Budget de l'Ontario 2004

Le plan du changement

L'honorable Greg Sorbara
Ministre des Finances

Documents budgétaires

Budget de l'Ontario 2004

Le plan du changement

Documents budgétaires

L'honorable Greg Sorbara
Ministre des Finances

Pour de plus amples renseignements concernant le
Budget de l'Ontario 2004 – Documents budgétaires,
prière de s'adresser au :
Centre d'information du ministère des Finances
Demandes en français et en anglais : 1 800 337-7222
Téléimprimeur (ATS) : 1 800 263-7776

On peut prendre connaissance du présent document en consultant
notre site Web, à l'adresse suivante : www.ontariobudget.fin.gov.on.ca

On peut aussi se procurer des exemplaires du présent document à :
Publications Ontario
800, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Sans frais : 1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095
Site Web : www.publications.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2004
ISBN 0-7794-6233-5

This document is available in English under the title:
2004 Ontario Budget: Budget Papers

Table des matières

A **Les finances de l'Ontario** 1
Tableaux et diagrammes 67

B **L'économie de l'Ontario** 81

C **Le plan de revenus de l'Ontario** 109

D **Le rapport sur les initiatives d'emprunt et de gestion de la dette** 147
Annexe : Tableaux financiers consolidés 155

E **Un budget plus transparent et plus responsable** 159

104-05275/

DOCUMENT A

Les finances de l'Ontario

Introduction

Après l'élection en octobre 2003, le premier ministre désigné a demandé à l'ancien vérificateur provincial, Erik Peters, d'effectuer un examen indépendant des finances de la province. Celui-ci a conclu que l'Ontario faisait face à un déficit potentiel de 5,6 milliards de dollars pour 2003-2004, abstraction faite de l'incidence des risques liés aux perspectives financières qui pourraient atteindre 1 milliard de dollars et aggraver le déficit d'ici la fin de l'exercice.

Le document intitulé *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2003*, qui a été rendu public par le ministre des Finances en décembre dernier, a démontré qu'il était faux de croire que le déficit signalé par M. Peters était un cas exceptionnel cette année puisque la situation financière de la province était saine. Il s'agit en fait d'un déficit structurel découlant du fait que, pendant plusieurs années, les dépenses de programmes ont augmenté beaucoup plus rapidement que les revenus fiscaux du gouvernement. Si nous ne prenions pas de mesures pour rétablir l'équilibre budgétaire, la province ferait face à des déficits budgétaires chroniques et inacceptables à moyen terme.

Dans le budget de 2004, on s'attaque au déficit structurel dont on a hérité du gouvernement précédent en prenant des mesures équilibrées et responsables en vue de réduire le déficit à moyen terme tout en octroyant les fonds nécessaires pour les programmes et les services dont le public a besoin. Dans le cadre du plan financier pluriannuel du gouvernement, le déficit provisoire de 6,2 milliards de dollars en 2003-2004 passera à 2,2 milliards de dollars en 2004-2005, à 2,1 milliards de dollars en 2005-2006 et à 1,5 milliard de dollars en 2006-2007. Le budget de l'Ontario sera équilibré d'ici 2007-2008.

Le présent budget marque l'adoption d'une nouvelle approche à l'égard des dépenses provinciales dans les programmes et les services en vue d'assurer une plus grande responsabilité et transparence financières, tant en matière d'information que de planification. Cette approche est fondée sur les principes clés suivants :

- La planification financière devrait tenir compte des priorités de la population de l'Ontario. Dans le présent budget, le gouvernement établit un plan pluriannuel clair visant à équilibrer le budget et à renforcer les services auxquels les gens tiennent et dont ils ont le plus besoin. Ces priorités sont les suivantes : la réussite des élèves, des Ontariennes et des Ontariens en meilleure santé, la prospérité pour la population, des collectivités dynamiques et une démocratie plus vigoureuse.
- Le gouvernement devrait vivre selon ses moyens en alignant ses dépenses sur ses revenus. La province devrait aussi prendre des mesures prudentes telles que l'établissement d'une réserve afin que le plan financier puisse être respecté même s'il se produit des changements négatifs et imprévus dans les perspectives économiques et financières.
- Les dépenses provinciales, ainsi que les plans et les activités des ministères devraient permettre d'obtenir des résultats précis à atteindre sur une période couvrant plusieurs années.
- La planification et l'information financières devraient être plus transparentes. Dans les budgets, on devrait discuter ouvertement des risques qui existent et de la façon dont le gouvernement entend y faire face ou les éliminer.

Grâce à cette nouvelle approche, le gouvernement sera mieux à même d'établir un plan financier qui est responsable, réaliste et soutenable. De plus, la population de la province comprendra mieux les plans financiers et les résultats obtenus, et les méthodes de planification et de gestion financières seront améliorées.

Dans son rapport, M. Peters a exhorté le nouveau gouvernement à envisager des mesures législatives qui amélioreraient la responsabilité financière grâce à une plus grande transparence. Pour donner suite à cette recommandation, le gouvernement déposera la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, que nous proposons.

Le présent document met en évidence les sensibilités ou les risques importants qui pourraient avoir une incidence sur le plan financier si la conjoncture économique ou les demandes relatives aux programmes changeaient. Le plan financier comporte une réserve pour assurer une protection contre de tels risques. Si les membres du public et les décideurs comprennent bien ces risques, ils peuvent mieux saisir les pressions à long terme pouvant s'exercer sur les coûts et leurs répercussions sur le plan financier.

La dernière section du document porte sur les changements qui seront apportés aux conventions comptables et qui auront une incidence sur le « périmètre comptable » provincial, soit les organismes qui seront compris dans le plan et les rapports financiers de la province à l'avenir. Ces changements découlent des nouvelles lignes directrices du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, qui recommande les conventions comptables devant être adoptées par les gouvernements au Canada. En vertu des changements relatifs aux conventions comptables, les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges seront inclus dans les états financiers de la province faisant partie des *Comptes publics de l'Ontario* à compter de l'exercice 2005-2006 et dans le budget de l'Ontario qui suivra.

Conformément à la nouvelle approche adoptée à l'égard de la planification et de l'information financières, le présent document traite des questions suivantes :

- **Section I :** Planification axée sur les résultats
- **Section II :** Plan à moyen terme et perspectives financières
- **Section III :** Plan financier de l'Ontario pour 2004-2005
- **Section IV :** Résultats provisoires de 2003-2004
- **Section V :** Risques éventuels et inducteurs de coûts
- **Section VI :** Changements relatifs au périmètre comptable.

Section I : Planification axée sur les résultats

Une politique financière plus responsable et transparente

Entre 2000-2001 et 2003-2004, les dépenses provinciales de programmes ont augmenté de 22 %, ce qui est bien supérieur à la croissance des revenus fiscaux, qui ont diminué de 0,6 % pendant cette période. Ce déséquilibre entre les dépenses et les revenus provinciaux a donné lieu à une situation financière non soutenable et à un déficit structurel ou permanent. Il fallait agir. Le nouveau gouvernement a pris des mesures sur-le-champ pour renforcer l'assiette du revenu, mais cela n'a pas été suffisant pour rétablir l'équilibre budgétaire. Il était clair que la province ne réussirait pas à éliminer le déficit structurel en augmentant simplement les revenus.

Croissance des revenus fiscaux et des dépenses de programmes

À la suite de l'excédent enregistré en 1989-1990, la croissance des dépenses de programmes a dépassé considérablement celle des revenus fiscaux au cours de deux périodes distinctes. Cet écart assez important entre les dépenses de programmes et les revenus fiscaux a marqué le début de déséquilibres budgétaires structurels.

C'est au début des années 1990, plus précisément en 1992-1993, que la province a affiché son plus important déficit, soit de 12,4 milliards de dollars. Après avoir enregistré un déficit pendant neuf années consécutives, la province a affiché à nouveau un excédent en 1999-2000. Cependant, à compter de 2000-2001, la croissance des dépenses de programmes a de nouveau commencé à dépasser celle des revenus fiscaux, créant ainsi graduellement les conditions menant aux déséquilibres budgétaires que nous connaissons maintenant. Dans le cadre de son plan visant à éliminer le déficit structurel, le gouvernement veut aligner de façon graduelle le taux de croissance des dépenses de programmes sur celui des revenus fiscaux en mettant en place un processus budgétaire axé sur les résultats et en réduisant les courbes de coûts à long terme afin que les niveaux soient plus abordables et soutenables.

Budgétisation axée sur les résultats

Le gouvernement est déterminé à apporter des améliorations mesurables aux services publics clés. Le présent budget constitue la première étape franchie en vue de l'adoption d'une nouvelle approche pour la planification et la budgétisation qui améliorera considérablement la reddition de comptes aux Ontariennes et aux Ontariens, soit la budgétisation axée sur les résultats. Partout dans le monde, des gouvernements prennent des mesures similaires en raison de la nécessité de connaître la valeur ajoutée de l'argent dépensé plutôt qu'uniquement les montants dépensés pour un programme ou une activité en particulier. L'argent dépensé est facile à calculer mais il faut des renseignements supplémentaires pour comprendre le sens de ces dépenses. Sans cette information, il est difficile pour le public de tenir le gouvernement redevable. Cette budgétisation est fondée sur trois concepts principaux :

- l'établissement, de façon claire, des priorités et des résultats mesurables à moyen terme;
- l'intégration de ces résultats dans un processus de planification et de budgétisation qui tient compte de toutes les dépenses du gouvernement et non seulement de celles qui sont nouvelles ou différentes;
- la surveillance permanente des progrès réalisés par rapport aux attentes et la divulgation de renseignements à ce sujet.

Pour le gouvernement provincial, cette année constituera particulièrement une période d'apprentissage et de transition à l'égard de la budgétisation axée sur les résultats. On déterminera des façons d'évaluer les progrès réalisés et on fixera des objectifs pertinents à atteindre. Au fur et à mesure que les processus de planification et de budgétisation évolueront en fonction de cette nouvelle approche, le budget que présentera le gouvernement intégrera mieux l'information sur les ressources, les résultats et les risques. Il établira une meilleure comparaison entre les attentes du gouvernement et de ses partenaires du secteur parapublic et les mesures prises par ceux-ci.

Priorités et résultats clés

En vue de la préparation du présent budget, le gouvernement a entrepris un processus de consultation sans précédent auprès du public. Cet exercice a permis de préciser les importantes priorités tout comme la façon de procéder pour définir les résultats afférents à chacune de ces priorités.

Les programmes provinciaux doivent tenir compte des priorités établies, atteindre de meilleurs résultats étayés par des preuves et, par-dessus tout, demeurer abordables. L'augmentation des dépenses ne garantit pas à elle seule la réussite des élèves, une meilleure santé pour les Ontariennes et Ontariens, la prospérité pour la population, des collectivités dynamiques ou une démocratie plus vigoureuse.

Les ressources publiques seront affectées de façon à atteindre des résultats clairement définis liés à ces priorités tels que l'obtention de meilleures notes en littératie et en mathématiques par les élèves; la réduction des périodes d'attente, qui contribuera à améliorer la santé des Ontariennes et des Ontariens; un meilleur rendement scolaire et la création d'un plus grand nombre d'emplois favorisant la prospérité de la population; une meilleure qualité de vie qui renforcera les collectivités de la province; ainsi qu'un nombre accru de personnes apportant une contribution à leur collectivité, ce qui renforcera la démocratie.

Plus tard dans l'année, le gouvernement publiera sa première liste des résultats et mesures. Le Document E, *Un budget plus transparent et plus responsable*, fournit plus de détails sur la budgétisation axée sur les résultats et définit la vision du gouvernement qui consiste à transformer le processus budgétaire afin de le rendre plus transparent et plus responsable.

Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières

En octobre 2003, l'ancien vérificateur provincial, Erik Peters, a rendu public un rapport sur les finances de la province. Il a mentionné dans son rapport que pour assurer la responsabilité financière, il peut être plus efficace de miser sur la transparence que sur des règles rigides d'équilibre budgétaire. D'autres gouvernements, des institutions internationales et des universitaires spécialisés dans les finances publiques établissent aussi un lien entre la transparence et une politique financière responsable.

Le gouvernement prévoit déposer la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*. Si cette loi est adoptée par l'Assemblée législative, elle constituera un cadre pour l'établissement d'une politique financière soutenable et le renforcement de l'obligation de rendre compte du gouvernement. Cette loi exigerait la publication d'un rapport préélectoral sur les finances de la province. Le Document E, *Un budget plus transparent et plus responsable*, renferme plus de détails sur les dispositions de la loi proposée.

Gouvernement efficace et efficient

En tant que gestionnaire des fonds publics, le gouvernement doit veiller à ce que l'argent qui lui est confié par les citoyens soit utilisé de la façon la plus efficace et la plus efficiente possible. Ce rôle de gestionnaire exige entre autres qu'il s'assure de la bonne gestion budgétaire et financière et qu'il passe constamment ses activités en revue afin de vérifier leur pertinence à l'égard de ses priorités et des résultats clés auxquels s'attend le public.

Amélioration des compétences en matière de gestion financière

Une gestion financière efficiente et fiable est la pierre angulaire de tout bon gouvernement. L'initiative Formation aux nouvelles méthodes de contrôle financier dirigée par le ministère des Finances a pour objectif d'améliorer les compétences clés dans ces domaines, à l'échelle de la fonction publique de l'Ontario.

- Depuis l'instauration de cette initiative il y a quatre ans, le personnel du gouvernement a reçu environ 14 700 jours de formation dans des domaines clés tels que la comptabilité, la gestion des risques, les valeurs et l'éthique, ainsi que la prise de décisions intégrées.
- On a établi une politique de gestion des risques et préparé un cadre et un guide à ce sujet, qui sont utilisés à l'échelle du gouvernement.
- En 2004, on terminera la mise en oeuvre de la première version du Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) à l'échelle du gouvernement. Ce système procurera des renseignements financiers plus à jour, plus uniformes et plus utiles pour la planification, la budgétisation, la gestion et la reddition de comptes.
- À compter de l'exercice 2003-2004, les crédits sont affectés suivant la comptabilité d'exercice. (On proposera des modifications à la *Loi sur l'administration financière* afin de fournir

l'autorisation législative de dépenser, rétroactivement au 1er avril 2003, et de payer la valeur résiduelle des comptes de régularisation à ce moment-là.)

Le rapport annuel de 2003 du Bureau du vérificateur provincial indiquait que des progrès ont été réalisés quant à l'amélioration de la gestion financière au sein de la fonction publique de l'Ontario, mais concluait également que si le gouvernement n'obtenait pas tous les résultats escomptés, il devrait prendre d'autres mesures. Pour donner suite à ce conseil et aux commentaires des ministères, le ministère des Finances élargit la portée de ses programmes de formation, augmente la capacité de fournir des conseils d'expert et met à la disposition des ministères des capitaux de lancement de projets visant à accroître leurs compétences et leurs habiletés sur le plan de la gestion financière.

Meilleure gestion des biens provinciaux

Le gouvernement de l'Ontario possède et gère un large éventail de biens au nom de la population de la province. Dans le cadre de l'examen continu de ses activités, le gouvernement passera en revue les biens provinciaux importants pour déterminer s'ils sont gérés de façon efficace et efficiente et s'ils procurent un rendement maximum aux citoyens de l'Ontario. Cet examen veillera à ce que, dans tous les cas, l'intérêt public soit favorisé et protégé et que le rôle continu du gouvernement en tant que propriétaire et gestionnaire de ces biens soit conforme aux priorités permanentes de la population de la province.

Le gouvernement passera en revue ses biens en vue de déterminer :

- si la possession de ces biens est conforme aux priorités permanentes du gouvernement;
- si l'intérêt public est suffisamment protégé et favorisé;
- si les biens sont gérés de façon efficace et efficiente.

Lors du processus de consultation, les Ontariennes et Ontariens ont indiqué qu'ils désiraient que la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) reste une entité publique, car ils sont satisfaits des services dispensés et des revenus générés tous les ans. Ils s'attendent de plus à ce que des organismes tels que la LCBO fonctionnent de la façon la plus efficace et la plus efficiente possible afin que leurs revenus soient maximisés et investis dans les priorités clés comme l'éducation et la santé.

Pour s'assurer que ce précieux bien public continue d'afficher les meilleurs résultats à long terme possibles au profit de la population de l'Ontario, le ministère du Développement économique et du Commerce, avec l'appui du ministère des Finances, prendra des mesures pour qu'une tierce partie effectue un examen indépendant des activités de la LCBO.

Le ministère des Finances examinera aussi les politiques et les pratiques de la province relativement aux débiteurs afin de s'assurer que le gouvernement perçoit tous les montants exigibles.

Le ministère des Finances améliorera l'efficacité des ressources de trésorerie du gouvernement en adoptant des pratiques de gestion de la trésorerie plus normalisées et en ayant davantage recours aux technologies bancaires en ligne.

Modernisation des systèmes ontariens d'administration de l'impôt

L'Ontario est déterminé à jouer un rôle de chef de file à l'échelle internationale dans le domaine de l'administration de l'impôt. À cette fin, le gouvernement modernisera les systèmes d'information actuels pour être en mesure de dispenser des services avant-gardistes d'administration de l'impôt. Du point de vue des services, le nouveau système sera souple, efficient et plus efficace grâce à la simplification, la rationalisation et l'intégration des processus. On embauchera des employés supplémentaires qui fourniront davantage de services et des conseils fiscaux aux contribuables désireux de comprendre les mesures législatives ontariennes sur l'impôt et de s'y conformer volontairement. Grâce à cette amélioration des services, il sera plus facile que jamais d'observer volontairement les dispositions des mesures législatives ontariennes sur l'impôt.

Du point de vue de l'application, l'adoption de méthodes plus intelligentes de traitement de l'impôt, conjuguée à l'embauche de personnel affecté à l'application des lois, améliorera l'observation volontaire, particulièrement dans le cas des contribuables qui se conforment aux mesures législatives uniquement s'ils craignent de se faire prendre en faute. De nouveaux systèmes d'administration de l'impôt davantage interconnectés aideront également le ministère des Finances à lutter contre l'économie clandestine et les contribuables qui échappent aux mesures législatives sur l'impôt.

Une fois que le nouveau système sera en place, l'Ontario disposera d'un système d'administration de l'impôt moderne et avant-gardiste. Grâce à l'amélioration des services, il sera aussi facile et pratique que possible de se conformer aux mesures législatives ontariennes sur l'impôt. De plus, les contribuables qui n'observent pas volontairement les dispositions de ces mesures seront pénalisés comme il se doit. Il en résultera une plus grande équité car chacun paiera sa juste part.

Section II : Plan à moyen terme et perspectives financières

Plan financier à moyen terme

Le gouvernement provincial suit une démarche équilibrée pour faire face au déficit structurel, une démarche qui reconnaît les besoins immédiats de ses partenaires du secteur public et la nécessité de dispenser les services publics essentiels. Si on s'efforçait d'équilibrer le budget à court terme en sabrant les dépenses ici et là, on ne ferait que miner les services publics essentiels. C'est pourquoi le gouvernement établit un plan financier clair couvrant plusieurs exercices qui permettra de réduire graduellement le déficit et de l'éliminer d'ici 2007-2008.

Les partenaires du gouvernement qui dispensent des services essentiels à la population de l'Ontario – les hôpitaux, les conseils scolaires, les universités, les collèges, etc. – ont besoin d'une plus grande certitude sur le plan financier pour mieux planifier leurs activités. Le plan à long terme du gouvernement leur permettra de se concentrer sur l'amélioration de la qualité de leurs services tout en transformant ces services pour qu'ils soient soutenables et abordables.

Plan visant à éliminer le déficit structurel

Une des priorités du gouvernement provincial consiste à adopter une démarche modérée et soutenable en matière de planification financière. Pour préserver la santé économique de l'Ontario, protéger les services auxquels la population attache de l'importance et mettre la province sur la voie de la soutenabilité et de la responsabilisation financières, le gouvernement adopte un plan à moyen terme visant à équilibrer le budget. Ce plan comprend des objectifs qui ramèneront le déficit à 2,2 milliards de dollars en 2004-2005, 2,1 milliards de dollars en 2005-2006 et 1,5 milliard de dollars en 2006-2007 et déboucheront sur un budget équilibré en 2007-2008. Pour 2004-2005, l'objectif visant à ramener le déficit à 2,2 milliards de dollars comprend une hausse unique des revenus de 3,9 milliards de dollars attribuable à l'élimination prévue des conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés d'électricité (PPE) qui aura lieu si la nouvelle structure proposée du marché de l'électricité est approuvée par l'Assemblée législative et mise en place.

À moyen terme, le gouvernement transformera ses programmes et services afin d'améliorer la reddition de comptes et de rendre ces services plus abordables et axés sur les résultats. En transformant les programmes et services gouvernementaux et en faisant en sorte que la croissance des dépenses de programmes ne dépasse pas le taux de croissance des revenus fiscaux à moyen terme, le gouvernement éliminera le déficit structurel de l'Ontario sans mettre en péril les priorités qui ont été définies.

Élimination du déficit structurel

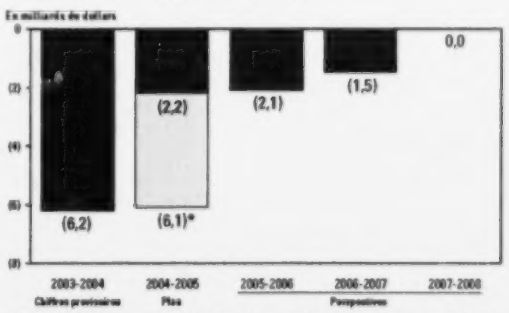

* Excluant une hausse unique des revenus de 3,9 milliards de dollars attribuable à l'élimination prévue du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés d'électricité. On trouvera plus de détails à ce sujet dans la présente section.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Perspectives financières à moyen terme

Le gouvernement de l'Ontario doit relever un grand nombre de défis pour s'assurer que les services publics sont financés de façon soutenable, maintenant et à l'avenir. On demande au secteur parapublic, y compris aux cadres, aux employés syndiqués et au personnel non syndiqué, d'avoir des attentes modestes en ce qui concerne les augmentations salariales. Le gouvernement met l'accent sur l'atteinte de résultats clairement définis pour la population de l'Ontario, ce qui nécessitera une transformation de la façon dont les services publics sont dispensés.

Le tableau suivant présente le plan et les perspectives financières actuelles à moyen terme de la province et donne des détails sur les principales sources de revenus et les dépenses prévues dans les secteurs clés jusqu'en 2007-2008.

Ces perspectives financières à moyen terme tiennent compte de l'incidence de toutes les mesures touchant les revenus et les charges présentées dans le budget de 2004 et des perspectives économiques décrites dans le Document B, *L'économie de l'Ontario*.

Plan et perspectives financières à moyen terme
(en milliards de dollars)

	Plan	Perspectives		
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Revenus				
Revenus fiscaux				
Impôt sur le revenu des particuliers	18,8	19,9	21,1	22,4
Taxe de vente au détail	15,0	15,9	16,9	17,8
Impôt sur les sociétés	8,3	8,6	8,9	9,2
Contribution-santé de l'Ontario	1,6	2,4	2,5	2,6
Autres taxes et impôts	10,2	10,9	11,2	11,5
Total des revenus fiscaux	54,0	57,7	60,6	63,5
Gouvernement du Canada	10,8	11,6	11,4	11,8
Revenus des entreprises publiques	3,6	4,1	4,0	4,1
Autres revenus non fiscaux*	10,0	6,4	6,5	6,6
Total des revenus	**78,4**	**79,9**	**82,5**	**86,0**
Charges				
Programmes				
Services de santé	29,7	30,9	31,9	32,9
Fonds pour le changement – Services de santé**	0,6	-	-	-
Éducation	10,6	11,3	11,7	12,0
Formation, collèges et universités	4,2	4,3	4,3	4,4
Services sociaux	9,1	9,4	9,6	9,7
Justice	2,9	2,9	2,8	2,8
Autres programmes	9,6	8,5	8,6	8,9
Total – Programmes	**66,7**	**67,2**	**68,9**	**70,6**
Immobilisations	2,6	2,5	2,5	2,5
Intérêt sur la dette	10,3	10,8	11,1	11,5
Total des charges	**79,6**	**80,5**	**82,5**	**84,5**
Réserve	**1,0**	**1,5**	**1,5**	**1,5**
Excédent/(Déficit)	**(2,2)**	**(2,1)**	**(1,5)**	**0,0**

* Comprend une hausse unique des revenus de 3,9 milliards de dollars attribuable à l'élimination prévue, en 2004-2005, du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés d'électricité.

** Les perspectives concernant les charges pour 2004-2005 comprennent un Fonds pour le changement de 1,0 milliard de dollars, dont 0,6 milliard de dollars pour faciliter la transformation du secteur de la santé.

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Revenus

On prévoit que les revenus totaliseront 86,0 milliards de dollars en 2007-2008, une hausse de 7,7 milliards de dollars ou 9,8 % par rapport aux revenus de 78,4 milliards de dollars prévus pour 2004-2005. Exception faite des revenus uniques de 3,9 milliards de dollars découlant, en 2004-2005, de l'élimination prévue du passif associé aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés d'électricité, le taux de croissance prévu des revenus de 2004-2005 à 2007-2008 est de 15,5 %. On s'attend à ce que les revenus totaux augmentent de 1,9 % en 2005-2006, de 3,3 % en 2006-2007 et de 4,3 % en 2007-2008.

- On prévoit que, entre 2004-2005 et 2007-2008, les revenus fiscaux augmenteront de 9,5 milliards de dollars et afficheront un taux de croissance moyen de 5,6 % par année. On prévoit également que le taux de croissance moyen du produit intérieur brut nominal sera de 5,2 % par année de 2005 à 2007. La maturation des mesures proposées dans le présent budget, particulièrement la Contribution-santé de l'Ontario qui sera entièrement mise en oeuvre en 2005-2006, fera en sorte que le taux de croissance des revenus fiscaux provinciaux soit supérieur au taux de croissance qui serait affiché normalement compte tenu des perspectives économiques.
- On prévoit que les paiements versés à l'Ontario par le gouvernement du Canada passeront de 10,8 milliards de dollars en 2004-2005 à 11,8 milliards de dollars en 2007-2008, une augmentation moyenne de 3,1 % par année. Cette prévision repose sur les ententes des transferts fédéraux-provinciaux et sur la formule de financement.
- Les revenus des entreprises publiques devraient augmenter de 0,5 milliard de dollars entre 2004-2005 et 2007-2008 et afficher un taux de croissance moyen de 4,8 % par année.
- Les autres revenus non fiscaux, qui proviennent de nombreuses sources, devraient passer de 10,0 milliards de dollars en 2004-2005 à 6,6 milliards de dollars en 2007-2008. Mis à part les revenus uniques inclus en 2004-2005 et mentionnés précédemment, l'augmentation sous-jacente de ces revenus non fiscaux est de 0,5 milliard de dollars, soit une hausse moyenne de 2,6 % par année.

Les perspectives de revenus tiennent compte de l'incidence de toutes les mesures annoncées dans la *Loi de 2003 sur la gestion responsable des finances* et de celles proposées dans le présent budget, y compris de la maturation de la Contribution-santé de l'Ontario, ainsi que du calcul sur une année et de la croissance prévue de toutes les autres mesures productrices de revenus. On trouvera plus de renseignements sur ces mesures dans le Document C, *Le plan de revenus de l'Ontario*.

Charges

À moyen terme, les charges totales augmenteront de 4,9 milliards de dollars, passant de 79,6 milliards de dollars cette année à 84,5 milliards de dollars en 2007-2008. En moyenne, la croissance des charges totales sera de 2,0 % par année au cours de cette période. Il s'agit d'une baisse par rapport au taux de croissance de 6,9 % prévu pour 2004-2005. Cet exercice est une année de transition au cours de laquelle la province adoptera la planification financière et la budgétisation axées sur les résultats. On prévoit que, au cours de cette période, les charges de fonctionnement de 15 ministères seront stables ou diminueront.

Ce ralentissement de la croissance des dépenses de la province à moyen terme s'explique comme suit :

- la maturation du processus de planification axée sur les résultats et une meilleure reddition de comptes relativement aux dépenses de la province;
- un meilleur alignement de la planification financière et de la budgétisation afin de mettre l'accent sur les priorités et les résultats du gouvernement;
- la création du Fonds pour le changement en 2004-2005, un fonds non renouvelable de 1,0 milliard de dollars visant à faciliter l'adoption de la planification axée sur les résultats.

Conformément à la stratégie du gouvernement visant à adopter une politique financière soutenable et à éliminer le déficit structurel, les dépenses de programmes augmenteront en moyenne de 1,9 % par année entre 2004-2005 et 2007-2008, ce qui est nettement inférieur au taux de croissance prévu des revenus fiscaux, qui sera en moyenne de 5,6 % par année pendant cette période.

Pour optimiser l'utilisation des deniers publics, le gouvernement intensifiera sans tarder l'examen permanent des programmes. Cet examen permettra de veiller à ce que tous les programmes provinciaux donnent les résultats escomptés et à ce que ces programmes soient dispensés de façon efficace et efficiente. Les perspectives de charges comprennent des objectifs d'économie découlant de cet examen de l'ordre de 200 millions de dollars en 2005-2006, de 400 millions de dollars en 2006-2007 et de 750 millions de dollars en 2007-2008. Ces objectifs représentent moins de 0,3 % des charges totales en 2005-2006 et moins de 1 % des charges totales lorsque les mesures auront été entièrement mises en oeuvre en 2007-2008.

Réserve

Les perspectives financières à moyen terme comprennent une réserve de 1,5 milliard de dollars à compter de 2005-2006 afin de protéger le plan financier contre des changements imprévus et défavorables dans les perspectives économiques et financières. Cette réserve est supérieure à la réserve de 1 milliard de dollars incluse dans le plan financier de 2004-2005 afin de mieux tenir compte des risques inhérents aux prévisions financières à moyen terme et de la nature incertaine de ces prévisions. Le gouvernement reverra sa politique sur les réserves au cours de la prochaine année pour s'assurer qu'elles demeurent adéquates.

Le reste de la présente section donne un aperçu de l'orientation à moyen terme des secteurs clés, y compris la santé, l'éducation, l'éducation postsecondaire, les services sociaux, le secteur de l'électricité et les municipalités, et des stratégies de changement de ces secteurs.

Secteur de la santé – Budgétisation axée sur les résultats

L'Ontario s'est engagé à améliorer notre système de santé universel. La province collaborera avec les fournisseurs de services de santé, les institutions, le gouvernement fédéral, les administrations municipales et les autres gouvernements provinciaux pour entreprendre l'amélioration du système de santé. On souhaite ainsi mettre en place un système de santé dont les services sont de grande qualité, axés sur les résultats, centrés sur les patients et offerts aux endroits et au moment où les Ontariennes et Ontariens en ont besoin. Le rendement du système sera évalué en fonction des résultats obtenus et les fonds seront ciblés afin que la population de l'Ontario obtienne les résultats escomptés, notamment en ce qui concerne la réduction des périodes d'attente et l'accès aux soins primaires.

Maintenir les dépenses en santé à un niveau soutenable ne signifie pas réduire ces dépenses. Ce n'est ni souhaitable, ni réaliste. Cela signifie investir de façon judicieuse dans un système qui donne des résultats tangibles, et ce de façon responsable, efficace et efficiente, et qui vise non seulement à guérir les maladies, mais aussi à les prévenir et à promouvoir la santé. À long terme, les coûts des services de santé ne peuvent continuer d'augmenter à un rythme supérieur à la croissance de l'économie. La province consacre une partie croissante de ses dépenses de programmes aux services de santé. À l'heure actuelle, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée engage 45 % des dépenses provinciales de programmes. Un grand nombre de pressions s'exercent sur le système de santé, dont le vieillissement de la population, la croissance démographique, l'utilisation accrue des services, la demande coûteuse d'accès aux nouvelles technologies médicales, les règlements salariaux et les nouvelles menaces pour la santé publique attribuables au fait que les pays sont de plus en plus reliés entre eux. Ce taux d'augmentation est insoutenable et ne peut que déboucher sur la monopolisation des fonds disponibles, qui ne pourront être affectés à d'autres priorités à l'avenir.

Des Ontariennes et des Ontariens en meilleure santé

La santé des Ontariennes et des Ontariens n'est pas déterminée uniquement par les crédits affectés au système de santé par l'entremise du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Depuis plusieurs années, les universitaires et les gouvernements reconnaissent le rôle important que jouent un large éventail de facteurs sur la santé des populations. Un logement adéquat, une bonne alimentation, un emploi stable, un niveau d'instruction suffisant ainsi qu'une eau et un air propres sont autant de facteurs essentiels pour assurer ou favoriser une bonne santé. Ces facteurs sont appelés déterminants de la santé. Les gouvernements exercent une influence considérable sur ces facteurs et sur la prestation des services de santé.

Ce concept facile à comprendre a des répercussions majeures sur le gouvernement. Si elle ne s'accompagne pas d'un changement dans la prestation des services de santé, la croissance rapide soutenue des dépenses provinciales en santé n'améliorera pas la santé des Ontariennes et des Ontariens ni celle de la province. À l'échelle de la société, il faut trouver un juste équilibre parmi les investissements dans les activités permettant de créer et de maintenir une bonne santé. Tout comme les déterminants de la santé dépassent le cadre des services de santé, le financement de la santé doit dépasser le cadre du financement de ces services. Dans le présent budget, le gouvernement commence à faire état des investissements visant à améliorer la santé des Ontariennes et des Ontariens.

Stratégies clés de changement

À moyen terme, le gouvernement investira dans plusieurs stratégies clés de changement du secteur de la santé pour maintenir la bonne santé des Ontariennes et des Ontariens et fournir les services de grande qualité qu'ils s'attendent de recevoir. Le système de santé sera axé sur les besoins des patients et évalué d'après les résultats obtenus et non seulement d'après les fonds qui y seront affectés.

Les Ontariennes et Ontariens veulent recevoir les services de santé dans leur collectivité. Ils veulent également que le système de santé les aide à rester en bonne santé et prenne soin d'eux lorsqu'ils sont malades. Roy Romanow a déclaré que les soins à domicile étaient le prochain service essentiel. Dans bien des cas, les services qui étaient dispensés en établissement peuvent maintenant être fournis à domicile. On assure ainsi la dignité des patients et on améliore leur qualité de vie. De plus, ce mode de prestation permet souvent de réaliser des économies.

Dépenses de fonctionnement en santé

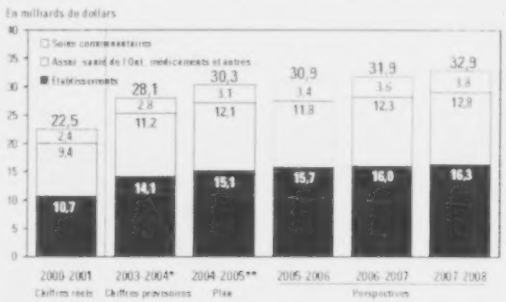

Les investissements suivants dans le secteur de la santé sont ceux que la population de l'Ontario peut se permettre de faire dans le cadre du plan financier actuel; ils permettront d'entamer le processus de changement du système. Lorsque le gouvernement fédéral aura versé des fonds supplémentaires, on effectuera d'autres investissements afin de poursuivre cette transformation et d'appuyer les priorités en matière de santé.

Il faut raccourcir les périodes d'attente pour les services clés. Action Cancer Ontario a signalé que certaines personnes atteintes d'un cancer attendent 13 semaines ou plus avant de recevoir des traitements de radiothérapie. En moyenne, les Ontariennes et Ontariens attendent 24 jours pour subir des chirurgies cardiaques importantes. Cette période d'attente vient au deuxième rang au Canada pour ce qui est de sa longueur. *Au cours des quatre prochaines années, le gouvernement entend réduire les périodes d'attente pour les traitements contre le cancer, les maladies du coeur et la cataracte; les services d'imagerie par résonance magnétique et de tomographie par ordinateur; et les remplacements des articulations.* On obtiendra notamment les résultats suivants :

- On accordera des fonds pour permettre 9 000 chirurgies supplémentaires de la cataracte par année et établir neuf nouveaux centres d'imagerie par résonance magnétique et de tomographie par ordinateur d'ici 2005-2006. En outre, le gouvernement entend prendre des mesures pour accroître le nombre d'interventions cardiaques de plus de 36 000 par année, de remplacements d'articulations de 2 340 par année, de transplantations d'organes de 425 par année et de traitements par dialyse de 529 000 par année d'ici 2007-2008.
- On améliorera les renseignements sur les périodes d'attente en mettant à jour les registres des listes d'attente pour soins cardiaques et radiothérapie cette année et, en 2005-2006, le système de suivi de l'information sur le remplacement des hanches et des articulations du genou.

Stratégies clés de changement

À moyen terme, le gouvernement investira dans plusieurs stratégies clés de changement du secteur de la santé pour maintenir la bonne santé des Ontariennes et des Ontariens et fournir les services de grande qualité qu'ils s'attendent de recevoir. Le système de santé sera axé sur les besoins des patients et évalué d'après les résultats obtenus et non seulement d'après les fonds qui y seront affectés.

Les Ontariennes et Ontariens veulent recevoir les services de santé dans leur collectivité. Ils veulent également que le système de santé les aide à rester en bonne santé et prenne soin d'eux lorsqu'ils sont malades. Roy Romanow a déclaré que les soins à domicile étaient le prochain service essentiel. Dans bien des cas, les services qui étaient dispensés en établissement peuvent maintenant être fournis à domicile. On assure ainsi la dignité des patients et on améliore leur qualité de vie. De plus, ce mode de prestation permet souvent de réaliser des économies.

Dépenses de fonctionnement en santé

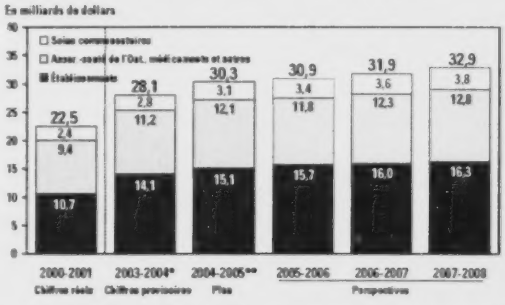

* Excluant les coûts ce santé liés au SRAS de 638 millions de dollars et les principaux coûts uniques de 714 millions de dollars
** Incluant 689 millions de dollars pour les initiatives financées dans le cadre du Fonds pour le changement en 2004-2005.
Note : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les investissements suivants dans le secteur de la santé sont ceux que la population de l'Ontario peut se permettre de faire dans le cadre du plan financier actuel; ils permettront d'entamer le processus de changement du système. Lorsque le gouvernement fédéral aura versé des fonds supplémentaires, on effectuera d'autres investissements afin de poursuivre cette transformation et d'appuyer les priorités en matière de santé.

Il faut raccourcir les périodes d'attente pour les services clés. Action Cancer Ontario a signalé que certaines personnes atteintes d'un cancer attendent 13 semaines ou plus avant de recevoir des traitements de radiothérapie. En moyenne, les Ontariennes et Ontariens attendent 24 jours pour subir des chirurgies cardiaques importantes. Cette période d'attente vient au deuxième rang au Canada pour ce qui est de sa longueur. *Au cours des quatre prochaines années, le gouvernement entend réduire les périodes d'attente pour les traitements contre le cancer, les maladies du coeur et la cataracte; les services d'imagerie par résonance magnétique et de tomographie par ordinateur; et les remplacements des articulations.* On obtiendra notamment les résultats suivants :

- On accordera des fonds pour permettre 9 000 chirurgies supplémentaires de la cataracte par année et établir neuf nouveaux centres d'imagerie par résonnance magnétique et de tomographie par ordinateur d'ici 2005-2006. En outre, le gouvernement entend prendre des mesures pour accroître le nombre d'interventions cardiaques de plus de 36 000 par année, de remplacements d'articulations de 2 340 par année, de transplantations d'organes de 425 par année et de traitements par dialyse de 529 000 par année d'ici 2007-2008.
- On améliorera les renseignements sur les périodes d'attente en mettant à jour les registres des listes d'attente pour soins cardiaques et radiothérapie cette année et, en 2005-2006, le système de suivi de l'information sur le remplacement des hanches et des articulations du genou.

- On créera cette année le Conseil ontarien de la qualité des services de santé, qui présentera au public un rapport annuel sur le fonctionnement du système de santé de l'Ontario. On affectera 1 million de dollars à cette initiative en 2004-2005, montant qui passera à 2 millions de dollars d'ici 2007-2008.

Les soins primaires et les soins communautaires constituent une stratégie clé de changement du secteur de la santé. À moyen terme, ces soins seront élargis afin d'offrir une solution de rechange efficiente aux soins en établissements, qui sont plus coûteux. Les résultats de cette stratégie de changement comprennent les suivants :

- On créera 150 équipes Santé familiale. Ces équipes, formées de médecins, d'infirmiers praticiens et d'infirmières praticiennes et d'autres fournisseurs de services de santé, fourniront des soins primaires complets aux Ontariennes et aux Ontariens 24 heures sur 24, sept jours sur sept. En 2004-2005, on affectera 111 millions de dollars de plus aux soins primaires. Ces crédits proviendront du Fonds pour le changement.
- Les centres de santé communautaires (CSC) recevront 14 millions de dollars de plus en 2004-2005 pour améliorer la prestation des soins primaires dans 54 CSC et financer l'expansion de services dans les collectivités n'offrant pas de soins primaires adéquats.
- D'ici 2007-2008, grâce aux améliorations apportées aux soins à domicile, 95 700 Ontariennes et Ontariens de plus recevront des soins à domicile chaque année. De plus, on fournira des soins en fin de vie à 6 000 clients supplémentaires par année. Cet investissement portera le financement total des centres ontariens d'accès aux soins communautaires à 1,3 milliard de dollars en 2004-2005, montant qui passera à 1,7 milliard de dollars en 2007-2008.
- On versera 10 millions de dollars par l'entremise d'un organisme sans but lucratif qui aidera les patients et leur famille à acheter du matériel médical utilisé à la maison.
- On affectera 2,5 milliards de dollars aux établissements de soins de longue durée en 2004-2005. Ce montant permettra d'aménager 3 760 lits supplémentaires cette année pour faciliter la prestation de soins et de prendre des mesures pour accroître la sécurité des pensionnaires de ces établissements et améliorer la qualité des soins qui leur sont dispensés. De plus, on haussera de 3 % l'allocation de menues dépenses versée aux pensionnaires des établissements de soins de longue durée.
- On élargira les services communautaires de santé mentale afin de servir 78 600 patients de plus par année d'ici 2007-2008. En outre, on améliorera l'accès aux services de gestion de cas, d'intervention d'urgence et d'intervention précoce. La province affectera à ces services 463 millions de dollars en 2004-2005, montant qui passera à 583 millions de dollars en 2007-2008.

Bien que les soins communautaires soient un élément de plus en plus important du système de santé, les hôpitaux continueront de jouer un rôle clé. Ces derniers ont demandé un financement pluriannuel. En 2004-2005, la province versera aux hôpitaux ontariens des fonds de fonctionnement de 11,3 milliards de dollars pour s'assurer qu'ils puissent continuer de fournir les services de santé essentiels. De 2003-2004 à 2007-2008, ces fonds augmenteront en moyenne de 3,4 % par année. En affectant plus de ressources aux soins communautaires et en mettant davantage l'accent sur la prévention, on réduira les périodes d'hospitalisation et on évitera les admissions non nécessaires. En outre, le système hospitalier de la province pourra se concentrer sur les personnes dont les besoins sont les plus urgents.

Hôpitaux

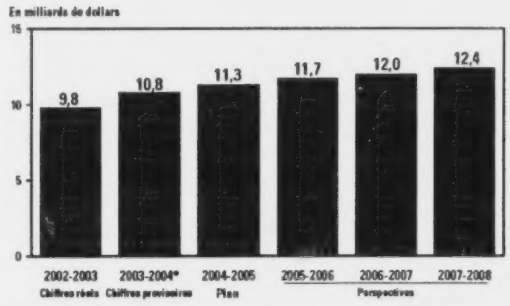

* Excluant des coûts de 65 millions de dollars au titre d'une aide spéciale ponctuelle accordée aux hôpitaux.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

La province a élaboré un bon modèle de traitement des maladies, mais elle ne dispose pas d'une stratégie efficace pour garder les Ontariennes et Ontariens en bonne santé. Les auteurs des rapports Campbell et Walker, publiés récemment, ont indiqué qu'il fallait apporter des changements majeurs au système de santé publique. Le gouvernement entend prendre des mesures énergiques afin de donner à tous les Ontariens et Ontariennes les ressources et l'aide dont ils ont besoin pour être en bonne santé. *À long terme, le meilleur moyen d'abaisser les coûts des services de santé sera de mettre l'accent sur un mode de vie sain, la prévention des maladies et la promotion de la santé.* On obtiendra notamment les résultats suivants :

- On améliorera la capacité du système de santé publique de mieux gérer les mesures de contrôle des maladies infectieuses en versant 273 millions de dollars en 2004-2005 – montant qui passera à 469 millions de dollars en 2007-2008 – pour porter de 50 % à 75 % d'ici 2007 la part des coûts des services de santé publique que la province prend en charge. De plus, la province effectuera un investissement initial en 2004-2005 pour amorcer la restructuration du système de santé publique, qui comprendra la création d'un organisme indépendant de santé publique. Cet organisme fournira des services épidémiologiques et de laboratoire et se servira des résultats de recherches et des données recueillies pour offrir des mesures de soutien, des outils, des conseils et une aide aux fournisseurs ontariens de services de santé.
- On ajoutera trois vaccins au programme d'immunisation des enfants en 2004-2005 (contre la varicelle, le méningocoque et le pneumocoque) afin de réduire l'incidence de ces maladies évitables. Cette mesure coûtera 156 millions de dollars sur trois ans.
- La province continuera d'offrir le vaccin contre la grippe à tous les Ontariens et Ontariennes, dans les lieux de travail et la collectivité.
- Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que les lieux de travail et les endroits publics soient sans fumée d'ici trois ans.

- Cette année, le gouvernement investira davantage pour promouvoir des modes de vie sains, une meilleure gestion de la pharmacothérapie et, lorsque cela est approprié, des solutions de rechange aux médicaments ainsi que des médicaments qui pourraient coûter moins cher pour les personnes âgées.
- On accordera des fonds à la Fondation des soins avancés en urgence coronarienne pour accroître sa capacité de former des élèves du secondaire à la réanimation cardio-respiratoire. Ces fonds, et les contributions du secteur privé, permettront à la Fondation de former des enseignantes et des enseignants du secondaire et de fournir du matériel de réanimation aux écoles.
- On affectera 5 millions de dollars de plus à la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones afin de fournir un plus grand nombre de services sociaux et de santé.
- La province viendra en aide aux enfants issus de familles à faible revenu, pour qu'ils soient prêts à apprendre lorsqu'ils arrivent à l'école, en versant 4 millions de dollars de plus par année aux organismes communautaires qui offrent aux enfants des programmes de déjeuners à l'école.
- Dans le cadre de Vie active en 2010, le gouvernement favorisera la participation accrue des gens à des activités sportives et physiques, particulièrement les enfants, les jeunes et les personnes à faible revenu.

Par le passé, les intervenants du système de santé n'ont pas utilisé pleinement la technologie de l'information dans la prestation des services de santé. *Le gouvernement met en oeuvre des initiatives de cybersanté pour se servir de la technologie de l'information dans le but de moderniser la prestation des services de santé et de favoriser l'intégration du système de santé.* Ces initiatives, auxquelles on affectera 78 millions de dollars dans le cadre du Fonds pour le changement, comprennent les suivantes :

- Mettre au point un système permettant aux salles d'urgence de consulter, par voie électronique, la liste des médicaments prescrits aux bénéficiaires du Programme de médicaments de l'Ontario.
- Établir des normes en matière de technologie de l'information dans le système de santé par l'entremise du Conseil ontarien des normes d'informatique de la santé.
- Mettre sur pied un système de dossiers électroniques des patients à London qui permettra à deux centres hospitaliers universitaires servant plusieurs endroits de faire en sorte que les dossiers électroniques des patients soient partagés par des fournisseurs de soins de santé, tout en préservant la vie privée des patients.

Plus de 130 collectivités de la province, y compris certaines grandes villes, font face à une pénurie de médecins de famille. En outre, on s'efforce actuellement de créer davantage d'emplois à temps plein pour des infirmières et infirmiers et d'améliorer leurs conditions de travail. *Au cours de la prochaine année, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée collaborera avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités afin de mettre en oeuvre une stratégie détaillée de développement des ressources humaines visant à accroître le nombre de professionnels de la santé hautement qualifiés.* On obtiendra notamment les résultats suivants :

- La province fera plus que doubler, de 90 à 200, le nombre de postes pour des diplômés internationaux en médecine. Grâce aux fonds versés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, on élargira le programme d'évaluation et on augmentera le nombre de postes de formation postdoctorale s'adressant aux diplômés internationaux en médecine. Cette initiative coûtera 12 millions de dollars en 2004-2005 et 25 millions de dollars en 2007-2008.
- Le nombre de places de formation clinique pour des infirmières praticiennes et des infirmiers praticiens doublera, passant de 75 à 150 en trois ans grâce à un investissement de 2 millions de dollars par année à compter de 2005-2006.
- À compter de cette année, on accordera 2 millions de dollars par année pour soutenir les infirmières et infirmiers d'expérience qui servent de mentors à des stagiaires en soins infirmiers afin d'aider ces derniers à satisfaire chaque année aux exigences de formation en pratique clinique.
- Pour améliorer les conditions de travail du personnel infirmier et prévenir les blessures au travail, on achètera et installera 12 000 soulève-lits qui seront utilisés dans les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée. Cette mesure coûtera 60 millions de dollars en 2004-2005 et les coûts seront payés à partir du Fonds pour le changement.

Il est souvent difficile d'élaborer des mesures et d'évaluer de façon précise les résultats obtenus au sein du système de santé. Il n'est pas facile d'évaluer et de quantifier des facteurs comme la qualité. Les exigences en matière de reddition de comptes sous-entendent l'établissement d'une nouvelle relation avec les établissements de santé et les fournisseurs de services de santé, une relation qui, pour la première fois, fera en sorte que le financement soit fonction des résultats obtenus, récompense le bon rendement et précise les mesures à prendre si le rendement est mauvais. *En améliorant la reddition de comptes au sein du système de santé, on s'assurera que les ressources financières limitées dont on dispose seront dépensées de façon plus judicieuse. Cette initiative doit donner les résultats suivants :*

- Le financement sera fonction des résultats obtenus grâce aux services de santé plutôt que des intrants afin que la population de l'Ontario soit le mieux servie possible.
- La prestation des services de santé non essentiels, comme la commande des fournitures pour les hôpitaux et les autres fournisseurs de services de santé, se fera de façon efficace et efficiente. Une initiative annoncée dans le budget de 2004, connue sous le nom de gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur parapublic, met l'accent sur l'efficience en encourageant l'intégration du processus d'achat et en libérant des fonds essentiels qui peuvent être affectés aux services clés de première ligne.

Au lieu de réduire la qualité des services, le gouvernement cessera de payer le coût de certains services non exigés par la *Loi canadienne sur la santé*, notamment les services d'optométrie pour les personnes âgées de 20 à 64 ans, de chiropratique et, à l'exception de ceux dispensés aux personnes âgées à domicile ou dans les établissements de soins de longue durée, les services de physiothérapie.

Éducation – Budgétisation axée sur les résultats

La province prend des mesures importantes qui feront du système d'éducation primaire et secondaire de l'Ontario un des meilleurs systèmes du monde. Elle travaillera en étroite collaboration avec les parents, le personnel enseignant et les conseils scolaires afin d'apporter des améliorations mesurables au rendement scolaire, particulièrement en ce qui a trait à la littératie et à la numératie.

Subventions pour les besoins des élèves
(selon l'année scolaire)

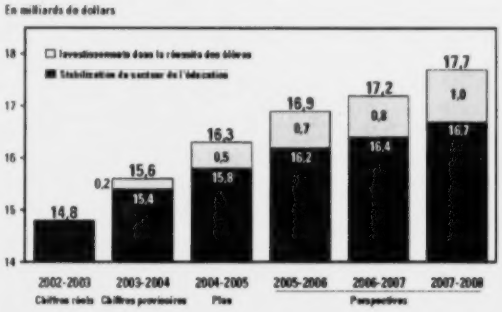

Pour s'assurer qu'on dispose de ressources suffisantes pour soutenir l'amélioration permanente du rendement scolaire, le gouvernement de l'Ontario effectuera des investissements substantiels axés sur la réussite des élèves au cours des quatre prochaines années, tel qu'indiqué dans le graphique et le tableau ci-contre. Ces investissements font partie des fonds affectés aux subventions pour les besoins des élèves et s'ajoutent à ces subventions dans le cas de certains programmes, particulièrement les programmes de littératie et de numératie.

Autre financement axé sur la réussite des élèves – s'ajoutant aux subventions pour les besoins des élèves
(selon l'exercice – en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Financement ciblé	133	250	250	250

Au cours de l'année scolaire 2004-2005, on augmentera les subventions pour les besoins des élèves de plus de 650 millions de dollars. Ces fonds comprennent les investissements axés sur la réussite des élèves. Pendant les quatre prochaines années, le financement des conseils scolaires, exprimé selon l'année scolaire, augmentera de 2,1 milliards de dollars et le financement par élève sera majoré de plus de 14 % pour atteindre près de 9 100 $ en 2007-2008, une hausse de plus de 1 100 $ par élève.

Stratégies clés de changement

Au cours des dernières années, le financement du système d'enseignement public a été limité, ce qui a forcé les conseils scolaires à faire des choix difficiles parmi des priorités divergentes. Dans certains cas, cela s'est traduit par un manque de fonds, notamment pour l'entretien et la réparation des écoles de la province ou pour l'achat de manuels scolaires et d'autres outils d'apprentissage importants. Cette situation a aggravé les relations souvent tendues qu'ont nouées les partenaires du système d'éducation. De plus, les parents ont vu qu'on ne mettait plus l'accent sur l'objectif clé du système d'éducation, qui est de favoriser le rendement scolaire.

Subventions pour les besoins des élèves
(selon l'année scolaire)

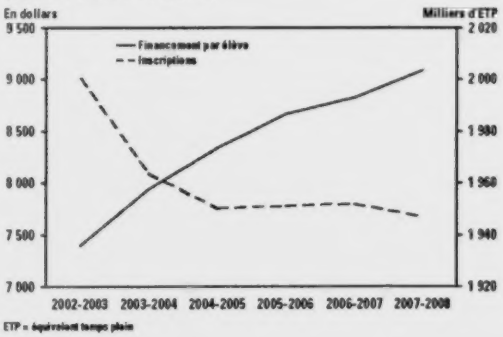

Éducation – Budgétisation axée sur les résultats

La province prend des mesures importantes qui feront du système d'éducation primaire et secondaire de l'Ontario un des meilleurs systèmes du monde. Elle travaillera en étroite collaboration avec les parents, le personnel enseignant et les conseils scolaires afin d'apporter des améliorations mesurables au rendement scolaire, particulièrement en ce qui a trait à la littératie et à la numératie.

Pour s'assurer qu'on dispose de ressources suffisantes pour soutenir l'amélioration permanente du rendement scolaire, le gouvernement de l'Ontario effectuera des investissements substantiels axés sur la réussite des élèves au cours des quatre prochaines années, tel qu'indiqué dans le graphique et le tableau ci-contre. Ces investissements font partie des fonds affectés aux subventions pour les besoins des élèves et s'ajoutent à ces subventions dans le cas de certains programmes, particulièrement les programmes de littératie et de numératie.

Subventions pour les besoins des élèves
(selon l'année scolaire)

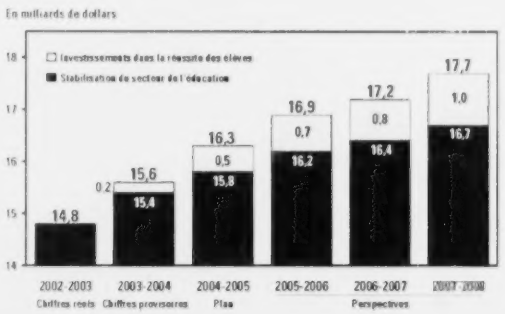

Autre financement axé sur la réussite des élèves – s'ajoutant aux subventions pour les besoins des élèves
(selon l'exercice – en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Financement ciblé	133	250	250	250

Au cours de l'année scolaire 2004-2005, on augmentera les subventions pour les besoins des élèves de plus de 650 millions de dollars. Ces fonds comprennent les investissements axés sur la réussite des élèves. Pendant les quatre prochaines années, le financement des conseils scolaires, exprimé selon l'année scolaire, augmentera de 2,1 milliards de dollars et le financement par élève sera majoré de plus de 14 % pour atteindre près de 9 100 $ en 2007-2008, une hausse de plus de 1 100 $ par élève.

Stratégies clés de changement

Au cours des dernières années, le financement du système d'enseignement public a été limité, ce qui a forcé les conseils scolaires à faire des choix difficiles parmi des priorités divergentes. Dans certains cas, cela s'est traduit par un manque de fonds, notamment pour l'entretien et la réparation des écoles de la province ou pour l'achat de manuels scolaires et d'autres outils d'apprentissage importants. Cette situation a aggravé les relations souvent tendues qu'ont nouées les partenaires du système d'éducation. De plus, les parents ont vu qu'on ne mettait plus l'accent sur l'objectif clé du système d'éducation, qui est de favoriser le rendement scolaire.

Subventions pour les besoins des élèves
(selon l'année scolaire)

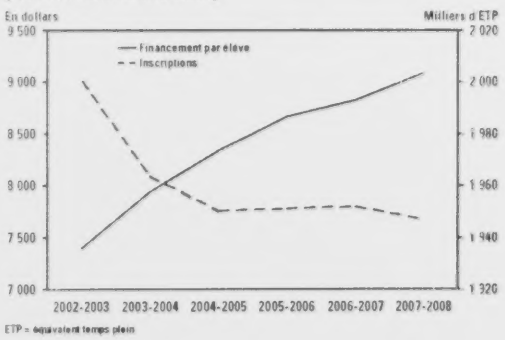

Pour qu'on mette l'accent sur l'amélioration des résultats scolaires, la province adoptera deux démarches étroitement liées entre elles. La première consiste à stabiliser le système d'éducation en mettant en oeuvre un financement pluriannuel prévisible. Pour l'année scolaire 2004-2005, les fonds de stabilisation versés aux conseils scolaires augmenteront de plus de 400 millions de dollars. Au cours des quatre prochaines années scolaires, ces fonds seront majorés de plus de 8 % ou de 1,3 milliard de dollars. Ils comprennent une aide financière importante qui sera accordée tous les ans pour réparer et rénover des écoles. Le ministère de l'Éducation annoncera les détails de cette initiative sous peu. Cet investissement substantiel fera en sorte que les conseils scolaires disposeront de fonds suffisants pour payer les coûts de fonctionnement des écoles, effectuer des travaux d'entretien et acheter davantage de manuels scolaires et de ressources pédagogiques. De plus, il jettera les assises de l'amélioration du rendement scolaire.

La deuxième démarche consiste à miser sur l'excellence en éducation et la réussite des élèves. Selon les résultats des tests provinciaux administrés en 2002-2003, au plus 56 % des élèves de 6e année satisfont aux normes provinciales de lecture, d'écriture et de mathématiques. Au cours des quatre prochaines années, le gouvernement mettra en oeuvre diverses stratégies afin d'améliorer les résultats des élèves en lecture, en écriture et en mathématiques avant qu'ils n'atteignent l'âge de 12 ans. Il souhaite atteindre les résultats suivants d'ici l'année scolaire 2007-2008 :

- 75 % des élèves satisferont aux normes provinciales de lecture, d'écriture et de mathématiques, tel que déterminé à l'aide des tests provinciaux;
- il y aura au plus 20 élèves par classe de la pré-maternelle à la 3e année.

Pour obtenir ces résultats, la province investira dans la réussite des élèves en étoffant les subventions pour les besoins des élèves versées aux conseils scolaires de plus de 450 millions de dollars au cours de l'année scolaire 2004-2005. Ce montant atteindra plus de 1 milliard de dollars d'ici l'année scolaire 2007-2008. Ces fonds viseront à limiter la taille des classes de la pré-maternelle à la 3e année et à offrir un soutien supplémentaire aux élèves qui en ont le plus besoin.

De plus, par l'entremise des autres fonds axés sur la réussite des élèves ne faisant pas partie des subventions pour les besoins des élèves, la province fournira 133 millions de dollars au cours de l'exercice 2004-2005, montant qui atteindra 250 millions de dollars par année en 2005-2006. Cette aide financière visera surtout les programmes de littératie et de numératie. Au cours des quatre prochaines années, ces fonds seront utilisés aux fins suivantes :

- Créer un secrétariat de soutien à la littératie et à la numératie pour appuyer le personnel enseignant et mettre l'accent sur la réussite en lecture, écriture et mathématiques.
- Former 4 000 nouveaux enseignants experts et enseignantes expertes, ce qui portera à 8 000 le nombre d'enseignants formés aux meilleures pratiques et aux techniques efficaces d'enseignement de la littératie et de la numératie.
- Plus que doubler, de 42 à plus de 100, le nombre d'écoles recevant une aide accrue pour améliorer les résultats d'apprentissage. Dans le cadre de cette initiative, des équipes de « redressement » formées d'enseignantes et d'enseignants d'expérience et d'administrateurs viendront en aide aux écoles qui affichent régulièrement des résultats inférieurs à la moyenne.

Le ministère de l'Éducation collaborera avec les conseils scolaires et les écoles afin de définir les résultats escomptés et de surveiller les réalisations. Ces indicateurs de rendement, qui seront définis en collaboration avec les partenaires du secteur de l'éducation, seront publiés tous les ans.

Ceci dit, il ne faut pas se concentrer uniquement sur le palier élémentaire. Le système d'éducation doit prévoir des mesures de soutien adéquates pour permettre à chaque élève de réussir du mieux qu'il peut. Selon une étude récente, jusqu'à 25 % des élèves de 9e année risquent d'abandonner leurs études avant d'avoir obtenu leur diplôme. Le recensement de 2001 révèle que près de 190 000 Ontariennes et Ontariens de 20 à 29 ans (13 % des personnes de ce groupe d'âge) n'ont pas obtenu leur diplôme d'études secondaires.

Le ministère de l'Éducation collaborera avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités afin d'élaborer une vaste stratégie « d'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans » visant à accroître le nombre d'élèves qui terminent leurs études secondaires et qui suivent une formation ou font des études postsecondaires. Pour soutenir l'élaboration de cette stratégie, le gouvernement provincial prendra les mesures suivantes :

- Il investira 3,5 millions de dollars au cours des quatre prochaines années pour appuyer la mise sur pied de projets pilotes dans le cadre desquels on réunira des ressources communautaires afin d'aider les jeunes à risque à terminer leurs études.
- Il fera la promotion de l'éducation collégiale auprès des élèves à risque du secondaire en affectant 1 million de dollars de plus à l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail en 2004-2005, montant qui atteindra 2 millions de dollars par année en 2005-2006.
- Il achètera du matériel à jour pour les élèves du palier secondaire qui font des études techniques. Il affectera 20 millions de dollars à cette initiative en 2004-2005.
- Il offrira de nouveaux programmes de perfectionnement scolaire et d'apprentissage aux sortants du secondaire. Pour ce faire, il versera au ministère de la Formation et des Collèges et Universités 2 millions de dollars supplémentaires en 2004-2005, montant qui atteindra 15 millions de dollars en 2007-2008.
- Il accordera 1 500 bourses d'études par année d'une valeur de 1 000 $ aux sortants du secondaire qui reprennent leurs études et s'inscrivent à un programme d'apprentissage. Il affectera 3 millions de dollars à cette initiative en 2004-2005 et 4,5 millions de dollars par année d'ici 2005-2006. De plus, on remettra une prime à la signature de 2 000 $ aux employeurs afin de les encourager à accorder une formation à ces jeunes apprentis.

Il est essentiel de disposer d'un nombre suffisant d'enseignants bien formés pour favoriser la transformation du secteur de l'éducation. Par conséquent, la province augmentera de 1 000 le nombre de places de formation d'enseignantes et d'enseignants en 2004-2005 et 2005-2006. Ces personnes s'ajouteraient aux 5 700 enseignantes et enseignants formés chaque année. Cette mesure nécessiterait un investissement supplémentaire de 15 millions de dollars sur deux ans.

Au cours des prochaines semaines, le ministère de l'Éducation fournira plus de détails sur le financement de l'éducation et les stratégies visant à améliorer le rendement scolaire.

Formation, collèges et universités – Budgétisation axée sur les résultats

Comme l'économie d'aujourd'hui est axée sur le savoir, il faut disposer de programmes d'éducation et de formation de qualité pour aider les Ontariennes et Ontariens à réaliser pleinement leur potentiel. Une main-d'oeuvre instruite et bien formée fournit à l'économie un avantage concurrentiel indéniable.

Les collèges et universités jouent un rôle essentiel dans l'acquisition des connaissances et des compétences dont les Ontariennes et Ontariens ont besoin pour réussir. La province s'assurera que les collèges et universités de la province demeurent un système d'éducation de qualité à la fois accessible et abordable.

Formation, collèges et universités
Dépenses de fonctionnement

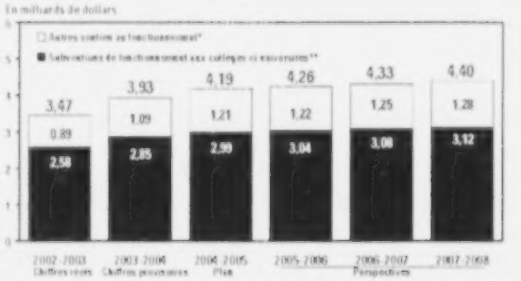

Pour appuyer l'éducation postsecondaire ainsi que les programmes d'apprentissage et de formation, le gouvernement haussera de 260 millions de dollars les dépenses de fonctionnement du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, qui atteindront 4,2 milliards de dollars en 2004-2005. D'ici 2007-2008, le financement du ministère augmentera de 470 millions de dollars comparativement à celui de 2003-2004, une hausse de 12 %.

Stratégies clés de changement

L'Ontario collaborera avec les étudiantes et étudiants, les parents et les établissements pour transformer le système d'éducation postsecondaire en un système de qualité qui est accessible, abordable et imputable. La province veut accroître le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui font des études postsecondaires et mettre au point un système mieux coordonné caractérisé par une plus grande spécialisation et une réduction du double emploi. Cela permettra aux étudiantes et aux étudiants de maximiser leurs objectifs d'apprentissage.

Pour transformer le système d'éducation postsecondaire, la province prendra les mesures suivantes :

- M. Bob Rae, ancien premier ministre, entreprendra un examen détaillé afin de définir un cadre de financement soutenable de l'éducation postsecondaire fondé sur l'utilisation efficace des ressources fournies par le gouvernement, les étudiantes et étudiants et le secteur privé.

Formation, collèges et universités – Budgétisation axée sur les résultats

Comme l'économie d'aujourd'hui est axée sur le savoir, il faut disposer de programmes d'éducation et de formation de qualité pour aider les Ontariennes et Ontariens à réaliser pleinement leur potentiel. Une main-d'oeuvre instruite et bien formée fournit à l'économie un avantage concurrentiel indéniable.

Les collèges et universités jouent un rôle essentiel dans l'acquisition des connaissances et des compétences dont les Ontariennes et Ontariens ont besoin pour réussir. La province s'assurera que les collèges et universités de la province demeurent un système d'éducation de qualité à la fois accessible et abordable.

Formation, collèges et universités
Dépenses de fonctionnement

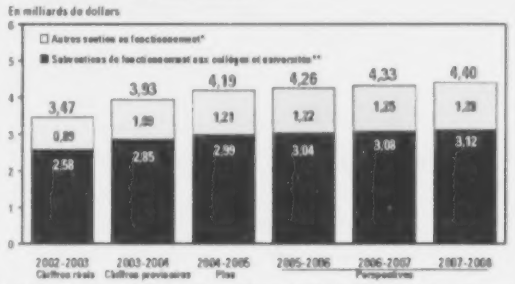

* Outre les autres subventions de fonctionnement aux collèges et universités, le soutien aux étudiantes et étudiants, et les programmes d'apprentissage et de formation.
** Incluant le financement versé pour compenser le gel des frais de scolarité et le financement ponctuel accordé pour stabiliser la situation du secteur collégial.
Note : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.
Source : Ministère des Finances de l'Ontario

Pour appuyer l'éducation postsecondaire ainsi que les programmes d'apprentissage et de formation, le gouvernement haussera de 260 millions de dollars les dépenses de fonctionnement du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, qui atteindront 4,2 milliards de dollars en 2004-2005. D'ici 2007-2008, le financement du ministère augmentera de 470 millions de dollars comparativement à celui de 2003-2004, une hausse de 12 %.

Stratégies clés de changement

L'Ontario collaborera avec les étudiantes et étudiants, les parents et les établissements pour transformer le système d'éducation postsecondaire en un système de qualité qui est accessible, abordable et imputable. La province veut accroître le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui font des études postsecondaires et mettre au point un système mieux coordonné caractérisé par une plus grande spécialisation et une réduction du double emploi. Cela permettra aux étudiantes et aux étudiants de maximiser leurs objectifs d'apprentissage.

Pour transformer le système d'éducation postsecondaire, la province prendra les mesures suivantes :

- M. Bob Rae, ancien premier ministre, entreprendra un examen détaillé afin de définir un cadre de financement soutenable de l'éducation postsecondaire fondé sur l'utilisation efficace des ressources fournies par le gouvernement, les étudiantes et étudiants et le secteur privé.

- En attendant les résultats de cet examen, on mettra en oeuvre les mesures suivantes pour rendre le système plus accessible et plus abordable.
  - Les frais de scolarité seront gelés pendant deux ans au niveau de 2003-2004 pour tous les programmes d'enseignement financés par la province. Les établissements d'éducation postsecondaire recevront des fonds pour compenser les coûts attribuables au gel des frais de scolarité.
  - On améliorera l'accès de 50 000 étudiantes et étudiants à l'aide financière qui leur est destinée en modifiant les règles d'admissibilité, ce qui permettra également de mieux harmoniser les régimes d'aide de l'Ontario et du Canada.
  - On accordera une aide financière non renouvelable de 25 millions de dollars en 2004-2005 pour aider à stabiliser la situation des collèges qui éprouvent des difficultés financières et pour faciliter la transition vers un cadre de financement à long terme. Cette aide financière proviendra du Fonds pour le changement.

- On haussera les fonds d'immobilisations en 2004-2005 pour qu'on dispose de l'espace supplémentaire requis en raison de l'accroissement du nombre d'inscriptions. La province investit 180 millions de dollars, y compris 90 millions de dollars cette année, dans le cadre d'un engagement de trois ans visant à créer plus de 21 000 places pour étudiantes et étudiants dans quatre collèges et neuf universités.
- La province améliorera la reddition de comptes au sein du système d'éducation postsecondaire en mettant en oeuvre, à compter de 2005-2006, les premières ententes annuelles de financement et de reddition de comptes conclues avec les établissements d'éducation postsecondaire. Ces ententes fixeront des objectifs pluriannuels de financement et d'inscription et feront en sorte que le financement soit fonction des objectifs gouvernementaux.

L'Ontario fait face à une pénurie de professionnels de la santé. *Au cours de la prochaine année, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités collaborera avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée afin de mettre en oeuvre une vaste stratégie de développement des ressources humaines visant à accroître le nombre de professionnels de la santé hautement qualifiés.*

- La province fera plus que doubler (de 90 à 200) le nombre de postes de formation offerts aux diplômés internationaux en médecine. De plus, elle élargira le programme d'évaluation, financé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, et augmentera le nombre de postes de formation postdoctorale offerts à ces personnes.
- Pour s'assurer qu'on disposera de fournisseurs de services de santé hautement qualifiés, on doublera le nombre de postes de formation clinique s'adressant aux infirmières praticiennes et aux infirmiers praticiens pour le porter de 75 à 150 d'ici trois ans.
- De plus, le gouvernement provincial prendra des mesures en vue d'accroître le nombre d'infirmières et d'infirmiers ayant suivi une formation postdoctorale, dont on a besoin pour combler des postes clés dans les facultés des sciences infirmières. Pour ce faire, il fournira 10 millions de dollars sur quatre ans pour créer le Fonds pour le corps professoral des écoles de sciences infirmières.
- Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée soutiendra les infirmières et infirmiers d'expérience qui servent de mentors aux stagiaires en soins infirmiers afin d'aider ces derniers à satisfaire aux exigences de pratique clinique.

En outre, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités collaborera avec le ministère de l'Éducation pour s'assurer qu'on dispose d'un nombre suffisant d'enseignantes et d'enseignants ayant reçu une formation adéquate.

L'Ontario doit accroître le nombre de travailleurs qualifiés, y compris les personnes de métier, et améliorer leurs compétences. *La province transformera le système de formation et d'apprentissage en créant un système de formation et d'emploi à guichet unique pour mieux servir les apprentis, les immigrants, les chômeurs et les jeunes qui font la transition de l'école au travail.* Ce système à guichet unique permettra de rationaliser les programmes, d'améliorer l'accès à ceux-ci et de mieux répondre aux besoins des employeurs. Dans le cadre de cette stratégie, la province négociera avec le gouvernement fédéral une entente de deuxième génération sur le développement du marché du travail afin de permettre l'intégration des programmes fédéraux et provinciaux relatifs au marché du travail et à la formation. Ces transformations amélioreront l'accès aux occasions de formation et d'emploi et donneront les résultats suivants :

- On mettra sur pied des services locaux de planification et de prestation à guichet unique afin de répondre aux besoins en matière de main-d'oeuvre et d'aider les jeunes à faire la transition vers le marché du travail.
- Le nombre de nouveaux participants aux programmes d'apprentissage augmentera de 7 000 pour atteindre 26 000 par année d'ici 2007-2008.

La province accordera une nouvelle aide financière de 11,7 millions de dollars par année d'ici 2006-2007 pour élargir les programmes d'apprentissage et proposera un nouveau crédit d'impôt pour la formation en apprentissage afin d'encourager les employeurs à embaucher davantage d'apprentis.

La province prendra des mesures pour éliminer les obstacles qui empêchent les personnes formées à l'étranger d'exercer leur profession ou leur métier. Elle affectera à cette stratégie 12,5 millions de dollars par année d'ici 2005-2006, qui comprendra les mesures suivantes :

- Collaborer avec les organismes de réglementation professionnelle et les employeurs afin d'améliorer l'accès aux possibilités d'emploi et d'éliminer les obstacles à la reconnaissance des compétences et à l'intégration professionnelle.
- Élargir les services de formation pour aider les personnes formées à l'étranger à s'intégrer au marché du travail en Ontario.
- Améliorer les renseignements sur les possibilités et les exigences d'emploi fournis aux personnes qui envisagent d'immigrer en Ontario.

Services sociaux – Budgétisation axée sur les résultats

L'établissement de collectivités dynamiques est une des principales priorités de la province. Pour donner suite à cette priorité, le gouvernement travaillera à revitaliser le secteur des services sociaux et à offrir des mesures de soutien coordonnées et efficaces aux enfants, aux familles et aux personnes vulnérables de l'Ontario.

Services sociaux
Dépenses de fonctionnement

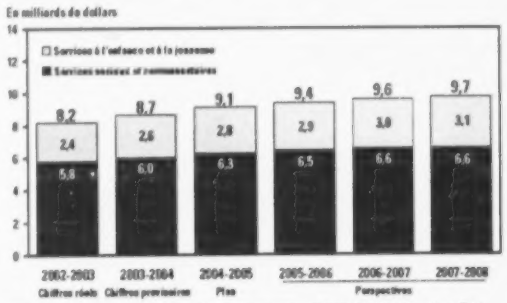

Le financement du secteur des services sociaux, qui comprend le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère des Services sociaux et communautaires, augmentera de plus de 1 milliard de dollars d'ici 2007-2008 par rapport au niveau de 2003-2004.

Stratégies clés de changement

Les programmes s'adressant aux enfants et aux jeunes sont fragmentés et répartis parmi plusieurs ministères provinciaux, services et mesures de soutien. Au cours des dernières années, les activités auxquelles se livrent certains organismes servant les enfants ont été restreintes au point où les services se sont dégradés et les périodes d'attente se sont allongées. Il est difficile pour les familles de s'y retrouver au sein de ce système complexe et inefficace qui, dans bien des cas, donne de mauvais résultats, comme en témoigne le fait que des enfants et des jeunes « tombent entre les mailles du filet ».

Soucieux de transformer les services à l'enfance, le gouvernement provincial a créé le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Ce ministère est en voie de prendre en charge tous les programmes pour enfants, qui étaient répartis entre plusieurs ministères, afin de jeter les assises d'un système rationnel pleinement intégré de services s'adressant aux enfants et aux jeunes. Cette transformation a pour but de veiller à ce que tous les enfants et les jeunes aient les meilleures chances de réussir et de réaliser leur plein potentiel.

À moyen terme, la province mettra en oeuvre des stratégies favorisant le dynamisme des collectivités en s'assurant que les enfants seront prêts à apprendre lorsqu'ils commenceront l'école et qu'ils recevront l'aide dont ils ont besoin. Les premières mesures en vue de faire cette transition et les résultats clés de ces stratégies comprennent les suivants :

- Aux termes du Cadre fédéral-provincial sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, on versera des fonds pour stabiliser la situation du système réglementé de garde d'enfants et fournir des places de garderie à des enfants d'âge préscolaire. Au cours de la première année, cette initiative se traduira par 4 000 places supplémentaires subventionnées pour des enfants. Il s'agit d'un investissement de 58 millions de dollars en 2004-2005, qui atteindra 137 millions de dollars en 2007-2008.

Services sociaux – Budgétisation axée sur les résultats

L'établissement de collectivités dynamiques est une des principales priorités de la province. Pour donner suite à cette priorité, le gouvernement travaillera à revitaliser le secteur des services sociaux et à offrir des mesures de soutien coordonnées et efficaces aux enfants, aux familles et aux personnes vulnérables de l'Ontario.

Services sociaux
Dépenses de fonctionnement

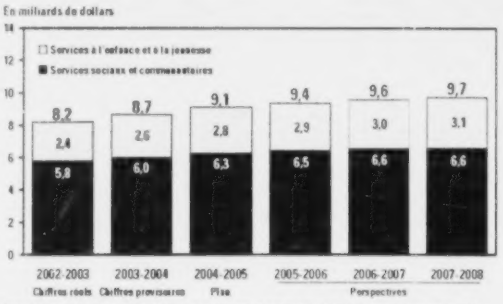

Le financement du secteur des services sociaux, qui comprend le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère des Services sociaux et communautaires, augmentera de plus de 1 milliard de dollars d'ici 2007-2008 par rapport au niveau de 2003-2004.

Stratégies clés de changement

Les programmes s'adressant aux enfants et aux jeunes sont fragmentés et répartis parmi plusieurs ministères provinciaux, services et mesures de soutien. Au cours des dernières années, les activités auxquelles se livrent certains organismes servant les enfants ont été restreintes au point où les services se sont dégradés et les périodes d'attente se sont allongées. Il est difficile pour les familles de s'y retrouver au sein de ce système complexe et inefficace qui, dans bien des cas, donne de mauvais résultats, comme en témoigne le fait que des enfants et des jeunes « tombent entre les mailles du filet ».

Soucieux de transformer les services à l'enfance, le gouvernement provincial a créé le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Ce ministère est en voie de prendre en charge tous les programmes pour enfants, qui étaient répartis entre plusieurs ministères, afin de jeter les assises d'un système rationnel pleinement intégré de services s'adressant aux enfants et aux jeunes. Cette transformation a pour but de veiller à ce que tous les enfants et les jeunes aient les meilleures chances de réussir et de réaliser leur plein potentiel.

À moyen terme, la province mettra en oeuvre des stratégies favorisant le dynamisme des collectivités en s'assurant que les enfants seront prêts à apprendre lorsqu'ils commenceront l'école et qu'ils recevront l'aide dont ils ont besoin. Les premières mesures en vue de faire cette transition et les résultats clés de ces stratégies comprennent les suivants :

- Aux termes du Cadre fédéral-provincial sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, on versera des fonds pour stabiliser la situation du système réglementé de garde d'enfants et fournir des places de garderie à des enfants d'âge préscolaire. Au cours de la première année, cette initiative se traduira par 4 000 places supplémentaires subventionnées pour des enfants. Il s'agit d'un investissement de 58 millions de dollars en 2004-2005, qui atteindra 137 millions de dollars en 2007-2008.

- Les centres de santé mentale pour enfants dispensent des programmes communautaires clés qui viennent en aide aux enfants et aux jeunes vulnérables. On investira 25 millions de dollars en 2004-2005, montant qui atteindra 38 millions de dollars en 2007-2008, pour revitaliser et étoffer les programmes de santé mentale pour enfants. Lorsqu'il aura été effectué en entier, cet investissement permettra aux centres de santé mentale pour enfants de traiter 7 000 enfants de plus par année.
- En 2004-2005, la province haussera de 3 % les fonds versés aux organismes dont le financement n'a pas augmenté depuis plusieurs années, notamment les organismes qui fournissent des services de prévention et d'intervention précoce s'adressant aux enfants et aux familles à risque. La ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse fournira plus de détails sur cette initiative.

Les services et mesures de soutien offerts aux familles et aux adultes ont fait l'objet de compressions ces dernières années, ce qui a contribué à accroître l'itinérance et la pauvreté. *Au cours des quatre prochaines années, la province étoffera les mesures communautaires de soutien afin d'obtenir les résultats suivants :*

- Les personnes participent davantage à la vie de leur collectivité, bénéficient d'un revenu et d'un logement stables, et se sentent plus en sécurité.
- On dispose d'un système efficient et intégré qui fournit des services aux adultes vulnérables et accroît l'autonomie personnelle et communautaire.

Pour amorcer cette transition, le gouvernement de l'Ontario travaille à améliorer les programmes de soutien du revenu de la façon suivante :

- Il augmentera de 3 % l'allocation de frais de subsistance et l'allocation de logement maximale versées aux bénéficiaires du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.
- Il haussera la prestation maximale accordée aux familles qui prennent soin d'un enfant ayant un handicap grave.

Au total, ces mesures augmenteront de 106 millions de dollars par année les prestations versées aux bénéficiaires de l'aide sociale. Les municipalités ne seront pas tenues de payer une partie des coûts de ces augmentations avant 2005.

De plus, pour un an, l'augmentation du Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE), qui aura lieu en juillet 2004, n'aura pas pour effet de réduire les prestations d'aide sociale. Ce changement fera en sorte que les bénéficiaires reçoivent 7 millions de dollars de plus pour l'exercice 2004-2005.

Au cours de la prochaine année, la province étudiera la façon dont elle traite les paiements versés aux bénéficiaires de l'aide sociale dans le cadre du SPNE et déterminera s'il faut y apporter des changements ou procéder à une restructuration. On examinera également les programmes d'aide sociale dans le cadre desquels on verse des sommes d'argent ou on accorde des prestations en nature aux enfants. Si le gouvernement trouve de meilleurs moyens d'accorder ces prestations aux familles à faible revenu et aux enfants vulnérables, il prendra les mesures qui s'imposent.

En plus d'une aide financière, certaines personnes ont besoin du soutien offert par les organismes de services sociaux. Comme c'est le cas pour les programmes s'adressant aux enfants, les services pour adultes sont parfois fragmentés et certains organismes qui servent les adultes ont fait face à des restrictions financières qui ont réduit leur capacité de fournir des services de façon efficace. *La province transformera ce secteur en veillant à ce que les organismes de services sociaux reposent sur des assises financières solides et à ce qu'ils soutiennent leurs clients de façon efficiente pour les aider à obtenir des résultats positifs.* Dans le cadre de cette stratégie de changement, la province prend les mesures suivantes :

- Pour donner aux collectivités la souplesse dont elles ont besoin pour s'assurer que leurs services répondent mieux aux besoins locaux, on rationalisera les programmes de prévention de l'itinérance et on y affectera 2 millions de dollars de plus par année.
- On débloquera 5 millions de dollars supplémentaires en 2004-2005 pour accroître de 3 % les fonds versés aux organismes dont le financement n'a pas augmenté depuis plusieurs années, notamment les refuges d'urgence pour femmes et les foyers. La ministre des Services sociaux et communautaires fournira plus de détails sur cette initiative.
- Pour s'assurer que les familles reçoivent les pensions alimentaires auxquelles elles ont droit, la province investira 40 millions de dollars au cours des quatre prochaines années afin d'accroître la capacité du Bureau des obligations familiales de retracer et de percevoir les pensions alimentaires non payées.

La province transformera les services destinés aux personnes ayant un handicap de développement afin de créer un système accessible, équitable et soutenable de soutiens communautaires. Elle collaborera avec les intervenants afin d'élaborer un plan qui augmentera le nombre de particuliers et de familles autonomes et qui leur offrira des renseignements, une planification et des services coordonnés dans leur collectivité.

Le gouvernement déposera un projet de loi qui modifierait la *Loi de 1997 sur la protection des locataires*. Le taux légal actuel de contrôle des loyers autorise les locateurs à accroître les loyers de 2 % et d'un pourcentage supplémentaire tenant compte de l'inflation sans que les locataires ne puissent contester. En vertu du taux légal proposé pour 2005, ce 2 % serait suspendu afin que les augmentations de loyer tiennent compte uniquement de l'augmentation des frais d'exploitation des locateurs.

Le gouvernement collaborera avec le gouvernement fédéral afin d'accroître le nombre de logements abordables en Ontario. Il mettra l'accent sur les logements adéquats pour les personnes ayant un trouble de santé mentale, les victimes de violence familiale et les travailleurs à faible revenu.

Électricité

Un approvisionnement en électricité sûr, stable, efficient et propre est la pierre angulaire d'une économie dynamique, compétitive et innovatrice et est essentiel à notre qualité de vie. Le secteur de l'électricité emploie directement plus de 40 000 personnes et génère des ventes d'environ 12 milliards de dollars.

La province est le seul actionnaire de Ontario Power Generation Inc. (OPG), qui a acheté les installations de production d'électricité de l'ancienne société Ontario Hydro en 1999, et de Hydro One Inc., qui a acheté les installations de transport et de distribution de cette société.

L'incidence financière du rendement du secteur de l'électricité depuis le 1er avril 1999 s'explique par la consolidation nette des résultats de OPG, de Hydro One, de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ) et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) dans les documents comptables de la province. La SFIEO est la continuité juridique de l'ancienne société Ontario Hydro. Elle est chargée de gérer et de rembourser la dette et d'autres passifs de cette société. Un système d'électricité soutenable signifie que les consommateurs doivent payer le coût réel de l'électricité. Depuis les cinq dernières années, ce n'est pas le cas. Si on ne procédait pas à une restructuration majeure du secteur de l'électricité, les contribuables risqueraient davantage de continuer à financer les prix de l'électricité.

Stratégies clés de changement

Le gouvernement entend déposer un projet de loi en juin 2004 afin de concrétiser sa vision de réformer le secteur de l'électricité. Si ce projet de loi est adopté à l'automne, la nouvelle structure de marché devrait être en place au début de la nouvelle année.

En plus de créer l'Office de l'électricité de l'Ontario, chargé d'assurer un approvisionnement à long terme adéquat dans la province et d'encourager les économies d'électricité et l'utilisation de sources d'énergie renouvelable, la réforme proposée créerait un secteur de l'électricité à la fois entièrement réglementé et soumis à la concurrence au sein duquel les prix payés à certains producteurs d'électricité seraient fixés par divers mécanismes. Les prix de l'électricité produite par les centrales nucléaires et les centrales hydroélectriques de base de OPG seraient réglementés et les prix de l'électricité provenant des producteurs avec lesquels on passe ou on a passé une convention d'achat seraient déterminés par ces conventions. Un marché concurrentiel déterminerait le prix payé pour d'autres types de production d'électricité.

En vertu du plan proposé, la facture d'électricité des consommateurs serait fondée sur une pondération de ces coûts et comprendrait les tarifs réglementés s'appliquant aux centrales réglementées de OPG, le coût total découlant des conventions actuelles et nouvelles de production d'électricité et les prix du marché s'appliquant aux autres centrales ayant droit aux prix du marché. Pour les consommateurs résidentiels et les petites entreprises, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) mettrait en oeuvre un nouveau régime standard de tarification au début de 2005 qui tiendrait compte de ces coûts pondérés. Ce régime stabiliserait les prix que paieraient les consommateurs et prévoirait des redressements périodiques afin que ces derniers en viennent à payer le coût réel de l'électricité.

Incidence financière de la réforme du secteur de l'électricité

Les perspectives financières de 2004-2005 et à moyen terme reposent sur la mise en oeuvre de la réforme du secteur de l'électricité proposée par le gouvernement et sur d'autres mesures ayant déjà été prises. Cette réforme aura surtout les effets suivants, qui se manifesteront par la consolidation de OPG et de la SFIEO dans les documents comptables de la province :

- Le coût financier du plan d'établissement d'un prix fixe pour les petits consommateurs et les consommateurs désignés serait éliminé grâce à la mise en oeuvre par la CEO, au début de 2005, d'un régime standard de tarification. Dans l'intervalle, le 1er avril 2004, le gouvernement a adopté une structure de prix s'appliquant aux petits consommateurs et aux consommateurs désignés qui tient mieux compte du coût de production d'électricité. On ne s'attend pas à ce que cette structure entraîne un coût financier pour la province.
- Le rendement financier de OPG devrait s'améliorer à moyen terme, ce qui mettrait fin à l'incidence négative considérable de ce rendement sur la province au cours des dernières années. Ce redressement découlerait des mesures prises par le gouvernement pour améliorer la gestion de OPG et la supervision exercée par son conseil d'administration et par la décision de confier à la CEO le soin de réglementer une partie importante des biens de OPG.
- Les consommateurs paieraient le coût total découlant des conventions actuelles et nouvelles de production d'électricité, ce qui éliminerait le passif de la province et de la SFIEO relatif à la partie des coûts supérieure au prix du marché pour quelque 90 conventions existantes d'achat d'électricité. Sur le plan financier, cela se traduirait par une hausse unique des revenus de 3,9 milliards de dollars au cours de l'exercice où les mesures législatives proposées seraient mises en oeuvre. Ces conventions ont été passées par l'ancienne société Ontario Hydro avec des producteurs privés d'électricité de la province. Comme la SFIEO est la continuité juridique de cette société, elle est la contrepartie de ces conventions, qui représentent environ 6 % de la capacité de production de la province. Depuis l'ouverture du marché, les coûts que doit payer la SFIEO pour acheter de l'électricité aux termes de ces conventions sont supérieurs au prix du marché auquel elle revend l'électricité. Par exemple, en 2003-2004, la SFIEO a payé 289 millions de dollars de plus pour acheter de l'électricité aux termes de ces conventions que le montant qu'elle a pu obtenir en vendant cet électricité sur le marché. En vertu de la réforme proposée du secteur de l'électricité, le coût total serait payé par les consommateurs pendant la durée des conventions, ce qui entraînerait l'élimination de ce passif.

On propose d'apporter ces changements pour faire en sorte que les consommateurs paient le coût réel de l'électricité sans que les contribuables assument une partie de ce coût. On prévoit que cette initiative aurait l'incidence suivante sur le plan financier : on recevrait du secteur de l'électricité des revenus suffisants pour payer l'intérêt sur l'investissement de la province dans OPG et dans Hydro One et pour veiller à ce que les consommateurs d'électricité, et non les contribuables, assurent le service de la dette, remboursent cette dette et prennent en charge les autres passifs de l'ancienne société Ontario Hydro.

Des collectivités vigoureuses

Le gouvernement de l'Ontario et les dirigeants des municipalités de la province doivent assurer ensemble la sécurité et le dynamisme des collectivités. En été 2004, le gouvernement de l'Ontario amorcera un dialogue avec les dirigeants municipaux qui débouchera sur un nouveau partenariat entre le gouvernement provincial et les municipalités et sur de nouveaux outils financiers et de gouvernance. On prévoit que ce dialogue orientera les arrangements financiers de la province et des municipalités au cours des quatre prochaines années et par la suite.

Stratégies clés de changement

Le gouvernement remettra aux municipalités 2 cents provenant de la taxe provinciale actuelle sur l'essence pour qu'elles investissent dans les transports en commun. Il commencera par leur remettre 1 cent en octobre 2004. Ce financement passera à 1,5 cent en octobre 2005 et à 2 cents en octobre 2006. On tiendra des consultations sur la formule de répartition de cette aide financière lors du dialogue qui sera amorcé sous peu.

La province prendra des mesures afin d'assumer 75 % des coûts de santé publique d'ici 2007. Cela aura une incidence positive sur le budget des municipalités de la province, particulièrement sur celui des municipalités de la région du grand Toronto (RGT). À la lumière de cette initiative, le gouvernement entend entreprendre des discussions avec les municipalités de la RGT sur des mécanismes de partage des coûts des transports en commun et des autres modes de transport, car il reconnaît que les résidents de la RGT dépendent de plus en plus de l'infrastructure de transport intégrée de la région.

La province et l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) ont conclu un protocole d'entente qui définit un cadre de consultation et de partenariat. La province déposera un projet de loi afin d'enchâsser ce protocole dans la *Loi sur les municipalités*. De plus, elle collaborera avec l'AMO afin d'entreprendre un examen de la Loi pour s'assurer que les dirigeants municipaux ont les pouvoirs et la souplesse dont ils ont besoin pour servir de façon efficace les membres de leur collectivité.

Le gouvernement de l'Ontario a demandé au gouvernement fédéral d'établir un groupe de travail fédéral, provincial et municipal qui étudierait des moyens d'améliorer la soutenabilité financière, l'autonomie et l'imputabilité des municipalités et qui garantirait la participation des municipalités lorsqu'on envisagerait d'adopter des changements à l'échelle nationale.

Relever ensemble les défis communs

Outre les initiatives fondamentales mentionnées précédemment, le gouvernement de l'Ontario effectue un large éventail d'investissements et met sur pied des projets pour soutenir les municipalités de la province et relever avec elles les défis communs :

- Le gouvernement publiera le tout premier plan de gestion de la croissance pour la région du Golden Horseshoe afin de maximiser les avantages de la croissance et d'en minimiser les coûts.
- Le gouvernement de l'Ontario déposera un projet de loi qui créerait la Régie des transports de la région du grand Toronto (RTRGT), qui aurait un mandat clair, soit de réduire les embouteillages et d'assurer la libre circulation des marchandises et des passagers dans la RGT.
- Le gouvernement investira 448 millions de dollars dans les immobilisations des transports en commun afin de soutenir la Commission de transport de Toronto, de favoriser l'expansion du Réseau GO, d'aménager le Service d'autobus rapides dans la RGT et de réaliser des études techniques et des évaluations environnementales portant sur le service O-Train d'Ottawa et le système de transport urbain léger et rapide de la région de Waterloo.
- En 2004-2005, l'Ontario investira 505 millions de dollars dans l'infrastructure municipale et locale.
- Le gouvernement provincial collabore avec le gouvernement fédéral afin de financer l'infrastructure des municipalités dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario (FIMRCO). Dans le cadre de ce fonds de cinq ans, d'une valeur de 900 millions de dollars, on mettra l'accent sur les mesures visant à aider les petites localités et les collectivités rurales à améliorer la qualité de l'eau, à mettre à niveau les installations de traitement des eaux d'égout et de gestion des déchets, et à réparer les routes et les ponts locaux. Les gouvernements de l'Ontario et du Canada travaillent en étroite collaboration avec l'AMO afin de mettre en oeuvre un programme répondant aux besoins locaux.
- La province investira plus de 400 millions de dollars dans des initiatives touchant l'eau potable, de la source au robinet. Ce montant comprend plus de 250 millions de dollars en financement des immobilisations. Une partie importante de cet investissement servira à aider les municipalités à rendre leurs installations de traitement d'eau conformes aux normes de calibre mondial énoncées dans la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* qu'a adoptée le gouvernement provincial.
- Le gouvernement est en train d'élaborer un plan d'investissement dans l'infrastructure stratégique de la province. Ce plan, qui s'échelonnera sur une période de dix ans, indiquera les investissements prioritaires pour tous les secteurs et la façon dont ils seront financés.
- La province déposera un projet de loi qui confirmerait la création de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OOFIS). L'Office fournira un financement abordable et efficient des projets prioritaires touchant l'infrastructure publique et émettra des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure pour permettre aux Ontariennes et aux Ontariens d'investir dans l'infrastructure locale partout dans la province.
- Le gouvernement a déposé des modifications à la *Loi sur l'aménagement du territoire* afin de limiter le rôle que joue la Commission des affaires municipales de l'Ontario dans la prise de décisions en matière d'aménagement du territoire des collectivités et de rendre ces pouvoirs aux élus municipaux. Il demandera l'avis des municipalités et de l'industrie de l'aménagement sur les modifications à la *Loi sur l'aménagement du territoire* et à la Déclaration de principes provinciale ainsi que sur la réforme de la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

- Le gouvernement ira de l'avant avec la promulgation de dispositions législatives encourageant la remise en valeur des friches contaminées. La province collaborera avec les municipalités pour que chaque partie offre un allégement de l'impôt foncier afin qu'on rétablisse le potentiel économique et environnemental de ces friches.
- La province collaborera avec les municipalités et d'autres intervenants pour donner suite à l'engagement de réacheminer 60 % des déchets. Pour étoffer cette initiative, le gouvernement forme un comité d'experts qui lui donnera des conseils sur les moyens d'améliorer le processus d'évaluation environnementale.
- Au début de 2004, la province a annoncé des mesures visant à donner aux municipalités plus de souplesse pour gérer les impôts fonciers. Elle déposera un projet de loi afin que celles-ci aient davantage de choix en ce qui concerne l'application graduelle de l'impôt foncier fondé sur la valeur actuelle des entreprises. La province tiendra d'autres séances de consultation sur les mesures qui donneraient plus de choix aux municipalités pour protéger les petites entreprises relativement à l'impôt foncier.
- La province acceptera les conseils de ses partenaires municipaux et déposera un projet de loi visant à fixer au 1er janvier de l'année d'imposition précédente la date d'évaluation des biens-fonds, soit six mois avant la date actuelle, à compter de 2006. Pour que les parties aient le temps de travailler ensemble à l'amélioration de la qualité et de l'uniformité des évaluations foncières, la prochaine réévaluation serait effectuée pour l'année d'imposition 2006 et reposerait sur la valeur des biens-fonds le 1er janvier 2005.
- Le gouvernement consultera les résidents et les intervenants des régions rurales de la province afin de mieux comprendre les priorités propres aux collectivités rurales et les modifications qu'il faut apporter pour améliorer leur prospérité, leur bien-être environnemental et leur qualité de vie.
- Le gouvernement lancera diverses initiatives pour réaliser le plein potentiel économique du Nord de l'Ontario, notamment un programme d'Obligations pour le développement du Nord de l'Ontario, qui favoriserait le développement des petites et moyennes entreprises, et le programme InvestiNord du gouvernement de l'Ontario, visant à faire connaître le Nord de l'Ontario aux investisseurs internationaux et à amener des investissements d'attraction dans cette région.

Section III : Plan financier de l'Ontario pour 2004-2005

Sommaire financier

On prévoit qu'en 2004-2005, le déficit s'établira à 2,2 milliards de dollars, une baisse de 4,0 milliards de dollars par rapport au déficit de 6,2 milliards de dollars prévu pour 2003-2004. Le plan financier de 2004-2005 tient compte de l'incidence de la hausse unique des revenus de 3,9 milliards de dollars attribuable à l'élimination prévue du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés d'électricité.

Perspectives financières pour 2004-2005 (en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2003-2004	Plan 2004-2005	Variation	
			En millions de dollars	En pourcentage
Revenus*	68 250	78 360	10 110	14,8
Charges				
Programmes	62 518	66 695	4 177	6,7
Immobilisations	2 202	2 575	373	16,9
Intérêt sur la dette	9 752	10 329	577	5,9
Total des charges	74 472	79 599	5 127	6,9
Réserve	-	1 000	1 000	-
Excédent/(Déficit)	**(6 222)**	**(2 239)**	**3 983**	**(64,0)**

* Comprend une hausse unique des revenus de 3 881 millions de dollars attribuable à l'élimination prévue en 2004-2005 du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés d'électricité.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Les revenus totaux devraient s'établir à 78,4 milliards de dollars en 2004-2005, une hausse de 10,1 milliards de dollars par rapport aux chiffres provisoires de 2003-2004 qui sont de 68,3 milliards de dollars. Cette hausse est surtout attribuable aux revenus fiscaux plus élevés générés par la croissance économique et aux mesures proposées dans le présent budget, notamment la réforme proposée en matière d'électricité, qui permettra d'augmenter les revenus par l'élimination du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés d'électricité.
- En 2004-2005, les charges totales passeront à 79,6 milliards de dollars, une hausse de 5,1 milliards de dollars, ou 6,9 %. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation des dépenses dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des services sociaux et de l'enseignement postsecondaire ainsi qu'au financement supplémentaire versé par l'entremise du Fonds pour le changement de 2004-2005, créé pour aider les secteurs clés à mettre en oeuvre des stratégies de changement.

Aperçu des revenus pour 2004-2005

On prévoit que, en 2004-2005, les revenus seront de 78,4 milliards de dollars, une hausse de 10,1 milliards de dollars, soit 14,8 %, par rapport aux chiffres provisoires de 2003-2004. Une partie de cette augmentation découle de revenus de 3,9 milliards de dollars générés par l'élimination prévue du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés d'électricité. L'augmentation de 4,8 milliards de dollars des revenus fiscaux est attribuable à la croissance économique et aux mesures contenues dans la *Loi de 2003 sur la gestion responsable des finances* et proposées dans le présent budget, notamment la nouvelle Contribution-santé de l'Ontario.

Revenus selon la source (en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2003-2004	Plan 2004-2005	Variation	
			En millions de dollars	En pourcentage
Revenus fiscaux				
Impôt sur le revenu des particuliers	17 778	18 821	1 043	5,9
Taxe de vente au détail	14 260	15 036	776	5,4
Impôt sur les sociétés	7 222	8 320	1 098	15,2
Contribution-santé de l'Ontario	-	1 635	1 635	-
Autres revenus fiscaux	9 901	10 186	285	2,9
Total des revenus fiscaux	49 161	53 998	4 837	9,8
Gouvernement du Canada	9 962	10 798	836	8,4
Revenus tirés des entreprises publiques	3 069	3 564	495	16,1
Autres revenus non fiscaux*	6 058	10 000	3 942	65,1
Total des revenus	**68 250**	**78 360**	**10 110**	**14,8**

* Comprend une hausse unique des revenus de 3 881 millions de dollars attribuable à l'élimination prévue en 2004-2005 du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés d'électricité.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- On prévoit que les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers augmenteront de 1 milliard de dollars (5,9 %) pour atteindre 18,8 milliards de dollars en 2004-2005. Cette hausse s'explique par les prévisions économiques de l'Ontario pour 2004 relativement à la croissance de l'emploi (1,7 %) et des revenus des particuliers (3,4 %). Le taux de croissance est également gonflé par un rajustement négatif appliqué aux revenus de 2003-2004 en raison d'une surestimation de 0,5 milliard de dollars des revenus dans les *Comptes publics de l'Ontario* 2002-2003.
- Les revenus tirés de la taxe de vente au détail devraient augmenter de 0,8 milliard de dollars (5,4 %) et passer à plus de 15,0 milliards de dollars en 2004-2005. Cette hausse découle de la croissance prévue (3,5 %) des ventes au détail en 2004 et de la croissance continue des dépenses d'entreprise assujetties à la taxe de vente.

- Les revenus tirés de l'impôt sur les sociétés devraient afficher une hausse de 1,1 milliard de dollars (15,2 %) et passer à 8,3 milliards de dollars en 2004-2005. Cette hausse s'explique par la croissance prévue des bénéfices des entreprises en 2004 (5,8 %) et les mesures fiscales prises en vertu de la *Loi de 2003 sur la gestion responsable des finances*. Le taux de croissance est également gonflé par un rajustement négatif appliqué aux revenus de 2003-2004 en raison d'une surestimation de 0,4 milliard de dollars des revenus dans les *Comptes publics de l'Ontario* 2002-2003.
- La Contribution-santé de l'Ontario proposée devrait générer des revenus de 1,6 milliard de dollars en 2004-2005.
- Tous les autres revenus fiscaux devraient augmenter de 0,3 milliard de dollars (2,9 %) et passer à 10,2 milliards de dollars en 2004-2005. Cette hausse est attribuable aux prévisions de croissance économique réelle (2,3 %) pour l'Ontario et à l'incidence des mesures fiscales proposées dans le présent budget.
- Les paiements du gouvernement fédéral devraient augmenter de 0,8 milliard de dollars (8,4 %) et passer à 10,8 milliards de dollars en 2004-2005. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation des transferts dans le secteur des services sociaux et de la santé.
- On s'attend à ce que les revenus tirés des entreprises publiques connaissent une hausse de 0,5 milliard de dollars (16,1 %) et passent à 3,6 milliards de dollars en 2004-2005. Cette hausse est surtout attribuable au rendement accru de Ontario Power Generation Inc., dont le bénéfice net a enregistré une baisse en 2003-2004 en raison surtout d'une réduction de la valeur de ses centrales au charbon.
- Les autres revenus non fiscaux devraient croître de 3,9 milliards de dollars (65,1 %) pour passer à 10,0 milliards de dollars en 2004-2005. Cette augmentation est surtout attribuable à une hausse unique des revenus de 3,9 milliards de dollars attribuable à l'élimination prévue du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés d'électricité.

Perspectives concernant les charges pour 2004-2005

À 79,6 milliards de dollars, les charges prévues pour 2004-2005 sont en hausse de 5,1 milliards de dollars par rapport aux chiffres provisoires de 74,5 milliards de dollars pour 2003-2004. Les dépenses augmentent principalement dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'enseignement postsecondaire et des services sociaux. Au total, 1,0 milliard de dollars est fourni par le Fonds pour le changement pour faciliter la mise en oeuvre de stratégies de changement dans les secteurs clés.

Charges par secteur
(en millions de dollars)

	Données provisoires 2003-2004	Plan 2004-2005	Variation	
			En millions de dollars	En pourcentage
Programmes				
Santé	28 100	29 652	1 552	5,5
Fonds pour le changement - serv. de santé*	-	609	609	-
Coûts de santé ponctuels liés au SRAS et principaux coûts uniques pour la santé	842	-	(842)	-
Éducation	9 754	10 623	869	8,9
Formation, collèges et universités	3 934	4 194	260	6,6
Services sociaux	8 659	9 149	490	5,7
Justice	2 826	2 907	81	2,9
Autres programmes**	8 403	9 561	1 158	13,8
Total - Programmes	62 518	66 695	4 177	6,7
Immobilisations	2 202	2 575	373	16,9
Intérêt sur la dette	9 752	10 329	577	5,9
Total des charges	**74 472**	**79 599**	**5 127**	**6,9**

* Les perspectives concernant les charges pour 2004-2005 comprennent un Fonds pour le changement de 1,0 milliard de dollars, dont 0,6 milliard de dollars pour faciliter la transformation du secteur de la santé.

** Les perspectives concernant les charges pour 2004-2005 comprennent 1,0 milliard de dollars au titre du Fonds de prévoyance et 0,4 milliard de dollars au titre du Fonds pour le changement.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- En 2004-2005, les dépenses de fonctionnement dans le secteur de la santé, à l'exclusion du montant de 0,6 milliard de dollars versé par l'entremise du Fonds pour le changement, s'établiront à 29,7 milliards de dollars, une hausse de 1,6 milliard de dollars par rapport aux dépenses de 28,1 milliards de dollars pour 2003-2004. Dans le budget des services de santé, voici quelles seront les principales dépenses en 2004-2005 : 11,3 milliards de dollars pour le soutien opérationnel aux 154 hôpitaux de l'Ontario et 7,0 milliards de dollars en paiements de l'Assurance-santé de l'Ontario aux médecins et aux autres fournisseurs de services de santé. Le reste des dépenses de santé, à savoir 11,4 milliards de dollars, servira à soutenir un large éventail de services, notamment les programmes de médicaments, les établissements de soins de longue durée, et les services de santé publique et communautaire. Ces investissements dans les services de santé publique et communautaire appuieront la transformation du système de santé, ce qui contribuera à réduire l'augmentation des coûts du financement futur de ces services.

- Les dépenses de fonctionnement du ministère de l'Éducation s'élèveront à 10,6 milliards de dollars cette année, une hausse de presque 0,9 milliard de dollars par rapport aux dépenses de 9,8 milliards de dollars de l'exercice 2003-2004. Ces dépenses comprennent une augmentation des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires de plus de 0,7 milliard de dollars en 2004-2005, ce qui correspond à la part des subventions pour les besoins des élèves assumée par la province pendant l'exercice. Elles comprennent également 0,1 milliard de dollars au titre du financement axé sur la réussite des élèves, ne faisant pas partie des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires, surtout consacrés aux programmes de littératie et de numératie.
- Les dépenses provinciales de programmes à l'appui des établissements d'enseignement postsecondaire financés par les deniers publics, de l'aide aux étudiantes et aux étudiants et des activités d'apprentissage et de formation engagées par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités augmenteront de 0,3 milliard de dollars et passeront à 4,2 milliards de dollars en 2004-2005. Cette hausse comprend une augmentation de plus de 0,1 milliard de dollars cette année pour les établissements d'enseignement postsecondaire financés par les deniers publics. Les dépenses au titre de l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants augmenteront également de 0,1 milliard de dollars en 2004-2005 et comprennent les coûts supplémentaires engagés pour bonifier le programme de prêts.
- En 2004-2005, les dépenses de fonctionnement au titre des services sociaux seront de 9,1 milliards de dollars, une hausse de 0,5 milliard de dollars par rapport à l'année précédente. Cette augmentation comprend 0,1 milliard de dollars pour accroître les prestations d'aide sociale. Les fonds consacrés aux programmes offerts par l'entremise du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse augmenteront de 0,2 milliard de dollars en 2004-2005, surtout à la suite d'améliorations apportées aux programmes de garde d'enfants et de santé mentale des enfants.
- Les dépenses de fonctionnement du secteur de la justice, qui se compose du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, seront de 2,9 milliards de dollars en 2004-2005.
- En 2004-2005, les dépenses au titre de tous les autres programmes provinciaux seront de 9,6 milliards de dollars. Ce montant comprend le fonds de prévoyance du Conseil de gestion de 1,0 milliard de dollars qui prévoit le financement d'initiatives gouvernementales qui n'ont pas encore été affectées aux ministères, en attendant des précisions ou une justification.
- En outre, le plan financier de 2004-2005 comprend un Fonds pour le changement de 1,0 milliard de dollars réservé à des initiatives de transformation qui se traduisent par une amélioration des résultats. De cette somme, 0,6 milliard de dollars ont été affectés au ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le reste étant généralement distribué à d'autres secteurs. Des précisions sur le Fonds pour le changement sont données dans les pages qui suivent.
- Les charges prévues pour les immobilisations en 2004-2005 sont de 2,6 milliards de dollars répartis comme suit : 1,5 milliard de dollars en transferts aux municipalités, aux hôpitaux, aux universités, aux collèges et à d'autres bénéficiaires de paiements de transfert; 0,3 milliard de dollars pour les travaux de réparation et de remise en état et d'autres investissements dans les immobilisations; et 0,8 milliard de dollars pour assumer les coûts d'amortissement des immobilisations corporelles importantes de la province (surtout les routes et les immeubles).
- L'intérêt sur la dette en 2004-2005 devrait s'établir à 10,3 milliards de dollars, une hausse de 0,6 milliard de dollars par rapport à l'année précédente, en raison des coûts associés aux besoins d'emprunt accrus.

Fonds pour le changement

Le budget de 2004 comprend un fonds ponctuel de 1,0 milliard de dollars qui sera utilisé à l'appui des plans du gouvernement pour transformer et améliorer les services publics de l'Ontario. Le Fonds pour le changement contribuera à payer des projets visant à rationaliser ou à mieux intégrer les programmes et les services existants, à mettre en place de nouveaux systèmes et processus pour réduire les coûts à long terme ou à atténuer la demande de services à long terme.

Les investissements faits dans le cadre du Fonds pour le changement visent à couvrir des coûts ponctuels en 2004-2005 uniquement. Le financement supplémentaire qui pourrait être requis sera déterminé dans le cadre du processus de budgétisation axée sur les résultats de 2005-2006. Du montant de 1,0 milliard de dollars affecté au Fonds pour le changement, plus de 600 millions de dollars seront consacrés au ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour l'aider à mettre en oeuvre son programme de transformation. Le reste du financement a été ou sera distribué aux autres ministères qui peuvent présenter une analyse de rentabilisation acceptable pour étayer leurs projets.

Le tableau suivant met en relief les investissements clés financés par l'entremise du Fonds pour le changement en 2004-2005.

Investissements faits dans le cadre du Fonds pour le changement (en millions de dollars)

		Plan 2004-2005
Investissements dans les services de santé		
Services de santé communautaire — soins à domicile et services communautaires de santé mentale	140	
Équipes Santé familiale	111	
Initiatives de cybersanté	78	
Autres projets (dont listes d'attente et sécurité au travail)	280	
		609
Autres investissements		
Amélioration de ServiceOntario	27	
Stabilisation des collèges	25	
Programme d'aide financière à la gestion des éléments nutritifs	5	
Autres	6	
		63
Investissements à confirmer		328
Total des investissements faits dans le cadre du Fonds pour le changement		**1 000**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Investissements dans les services de santé

- Un certain nombre de projets seront entrepris dans le but de faciliter la transformation du système de santé, notamment l'élaboration et l'élargissement des registres de listes d'attente pour soins cardiaques, radiothérapie et remplacements de hanches et d'articulations du genou ainsi que l'amélioration de la sécurité au travail pour le personnel par l'achat de 12 000 soulève-lits pour les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée. Des investissements de 280 millions de dollars seront faits dans ces projets par l'entremise du Fonds pour le changement.
- Des services auparavant offerts en établissement peuvent maintenant être offerts à domicile, souvent à moindre coûts assurant plus de dignité et une meilleure qualité de vie aux malades. Les soins à domicile seront offerts à 21 400 Ontariennes et Ontariens de plus et les services communautaires de santé mentale à 13 650 personnes de plus grâce à un investissement de 140 millions de dollars fait dans le cadre du Fonds pour le changement en 2004-2005.
- Les 150 équipes Santé familiale qui seront mises sur pied seront composées de médecins, d'infirmières praticiennes, d'infirmiers praticiens et d'autres fournisseurs de soins qui offriront des soins primaires complets aux Ontariennes et aux Ontariens, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Un investissement de 111 millions de dollars sera fait dans les initiatives de soins primaires dans le cadre du Fonds pour le changement.
- Les initiatives de cybersanté désignent l'utilisation de l'informatique pour moderniser la prestation des services de santé et favoriser l'intégration du système. Une variété de projets de cybersanté seront financés par l'entremise du Fonds pour le changement cette année. Ainsi, dans les salles d'urgence, il sera possible de consulter, par voie électronique, la liste des médicaments prescrits aux bénéficiaires du Programme de médicaments de l'Ontario. De plus, des normes seront établies en matière de technologie de l'information dans le système de santé par l'entremise du Conseil ontarien des normes d'informatique de la santé. Le Fonds pour le changement versera 78 millions de dollars aux initiatives de cybersanté en 2004-2005.

Autres investissements

- L'initiative ServiceOntario contribuera à améliorer la prestation des services gouvernementaux au public en permettant l'accès à ces services par téléphone, par Internet ou en personne. En outre, des économies seront réalisées sur le plan opérationnel par le regroupement des bureaux existants et le partage de locaux, lorsque c'est possible, avec d'autres paliers de gouvernement. Le Fonds pour le changement investit 27 millions de dollars cette année à l'appui des améliorations de ServiceOntario.
- En attendant les résultats de l'examen du secteur de l'éducation postsecondaire, un financement ponctuel de 25 millions de dollars sera versé en 2004-2005 pour aider à stabiliser les collèges qui sont aux prises avec des difficultés financières et leur permettre de faire la transition vers un cadre de financement à long terme.
- Le Programme d'aide financière en matière de gestion des éléments nutritifs aidera les agriculteurs à assumer les coûts nécessaires pour se conformer à la *Loi de 2001 sur la gestion des éléments nutritifs*. Le gouvernement a affecté 20 millions de dollars sur deux ans à cette initiative, le financement de la première année étant versé dans le cadre du Fonds pour le changement.

Les 328 millions de dollars non répartis du Fonds seront affectés au début de l'exercice, après une étude des analyses de rentabilisation. On effectue cette étude pour s'assurer que les projets offrent des avantages comme l'optimisation des ressources, améliorent la qualité ou la prestation des services publics, améliorent l'efficacité ou se traduisent par des économies à long terme. À mesure que les projets seront examinés et approuvés au cours de l'exercice, les renseignements pertinents seront déclarés dans le rapport trimestriel *Finances de l'Ontario*.

Toutes les sommes du Fonds pour le changement qui n'auront pas été attribuées à la fin de l'exercice, le cas échéant, seront utilisées pour réduire le déficit.

Investissements visant à améliorer la santé des Ontariennes et des Ontariens

Résolu à assurer un système de santé soutenable, le gouvernement offre aux Ontariennes et aux Ontariens des services de santé de qualité supérieure, axés sur les résultats et sur les patients, là où ils sont requis et au moment où ils sont requis. Les programmes et services offerts pour que les Ontariennes et Ontariens soient en meilleure santé sont mis en oeuvre par l'entremise de différents ministères : Santé et Soins de longue durée, Services à l'enfance et à la jeunesse, Environnement, Formation, Collèges et Universités, et autres. Globalement, les dépenses du gouvernement dans les programmes qui contribuent à améliorer la santé des Ontariennes et des Ontariens augmenteront de 2,4 milliards de dollars en 2004-2005. Le tableau ci-dessous fait état des augmentations du budget des programmes qui contribuent à améliorer la santé des Ontariennes et des Ontariens.

Augmentations annuelles du budget des programmes qui contribuent à améliorer la santé des Ontariennes et des Ontariens
(en millions de dollars)

	Hausse 2004-2005
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	
• Établissements de soins de longue durée – ouverture de 3 760 lits supplémentaires pour faciliter la prestation de soins; amélioration de la sécurité des pensionnaires de ces établissements et de la qualité des soins qui leur sont dispensés	406
• Assurance-santé – élargissement des équipes Santé familiale et financement de l'utilisation accrue des services assurés	272
• Programmes de médicaments de l'Ontario – augmentation de l'utilisation	193
• Soins à domicile, services communautaires de santé et de santé mentale – hausse du financement pour offrir des soins à domicile à 21 400 Ontariennes et Ontariens supplémentaires et soutenir 13 650 personnes de plus ayant des problèmes de santé mentale dans leur collectivité	182
• Services de santé publique – amélioration de la capacité du système à mieux gérer la lutte contre les maladies infectieuses, ajout de trois vaccins au programme d'immunisation des enfants et mise en oeuvre d'une stratégie complète de lutte au tabagisme	165
• Stratégies visant les ressources humaines en santé – initiatives visant à accroître le nombre de médecins et d'infirmières et infirmiers, dont les infirmières et infirmiers praticiens, ainsi qu'à acheter 12 000 soulève-lits pour améliorer les conditions de travail du personnel infirmier	108
• Registres des listes d'attente et initiatives de cybersanté – pour utiliser la technologie de l'information afin de moderniser la prestation des services de santé et faciliter l'intégration du système de santé	97
• Hôpitaux – augmentation du soutien de la province au fonctionnement des hôpitaux pour le maintien des services de santé	470
• Autres services de santé y compris augmentations pour le traitement du cancer et les services d'ambulance	268
	2 161

Augmentations annuelles du budget des programmes qui contribuent à améliorer la santé des Ontariennes et des Ontariens
(en millions de dollars)

		Hausse 2004-2005
Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse		
• Santé mentale des enfants – amélioration des programmes communautaires destinés aux enfants à risque		25
Ministère des Services sociaux et communautaires		
• Régime de médicaments gratuits de l'Ontario – augmentation de l'utilisation		42
Ministère de l'Environnement		
• Programmes d'assainissement de l'eau – salubrité de l'eau potable, protection des sources d'eau à l'échelle des bassins versants, et normes, mise en oeuvre et activités de mise en conformité touchant la gestion des éléments nutritifs	52	
• Programmes d'immobilisations pour l'assainissement de l'eau – comprend la protection des sources d'eau à l'échelle des bassins versants et des investissements dans la gestion des éléments nutritifs pour soutenir la mise en oeuvre des normes	8	
		60
Ministère des Affaires municipales et du Logement/Ministère du Développement du Nord et des Mines		
• Initiative Partenariats du millénaire – projets relatifs à l'eau et aux eaux usées		21
Ministère des Richesses naturelles		
• Programmes opérationnels – programme de protection des sources d'eau à l'échelle des bassins versants	26	
• Programmes d'immobilisations – programme de protection des sources d'eau à l'échelle des bassins versants et surveillance des eaux de surface	6	
		32
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités		
• Formation des médecins et des infirmières et infirmiers – hausse du financement pour soutenir l'augmentation des effectifs dans les écoles de médecine et les programmes coopératifs de sciences infirmières		16
Ministère du Tourisme et des Loisirs		
• Vie active en 2010 – favorise la participation dans les sports et l'activité physique, en particulier chez les enfants, les jeunes et les personnes à faible revenu		3
Total de l'augmentation du financement		**2 360**

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique de l'Ontario.

Pour s'assurer qu'il y aura du financement, aussi bien pour les services de santé que pour les autres priorités visant à améliorer la santé, le gouvernement déposera un projet de loi proposant de créer la Contribution-santé de l'Ontario. Cette initiative appuiera l'augmentation de 2,4 milliards de dollars du financement des programmes qui contribuent à améliorer la santé de la population de l'Ontario.

Soutien aux services de santé, à la Fondation Trillium de l'Ontario et aux collectivités

Le produit des activités de jeu qui revient à la province continue d'être utilisé pour soutenir les priorités provinciales, notamment le fonctionnement des hôpitaux, les organismes de bienfaisance, les collectivités et le secteur agricole.

Soutien aux services de santé, aux organismes de bienfaisance, au traitement du jeu problématique et aux programmes connexes (en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2003-2004	Plan 2004-2005
Revenus tirés des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes		
Fonctionnement des hôpitaux	1 499	1 474
Fondation Trillium de l'Ontario	100	95
Traitement du jeu problématique et programmes connexes	21	36
Revenus générés par les casinos commerciaux		
Priorités générales du gouvernement	480	512
Total	**2 100**	**2 117**

Sources : ministère du Développement économique et du Commerce de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Revenus tirés des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes

Aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, les revenus provinciaux nets générés par les loteries, les casinos de bienfaisance et les machines à sous dans les hippodromes doivent être utilisés pour soutenir des services tels que le fonctionnement des hôpitaux, les programmes de traitement du jeu problématique et les programmes connexes ainsi que le financement d'organismes de bienfaisance par l'entremise de la Fondation Trillium de l'Ontario.

- En 2004-2005, on estime que des revenus nets de 1 474 millions de dollars provenant des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes seront affectés au fonctionnement des hôpitaux.
- La Fondation Trillium de l'Ontario est devenue l'une des plus importantes fondations subventionnaires du Canada. En 2004-2005, elle recevra 95 millions de dollars (auxquels s'ajouteront 5 millions de dollars provenant de la réserve de la Fondation, soit un total de 100 millions de dollars) pour aider à bâtir des collectivités saines et dynamiques en versant des contributions aux oeuvres de bienfaisance et aux organismes sans but lucratif.

- Deux pour cent des revenus tirés des machines à sous, ce qui représente environ 36 millions de dollars en 2004-2005, sont affectés à des programmes de recherche, de prévention et de traitement touchant le jeu problématique et à des programmes connexes.

Profits des casinos commerciaux

- En 2004-2005, les revenus provinciaux nets tirés des casinos commerciaux, estimés à 512 millions de dollars, seront utilisés pour soutenir les priorités générales du gouvernement, notamment les services de santé, l'éducation et les programmes sociaux.
- Depuis que les casinos commerciaux sont en activité, ils ont permis la création de 27 000 emplois directs et indirects en Ontario. On estime que les activités des casinos commerciaux et l'accroissement du tourisme qui en découle ont des retombées annuelles de 2,4 milliards de dollars pour l'économie de l'Ontario.

Autres bénéficiaires des revenus générés par les casinos de bienfaisance et les machines à sous dans les hippodromes

Soutien au secteur agricole et aux municipalités (en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2003-2004	Plan 2004-2005
Secteur agricole	308	299
Municipalités	75	75
Total	**383**	**374**

Source : ministère du Développement économique et du Commerce de l'Ontario.

- Vingt pour cent des revenus bruts générés par les machines à sous dans les hippodromes visent à favoriser la croissance économique de l'industrie des courses de chevaux. Depuis 1998, cette initiative a permis de conserver et d'améliorer plus de 60 000 emplois de l'industrie des courses de chevaux, versant plus de 1,1 milliard de dollars à une composante clé du secteur agricole de la province. Pour 2004-2005, on évalue à 299 millions de dollars le soutien supplémentaire qui sera versé.
- Une partie des revenus bruts générés par les machines à sous évaluée à 75 millions de dollars en 2004-2005 sera fournie aux municipalités qui accueillent des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes pour compenser les coûts de l'infrastructure et des services locaux.

Aperçu de l'infrastructure

L'infrastructure est le fondement, au sens propre comme au sens figuré, de la prochaine vague de croissance économique et démographique de l'Ontario.

Les investissements dans l'infrastructure rehaussent notre niveau de vie car ils ont des effets sur la productivité et ils favorisent la prestation de services publics qui améliorent notre qualité de vie. Chaque million de dollars supplémentaire investi dans l'infrastructure publique réduit d'environ 200 000 $ les coûts annuels pour les entreprises de l'Ontario. De même, dans le secteur public, des investissements dans l'infrastructure peuvent améliorer la qualité et l'efficacité des services publics, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation.

L'Ontario dispose déjà d'une infrastructure publique qui vaut plus de 250 milliards de dollars. Cependant, depuis deux décennies, la croissance de l'infrastructure a sérieusement perdu du terrain par rapport à la croissance économique. Par ailleurs, la majeure partie de l'infrastructure bâtie pour répondre aux besoins créés par le baby-boom atteint la fin de sa vie utile et doit être renouvelée ou remplacée.

Pour relever le défi que pose l'infrastructure, le gouvernement a établi un nouveau ministère, le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique, chargé de la gestion stratégique du plan d'investissement dans les immobilisations du gouvernement, y compris les investissements dans les actifs de la province et les transferts à des fins d'immobilisations aux hôpitaux, aux municipalités, aux établissements d'enseignement postsecondaire et à d'autres bénéficiaires de paiements de transfert.

Le gouvernement s'engage également à élaborer le premier plan stratégique décennal d'investissement dans l'infrastructure pour orienter ses décisions futures en la matière. Le plan définira les priorités en matière d'investissement à long terme dans des secteurs clés comme le réseau d'aqueducs et d'égouts, les transports, la santé, la justice, les écoles et l'enseignement postsecondaire.

Notre mode de vie de demain dépend de la planification que nous faisons et de la façon dont nous gérons la croissance aujourd'hui. C'est pourquoi le gouvernement élabore un plan de gestion de la croissance du Golden Horseshoe, la plus grande région urbaine du Canada. Le plan nous aidera à connaître une saine croissance en favorisant des investissements dans l'infrastructure qui soutient les zones de croissance tout en protégeant les secteurs d'où proviennent nos aliments et notre eau et que nous privilégions pour nos loisirs. Le gouvernement publiera le premier plan de gestion de la croissance qui portera sur la région du Golden Horsehoe, dans les mois à venir.

Investissements bruts dans les immobilisations
(en millions de dollars)

		Plan 2004-2005
Transport		1 546
Routes	992	
Transports en commun	448	
Autres moyens de transport	106	
Santé et Soins de longue durée		346
Enseignement postsecondaire		175
Environnement		346
Eau	257	
Autre	89	
Infrastructure municipale et locale		505
Justice		97
Autres (nets)		328
Total des investissements bruts dans les immobilisations		3 343
Moins : Investissements nets dans les immobilisations*		**768**
Total des charges d'immobilisations		**2 575**

* Le tableau A5 de l'annexe au présent document comprend des précisions concernant les investissements nets dans les immobilisations.

Nota : Les investissements bruts dans les immobilisations comprennent 359 millions de dollars en transferts (les revenus selon le CCSP sont de 267 millions de dollars); 89 millions de dollars pour le transport; 103 millions de dollars pour l'environnement; 167 millions de dollars pour l'infrastructure municipale et locale. Les investissements bruts dans les immobilisations, à l'exclusion des transferts, s'élèvent à 3,0 milliards de dollars.

Source : ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique de l'Ontario.

En 2004-2005, le gouvernement investira environ 3,3 milliards de dollars dans l'infrastructure de l'Ontario.

- Par l'entremise du ministère des Transports et du ministère du Développement du Nord et des Mines, la province investira 992 millions de dollars dans la réfection et le prolongement des routes en 2004-2005. Elle versera également 448 millions de dollars dans les transports en commun pour étendre les services du Réseau GO, aménager le nouveau Service d'autobus rapides dans la RGT, réaliser des études techniques et des évaluations environnementales portant sur le service O-Train d'Ottawa et le service de transport urbain léger et rapide de la région de Waterloo, lancer le programme Quick Start de la région de York et renouveler les parcs municipaux de véhicules de transport en commun d'un bout à l'autre de la province. En outre, l'aide financière versée par la province à la Commission de transport de Toronto comprendra du financement pour entreprendre une évaluation environnementale en vue du prolongement possible de la ligne de métro Spadina jusqu'à l'Université York.
- La province déposera un projet de loi proposant de créer la Régie des transports de la région du grand Toronto (RTRGT) pour coordonner les investissements dans le transport de la RGT et la planification de ce secteur. La RTRGT aurait pour mandat de réduire l'encombrement routier et

d'assurer le déplacement fluide des marchandises et des personnes dans la RGT en créant un système de transport intégré pour la région.

- Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée investira 346 millions de dollars dans l'infrastructure des services de santé en 2004-2005 pour réduire les délais d'attente et améliorer les services de santé. Cet investissement permettra d'agrandir et de moderniser les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée et les établissements de soins communautaires en Ontario.
- Cette année, la province investit 175 millions de dollars dans les immobilisations du secteur de l'enseignement postsecondaire, dont 107 millions de dollars pour des projets d'expansion afin de créer de nouvelles places dans des universités et des collèges ontariens, notamment une nouvelle école de médecine dans le Nord. Ce financement comprend également 20 millions de dollars pour le Fonds pour l'amélioration des installations d'apprentissage et le Fonds d'amélioration du matériel et des ressources dans les collèges afin de permettre aux collèges d'acquérir du matériel et des ressources pédagogiques plus modernes, ainsi que 40 millions de dollars pour le Fonds de réfection des installations.
- Les investissements dans l'environnement, et notamment dans l'infrastructure nécessaire pour assurer la salubrité de l'eau potable, s'établiront à 346 millions de dollars en 2004-2005. Le gouvernement investira 257 millions de dollars dans les projets d'immobilisations pour assurer la qualité de l'eau, dont 222 millions de dollars dans les réseaux municipaux d'aqueducs et d'égouts, 28 millions de dollars pour l'amélioration des réseaux d'approvisionnement en eau potable dans les parcs de l'Ontario et 7 millions de dollars pour la protection des sources d'eau à l'échelle des bassins versants et d'autres mesures visant à assurer la qualité de l'eau. Les autres investissements du gouvernement dans les immobilisations environnementales se feront dans l'infrastructure de gestion des ressources naturelles, dans l'acquisition de terres à des fins environnementales, dans des projets de nettoyage de l'environnement et dans l'amélioration des barrages relevant des offices de protection de la nature.
- La province s'engage à collaborer avec le gouvernement fédéral et les municipalités afin d'améliorer l'infrastructure municipale et locale. En 2004-2005, la province investira 505 millions de dollars dans l'infrastructure municipale et locale, dont 167 millions de dollars dans les projets bénéficiant de transferts fédéraux, notamment le Programme de logement abordable, le nouveau Fonds sur l'infrastructure municipale-rurale Canada-Ontario, le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, l'initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto, les investissements stratégiques du programme de Partenariats du millénaire dans les secteurs urbains autres que la RGT (projets non liés à l'eau), l'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario (projets non liés à l'eau), le volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme, ainsi que d'autres investissements moins considérables dans des immobilisations.
- On investit 97 millions de dollars dans le secteur de la justice en 2004-2005 pour terminer les projets relatifs aux tribunaux et aux établissements correctionnels, y compris des initiatives pour diminuer l'arriéré de travail dans les tribunaux, et entreprendre différents projets de réfection.
- Le plan d'immobilisations comprend d'autres initiatives totalisant 328 millions de dollars, dont du matériel d'éducation technologique, des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, les programmes d'infrastructure en biotechnologie et en recherche-développement, et d'autres programmes d'immobilisations. Dans le cadre de ces initiatives, la province prendra les premières mesures nécessaires pour établir un nouveau centre de jeunes dans la RGT pour remplacer le Centre d'évaluation des jeunes de Toronto.

Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique

Le gouvernement crée l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OOFIS), un organisme de financement novateur dont le secteur parapublic peut se servir pour aménager et renouveler des éléments essentiels de l'infrastructure publique. Cet organisme permettra également au gouvernement fédéral de collaborer avec l'Ontario.

Le renouvellement de l'infrastructure publique de l'Ontario améliore la qualité des services publics et contribue à bâtir une économie solide et prospère.

Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure – OOFIS

L'OOFIS élaborera et mettra en oeuvre un programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure qui offrira un financement efficace et abordable afin de donner suite aux priorités en matière d'infrastructures des municipalités et des secteurs de la santé, de l'éducation et du logement. L'OOFIS est fondé sur un concept éprouvé qui met en commun les fonds servant à répondre aux besoins de financement des infrastructures de nombreux emprunteurs. L'OOFIS donnera accès au capital qui ne serait pas disponible autrement pour les petits emprunteurs. Les grands emprunteurs bénéficieront d'économies importantes sur les coûts de transaction tels que les frais juridiques et les commissions de placement. Grâce à la formule de l'OOFIS, tous les emprunteurs bénéficient du même bas taux d'intérêt.

En 2004-2005, le programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure sera axé sur les municipalités, dans le but d'offrir du financement abordable pour donner suite à cinq priorités municipales : infrastructure relative à la qualité de l'eau, installations de traitement des eaux usées, infrastructure pour la gestion des déchets, routes et ponts municipaux, et transports en commun.

Le gouvernement veut s'assurer que les emprunteurs admissibles au programme de prêts de l'OOFIS représentent tout l'éventail de besoins du secteur parapublic. C'est donc dire que, outre les municipalités de l'Ontario, le programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure de l'OOFIS sera accessible aux hôpitaux, aux établissements municipaux de soins de longue durée, aux collèges, aux universités, aux conseils scolaires et aux fournisseurs de logements abordables.

Dans les mois à venir, le ministère des Finances et le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique consulteront les représentants des ministères responsables et les principaux intéressés pour concevoir les paramètres du programme à l'intention des emprunteurs du secteur parapublic. Ces paramètres seront annoncés plus tard dans l'année.

Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure

L'OOFIS offrira un nouvel instrument financier appelé les Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure aux épargnants et aux grands investisseurs. L'OOFIS utilisera les produits de la vente des obligations pour financer son programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure.

Les Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure seront intéressantes pour les grands investisseurs institutionnels comme les régimes de retraite et les compagnies d'assurance. Elles offriront un investissement soutenu par la vigueur du crédit des emprunteurs du secteur public, notamment les municipalités, les hôpitaux et le milieu scolaire. Ces obligations fourniront aux investisseurs locaux un investissement solide pour leurs familles et une possibilité d'investir dans l'infrastructure locale. La première émission d'Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure se fera plus tard cette année.

Section IV : Résultats provisoires de 2003-2004

Résultats provisoires de 2003-2004

Selon les chiffres provisoires pour 2003-2004, la province devrait afficher un déficit de 6 222 millions de dollars, soit 601 millions de dollars de plus que les 5 621 millions de dollars prévus dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2003* (perspectives d'automne). Cette hausse est principalement attribuable à la diminution de 1 282 millions de dollars des revenus au cours de l'exercice découlant des revenus fiscaux moins élevés et de la réduction de valeur des centrales au charbon d'Ontario Power Generation Inc., baisse qui a été partiellement contrebalancée par l'intérêt plus bas sur les frais de la dette publique et par les fonds sous-utilisés à la fin de l'exercice.

Résultats financiers de l'exercice 2003-2004
(en millions de dollars)

	Perspectives d'automne*	Chiffres provisoires	Variation en cours d'exercice
Revenus	69 532	68 250	(1 282)
Charges			
Programmes	62 554	62 518	(36)
Immobilisations	2 574	2 202	(372)
Intérêt sur la dette publique	10 025	9 752	(273)
Total des charges	75 153	74 472	(681)
Excédent/(Déficit)	**(5 621)**	**(6 222)**	**(601)**

* Selon le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2003*.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- On prévoit que les revenus seront de 1 282 millions de dollars inférieurs au montant indiqué dans les perspectives d'automne. Ce manque à gagner est surtout attribuable aux revenus inférieurs tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la taxe de vente au détail, des sociétés ayant succédé à Ontario Hydro ainsi que des paiements moins élevés du gouvernement fédéral résultant en grande partie de retards accusés par des projets d'infrastructure.
- Le total des charges est de 681 millions de dollars inférieur au chiffre prévu dans les perspectives d'automne en raison principalement de l'intérêt plus bas sur les frais de la dette publique et des fonds sous-utilisés à la fin de l'exercice au titre du fonctionnement et des immobilisations dans le cadre de programmes du gouvernement, baisse qui a été en partie contrebalancée par les exigences de financement accrues des hôpitaux.

Revenus au cours de l'exercice

Les revenus de 2003-2004 devraient totaliser un montant estimatif de 68 250 millions de dollars, soit 1 282 millions de dollars de moins que le montant prévu dans les perspectives d'automne.

Sommaire de l'évolution des revenus de l'exercice 2003-2004 (en millions de dollars)

		Chiffres provisoires 2003-2004
Revenus fiscaux		
Impôt sur le revenu des particuliers	(822)	
Taxe de vente au détail	(290)	
Autres impôts et taxes	326	
		(786)
Gouvernement du Canada		
Paiements fédéraux liés à l'infrastructure	(251)	
Autres paiements fédéraux	(51)	
		(302)
Revenus des entreprises publiques		
Sociétés ayant succédé à Ontario Hydro	(333)	
Autres entreprises publiques	(32)	
		(365)
Autres revenus		171
Total de l'évolution des revenus au cours de l'exercice		**(1 282)**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- On estime que les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) seront inférieurs de 822 millions de dollars aux projections. Cette situation est attribuable au fait que les cotisations finales d'impôt sur le revenu de 2002 ont été moins importantes et que la croissance des traitements et salaires a été moins forte que prévu.
- Les revenus de la taxe de vente au détail ont été de 290 millions de dollars inférieurs aux projections. Ces résultats découlent de la plus faible croissance des ventes au détail.
- Les revenus tirés des autres impôts et taxes ont été de 326 millions de dollars plus élevés que les projections. Cela est principalement dû aux niveaux records d'impôt sur les dividendes privilégiés fixé pour 2002 et déclarés au titre des revenus en 2003-2004. Les revenus provenant des droits de cession immobilière ont aussi dépassé de beaucoup les projections puisque le marché du logement de l'Ontario a continué d'afficher des résultats supérieurs aux prévisions.

- Les paiements fédéraux pour des projets d'infrastructure ont été de 251 millions de dollars inférieurs aux projections en raison de retards dans la signature d'ententes réunissant les gouvernements fédéral et provincial ainsi que des administrations municipales.
- Tous les autres paiements fédéraux combinés ont été de 51 millions de dollars inférieurs aux projections. Cela a découlé principalement d'un rajustement négatif des revenus tirés du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux de 2003-2004 parce que les revenus avaient été surestimés de 75 millions de dollars dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 2002-2003.
- Les revenus nets combinés de Hydro One Inc. et de Ontario Power Generation Inc. (OPG) sont inférieurs de 333 millions de dollars aux projections. Cette situation est surtout attribuable au revenu net moins élevé de OPG, résultant de la réduction de valeur de ses centrales au charbon en 2003-2004 qui a fait fléchir le revenu net de 473 millions de dollars.
- Le revenu combiné de toutes les autres entreprises publiques devrait être de 32 millions de dollars inférieur aux projections en raison principalement des charges de retraite accrues de la Commission de transport Ontario Northland découlant de ses offres de retraite anticipée.
- On estime que les autres revenus seront de 171 millions de dollars supérieurs aux projections, ce qui s'explique surtout par les revenus nets consolidés plus élevés de la Société immobilière de l'Ontario.

Charges au cours de l'exercice

Le total des charges pour 2003-2004 est de 681 millions de dollars inférieur aux 75 153 millions de dollars projetés dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2003*.

Sommaire de l'évolution des charges au cours de l'exercice 2003-2004 (en millions de dollars)

		Chiffres provisoires 2003-2004
Évolution des charges de programmes :		
Hôpitaux – coûts de fonctionnement supplémentaires	310	
Partiellement compensées par le Fonds de prévoyance	(215)	
Utilisation de l'Assurance-santé de l'Ontario et intégration des technologies de l'information pour les soins primaires	208	
Fonds de garantie des prestations de retraite – régimes de retraite d'Algoma	162	
Entièrement compensées par le Fonds de prévoyance	(162)	
Achats d'électricité – volumes réduits d'électricité requise	(119)	
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants – coûts réduits des avantages et rendement meilleur que prévu	(105)	
Autres (net)	(115)	
Total de l'évolution des charges de programmes		**(36)**
Évolution des charges d'immobilisations :		
Initiatives de partenariat avec les municipalités – retards dans la signature d'ententes	(179)	
Programmes liés à la santé – retards dans la construction	(149)	
Programmes liés à la justice – retards dans la réalisation de projets	(14)	
Autres (net)	(30)	
Total de l'évolution des charges d'immobilisations		**(372)**
Évolution de l'intérêt sur la dette		**(273)**
Total de l'évolution des charges au cours de l'exercice		**(681)**

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique de l'Ontario.

Évolution des charges de fonctionnement

- Les paiements de transfert aux hôpitaux ont augmenté de 310 millions de dollars au cours de l'exercice pour assumer les coûts de fonctionnement supplémentaires; ce montant a été partiellement compensé par une somme de 215 millions de dollars provenant du Fonds de prévoyance. La province et les hôpitaux concluront de nouvelles ententes de responsabilisation afin d'établir un meilleur lien entre le financement provincial et les résultats affichés.

- Les paiements versés aux médecins et aux autres praticiens dans le cadre de l'Assurance-santé de l'Ontario ont augmenté de 208 millions de dollars au cours de l'exercice. Cette hausse a découlé principalement d'une utilisation accrue de la part des médecins et des autres praticiens ainsi que d'un plus grand recours aux services hospitaliers à l'extérieur du pays. On a aussi accordé des fonds supplémentaires au Programme d'intégration des technologies de l'information pour les soins primaires.
- Au cours de l'exercice, le gouvernement a accordé un prêt sans intérêt de 30 ans d'une valeur de 330 millions de dollars au Fonds de garantie des prestations de retraite. Ce montant sera transféré aux régimes de retraite des employés d'Algoma Steel et servira à acquitter les obligations liées aux prestations de retraite en achetant des rentes auprès de compagnies d'assurance pour fournir des prestations de retraite. Le coût de ce prêt pour la province est l'intérêt perdu, aux taux du marché, qui s'élève à 162 millions de dollars et qui a été entièrement compensé par le Fonds de prévoyance.
- Les économies de 119 millions de dollars réalisées quant aux achats d'électricité au cours de l'exercice ont découlé principalement du fait que la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) a acheté moins d'électricité que prévu auprès de producteurs privés.
- Les charges liées au régime de retraite des enseignantes et des enseignants sont de 105 millions de dollars inférieures aux chiffres indiqués dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2003* en raison surtout du coût des prestations devant être de 67 millions de dollars inférieur aux projections pour la période actuelle et de l'amortissement de gains actuariels d'une valeur accrue de 30 millions de dollars résultant d'un meilleur rendement que prévu de l'actif du régime.
- Les frais d'intérêt sur la dette sont de 273 millions de dollars inférieurs au montant prévu dans les perspectives d'automne grâce aux taux d'intérêt plus bas que prévu et à la gestion efficiente de la dette.

Évolution des charges d'immobilisations

- L'investissement dans des initiatives de partenariat avec les municipalités (notamment les logements abordables, la revitalisation du secteur riverain de Toronto, les Partenariats du millénaire, le développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario et les Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme) a été de 179 millions de dollars moins élevé que prévu en raison de retards dans la signature de contrats pour certains projets.
- L'investissement dans le secteur de la santé a été inférieur de 149 millions de dollars principalement en raison de retards dans des projets de construction qui ont été causés par l'épidémie de SRAS.
- Les charges d'immobilisations dans le secteur de la justice ont été de 14 millions de dollars moins élevées que prévu en raison de retards accusés dans la réalisation de projets liés aux tribunaux et aux établissements correctionnels.

Section V : Risques éventuels et inducteurs de coûts

La présente section met en relief certains des risques et sensibilités clés qui pourraient avoir une incidence sur le plan financier si la conjoncture économique ou la demande liée aux programmes subissaient des changements inattendus. Il est à noter que ces risques et sensibilités ne sont que des indications utiles et qu'ils peuvent varier selon la nature et la forme des risques éventuels.

L'économie de l'Ontario et les revenus provinciaux

Une économie croissante, caractérisée par une hausse des revenus de la population et des dépenses à la consommation, génère des revenus plus élevés qui permettent de financer les services publics. Les revenus fiscaux sont la plus importante catégorie de revenus du gouvernement provincial. Ainsi, des 78 milliards de dollars prévus au titre des revenus provinciaux en 2004-2005, 54 milliards de dollars, ou environ 69 %, devraient provenir des impôts et taxes. Trois sources de revenus au sein de cette catégorie – l'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe de vente au détail et l'impôt sur les sociétés – représentent 54 % de tous les revenus. L'incertitude face à l'avenir fait partie intégrante de toute projection pluriannuelle des revenus.

Certains risques et sensibilités – Économie et revenus de l'Ontario		
Éléments clés	**Hypothèse 2004-2005**	**Sensibilités**
Total des revenus fiscaux		
- Assiette de revenu[1]	Croissance de 3,5 %	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB nominal modifie les revenus de 500 millions de dollars. Ce montant peut varier grandement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
- PIB réel	Croissance de 2,3 % en 2004	
- PIB nominal	Croissance de 4,1 % en 2004	
- Indice du PIB	Croissance de 1,7 % en 2004	
Revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers		
Cotisations fiscales		
- Assiette de revenu	Croissance de 2,8 % en 2003 Croissance de 3,4 % en 2004-2005	Une variation de un point de pourcentage de l'impôt sur le revenu des particuliers en 2003 modifie les revenus de 2004-2005 de 180 millions de dollars[2].
Principales hypothèses économiques		
- Emplois	Croissance de 1,7 % en 2004	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des traitements et salaires modifie les revenus de 2004-2005 de 220 millions de dollars.
- Traitements et salaires	Croissance de 3,1 % en 2004	
- Revenu des entreprises non constituées en personne morale	Croissance de 5,9 % en 2004	
Principales hypothèses en matière de revenus		
- Revenus nets - gains en capital	Croissance de 4,4 % en 2004	Une variation de un point de pourcentage des revenus découlant des gains en capital modifie les revenus nets de 5 millions de dollars.
- Déductions au titre des REER	Croissance de 4,9 % en 2004	Une variation de un point de pourcentage des déductions au titre des REER modifie les revenus de 10 millions de dollars.
Revenus tirés de la taxe de vente au détail		
- Assiette de revenu	Croissance de 4,6 %	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des dépenses de consommation nominales modifie les revenus de 90 millions de dollars.
Comprend :		
- Dépenses de consommation imposables	Croissance de 3,8 %	
- Autres dépenses imposables	Croissance de 5,7 %	
Principales hypothèses économiques		
- Ventes au détail	Croissance de 3,5 % en 2004	
- Dépenses de consommation nominales	Croissance de 4,0 % en 2004	

Certains risques et sensibilités – Économie et revenus de l'Ontario		
Éléments clés	**Hypothèse 2004-2005**	**Sensibilités**
Revenus tirés de l'impôt sur les sociétés		
- Assiette de revenu	Croissance de 3,5 %	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des bénéfices des sociétés avant impôt modifie les revenus de 45 millions de dollars.
- Bénéfices des sociétés	Croissance de 5,8 % en 2004	
- Remboursements au titre des cotisations fiscales de 2003-2004[3]	1,2 milliard de dollars exigibles	Une variation de un point de pourcentage des remboursements de 2003-2004 modifie les revenus de 12 millions de dollars.
Revenus tirés de l'impôt-santé des employeurs		
- Assiette de revenu	Croissance de 3,0 %	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des traitements et salaires modifie les revenus de 30 millions de dollars.
- Traitements et salaires	Croissance de 3,1 % en 2004	
Revenus tirés de la Contribution-santé de l'Ontario		
- Assiette de revenu	Croissance de 4,3 %	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du revenu des particuliers modifie les revenus de 20 millions de dollars.
- Revenu des particuliers	Croissance de 3,4 % en 2004	
Revenus tirés de la taxe sur l'essence		
- Assiette de revenu	Croissance de 2,0 %	Une variation des prix de un cent le litre modifie les revenus de 8 millions de dollars.
- Prix de l'essence aux pompes	72 cents le litre	
Revenus tirés de la taxe sur les carburants		
- Assiette de revenu	Croissance de 5,8 %	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel modifie les revenus de 10 millions de dollars.
- PIB réel	Croissance de 2,3 % en 2004	
Revenus tirés des droits de cession immobilière		
- Assiette de revenu	Croissance de 3,9 %	Une variation de un point de pourcentage du nombre de logements revendus et du prix de revente modifie les revenus de 10 millions de dollars.
- Revente de logements	Croissance de 3,6 % en 2004	
- Prix de revente	Croissance de 5,5 % en 2004	

Certains risques et sensibilités – Économie et revenus de l'Ontario		
Éléments clés	**Hypothèse 2004-2005**	**Sensibilités**
Transferts-santé et programmes sociaux		
- Assiette de revenu-Canada	20,6 milliards de dollars	Une variation de un dixième de point de pourcentage du pourcentage de la population modifie les revenus de 30 millions de dollars.
- Pourcentage de la population de l'Ontario	38,8 %	
- Part de l'assiette de l'IRP de l'Ontario	44,0 %	Une variation de un dixième de point de pourcentage de l'assiette de l'IRP modifie les revenus de 10 millions de dollars.
- Part du revenu de l'Ontario	37,0 %	

1. L'assiette de revenu est constituée des revenus, à l'exception de l'incidence des mesures, des rajustements pour les variations avec les estimations des Comptes publics et d'autres facteurs ponctuels.
2. L'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) de l'Ontario de 2003 est une estimation prévue car l'Agence du revenu du Canada évalue actuellement les déclarations de revenus de 2003.
3. Les remboursements d'impôt sur les sociétés pour 2003-2004 font toujours l'objet d'une grande incertitude en raison de la proportion très élevée de sociétés qui ont jusqu'au 30 juin 2004 pour déposer leur déclaration de 2003.

Risques et sensibilités quant aux charges

Un grand nombre de programmes dispensés par la province sont assujettis à des risques éventuels et des inducteurs de coûts tels que la hausse de l'utilisation ou de l'inscription et les changements subis par le nombre de cas. Les sensibilités suivantes sont axées sur les moyennes pour les secteurs de programmes et peuvent varier selon la nature et la forme des risques éventuels.

Certains risques et sensibilités quant aux charges

Programme	Hypothèse 2004-2005	Sensibilités
Hôpitaux	Croissance annuelle de 4,3 %	Variation de 1 % du financement des hôpitaux : 113 millions de dollars.
Programmes de médicaments	Croissance annuelle de 8,3 % (en santé)	Variation de 1 % dans l'utilisation de tous les programmes de médicaments : 25 millions de dollars.
Services communautaires/Soins à domicile	Plus de 15,6 millions d'heures de services d'aides familiales et de soutien et 7,9 millions d'heures de services d'infirmières visiteuses et d'infirmiers visiteurs et de professionnels	Variation de 1 % des heures de services d'aides familiales et de soutien : 4 millions de dollars. Variation de 1 % des heures de services d'infirmières visiteuses et d'infirmiers visiteurs et de professionnels : 5 millions de dollars.
Établissements de soins de longue durée	Près de 74 400 lits de soins de longue durée	Le coût d'exploitation provincial annuel moyen d'un lit, déduction faite des revenus des quotes-parts versées par les pensionnaires, dans un établissement de soins de longue durée est de plus de 33 000 $. Variation de 1 % du nombre de lits : 25 millions de dollars.
Écoles élémentaires et secondaires	Effectif quotidien moyen : près de 2 millions d'élèves	Variation de 1 % de l'effectif : 160 millions de dollars.
Étudiantes et étudiants collégiaux	151 000 étudiantes et étudiants à temps plein	Variation de 1 % de l'effectif : 6 millions de dollars.
Étudiantes et étudiants universitaires	295 000 étudiantes et étudiants à temps plein	Variation de 1 % de l'effectif : 20 millions de dollars.
Ontario au travail	Moyenne annuelle de 196 000 cas	Variation de 1 % du nombre de cas : 15 millions de dollars.
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	Moyenne annuelle de 225 000 cas	Variation de 1 % du nombre de cas : 22 millions de dollars.
Système judiciaire	2,8 millions de jours-détenus adultes par année	Coût moyen d'un détenu par jour : 150 $. Variation de 1 % du nombre de jours-détenus : 4 millions de dollars.
Intérêt sur la dette	Coût moyen d'emprunt prévu : environ 4,9 %	Variation de 100 points de base des taux d'emprunt : environ 150 millions de dollars.

Coûts d'indemnisation

Les coûts d'indemnisation et les règlements salariaux constituent les principaux inducteurs de coûts et ont une incidence considérable tant sur les finances des partenaires du secteur parapublic que sur celles de la province.

Secteur	Coût de 1 % d'augmentation salariale	Taille du secteur
Paiements versés aux médecins dans le cadre de l'Assurance-santé de l'Ontario	58 millions de dollars*	Plus de 21 000 médecins en Ontario, englobant 10 000 médecins de famille et 11 000 spécialistes.
Infirmières et infirmiers des hôpitaux	34 millions de dollars*	Plus de 40 000 infirmières et infirmiers des hôpitaux.
Personnel des écoles élémentaires et secondaires	115 millions de dollars**	Plus de 180 000 membres du personnel, y compris le personnel enseignant, administratif, de direction, de soutien et chargé de l'entretien.
Fonction publique de l'Ontario	45 millions de dollars*	Plus de 60 000 fonctionnaires.

* Chiffres de 2003-2004.

** Un pour cent d'augmentation des repères salariaux des subventions pour les besoins des élèves en fonction de l'année scolaire 2003-2004.

Section VI : Changements relatifs au périmètre comptable

En août 2003, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), qui recommande les normes comptables pour les gouvernements du Canada, a établi de nouvelles normes relativement au périmètre comptable des gouvernements. Le périmètre comptable comprend tous les organismes qui figurent dans les états financiers d'un gouvernement.

Conformément à ces nouvelles normes, la province inscrira dorénavant dans ses livres 105 conseils et administrations scolaires, 24 collèges communautaires et 154 hôpitaux. Ces éléments seront consolidés dans les états financiers de la province faisant partie des *Comptes publics de l'Ontario* à compter de 2005-2006 et dans les budgets de l'Ontario subséquents.

Ce changement aura une incidence sur les plans et rapports financiers de la province :

- L'excédent ou le déficit annuel de la province tiendra compte de l'excédent ou du déficit annuel de ces organismes, tout comme sa dette nette tiendra compte de leur dette nette.
- Dans bien des cas, les paiements de transfert versés par la province à ces organismes au chapitre des immobilisations seront comptabilisés à titre d'investissements provinciaux dans les immobilisations plutôt que de charges de l'année courante.

Le ministère des Finances collaborera étroitement avec les ministères touchés et les bénéficiaires de paiements de transfert afin d'établir la marche à suivre et le protocole à respecter pour se conformer aux nouvelles normes du CCSP.

Critères d'inclusion des organismes

En vertu des nouvelles normes, tout organisme contrôlé par le gouvernement doit être inclus dans le périmètre comptable. La notion de contrôle est une question complexe liée à des pouvoirs juridiques et à la gouvernance. Les nouvelles règles du CCSP fournissent des « indicateurs de contrôle » détaillés qui facilitent la prise de décisions.

Dans son rapport annuel de 2003, le Bureau du vérificateur provincial a examiné avec soin l'incidence que pourraient avoir ces nouvelles règles sur l'Ontario. Il a conclu que la province devrait soumettre les collèges, conseils scolaires et hôpitaux à une évaluation car ils sont tous conformes à un grand nombre des indicateurs de contrôle. La province a convenu qu'il était approprié d'inclure les conseils scolaires et les administrations scolaires (petits conseils situés en régions éloignées), les hôpitaux et les collèges dans le périmètre comptable.

Il se peut également que d'autres organismes du secteur parapublic soient conformes aux nouvelles normes. La province travaillera en collaboration avec le Bureau du vérificateur provincial pour déterminer quels organismes devraient être inclus dans ses états financiers à l'avenir, et à quel moment.

Consolidation

Les bilans financiers de tous les organismes inclus dans le périmètre comptable doivent être consolidés aux fins du budget et des états financiers.

Le CCSP a recommandé que les organismes soient initialement consolidés « sur une seule ligne ». Cette façon de procéder comptabilise le total des actifs nets des organismes sur une seule ligne au poste de l'actif de la province. Le même traitement s'applique à l'excédent/au déficit des organismes qui figurent sur une seule ligne dans l'état consolidé des résultats de la province.

La consolidation sur une seule ligne permet aux organismes d'être inclus selon la méthode comptable qu'ils jugent la plus appropriée pour eux, même si ce n'est pas la même que celle de la province. Prenons l'exemple des collèges et hôpitaux, qui suivent les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif, tandis que les conseils scolaires sont en train d'adopter, avec l'aide de la province, les principes comptables généralement reconnus pour les administrations locales. Ni l'un ni l'autre de ces traitements ne correspond directement aux normes du CCSP utilisées par l'Ontario et d'autres gouvernements provinciaux. À l'heure actuelle, par exemple, les normes du CCSP relatives aux administrations locales ne traitent pas les investissements dans les immobilisations corporelles de la même façon que celles s'appliquant aux gouvernements provinciaux.

Le CCSP a proposé que les gouvernements, y compris celui de l'Ontario, finissent par adopter la consolidation à part entière des organismes qui répond aux critères de contrôle des nouvelles normes. Cela signifie que les organismes devraient suivre les mêmes politiques comptables que la province et que chacun de leurs postes de revenus, de dépenses, d'actifs et de passifs serait combiné au poste correspondant dans les états financiers de la province.

L'Ontario a de sérieuses réserves à l'égard de la consolidation à part entière des organismes. Il estime que la consolidation sur une seule ligne constitue un traitement plus adéquat. D'une part, cette méthode répond au besoin qu'a la province de tenir compte de l'incidence financière de ces organismes et d'exercer un haut niveau de contrôle. D'autre part, elle indique clairement le fait que les organismes, comme les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges, fonctionnent avec un plus grand degré d'autonomie – comme en font foi leurs conseils d'administration, leur capacité à se procurer des fonds ou des revenus et leur marge de manœuvre quant à l'allocation de leurs ressources – que les organismes sous le contrôle direct de la province, qui eux sont consolidés à part entière.

L'Ontario a déjà fait part de ses préoccupations à cet égard au CCSP et collaborera avec le Conseil et le Bureau du vérificateur provincial pour trouver une solution.

Transparence, responsabilisation et cohérence

Conformément à son engagement d'adopter les meilleures pratiques en matière de planification et d'information financières, l'Ontario reconnaît que la consolidation sur une ligne de certains organismes vise des buts importants :

Transparence accrue

À l'heure actuelle, environ 80 % des dépenses de programmes et des dépenses en immobilisations de la province se font sous forme de paiements de transfert à des particuliers et à des organismes tels que les hôpitaux, les écoles, les établissements de soins de longue durée et les collèges. Toutefois, les fonds transférés à ces organismes annuellement sont la seule information figurant dans les documents comptables de la province. La consolidation sur une seule ligne indiquera aussi si ces organismes affichent un excédent ou un déficit.

La province améliorera encore davantage la transparence en fournissant de l'information sectorielle dans les principales catégories des actifs, des passifs, des revenus et des charges dans les notes afférentes à ses états financiers.

Meilleure reddition de comptes

Une transparence accrue nécessite une meilleure reddition de comptes. Par exemple, si un organisme nouvellement ajouté au périmètre comptable fait des dépenses excessives et accuse un déficit, le déficit de la province augmentera en conséquence. Cela rappelle le fait que les organismes et la province sont responsables à l'égard des contribuables et des utilisateurs des services publics.

Traitement comptable uniforme des immobilisations

La province inscrit les investissements dans son actif à long terme, qui comprend les routes, en tant qu'investissements dans les immobilisations et non en tant que charges de l'année courante. Toutefois, les fonds destinés aux immobilisations qui sont transférés aux organismes ne faisant pas partie du périmètre comptable sont imputés au poste des charges de l'année courante dans les documents comptables de la province. Pour ce qui est des hôpitaux et des collèges, la consolidation mettra fin à cette comptabilisation incohérente des immobilisations.

Conclusion

La démarche financière suivie par le gouvernement précédent n'était pas soutenable. Le gouvernement est déterminé à suivre une démarche équilibrée et responsable pour éliminer le déficit structurel dont il a hérité tout en améliorant les programmes et services auxquels la population attache le plus d'importance et dont elle a le plus besoin.

Le gouvernement est déterminé à atteindre ses objectifs à moyen terme de réduction du déficit, d'équilibrer le budget en 2007-2008 et d'amorcer la transition vers une plus grande responsabilité et transparence financières. Cette démarche à l'égard de la planification financière repose sur les principes fondamentaux suivants : la planification financière devrait tenir compte des priorités de la population de l'Ontario; les gouvernements devraient vivre selon leurs moyens; les dépenses provinciales ainsi que les plans et les activités des ministères devraient permettre d'atteindre des résultats précis; et la planification et l'information financières devraient être plus transparentes.

En suivant cette démarche, la province définit un plan financier réaliste et soutenable. En particulier, cette démarche fera en sorte que les fonds soient affectés aux priorités des Ontariennes et des Ontariens et que les services soient abordables à long terme.

Tableaux et diagrammes

État des opérations financières (en millions de dollars) — **Tableau A1**

	2000-2001	2001-2002	Chiffres réels 2002-2003	Chiffres provisoires 2003-2004	Plan 2004-2005
Revenus*	66 044	66 249	68 609	68 250	78 360
Charges					
Programmes	51 146	53 647	56 922	62 518	66 695
Immobilisations**	2 123	1 890	1 876	2 202	2 575
Intérêt sur la dette	10 873	10 337	9 694	9 752	10 329
Total des charges	64 142	65 874	68 492	74 472	79 599
Réserve	-	-	-	-	1 000
Excédent/(Déficit)	**1 902**	**375**	**117**	**(6 222)**	**(2 239)**
Dette nette†	**132 496**	**132 121**	**132 647**	**139 405**	**142 412**
Déficit accumulé†	**132 496**	**132 121**	**118 705**	**124 927**	**127 166**

* Comprend une hausse unique des revenus de 3 881 millions de dollars attribuable à l'élimination prévue, en 2004-2005, du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés d'électricité.

** À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics consolidés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.

† La dette nette équivaut à la différence entre les passifs et les actifs financiers. Le déficit accumulé équivaut à la dette nette redressée pour tenir compte des immobilisations corporelles.

Revenus
(en millions de dollars)

Tableau A2

	2000-2001	2001-2002	Chiffres réels 2002-2003	Chiffres provisoires 2003-2004	Plan 2004-2005
Revenus fiscaux					
Impôt sur le revenu des particuliers	17 911	19 097	18 195	17 778	18 821
Taxe de vente au détail	13 735	13 803	14 183	14 260	15 036
Impôt sur les sociétés	9 200	6 646	7 459	7 222	8 320
Impôt-santé des employeurs	3 424	3 502	3 589	3 737	3 874
Taxe sur l'essence	2 172	2 192	2 306	2 282	2 328
Taxe sur les carburants	648	659	682	684	716
Contribution-santé de l'Ontario	-	-	-	-	1 635
Taxe sur le tabac	504	703	1 183	1 299	1 452
Droits de cession immobilière	642	665	814	911	927
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	907	387	711	597	630
Autres revenus fiscaux	333	371	429	391	259
	49 476	**48 025**	**49 551**	**49 161**	**53 998**
Gouvernement du Canada					
Transf. can. en matière de santé et de progr. sociaux (TCSPS)	4 138	5 831	7 346	7 014	-
Transfert canadien en matière de santé (TCS)	-	-	-	-	4 677
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)	-	-	-	-	2 924
Suppléments au titre du TCSPS	757	380	191	577	775
Logement social	541	524	525	522	521
Fonds pour la réforme de la santé	-	-	-	387	582
Fonds pour l'équipement diagnostique et médical	190	190	-	193	193
Infrastructure	2	-	62	155	267
Autres	501	829	770	1 114	859
	6 129	**7 754**	**8 894**	**9 962**	**10 798**
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques					
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	2 181	2 255	2 288	2 100	2 117
Régie des alcools de l'Ontario	877	904	939	1 043	1 117
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	783	179	717	(15)	335
Autres	14	7	(2)	(59)	(5)
	3 855	**3 345**	**3 942**	**3 069**	**3 564**
Autres revenus non fiscaux					
Réduction nette des obligations dans le cadre des conventions d'achat d'électr. passées avec les prod. privés d'électricité*	-	-	161	104	4 024
Remboursements	1 809	1 592	1 111	1 175	1 252
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	-	-	889	1 000	1 009
Droits de permis et d'immatriculation des véhicules	929	941	982	986	987
Ventes d'électricité	695	815	635	510	675
Autres droits et permis	503	474	606	505	536
Recettes tirées des permis d'alcool	525	530	530	486	499
Ventes et locations	637	344	560	520	403
Redevances	235	224	304	243	239
Autres revenus non fiscaux divers	1 251	2 205	444	529	376
	6 584	**7 125**	**6 222**	**6 058**	**10 000**
Total des revenus	**66 044**	**66 249**	**68 609**	**68 250**	**78 360**

* Comprend une hausse unique des revenus de 3 881 millions de dollars attribuable à l'élimination prévue, en 2004-2005, du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés d'électricité.

Charges de fonctionnement
(en millions de dollars)

Tableau A3

Ministère	2000-2001	2001-2002	Chiffres réels 2002-2003	Chiffres provisoires 2003-2004	Plan 2004-2005
Agriculture et Alimentation	634	775	615	677	549
Procureur général*	969	995	1 052	1 156	1 162
Commission de régie interne	116	124	146	204	149
Services à l'enfance et à la jeunesse*	2 070	2 244	2 431	2 640	2 832
Affaires civiques et Immigration*	65	59	53	56	62
Services sociaux et communautaires*	5 772	5 751	5 787	6 016	6 317
Sécurité communautaire et Services correctionnels*	1 419	1 513	1 652	1 670	1 745
Services aux consommateurs et aux entreprises	155	172	178	184	213
Culture	236	279	330	294	277
Secrétariat du renouveau démocratique	-	-	-	-	4
Développement économique et Commerce*	200	221	241	260	414
Éducation	7 961	8 354	8 998	9 754	10 623
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants	(402)	42	238	235	359
Énergie	344	367	144	118	137
Environnement*	190	285	237	260	304
Bureaux du corps exécutif	21	19	20	22	19
Finances - à ses propres fins*	1 146	1 196	1 092	1 316	1 184
Intérêt sur la dette	10 873	10 337	9 694	9 752	10 329
Fonds pour le changement	-	-	-	-	328
Fonds de réinvestissement communautaire	561	557	622	652	656
Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité	-	-	665	253	-
Achats d'électricité	695	815	786	799	946
Santé et Soins de longue durée*	22 530	23 738	25 607	28 100	29 652
Fonds pour le changement	-	-	-	-	609
Coûts de santé liés au SRAS et principaux coûts uniques pour la santé	-	-	-	842	-
Affaires intergouvernementales*	6	6	9	6	9
Travail	104	110	123	120	133
Secrétariat du Conseil de gestion*	144	246	172	268	355
Prestations de retraite	(33)	63	102	340	433
Fonds de prévoyance	-	-	-	-	965
Affaires municipales et Logement*	1 792	1 135	636	678	692
Secrétariat des affaires autochtones	16	13	16	16	14
Richesses naturelles	417	438	454	518	505
Développement du Nord et Mines	69	75	73	79	73
Office des affaires francophones	4	5	3	4	4
Renouvellement de l'infrastructure publique*	9	15	33	23	31
Tourisme et Loisirs*	124	143	135	213	184
Formation, Collèges et Universités	3 219	3 248	3 471	3 934	4 194
Transports	593	664	801	808	862
Économies en fin d'exercice	-	-	-	-	(300)
Total des charges de fonctionnement	**62 019**	**63 984**	**66 616**	**72 270**	**77 024**

* Les chiffres des ministères ont été redressés en fonction de la nouvelle structure du gouvernement.

Charges d'immobilisations[†] (en millions de dollars) — **Tableau A4**

Ministère	2000-2001	2001-2002	Chiffres réels 2002-2003	Chiffres provisoires 2003-2004	Plan 2004-2005
Agriculture et Alimentation	1	29	68	1	7
Procureur général	42	46	43	25	55
Services à l'enfance et à la jeunesse*	10	6	7	-	9
Services sociaux et communautaires*	4	25	16	10	21
Sécurité communautaire et Services correctionnels	99	88	66	47	42
Services aux consommateurs et aux entreprises	-	-	1	1	2
Culture	18	14	42	28	70
Développement économique et Commerce*	-	19	21	32	39
Éducation	4	17	10	16	27
Énergie	86	50	46	54	52
Environnement	22	20	13	4	13
Finances*	7	11	8	5	4
Santé et Soins de longue durée	322	205	339	355	346
Secrétariat du Conseil de gestion**	24	28	3	(1)	(13)
Affaires municipales et Logement*	-	12	20	208	234
Secrétariat des affaires autochtones	5	3	2	-	2
Richesses naturelles	65	70	72	69	85
Développement du Nord et Mines	356	371	391	344	447
Renouvellement de l'infrastructure publique*	4	-	4	17	168
Fonds de prévoyance aux fins d'immobilisations	-	-	-	-	150
Tourisme et Loisirs	14	9	55	54	65
Formation, Collèges et Universités	204	49	71	121	171
Transports	836	818	578	812	679
Économies en fin d'exercice	-	-	-	-	(100)
Total des charges d'immobilisations[†]	**2 123**	**1 890**	**1 876**	**2 202**	**2 575**

† À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics consolidés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.

* Les chiffres des ministères ont été redressés en fonction de la nouvelle structure du gouvernement.

** Les contributions des ministères aux investissements dans des terrains et des immeubles appartenant à la province sont inscrites au chapitre des charges des ministères en question. À compter de 2002-2003, tout redressement des dépenses résultant de la capitalisation et de l'amortissement de la plupart de ces terrains et immeubles appartenant à la province est inscrit au poste du Secrétariat du Conseil de gestion.

Sources: ministère des Finances de l'Ontario et ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique de l'Ontario.

État de l'investissement net dans les immobilisations (en millions de dollars) — **Tableau A5**

	Plan pour 2004-2005			
	Terrains et immeubles	Infrastructure de transport	Immobilisations des organismes publics	Total
Acquisition/Construction d'immobilisations corporelles importantes	135	998	432	1 565
Amortissement d'immobilisations corporelles importantes appartenant à la province	(78)	(524)	(195)	(797)
Investissement net dans les immobilisations*	**57**	**474**	**237**	**768**

* À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics consolidés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.

Source : ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique de l'Ontario.

Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices (en millions de dollars)

	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Opérations financières			
Revenus*	49 473	49 450	52 518
Charges			
Programmes	46 163	45 136	45 304
Immobilisations**	3 635	2 612	2 451
Intérêt sur la dette	8 475	8 607	8 729
Total des charges	58 273	56 355	56 484
Réserve	-	-	-
Excédent/(Déficit)	**(8 800)**	**(6 905)**	**(3 966)**
Dette nette†	**101 864**	**108 769**	**112 735**
Déficit accumulé†	**101 864**	**108 769**	**112 735**
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	329 317	338 173	359 353
Revenu des particuliers	271 397	276 303	289 537
Population - juillet (en milliers)	10 950	11 083	11 228
Dette nette par habitant (en dollars)	9 303	9 814	10 041
Revenu des particuliers par habitant (en dollars)	24 785	24 930	25 787
Total des charges en pourcentage du PIB	17,7	16,7	15,7
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	17,1	17,4	16,6
Dette nette en pourcentage du PIB	30,9	32,2	31,4
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	30,9	32,2	31,4

* Comprend une hausse unique des revenus de 3,9 milliards de dollars attribuable à l'élimination prévue, en 2004-2005, du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés d'électricité.

** À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics consolidés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.

† La dette nette équivaut à la différence entre les passifs et les actifs financiers. Le déficit accumulé équivaut à la dette nette redressée pour tenir compte des immobilisations corporelles.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Tableau A6

1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	Chiffres réels 2002-2003	Chiffres provisoires 2003-2004	Plan 2004-2005
55 786	64 804	66 044	66 249	68 609	68 250	78 360
46 557	48 222	51 146	53 647	56 922	62 518	66 695
2 215	4 887	2 123	1 890	1 876	2 202	2 575
9 016	11 027	10 873	10 337	9 694	9 752	10 329
57 788	64 136	64 142	65 874	68 492	74 472	79 599
-	-	-	-	-	-	1 000
(2 002)	**668**	**1 902**	**375**	**117**	**(6 222)**	**(2 239)**
114 737	**134 398**	**132 496**	**132 121**	**132 647**	**139 405**	**142 412**
114 737	**134 398**	**132 496**	**132 121**	**118 705**	**124 927**	**127 166**
377 897	409 020	440 708	452 923	478 112	493 416	513 519
304 652	321 702	347 427	359 783	372 444	381 005	393 959
11 367	11 506	11 685	11 898	12 097	12 238	12 397
10 094	11 681	11 339	11 104	10 965	11 391	11 488
26 801	27 959	29 733	30 239	30 788	31 133	31 779
15,3	15,7	14,6	14,5	14,3	15,1	15,5
16,2	17,0	16,5	15,6	14,1	14,3	13,2
30,4	32,9	30,1	29,2	27,7	28,3	27,7
30,4	32,9	30,1	29,2	24,8	25,3	24,8

Plan pluriannuel visant à équilibrer le budget (en milliards de dollars) — **Tableau A7**

	Chiffres provisoires 2003-2004	Plan 2004-2005	Perspectives 2005-2006	Perspectives 2006-2007	Perspectives 2007-2008
Revenus*	68,3	78,4	79,9	82,5	86,0
Charges					
Programmes	62,5	66,7	67,2	68,9	70,6
Immobilisations	2,2	2,6	2,5	2,5	2,5
Intérêt sur la dette	9,8	10,3	10,8	11,1	11,5
Total des charges	74,5	79,6	80,5	82,5	84,5
Réserve	-	1,0	1,5	1,5	1,5
Excédent/(Déficit)	(6,2)	(2,2)	(2,1)	(1,5)	0,0
Dette nette†	**139,4**	**142,4**	**145,4**	**147,9**	**148,1**
Déficit accumulé†	**124,9**	**127,2**	**129,2**	**130,7**	**130,7**
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	493,4	513,5	539,2	567,3	597,4
Dette nette en pourcentage du PIB	28,3	27,7	27,0	26,1	24,9
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	25,3	24,8	24,0	23,0	21,9

* Comprend une hausse unique des revenus de 3,9 milliards de dollars attribuable à l'élimination prévue, en 2004-2005, du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés d'électricité.

† La dette nette équivaut à la différence entre les passifs et les actifs financiers. Le déficit accumulé équivaut à la dette nette redressée pour tenir compte des immobilisations corporelles.

Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Composition des revenus 2004-2005

(en milliards de dollars)

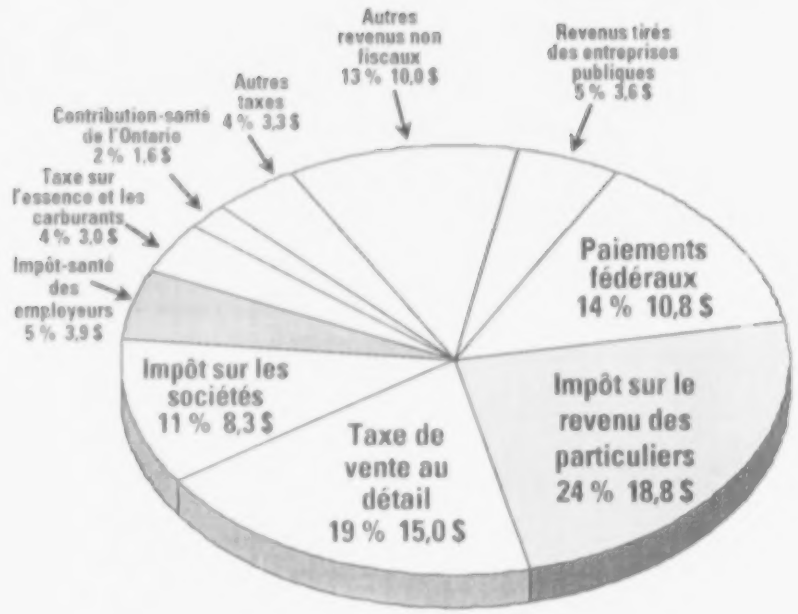

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement.

Composition des charges totales
2004-2005
(en milliards de dollars)

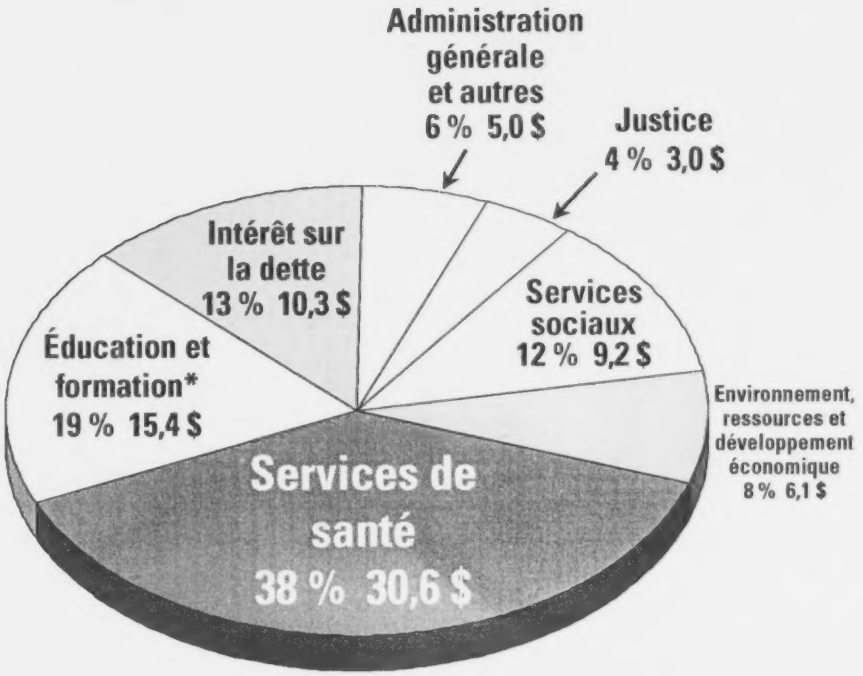

* Comprend le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.
Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement.

Composition des charges de programmes
2004-2005
(en milliards de dollars)

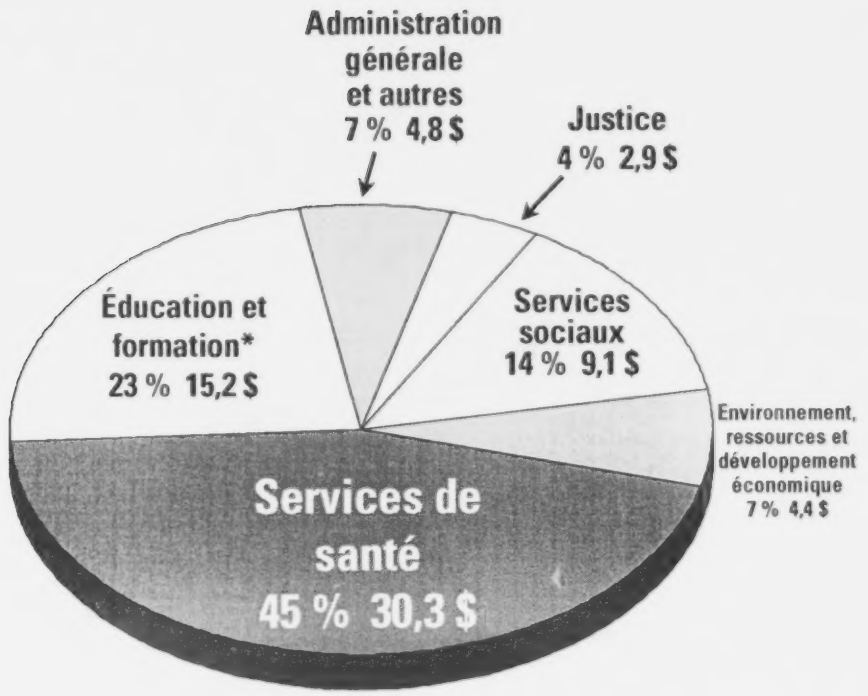

* Comprend le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.
Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement.

Composition des charges d'immobilisations 2004-2005

(en milliards de dollars)

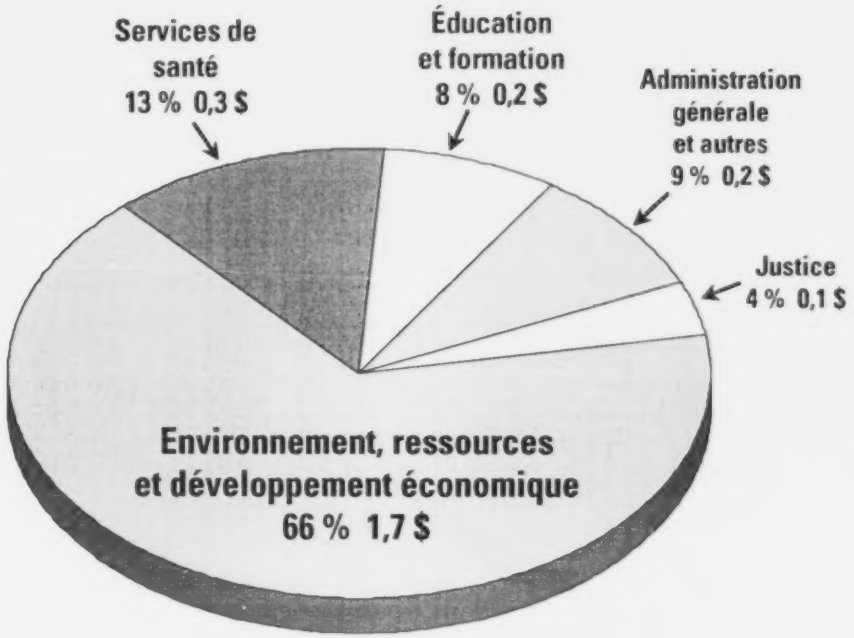

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement.

DOCUMENT B

L'économie de l'Ontario

Aperçu

L'économie de l'Ontario devrait prendre de l'élan en 2004 et se remettre d'une série de bouleversements qui avaient ralenti la croissance en 2003. On s'attend à ce que le produit intérieur brut (PIB) réel de la province augmente de 2,3 % en 2004 et de 3,3 % en moyenne entre 2005 et 2007. Cette croissance favorisera une solide création d'emplois et la hausse des revenus. L'inflation devrait demeurer modérée aux alentours de 2 % par année. Le tableau suivant met en relief les hypothèses économiques sur lesquelles s'appuie le plan financier de l'Ontario.

Points saillants de l'économie de l'Ontario (moyenne annuelle, en pourcentage)

	2001	2002	2003	2004p	2005p	2006p	2007p
Croissance du PIB réel	1,8	3,6	1,3	2,3	3,2	3,3	3,4
Croissance du PIB nominal	2,8	5,6	3,2	4,1	5,0	5,2	5,3
Taux de chômage	6,3	7,1	7,0	6,7	6,5	6,2	5,9
Inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC)	3,1	2,0	2,7	1,9	2,1	1,9	1,8

p = projection.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Plus souvent qu'autrement, les Ontariennes et Ontariens peuvent s'attendre à ce que la province connaisse un rythme de croissance parmi les plus rapides des pays avancés du monde industrialisé. L'Ontario dispose en effet d'une main-d'oeuvre en expansion qui est attirée et soutenue par la grande qualité de vie de la province, et qui possède l'instruction, les compétences et l'esprit d'initiative nécessaires pour répondre aux besoins du marché d'aujourd'hui axé sur le savoir. Il jouit également d'une situation géographique enviable au sein du marché nord-américain et d'un climat des affaires favorable qui en font un endroit de prédilection pour les investissements.

D'une année à l'autre, la performance économique de l'Ontario est grandement influencée par des situations qui surviennent hors de ses frontières. La santé économique des principaux partenaires commerciaux de l'Ontario – le reste du Canada et les États-Unis – dicte la demande à l'égard des exportations de la province. Les taux d'intérêt ont des répercussions sur l'économie, par exemple en favorisant ou en entravant les investissements et l'accès à la propriété. Les fluctuations des taux de change ont une incidence sur la compétitivité de nos industries sur les marchés mondiaux et sur les prix des biens importés. On a aussi pu constater l'année dernière que l'Ontario peut être secoué par des situations imprévues comme l'épidémie de SRAS et la panne d'électricité survenue en août 2003.

Pour tenir compte de la possibilité de circonstances moins favorables que prévu, le présent budget s'appuie sur des hypothèses économiques prudentes qui sont inférieures à celles établies par consensus au sein du secteur privé.

Hypothèses concernant la croissance économique (en pourcentage)

	2004p	2005p	2006p	2007p
Croissance du PIB réel				
Moyenne – Enquête menée auprès du secteur privé	2,7	3,5	3,4	3,4
Prévisions de l'Ontario aux fins de la planification	2,3	3,2	3,3	3,4

p = projection.
Nota : Le nombre de prévisionnistes passe de 10 en 2004 à 9 en 2005 et à 4 en 2006 et 2007.
Sources : ministère des Finances de l'Ontario et enquête sur les prévisions du secteur privé (11 mai 2004) du ministère des Finances de l'Ontario.

Le gouvernement joue un rôle dans l'économie en renforçant les fondations de la croissance. Pour ce faire, il adopte des politiques économiques qui attirent les investissements, stimulent la recherche et favorisent l'innovation. Il doit aussi créer un climat propice aux affaires en fournissant les services publics vitaux de façon efficace et efficiente, comme l'exige l'économie mondiale hautement concurrentielle d'aujourd'hui.

Pour rehausser l'avantage concurrentiel de l'Ontario, il faut d'abord et avant tout miser sur les talents des Ontariennes et des Ontariens en offrant à tous nos citoyens la possibilité de réaliser leur plein potentiel. L'Ontario s'appuiera sur son système d'éducation, des programmes préscolaires à l'éducation des adultes, pour mettre en valeur ses ressources humaines. Le but du gouvernement est de préparer le terrain à la création d'une économie offrant de bons emplois bien rémunérés pour la prochaine génération d'Ontariennes et d'Ontariens. L'ambition du gouvernement est de constituer la main-d'oeuvre la plus qualifiée en Amérique du Nord.

Le gouvernement a en outre la responsabilité de soutenir l'économie en adoptant une solide politique financière qui prévoit des investissements responsables, propices à la croissance dans le cadre d'un plan budgétaire équilibré, un régime fiscal concurrentiel, des soins de santé sur lesquels les employeurs et les employés peuvent compter, une infrastructure moderne, un approvisionnement fiable en électricité ainsi que des politiques intelligentes en matière d'immigration et de commerce.

Solide croissance aux États-Unis

La performance de l'économie à l'échelle mondiale, plus particulièrement aux États-Unis, est un facteur déterminant de la croissance économique de l'Ontario. En 2003, les entreprises et consommateurs américains ont acheté de l'Ontario des biens et des services d'une valeur estimée à 200 milliards de dollars, ce qui représente 40 % du PIB de la province et plus de 90 % de ses exportations internationales.

Les perspectives de l'économie mondiale sont prometteuses. Les prévisionnistes du secteur privé croient que la croissance économique mondiale atteindra 3,7 % en 2004 et 3,2 % en 2005, comparativement à 2,6 % en 2003. L'économie américaine devrait croître à un rythme encore plus rapide. Après avoir connu une progression solide en 2003, favorisée par des taux d'intérêt peu élevés, d'importantes mesures de stimulation budgétaires et une dévalorisation du dollar américain, l'économie des États-Unis devrait continuer sur sa lancée au cours des quatre prochaines années selon les prévisions du secteur privé. La création d'emplois a récemment entamé une remontée chez nos voisins du Sud. On s'attend à des gains soutenus sur ce plan et à une hausse de 1,0 % de l'emploi en 2004 et de 1,9 % en 2005. Une création d'emplois plus robuste stimulera la hausse des revenus et les dépenses de consommation, ce qui sera bénéfique à l'Ontario. La forte croissance de la productivité a fait augmenter les profits, tandis que la faiblesse du dollar américain a majoré les exportations. Ces deux tendances encourageront les entreprises à augmenter leurs dépenses d'investissement dans les installations de production. Par conséquent, on prévoit que la croissance du PIB réel atteindra 4,6 % en 2004, ce qui représente la progression la plus rapide depuis 1984 et le taux de croissance le plus élevé parmi les principaux pays industrialisés. Selon les prévisionnistes, la croissance devrait s'élever à 3,8 % en 2005, à 3,4 % en 2006 et à 3,2 % en 2007.

Malgré la croissance soutenue prévue, les États-Unis font face à un certain nombre de défis, notamment l'accroissement des déficits gouvernementaux et un déficit courant substantiel. Ces déséquilibres compromettent les prévisions de croissance des États-Unis.

Croissance réelle des États-Unis

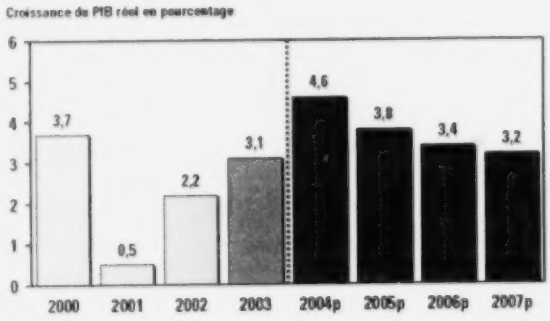

p : prévision
Sources : U.S. Bureau of Economic Analysis et *Blue Chip Economic Indicators* (mars et mai 2004).

Taux de change du dollar canadien à la hausse

Le dollar américain a connu une baisse par rapport à toutes les principales devises étrangères, à l'exception du yuan chinois. Cela a donné lieu à une hausse du dollar canadien de près de 14 % par rapport au dollar américain depuis le début de 2003. L'euro a légèrement fait mieux en augmentant de près de 17 %, tandis que le yen japonais s'est apprécié de près de 10 % durant la même période. La Chine, dont les exportations vers le Canada et les États-Unis continuent de croître très rapidement, maintient un taux de change fixe avec les États-Unis.

Une devise canadienne plus forte présente évidemment certains avantages, plus particulièrement en diminuant le coût des biens importés, ce qui a pour effet de rehausser le niveau de vie des consommateurs ontariens. Les investissements des entreprises dans le matériel et l'outillage permettant d'accroître la productivité s'en trouvent également plus abordables, puisque environ 60 % de ce matériel est importé.

L'appréciation sans précédent de notre devise en 2003 a toutefois entravé la capacité des exportateurs à maintenir leur compétitivité. Récemment, le dollar canadien a diminué, passant de plus de 78 cents US à moins de 73 cents US au début mai, réduisant ainsi les répercussions négatives possibles sur la croissance.

Dollar canadien

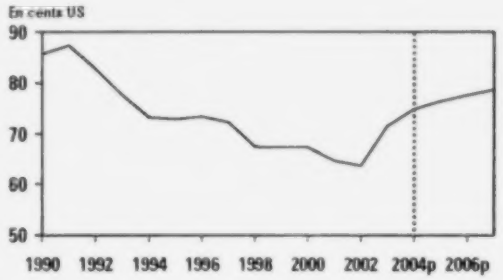

p = projection.
Sources : Banque du Canada et ministère des Finances de l'Ontario

Les entreprises canadiennes estiment qu'elles sont en mesure de s'adapter à l'appréciation de notre devise. Selon le sondage le plus récent effectué par la Banque du Canada auprès de l'industrie, bon nombre des entreprises souffrant de la hausse du dollar canadien ont pris des mesures pour en atténuer le contrecoup, principalement en réduisant leurs coûts et en améliorant leur productivité. De leur côté, les entreprises qui bénéficient de l'appréciation de notre devise – celles qui utilisent des biens importés maintenant moins chers – ont réagi en réduisant leurs prix de vente et en augmentant leurs marges bénéficiaires.

On s'attend à ce que la dévalorisation du dollar américain par rapport aux autres devises se poursuive, étant donné l'ampleur sans précédent des déficits courants s'élevant à près de 5 % du PIB et les déficits budgétaires constants de plus de 4 % du PIB. Au Canada toutefois, l'excédent courant, l'engagement à l'endroit de la soutenabilité des finances publiques et la hausse globale des prix des produits de base concourent à la vitalité de la devise canadienne.

Le dollar canadien devrait reprendre sa lancée et passer d'une moyenne annuelle de 71,4 cents US en 2003 à 74,8 cents US en 2004, pour atteindre 78,6 cents US en 2007.

Perspectives sur le plan du commerce en Ontario

La forte reprise de la croissance économique à l'échelle mondiale, et plus particulièrement aux États-Unis, soutiendra les exportations ontariennes en 2004. Malgré une demande robuste, les exportateurs de la province doivent réussir à maintenir leur compétitivité sur les marchés mondiaux tout en s'adaptant à un dollar plus fort. En outre, la province doit collaborer étroitement avec le gouvernement fédéral et l'industrie pour faciliter les échanges transfrontaliers et le règlement en temps opportun des différends commerciaux.

Le volume des exportations ontariennes a diminué de 1,2 % en 2003, tandis que celui des importations a augmenté de 3,2 %. Outre la hausse du taux de change, le marché de l'exportation a fait face à une série d'obstacles. L'épidémie de SRAS a freiné les dépenses de tourisme en Ontario au milieu de l'année, et la panne d'électricité du mois d'août a entraîné une importante baisse des exportations durant ce mois. En dépit du regain de la croissance américaine, le rythme des exportations de l'Ontario a du mal à reprendre de l'essor en raison d'une composition non favorable de la demande américaine. Qui plus est, on a satisfait une partie de la demande accrue en réduisant les stocks. Les ventes d'automobiles aux États-Unis se sont chiffrées en moyenne à 17,0 millions de véhicules en 2003, ce qui constitue une baisse de 0,7 % par rapport à l'année précédente.

Commerce international et interprovincial réel de l'Ontario

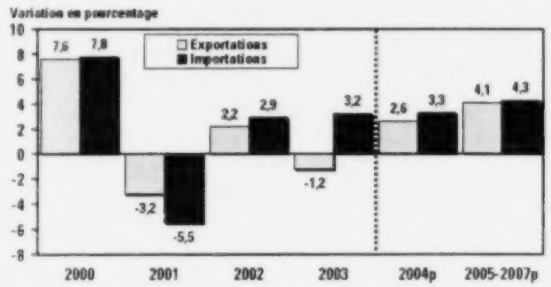

p : projection
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

L'industrie de l'automobile est le principal secteur d'exportation de l'Ontario et représente près de 47 % de ses exportations de marchandises à l'échelle internationale. Le matériel et l'outillage se classent au deuxième rang et représentent plus de 20 % des exportations.

Les prévisionnistes du secteur privé pensent que les entreprises américaines augmenteront leurs dépenses en matériel et logiciels de 14,5 % en 2004, et de 11,1 % en 2005. Durant la même période, les ventes d'automobiles devraient atteindre en moyenne un peu moins de 17 millions de véhicules, soit près du niveau record.

On s'attend à ce que la hausse du taux de change ralentisse la croissance des exportations à court terme, qui devrait s'élever à 2,6 % en 2004. La croissance réelle des exportations devrait se raffermir et atteindre en moyenne 4,1 % entre 2005 et 2007, une fois que les entreprises se seront adaptées à la majoration du taux de change. Les importations réelles, soutenues par une forte progression des dépenses des consommateurs et des entreprises, devraient afficher un rythme de croissance similaire.

Industrie de l'automobile

L'Ontario est le deuxième producteur d'automobiles en Amérique du Nord, après le Michigan. Il exporte plus de véhicules et de pièces d'automobiles aux États-Unis que tous les autres pays, y compris le Japon et le Mexique. Le secteur de l'automobile joue un rôle prépondérant dans la prospérité et la performance commerciale de la province.

La nouvelle Stratégie ontarienne d'investissement dans le secteur automobile vise à maintenir les avantages concurrentiels de l'Ontario sur le plan de la production de véhicules et de pièces d'automobiles. Son budget de 500 millions de dollars sera investi dans les technologies innovatrices, la formation professionnelle et l'infrastructure publique nécessaires au maintien de la vitalité du secteur et de la position de l'Ontario parmi les chefs de file sur le plan de la production.

On s'attend à ce que la concurrence demeure féroce dans l'industrie automobile en Amérique du Nord. En dépit de la hausse du dollar canadien, l'Ontario demeure bien placé sur le marché nord-américain pour un certain nombre de raisons :

- L'industrie ontarienne de l'automobile est étroitement liée à celle du Michigan, de l'Ohio, de l'Illinois et de l'Indiana, qui ensemble constituent la principale région de production de véhicules et de pièces d'automobiles en Amérique du Nord. La région des Grands Lacs, où circulent d'énormes quantités de pièces, constitue un endroit de prédilection pour la production intégrée juste à temps.
- Le secteur automobile de l'Ontario continue de jouir de coûts de main-d'oeuvre et de santé concurrentiels comparativement à celui des États-Unis. En 2003, l'avantage concurrentiel de l'Ontario sur le plan des salaires était de 30 % dans le secteur de l'assemblage de véhicules et de 29 % dans celui de la fabrication des pièces d'automobiles, en se fondant sur un taux de change de 75 cents US.
- En Ontario, 43 % des employés travaillant dans le secteur de la fabrication de véhicules ont terminé des études postsecondaires, soit une proportion beaucoup plus élevée qu'aux États-Unis, où elle est de 27 %. La main-d'oeuvre hautement qualifiée de l'Ontario a contribué à l'obtention de nombre de prix soulignant la productivité des usines de fabrication d'automobiles et la qualité des produits qui en sont issus.

L'Ontario, le plus important exportateur d'automobiles et de pièces d'automobiles vers les États-Unis

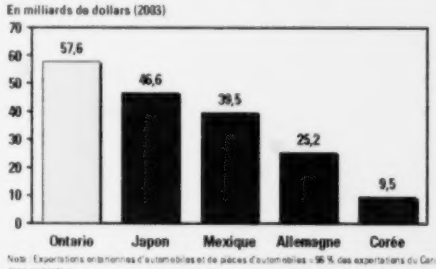

Note : Exportations ontariennes d'automobiles et de pièces d'automobiles = 96 % des exportations du Canada dans ce secteur.
Sources : U.S. Census Bureau, Industrie Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Assemblage de véhicules et fabrication de pièces : salaire hebdomadaire moyen (incluant les coûts de santé)

Taux d'intérêt peu élevés et inflation modérée

Les taux d'intérêt influencent les décisions des entreprises et des ménages en matière de dépenses. Les taux d'intérêts payés par les emprunteurs ontariens sont fonction des marchés financiers mondiaux et de la politique de la Banque du Canada. Cette dernière a commencé à réduire les taux d'intérêt au milieu de 2003, au moment où la croissance de l'économie canadienne était au ralenti et où l'inflation se maintenait à des taux peu élevés. Malgré l'amélioration sur le plan de la demande externe, surtout de la part des États-Unis, les dépenses de consommation et les investissements des entreprises au Canada demeurent languissants. En outre, l'inflation a chuté bien en dessous du seuil d'inflation de base de 2 % fixé par la Banque du Canada. Cette dernière a donc procédé à une réduction additionnelle de 75 points de base au début de 2004 afin de stimuler la croissance économique. Au total, les mesures prises par la Banque ont fait baisser les taux d'intérêt à court terme de 1,25 point de pourcentage depuis juin dernier, les ramenant à leur niveau le plus bas depuis plus de 40 ans.

On s'attend à ce que la réserve fédérale américaine et la Banque du Canada augmentent les taux à court terme à mesure que la croissance économique reprendra de la vigueur au cours des prochains trimestres. Cela aura pour effet de freiner les pressions inflationnistes qui émergeraient autrement au cours des années à venir alors que les économies des deux pays atteindront progressivement leur pleine capacité. On prévoit également une hausse modérée des taux à long terme. Malgré ces augmentations, les taux d'intérêt devraient demeurer peu élevés par rapport aux chiffres affichés par le passé.

Perspectives concernant les taux d'intérêt et l'inflation (taux annuel en pourcentage)

	2002	2003	2004p	2005p	2006p	2007p
Bon du Trésor de 3 mois du gouvernement du Canada	2,6	2,9	2,1	3,0	4,1	4,6
Obligation de 10 ans du gouvernement du Canada	5,3	4,8	4,7	5,2	5,6	5,8
Taux d'inflation de l'IPC de l'Ontario	2,0	2,7	1,9	2,1	1,9	1,8

p = projection.
Sources : Banque du Canada, Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Le maintien prévu de faibles taux d'intérêt nominaux traduit l'engagement de la Banque du Canada de garder l'inflation à un niveau peu élevé. Le taux d'inflation de l'IPC de l'Ontario devrait passer de 2,7 % en 2003 à 1,9 % en 2004 et se situer en moyenne à près de 2 % au cours des trois prochaines années.

Taux des obligations de dix ans du gouvernement du Canada

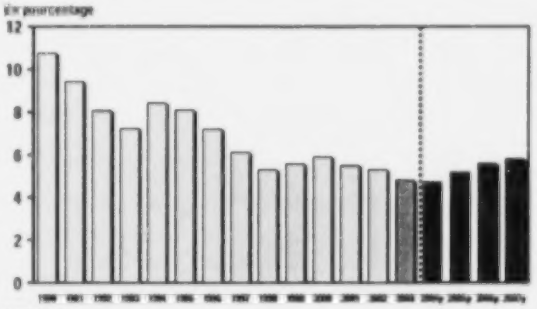

p - projection
Sources : Banque du Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Les prix d'un large éventail de marchandises et de produits industriels ont grimpé au cours des 18 derniers mois en raison de la forte demande, surtout en provenance de la Chine. Toutefois, cette escalade ne devrait pas se répercuter sur l'inflation puisque les ressources entrant dans la production ne constituent qu'une petite partie des coûts totaux. Par ailleurs, les industries primaires de l'Ontario et du reste du Canada bénéficient des prix élevés des marchandises.

Le prix du pétrole a atteint 40 $US le baril au début mai, soit son niveau le plus haut depuis 13 ans. Il devrait demeurer élevé à court terme en raison des tensions qui existent dans plusieurs régions pétrolifères du monde. Les hypothèses concernant le prix du pétrole sur lesquelles s'appuie le présent budget sont tirées des prévisions du mois de mai établies par consensus, qui prévoient une baisse du prix du pétrole à 30,40 $US d'ici la fin mai 2005. Depuis décembre 2003, le prix moyen de l'essence en Ontario a grimpé, passant de 66 cents à plus de 80 cents le litre à la mi-mai.

Perspectives concernant l'inflation de l'IPC en Ontario

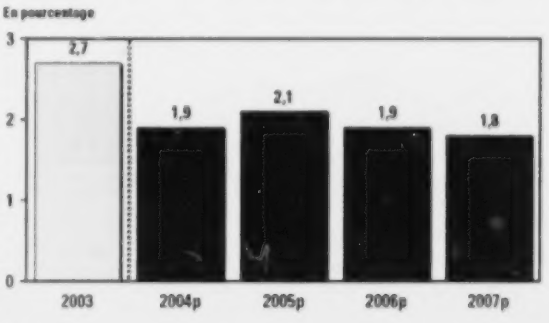

p - projection
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Exposition aux bouleversements externes

Le taux de croissance de l'économie américaine, les prix du pétrole brut, les taux d'intérêt et le taux de change peuvent avoir des répercussions importantes sur l'économie de l'Ontario. Le tableau ci-après illustre les fourchettes typiques des répercussions que des changements à ces forces externes peuvent avoir sur la croissance réelle de notre économie la première et la deuxième année. Ces estimations sont fondées sur des relations statistiques historiques. Elles indiquent les répercussions de changements aux principales hypothèses, sans tenir compte de changements à d'autres facteurs externes. Dans la réalité, la combinaison d'autres facteurs peut aussi avoir une incidence considérable sur les résultats. La fourchette des répercussions possibles tient compte d'une variété de facteurs.

- Par exemple, chaque hausse d'un point de pourcentage de la croissance réelle des États-Unis ajoute entre 0,3 et 0,7 point de pourcentage à la croissance réelle de l'Ontario durant la première année. Dans ce cas-ci, la fourchette illustre en partie les répercussions de la composition de la croissance américaine sur la croissance de la province.

- Une hausse de cinq cents du dollar canadien réduit la croissance de l'Ontario d'entre 0,2 et 0,9 point de pourcentage la première année. Cette fourchette est indicative d'un certain nombre d'incertitudes, comme la mesure dans laquelle les prix des biens et services facturés aux acheteurs canadiens tiennent compte des coûts moins élevés des importations.

L'ampleur de ces répercussions démontre l'importance d'une planification prudente puisque la croissance de l'économie et des revenus de l'Ontario dépend dans une très grande mesure de facteurs externes. Il est d'autant plus nécessaire d'adopter une approche prudente en matière de planification financière que des situations imprévisibles peuvent survenir, comme en font foi l'épidémie de SRAS et la panne d'électricité du mois d'août dernier.

Répercussions de changements aux principales hypothèses sur la croissance du PIB réel de l'Ontario

(variation en point de pourcentage)	Première année	Deuxième année
Augmentation des taux d'intérêt canadiens de un point de pourcentage	-0,1 à -0,5	-0,2 à -0,6
Augmentation de la croissance du PIB réel des É.-U. de un point de pourcentage	+0,3 à +0,7	+0,4 à +0,8
Appréciation du dollar canadien de cinq cents US	-0,2 à -0,9	-0,7 à -1,4
Augmentation du prix mondial du brut de dix dollars US le baril	-0,3 à -0,7	-0,1 à -0,5

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Croissance, emplois et prospérité

Le but du gouvernement de l'Ontario est de favoriser une robuste croissance économique et de rehausser le niveau de vie dans la province, et ce, quelles que soient les circonstances externes qui se présentent. Des services publics ciblés et de grande qualité constituent l'un des principaux éléments qui contribuent à un haut niveau de vie. Une solide croissance économique assure au gouvernement les revenus nécessaires pour payer ces services. Sans des services publics de grande qualité, l'Ontario perdra l'un de ses principaux avantages concurrentiels. Sans cet avantage, les investissements requis pour générer la croissance ne se matérialiseront pas.

PIB de l'Ontario par habitant par rapport à celui des É.-U. et du reste du Canada

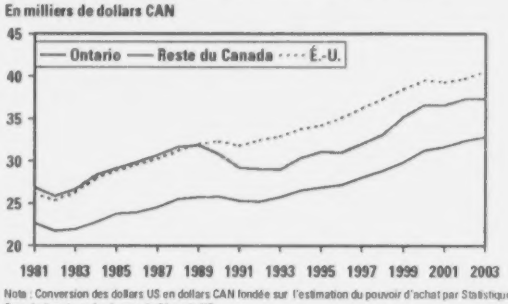

Nota : Conversion des dollars US en dollars CAN fondée sur l'estimation du pouvoir d'achat par Statistique Canada à un taux de change de 84 cents US.
Sources : U.S. Bureau of Economic Analysis, Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

La croissance économique, la création d'emplois, les investissements, l'innovation et l'accroissement de la productivité vont de pair. L'économie ontarienne a été marquée par l'instabilité et a affiché d'assez piètres résultats durant les années 1990. En 1989, le PIB réel par habitant en Ontario correspondait à peu près au PIB moyen des États-Unis et était de presque 25 % supérieur au PIB moyen du reste du Canada. En 2003, il était inférieur d'environ 8 % à celui des États-Unis et supérieur de seulement 14 % à celui du reste du Canada. Quand on le compare à celui de tous les États américains et provinces canadiennes, le PIB de l'Ontario par habitant est passé de la 17e place en 1989 à la 30e en 2000.

Dépenses du gouvernement de l'Ontario excluant l'intérêt sur la dette

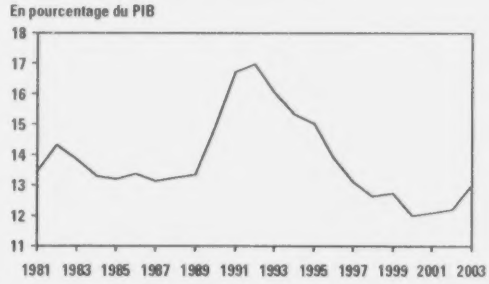

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Tableaux de référence financiers.

Cette perte de croissance explique en grande partie pourquoi le gouvernement de l'Ontario a continué à faire face à d'importantes difficultés financières, même si on a assisté à des compressions majeures des dépenses gouvernementales durant la deuxième moitié des années 1990. Exprimées en pourcentage du PIB, les dépenses du gouvernement de l'Ontario (excluant l'intérêt sur la dette, qui n'offre aucun avantage à court terme) ont diminué de près de cinq points de pourcentage entre 1992 et 2000.

Au cours de la dernière décennie, les investissements de capitaux des entreprises se sont chiffrés en moyenne à seulement 10 % du PIB en Ontario, comparativement à 11,3 % aux États-Unis et à 12,9 % dans le reste du Canada. Ce faible taux d'investissement a donné lieu à une situation où une proportion importante de la population est sous-employée et ne réalise pas son potentiel sur le plan de la productivité.

L'Ontario a connu une croissance de sa population et de sa main-d'oeuvre supérieure à la moyenne nord-américaine. Pour augmenter le stock de capital par travailleur, l'Ontario a besoin d'un taux d'investissement de capitaux plus élevé et non le contraire. Sans des investissements adéquats, la croissance de la productivité languira.

Des politiques équilibrées contribueront à la création d'un environnement économique qui attire des investissements et des emplois bien rémunérés pour les travailleurs qualifiés de l'Ontario. Des politiques équilibrées sont synonymes d'équilibre budgétaire. Des politiques équilibrées sont aussi synonymes de niveaux et de modes de dépenses gouvernementales qui renforcent la grande qualité de vie en Ontario.

L'un des principaux avantages concurrentiels de l'Ontario est son haut niveau de vie. Dans les classements internationaux, Toronto se place régulièrement parmi les villes offrant le plus haut niveau de vie dans le monde. C'est là un avantage de taille. Les entreprises sont conscientes que dans une économie mondiale axée sur la technologie, elles doivent s'établir dans des endroits offrant un haut niveau de vie pour attirer et conserver des travailleurs instruits.

Investissements dans l'infrastructure : fondements de la prospérité

L'Ontario possède une infrastructure publique riche et complexe valant plus de 250 milliards de dollars, comprenant les établissements d'enseignement et de santé, les routes, les installations de transport en commun et les systèmes de traitement de l'eau et d'épuration des eaux usées.

Dans bien des secteurs, les investissements dans l'infrastructure n'ont pas suivi le rythme de la croissance économique et démographique, ce qui a créé un déficit d'infrastructure.

À compter de 2004-2005, le gouvernement prend quatre mesures importantes pour améliorer l'infrastructure de l'Ontario.

- **Il met l'accent sur la bonne gestion des biens de l'Ontario.** La plus grande partie du budget de 2,6 milliards de dollars allouée cette année à l'infrastructure est consacrée au maintien des biens existants. Par exemple, le gouvernement investira 490 millions de dollars pour réparer et renouveler le réseau routier et plus de 250 millions de dollars dans des initiatives visant à améliorer la salubrité de l'eau.

- **Il procède à des transformations ou à des changements institutionnels là où cela s'impose.** Le gouvernement propose de créer la Régie des transports de la région du grand Toronto (RGT), qui coordonnerait la planification et les investissements en matière de transport dans la RGT. En outre, une stratégie à long terme visant à assurer la viabilité financière des réseaux d'aqueducs et d'égouts est en cours d'élaboration.

- **Il améliore la planification de l'infrastructure dans tous les secteurs, qui sera dorénavant plus axée sur l'avenir.** Le ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique, une toute nouvelle fonction en Ontario, travaille avec ses homologues pour mettre au point le premier plan décennal d'investissement dans l'infrastructure stratégique.

- **Il établit de nouvelles sources de financement de l'infrastructure et de nouveaux instruments financiers.** L'Ontario est en train de conclure des ententes avec le gouvernement fédéral qui augmenteront les investissements des deux paliers dans les principaux secteurs d'infrastructure. Le nouvel Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique rassemblera des fonds pour financer des projets d'infrastructure publique. Le gouvernement a aussi rendu public un document de discussion, intitulé *Pour un avenir meilleur,* et effectue des consultations pour trouver les meilleures façons de financer les investissements futurs dans l'infrastructure. Il rendra public sous peu un nouveau cadre de travail pour orienter les projets d'investissement dans l'infrastructure en s'appuyant sur des principes clairs.

Des services publics de qualité ne contribueront à rehausser l'avantage concurrentiel de l'Ontario que s'ils peuvent être offerts différemment et de façon plus efficiente, de sorte que les impôts exigés pour payer ces services soient raisonnables et compétitifs.

Les économies régionales de l'Ontario font également face à des défis qui ont fait boule de neige au fil des années. La croissance de la population est un important indicateur des perspectives économiques actuelles et futures d'une région. Entre 1996 et 2003, toutes les régions de l'Ontario ont connu une solide augmentation de leur population, à l'exception du Nord de la province, qui a vu le nombre de ses habitants décroître de 5,3 %.

La croissance de l'emploi dans le Nord de l'Ontario accuse un retard par rapport aux autres régions

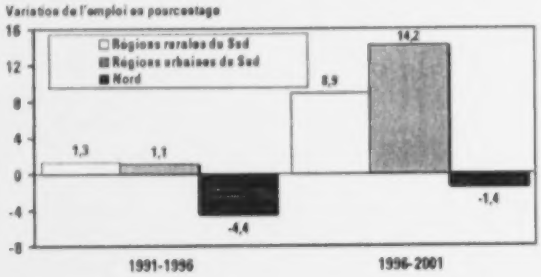

Source : Recensement de 2001 de Statistique Canada.

Une croissance rapide de la population – comme c'est le cas dans la région du grand Toronto et dans le Centre de l'Ontario, qui ont connu de larges gains démographiques dûs à la migration – pose des défis d'adaptation uniques. Par contre, une perte de population absolue et persistante, comme celle observée dans le Nord de l'Ontario, présente des défis différents, plus particulièrement lorsque les jeunes quittent leur région en quête de perspectives économiques plus prometteuses. Les piètres résultats affichés par le Nord sur le plan du marché du travail s'expliquent par les pertes d'emplois qu'il a connues au cours des deux dernières périodes de recensement.

Le gouvernement est déterminé à favoriser la prospérité dans le Nord en investissant dans l'infrastructure, en aidant les petites et moyennes entreprises, en faisant la promotion du Nord auprès des investisseurs de l'extérieur et en travaillant avec les collectivités dans le cadre des nouveaux Conseils de développement du Nord.

La croissance économique repose également sur une réglementation efficace, efficiente et équitable qui protège les intérêts des consommateurs et des entreprises. Le secteur financier, en particulier, joue un rôle économique fondamental, d'une part, en fournissant aux entreprises des fonds qui stimulent la croissance et la création d'emplois et, d'autre part, en fournissant aux particuliers un éventail de services d'épargne, d'emprunt et de placement. Ce secteur évolue à mesure que naissent de nouveaux produits financiers innovateurs et de nouveaux marchés. Les organes de réglementation aux paliers fédéral et provincial façonnent en partie l'environnement où évolue l'industrie. Ils ont également la responsabilité de protéger les consommateurs dans le contexte d'un marché financier complexe et changeant.

L'économie de l'Ontario est dans une situation enviable. La province jouit d'un emplacement géographique idéal au coeur de l'un des marchés les plus prospères du monde et d'un excellent environnement physique. Elle dispose d'une population parmi les plus instruites et les plus en santé du monde. Soutenus par une bonne gérance gouvernementale, ces facteurs fondamentaux devraient permettre à l'Ontario de reprendre sa place parmi les régions les plus prospères de l'Amérique du Nord et du monde.

Plan visant à favoriser la prospérité dans le Nord

Le Plan pour la prospérité du Nord mis de l'avant par le gouvernement englobe un ensemble d'initiatives ciblées. Le gouvernement est conscient que le développement de l'infrastructure est essentiel à la vitalité de l'économie du Nord. En 2004-2005, 285 millions de dollars seront investis afin d'améliorer le réseau de transport de la région, ce qui comprendra l'expansion et la réfection des routes et d'autres investissements dans les transports, notamment l'expansion de tronçons des routes 11 et 69 et la transformation de la Commission de transport Ontario Northland (CTON). Une somme supplémentaire de 135 millions de dollars sera investie dans les initiatives d'infrastructure communautaire dans le cadre du Fond du patrimoine du Nord de l'Ontario de façon à stimuler la création d'emplois. La province continuera également à appuyer d'autres importants projets d'immobilisations. La construction de la nouvelle École de médecine du Nord-Ontario va bon train, et l'on prévoit que les campus de l'Université Laurentienne à Sudbury et de l'Université Lakehead à Thunder Bay ouvriront leurs portes en septembre 2005.

Le gouvernement reconnaît l'importance que revêt la salubrité de l'eau potable et de l'environnement dans le Nord. Il investira notamment 16 millions de dollars pour améliorer les systèmes d'adduction d'eau à Sudbury et à Thunder Bay et 10 millions de dollars pour aider à nettoyer les mines abandonnées sur les terres de la Couronne.

Le gouvernement est aussi conscient du rôle important que peuvent jouer les instruments économiques pour aider les petites et moyennes entreprises à prospérer et à créer des emplois et des revenus. Il tient donc sa promesse de lancer un programme d'Obligations de développement du Nord de l'Ontario qui favoriserait l'expansion des petites et moyennes entreprises. En 2004-2005, le gouvernement propose de mettre à l'essai un programme d'émissions obligataires garanties par la province dont le produit servira à accorder des prêts aux entreprises nouvellement établies ou en croissance dans les collectivités du Nord.

Le gouvernement allouera 10 millions de dollars à une nouvelle initiative, qui s'intitulera le Programme InvestiNord du gouvernement de l'Ontario. Cette initiative a pour but de faire fond sur le programme d'Obligations de développement en amenant de solides investissements d'attraction dans les villes du Nord. Idéalement, il s'agira d'investissements d'envergure favorisant l'innovation et la croissance dans des secteurs existants, comme l'exploitation minière et la foresterie, ainsi que dans des nouveaux secteurs dans le Nord, comme la technologie de l'information. Le programme visera essentiellement à accroître la visibilité internationale du Nord grâce aux efforts de commercialisation du ministère du Développement économique et du Commerce et du ministère du Développement du Nord et des Mines. Il misera également sur la collaboration avec les municipalités de la région pour dresser une liste des emplacements et biens disponibles que l'on pourra présenter aux investisseurs pour mieux montrer les possibilités qu'offrent leurs collectivités.

Enfin, il faudra concerter les efforts et définir une orientation claire pour relever les défis particuliers auxquels fait face le Nord de l'Ontario. Par conséquent, nous proposons, aux fins des politiques gouvernementales et de la prestation des programmes, un retour à la définition du Nord de l'Ontario d'avant septembre 2000. Le ministère du Développement du Nord et des Mines et le ministère des Affaires municipales et du Logement travailleront avec les autres ministères touchés pour mettre en oeuvre ce changement à l'automne 2004.

Secteur des services financiers de l'Ontario

Le gouvernement entreprend de moderniser le cadre réglementaire de plusieurs marchés financiers afin d'assurer la compétitivité et l'expansion des entreprises financières réglementées par l'Ontario sur les marchés dynamiques à l'échelle locale et mondiale, ainsi que la protection des consommateurs ontariens. Cet exercice vise à améliorer l'efficience et l'efficacité de la réglementation financière ontarienne en éliminant les règles surannées qui peuvent nuire à l'activité économique, en réduisant les coûts réglementaires inutiles et en offrant une solide protection aux consommateurs dans un marché en évolution. Il est également important de travailler en collaboration avec d'autres territoires de compétence afin de réduire au minimum le chevauchement dans la réglementation des services financiers, y compris celle s'appliquant aux institutions de dépôt et aux compagnies d'assurance.

Sous l'impulsion du désir des Canadiennes et des Canadiens de trouver l'hypothèque qui répondra le mieux à leurs besoins, le segment des **courtiers en hypothèques** connaît une progression rapide dans l'industrie hypothécaire au Canada. Étant donné que le rôle de courtier en hypothèques est appelé à prendre de l'ampleur, il est temps pour l'Ontario de moderniser son cadre réglementaire et de mieux protéger les consommateurs. Le gouvernement passera en revue la *Loi sur les courtiers en hypothèques* dans le but de déposer un projet de loi pour la remplacer en 2005. En juin 2004, Mike Colle, adjoint parlementaire au ministre des Finances, entamera des discussions à cet effet en s'appuyant sur un document de consultation.

Les **caisses populaires et *credit unions*** sont d'importants fournisseurs de services financiers dans les collectivités des quatre coins de l'Ontario. Ce secteur a beaucoup évolué depuis l'entrée en vigueur de la loi le régissant il y a de cela dix ans. Certaines règles obsolètes peuvent entraver sa capacité de s'adapter aux changements du marché. Qui plus est, la législation ontarienne doit établir un environnement qui permet aux caisses populaires et *credits unions* de tirer avantage de stratégies visant à renforcer leur présence à l'échelle nationale et à tenir compte des changements apportés dans d'autres territoires de compétence. Le gouvernement passera en revue la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* dans le but d'apporter des modifications à cette loi et à d'autres lois si nécessaire d'ici la fin de l'exercice 2005-2006, ou avant s'il y a lieu.

Initiatives de réglementation des services financiers

- Examen de la *Loi sur les courtiers en hypothèques*.
- Examen de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions*.
- Modifications proposées à la *Loi sur les sociétés coopératives* visant à faciliter la mobilisation de fonds.
- Report proposé de la date limite d'inscription des sociétés de fiducie, pouvant aller jusqu'à un an.

Les **sociétés coopératives** continuent de présenter des possibilités de croissance. Pour que ces sociétés soient davantage en mesure de réagir aux conditions changeantes du marché et de répondre aux besoins de leurs membres, le gouvernement propose de modifier la *Loi sur les sociétés coopératives*. Cela améliorerait la capacité des coopératives à mobiliser des fonds et à attirer des administrateurs et des cadres compétents.

Les **sociétés de prêt et de fiducie** ont pris des mesures pour se conformer au plan de la province visant à éliminer le chevauchement réglementaire dans ce secteur. L'Ontario ne réglementera plus les sociétés de prêt et de fiducie, qui seront désormais assujetties uniquement aux exigences réglementaires du gouvernement fédéral. Pour faciliter la transition, le gouvernement propose de modifier la *Loi sur les sociétés de prêt et de fiducie* afin d'autoriser les sociétés à demander au surintendant des services financiers un report, pouvant aller jusqu'à un an, de la date limite d'inscription fixée au 1er juillet 2004.

Création d'emplois

Fort de son économie et de sa main-d'oeuvre qualifiée en expansion, l'Ontario devrait créer 104 000 emplois en 2004, ce qui représente une hausse de 1,7 %. On s'attend à ce que la croissance économique encore plus solide prévue de 2005 à 2007 continue de stimuler le marché de l'emploi, qui devrait enregistrer des gains d'en moyenne 2,0 % par année. La croissance démographique et la demande accrue d'un large éventail de compétences et d'aptitudes auront pour effet de hausser le nombre d'Ontariennes et d'Ontariens entrant sur le marché du travail. La proportion de la population active était de 68,4 % en 2003, soit le niveau le plus haut affiché depuis 1991. Même si le taux de participation devait augmenter davantage, on prévoit que le taux de chômage diminuera et passera de 7,0 % en 2003 à 5,9 % en 2007.

Emplois en Ontario

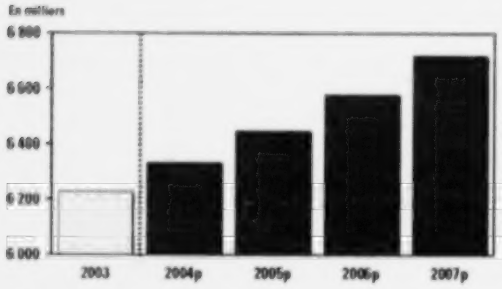

p = projection
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Taux de chômage en Ontario

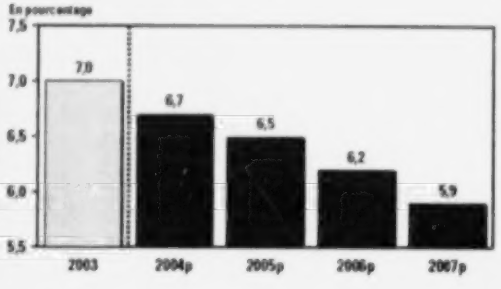

p = projection
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

La création d'emplois constitue la principale source de croissance des revenus. La progression du revenu des particuliers a fléchi, passant de 3,5 % en 2002 à 2,3 % en 2003. Les piètres résultats affichés en milieu d'année sur le plan de l'emploi ont limité l'augmentation du revenu du travail à 2,7 %, soit le taux de croissance le plus bas depuis 1996. Ce ralentissement s'explique aussi par une baisse de 2,3 % du revenu de placement.

Le revenu des particuliers devrait augmenter de 3,4 % en 2004. L'amélioration de la demande et la hausse de l'emploi seront porteuses d'une progression accrue du revenu du travail, tandis que la montée du marché boursier devrait donner lieu à un léger essor du revenu de placement. À moyen terme, on s'attend à ce que le revenu des particuliers augmente de 4,5 % en 2005, de 4,8 % en 2006 et de 4,9 % en 2007.

Une main-d'oeuvre qualifiée

Une main-d'oeuvre instruite et qualifiée constitue un avantage concurrentiel qui influence les décisions d'investissement des entreprises. Dans une économie mondiale en constante évolution, les études supérieures et la formation sont des compléments nécessaires au changement technologique et aux nouveaux débouchés.

L'Ontario continuera à soutenir un système de formation et d'éducation postsecondaires adapté et de qualité pour éviter que les possibilités de croissance économique nous échappent en raison de pénuries de compétences ou de main-d'oeuvre. (Pour plus de précisions, se reporter au Document A, *Les finances de l'Ontario*.)

L'apprentissage en milieu professionnel est un moyen clé de donner à l'économie de l'Ontario les gens de métier qualifiés dont elle a besoin. Les employeurs de l'Ontario devront relever le défi de remplacer un grand nombre d'employés compétents qui s'en iront à la retraite.

Afin d'encourager les employeurs à participer davantage à la formation en apprentissage, le présent budget propose l'adoption d'un crédit d'impôt pour la formation en apprentissage dans les métiers de la construction, des industries, de la force motrice et dans certains métiers du secteur tertiaire. Ce crédit d'impôt aurait pour effet d'augmenter le nombre de postes d'apprentissage et de travailleurs qualifiés dans ces secteurs clés de l'économie.

Le présent budget soutient également l'augmentation du nombre de nouveaux participants aux programmes d'apprentissage pour le porter à 26 000 par année d'ici 2007-2008 grâce à l'octroi de fonds additionnels de 1 million de dollars en 2004-2005. Ces fonds atteindront 11,7 millions de dollars annuellement d'ici 2006-2007 aux fins de la formation des apprentis en classe.

La plupart des nouveaux immigrants de l'Ontario sont très instruits. Pourtant, leurs talents et compétences sont souvent sous-utilisés, principalement parce que leurs titres de compétences et expérience ne sont pas reconnus. Le présent budget prévoit des investissements de 12,5 millions de dollars par année d'ici 2005-2006 pour faire tomber les obstacles à leur participation et à leur contribution accrues au marché du travail de l'Ontario.

Un trop grand nombre de jeunes quittent l'école et se retrouvent devant des perspectives d'emploi peu prometteuses. Pour aider ces jeunes à terminer leurs études et à décrocher un emploi, le présent budget propose des options de rechange supplémentaires :

- De nouvelles options de rattrapage scolaire et de formation misant sur la formation d'apprenti pour les sortants du secondaire grâce à des fonds supplémentaires de 2 millions de dollars du ministère de la Formation et des Collèges et Universités en 2004-2005; ces fonds devraient atteindre 15 millions de dollars en 2007-2008.
- L'octroi annuel de 1 500 bourses d'études de 1 000 $ pour les sortants du secondaire qui retournent à l'école pour terminer leurs études secondaires et suivre une formation d'apprenti grâce à un financement de 3 millions de dollars en 2004-2005, qui passera à 4,5 millions de dollars par année d'ici 2005-2006. Cette initiative comprend aussi une prime à la signature de 2 000 $ pour les employeurs afin de les encourager à donner à ces jeunes une formation d'apprenti.

Croissance des dépenses des ménages

Les taux d'intérêt peu élevés, les revenus croissants et la richesse accrue découlant de l'augmentation de la valeur des logements et des gains du marché boursier favoriseront la hausse des dépenses des ménages. Le rythme de cette croissance devrait toutefois ralentir étant donné que la demande d'articles de prix unitaire élevé, comme les automobiles, a probablement été en grande partie satisfaite.

On s'attend à ce que le marché du logement demeure vigoureux dans la province en 2004. L'accession à la propriété devrait être stimulée par les faibles taux d'intérêt qui ont cours actuellement, combinés à une progression soutenue de l'emploi et des revenus. Les réductions de taux d'intérêt effectuées par la Banque du Canada ont fait diminuer les taux hypothécaires fixes d'un an à 4,25 %. De plus en plus de gens optent pour des taux hypothécaires variables. Le taux hypothécaire variable d'un an actuellement affiché est de seulement 3,75 %, tandis que le taux hypothécaire fixe de cinq ans est de 6,15 %. Les taux négociés peuvent être inférieurs aux taux affichés de 1,0 à 1,8 point de pourcentage.

La population (âgée de 15 ans ou plus) de l'Ontario devrait croître à un rythme annuel moyen de 1,6 % au cours des quatre prochaines années. On prévoit que le nombre des ménages augmentera de 300 000 durant la même période. Il faudra donc que la croissance des habitations se fasse à un rythme similaire pour répondre aux besoins de logement de la population de l'Ontario. On prévoit que le nombre de mises en chantier de logements demeurera robuste en 2004 et atteindra 78 000. On s'attend à ce qu'il demeure soutenu à moyen terme, étant donné que l'accession à la propriété continuera d'être à la portée de la plupart des familles ontariennes.

Versements hypothécaires en pourcentage du revenu des ménages après impôt

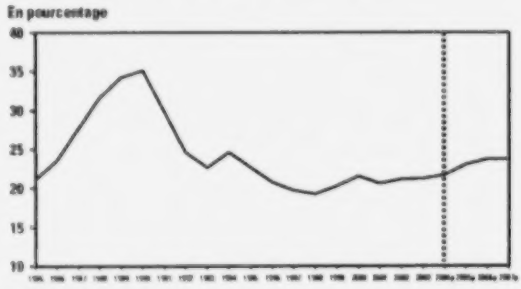

p = projection
Sources : Banque du Canada, Association canadienne de l'immeuble et ministère des Finances de l'Ontario

Portées par les dépenses soutenues dans le domaine du logement, les dépenses réelles de consommation ont augmenté de 3,4 % en 2003, mais devraient ralentir vers la fin de l'année. Les ventes d'automobiles se sont tempérées, le nombre de véhicules vendus au quatrième trimestre ayant diminué de près de 17 % par rapport à la même période en 2002. Bien que l'on s'attende à un regain au cours de l'année, la croissance annuelle moyenne des dépenses réelles de consommation devrait ralentir et atteindre 2,3 % en 2004, en raison du déclin affiché durant les derniers mois de 2003. On prévoit une remontée des dépenses de consommation à 2,9 % en 2005, à 3,0 % en 2006 et à 3,2 % en 2007, stimulée par une croissance accrue des revenus et la stabilité des taux d'intérêt à des niveaux relativement bas. La hausse du pouvoir d'achat des consommateurs s'explique en partie par la diminution des prix des biens importés qui découle de l'appréciation prévue du dollar canadien.

Frais d'intérêt sur la dette des ménages canadiens (en pourcentage du revenu disponible des particuliers)

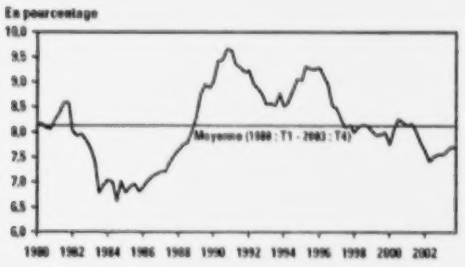

Sources : ministère des Finances Canada et Statistique Canada

Confiance des consommateurs ontariens

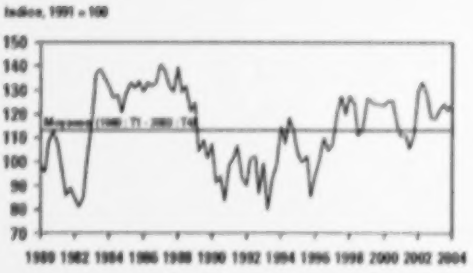

Source : Conference Board du Canada

La bonne situation financière des ménages ontariens devrait soutenir les dépenses de consommation à moyen terme. Les bas taux d'intérêt et la croissance soutenue des revenus ont permis de maintenir le coût d'endettement à des niveaux relativement peu élevés. Le ratio du coût du service de la dette des ménages canadiens par rapport au revenu disponible était de 7,7 % au quatrième trimestre de 2003, soit sous la moyenne pour la période de 1980 à 2003. L'augmentation du prix des logements et de la valeur des actions en bourse a récemment entraîné une hausse de la richesse nette et contribué à soutenir la confiance des consommateurs.

Essor des investissements

L'accroissement des investissements crée de meilleurs emplois, ce qui a pour effet d'entraîner une plus grande productivité et une hausse plus rapide du niveau de vie. L'Ontario offre une grande qualité de vie et dispose d'une main-d'oeuvre très instruite et hautement qualifiée, deux atouts qui attirent les entreprises innovatrices créatrices de bons emplois. Les investissements dans l'innovation – ce qui comprend la recherche-développement – incitent l'industrie à faire un meilleur usage des ressources économiques, préparant ainsi le terrain à la prochaine vague de croissance dans la province. L'engagement de l'Ontario envers le maintien d'un régime fiscal compétitif, la prestation de services de santé de grande qualité et le renouvellement de l'infrastructure contribueront à soutenir la résurgence des investissements à laquelle on assiste actuellement.

Rôle du gouvernement dans la création d'un climat propice aux investissements

Les entreprises prennent les décisions d'investissement qui créent des emplois et soutiennent le niveau de vie de l'Ontario. Les mesures et politiques du gouvernement jouent toutefois un rôle crucial dans la création d'un environnement favorable aux investissements des entreprises.

- L'infrastructure publique de l'Ontario doit être maintenue en bon état. L'Ontario doit investir dans cette infrastructure pour être en mesure de répondre aux besoins d'une population en expansion et d'une économie croissante en évolution.
- Les entreprises ont besoin d'un environnement et d'un régime fiscal concurrentiels ainsi que d'un système juridique qui assure le respect des contrats et des droits de propriété.
- Un approvisionnement fiable en électricité est essentiel à la bonne performance d'une économie axée sur le savoir. La précarité de l'approvisionnement entrave la croissance économique car elle cause des interruptions de production imprévues et décourage les investissements dans les nouvelles entreprises.
- Le régime fiscal de l'Ontario doit non seulement générer les revenus nécessaires pour assumer le coût des services publics, mais il doit aussi être conçu pour favoriser les investissements et la croissance économique.
- Les entreprises et les consommateurs ont besoin de systèmes de réglementation qui soutiennent de façon efficiente et efficace les principaux buts de l'État, qui sont notamment d'assurer la protection de la santé, la sécurité et la salubrité de l'environnement, ainsi que l'honnêteté et la transparence des marchés financiers.

Les investissements dans le matériel et l'outillage ont commencé à reprendre de la vigueur en 2003 et devraient s'accroître de façon robuste au cours de la période faisant l'objet des prévisions. Le prix du nouveau matériel et outillage, qui est en grande partie importé, a chuté. Le matériel étant devenu moins cher par rapport à la charge salariale, bien des entreprises envisageront d'installer du matériel permettant d'accroître la productivité afin de réduire leurs coûts et d'accroître leur efficience. On devrait assister au redressement des activités de construction non résidentielle en 2004, car les entreprises auront besoin de nouveaux locaux et le renouvellement de l'infrastructure auquel procédera le gouvernement stimulera les dépenses d'investissement institutionnel.

Investissements réels des entreprises

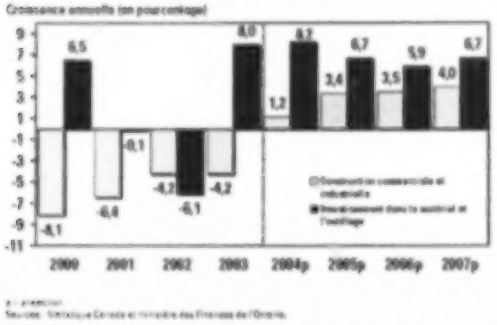

Les entreprises affichent de solides bilans

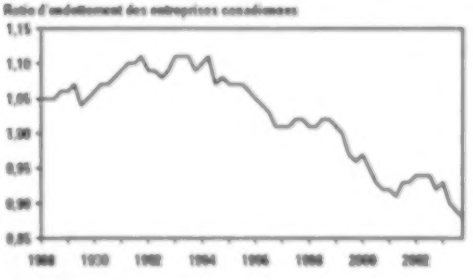

Les entreprises affichent aussi de solides bilans et leur ratio d'endettement a diminué. Les bénéfices des entreprises devraient progresser de 5,8 % en 2004 et d'en moyenne 5,3 % entre 2005 et 2007. À mesure que les entreprises satisferont à la demande croissante, on assistera à une reprise des dépenses d'investissement qui sera soutenue par des bilans positifs et des conditions financières favorables.

Des taux concurrentiels d'imposition des sociétés favoriseront également les investissements. Le taux général combiné d'impôt fédéral et provincial sur les sociétés sera d'environ 36 % en Ontario en 2004 comparativement à un taux actuel moyen d'environ 40 % aux États-Unis. Outre des taux d'impôt concurrentiels, les employeurs de l'Ontario bénéficient de soins de santé subventionnés par l'État, alors que ceux des États-Unis doivent assumer d'importants coûts à ce chapitre. Les employeurs du secteur de la fabrication aux États-Unis paient environ 2,13 $ US de l'heure par travailleur au chapitre des coûts de santé.

Dans le présent budget, on propose deux importantes réformes fiscales qui favoriseront les investissements. L'élimination progressive de l'impôt sur le capital mettrait fin à un impôt inexistant dans la plupart des autres territoires de compétence et qui est perçu comme un désavantage lorsque vient le temps d'envisager l'Ontario comme lieu d'investissement. De plus, les dispositions proposées concernant la déduction pour amortissement permettraient aux entreprises de défalquer plus rapidement les coûts de leurs ordinateurs et matériel d'infrastructure pour réseaux de données. Ces initiatives sont essentielles à la compétitivité de l'Ontario dans un monde où règne la technologie. Le gouvernement croit que les lois fiscales de l'Ontario devraient fournir des incitatifs dans une mesure appropriée.

Les conditions qui favorisent les investissements des entreprises en général sont aussi propices aux investissements dans la recherche-développement (R.-D.). La R.-D. dans le secteur industriel vise à concevoir des produits qui pourront se tailler une place sur le marché. Elle accroît également la capacité des entreprises à adopter de nouvelles technologies et à innover. Les avantages commerciaux des investissements de l'industrie dans la R.-D. se traduisent par une augmentation des emplois et des revenus. Le capital de risque joue également un rôle important dans la réussite précoce de sociétés ayant de très bonnes perspectives de croissance dans les secteurs les plus innovateurs. En raison des

connaissances et compétences issues de telles entreprises, le capital de risque est essentiel à la mise en marché des innovations.

Une meilleure commercialisation des idées nées de la R.-D. en Ontario constitue un défi de taille. S'appuyant sur les solides assises de la province en matière de recherche scientifique, le gouvernement élargira la visée de ses programmes d'innovation afin d'améliorer les capacités de commercialisation des établissements de recherche publics. L'octroi de nouveaux fonds améliorera l'accès de ces établissements aux capitaux privés. L'Ontario travaillera avec le gouvernement fédéral pour maximiser la participation de la province aux initiatives de capital de risque annoncées dans le budget fédéral de 2004. En outre, le Groupe d'étude sur la compétitivité, la productivité et les progrès économiques se penchera sur les questions de commercialisation à sa prochaine étape de recherche.

Investissements dans l'innovation : R.-D. industrielle et commercialisation de la recherche issue des établissements publics

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a effectué en 2003 une étude importante sur les sources de la croissance économique qui a établi un lien important entre la R.-D. industrielle et la croissance du PIB par habitant parmi ses pays membres, y compris le Canada.

- Les données provinciales les plus récentes indiquent que, au total, 10,3 milliards de dollars ont été investis dans les activités de R.-D. en Ontario en 2001, ce qui représente environ 2,3 % du PIB de la province. Ces chiffres correspondent à la moyenne des pays membres de l'OCDE pour 2001.
- L'industrie a engagé 70,9 % des dépenses de R.-D. en Ontario en 2001, soit la plus forte proportion parmi toutes les provinces et à peu près le même niveau que celui de 73,3 % aux États-Unis. Dans les États américains en bordure des Grands Lacs, en moyenne 81,6 % des dépenses totales de R.-D. provenaient de l'industrie.

Les investissements privés jouent également un rôle important dans la commercialisation des découvertes effectuées par les établissements de recherche publics. Le gouvernement déploie des efforts pour que les solides résultats scientifiques affichés par l'Ontario puissent atteindre leur potentiel de commercialisation.

- Le gouvernement réorientera la visée de ses programmes d'innovation actuels vers la commercialisation. Un nouveau Programme ontarien de commercialisation de la recherche octroiera 27 millions de dollars en subventions de démonstration de principes sur quatre ans pour aider les établissements de recherche publics à attirer des investissements de prélancement.
- Le gouvernement allouera des fonds supplémentaires pour renforcer l'accès des établissements de recherche aux capitaux privés. Par l'entremise du programme des Fonds de développement de la commercialisation de l'Ontario, le gouvernement accordera au plus 36 millions de dollars pour dégager jusqu'à 120 millions de dollars en nouveaux capitaux de démarrage pour les entreprises dérivées de la technologie mises sur pied par les chercheurs, le personnel et les étudiantes et étudiants. (Voir le Document C, *Le plan de revenus de l'Ontario*, pour plus de précisions à ce sujet.)

Perspectives économiques et revenus de l'Ontario

Les perspectives de revenus de l'Ontario sont fonction des résultats économiques de la province. Les hypothèses économiques décrites dans le présent budget ainsi que les mesures qui y sont proposées reposent sur les prévisions précisées dans le tableau qui suit concernant les perspectives de revenus.

Revenus
(en milliards de dollars)

	Chiffres provisoires	Projection			
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Revenus fiscaux					
Impôt sur le revenu des particuliers	17,8	18,8	19,9	21,1	22,4
Taxe de vente au détail	14,3	15,0	15,9	16,9	17,8
Impôt sur les sociétés	7,2	8,3	8,6	8,9	9,2
Contribution-santé de l'Ontario	0,0	1,6	2,4	2,5	2,6
Tous les autres impôts et taxes	9,9	10,2	10,9	11,2	11,5
Total des revenus fiscaux	49,2	54,0	57,7	60,6	63,5
Gouvernement du Canada	10,0	10,8	11,6	11,4	11,8
Revenus des entreprises publiques	3,1	3,6	4,1	4,0	4,1
Autres revenus non fiscaux*	6,1	10,0	6,4	6,5	6,6
Total des revenus	**68,3**	**78,4**	**79,9**	**82,5**	**86,0**

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.
* Comprend une hausse unique des revenus de 3,9 milliards de dollars attribuable à l'élimination prévue, en 2004-2005, du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés d'électricité.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les revenus de l'Ontario devraient totaliser 78,4 milliards de dollars en 2004-2005, ce qui constitue une hausse de 10,1 milliards de dollars par rapport à 2003-2004. Au cours des trois prochains exercices (y compris 2004-2005), on s'attend à ce que les revenus totaux augmentent d'en moyenne 3,9 milliards de dollars par année. Cela exclue la hausse unique des revenus du secteur de l'électricité en 2004-2005 provenant de l'élimination proposée du passif découlant des conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés d'électricité.

Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) devraient augmenter en moyenne de 6,0 %. Ce pourcentage est conforme aux prévisions de croissance de l'emploi, des salaires et des revenus de l'économie ontarienne. Les revenus de l'IRP augmentent à un rythme plus rapide que les revenus des particuliers en raison de la structure progressive de l'impôt sur le revenu. Cela signifie que les particuliers qui gagnent un revenu réel plus élevé paient proportionnellement plus d'impôt.

Les revenus provenant de la taxe de vente au détail (TVD) devraient augmenter en moyenne de 5,8 %. Cette hausse correspond aux prévisions de majoration des prix et des dépenses réelles de consommation.

L'impôt sur les sociétés, qui comprend l'impôt des corporations, l'impôt sur le capital et la taxe sur les primes d'assurance, devrait augmenter en raison de la hausse des bénéfices et des dépenses d'investissement des entreprises. La progression de ces revenus s'explique par les mesures contenues dans la *Loi de 2003 sur la gestion responsable des finances* et celles proposées dans le présent budget.

Pour obtenir des précisions sur les perspectives de revenus de la province, y compris les transferts fédéraux et les autres revenus non fiscaux, se reporter au Document A, *Les finances de l'Ontario*.

Si la croissance économique est plus faible ou plus importante que prévu, les revenus de la province fluctueront proportionnellement. Le tableau suivant indique les répercussions d'une variation d'un point de pourcentage sur la croissance du PIB réel.

Sensibilité des perspectives de revenus à la modification des hypothèses économiques

Le tableau qui suit illustre la sensibilité des revenus de l'Ontario aux changements dans la croissance économique prévue.

Incidence cumulative de la modification des hypothèses économiques sur les revenus de l'Ontario
(en millions de dollars)

	Année complète 2004-2005	Année complète 2005-2006	Année complète 2006-2007
Augmentation soutenue de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB réel	580	1 220	1 925

Nota : Ces chiffres sont des estimations moyennes qui pourraient varier considérablement selon la composition détaillée de l'écart par rapport aux prévisions initiales.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Le tableau ci-après donne un aperçu des prévisions du ministère des Finances concernant l'économie de l'Ontario jusqu'en 2007.

Économie de l'Ontario, de 2001 à 2007

	Chiffres réels			Projection			
(variation en pourcentage)	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**
Produit intérieur brut réel	**1,8**	**3,6**	**1,3**	**2,3**	**3,2**	**3,3**	**3,4**
Consommation des particuliers	2,4	3,6	3,4	2,3	2,9	3,0	3,2
Construction résidentielle	9,2	9,6	5,1	3,4	-1,4	2,7	3,2
Construction non résidentielle	-6,4	-4,2	-4,2	1,2	3,4	3,5	4,0
Matériel et outillage	-0,1	-6,1	8,0	8,2	6,7	5,9	6,7
Exportations	-3,2	2,2	-1,2	2,6	4,4	4,0	3,9
Importations	-5,5	2,9	3,2	3,3	4,3	4,3	4,2
Produit intérieur brut nominal	**2,8**	**5,6**	**3,2**	**4,1**	**5,0**	**5,2**	**5,3**
Autres indicateurs économiques							
Ventes au détail	2,6	5,6	2,8	3,5	4,1	4,1	4,3
Mises en chantier de logements (en milliers)	73,3	83,6	85,2	77,6	76,0	75,0	74,0
Revenu des particuliers	3,6	3,5	2,3	3,4	4,5	4,8	4,9
Traitements et salaires*	4,0	4,6	2,7	3,1	4,4	5,1	5,2
Bénéfices des entreprises	-11,5	16,7	1,6	5,8	4,9	5,0	5,9
Indice des prix à la consommation	3,1	2,0	2,7	1,9	2,1	1,9	1,8
Marché du travail							
Emploi	1,5	1,8	2,6	1,7	1,8	2,0	2,1
Création d'emplois (en milliers)	91	105	161	104	114	132	140
Taux de chômage (en pourcentage)	6,3	7,1	7,0	6,7	6,5	6,2	5,9

* Comprend le revenu supplémentaire du travail.

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances de l'Ontario.

DOCUMENT C

Le plan de revenus de l'Ontario

Partie 1 : Paiement pour l'amélioration des services de santé

Introduction

Les dépenses du ministère de la Santé et des Soins de longue durée représentent maintenant 45 % des dépenses de programmes du gouvernement provincial, comparativement à 40 % il y a 10 ans. L'Ontario affecte actuellement 2 441 $ en moyenne par personne aux services de santé, contrairement à 1 928 $ en 2000-2001. Il s'agit là d'une augmentation annuelle d'environ 2 000 $ pour une famille de quatre personnes. Depuis 2000-2001, les dépenses totales de fonctionnement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée ont augmenté de 7,7 milliards de dollars. Le taux annuel moyen de croissance des dépenses a été de 7,7 %.

Ce taux d'augmentation n'est pas soutenable; il ne peut que continuer d'entraîner la diminution constante des crédits qui pourraient être affectés à d'autres priorités à l'avenir.

Le gouvernement de l'Ontario mettra sur pied un système de santé soutenable qui prodiguera à la population des soins de qualité axés sur les résultats et centrés sur les patients. Ces soins de santé seront fournis quand et où la population en a besoin, et le taux de croissance des dépenses s'y rapportant sera plus raisonnable. Afin d'atteindre les objectifs qui ont été fixés, le système doit bénéficier d'une assiette du revenu adéquate.

Insuffisance des revenus actuels

La population ontarienne comprend que les soins de santé, en raison même de la vaste base de connaissances nécessaires qu'ils supposent, de la complexité des procédures et de la grande diversité des fournisseurs, exigent des coûts importants. De plus, elle est consciente qu'un certain nombre de facteurs exercent des pressions considérables sur la prestation des services de santé en Ontario et entraînent une hausse des coûts.

L'évolution démographique, par exemple, influe sur la demande future de services de santé et le capital humain nécessaire à la prestation de ces services. À l'heure actuelle, les personnes âgées de l'Ontario constituent près de 13 % de la population. Cependant, environ 50 % des dépenses de santé de la province leur sont consacrées. Le nombre de personnes âgées en Ontario devrait passer de 1,5 million en 2003 à près de 3,2 millions en 2028.

En outre, la transformation du mode de prestation des services de santé en vue de son amélioration et de l'accroissement de sa durabilité nécessite des investissements qui permettront d'apporter les changements nécessaires et d'assurer le maintien du système que la population juge si important. En 2002, le rapport Kirby a signalé que « toute planification responsable des politiques publiques doit prévoir des fonds supplémentaires pour les soins de santé, notamment pour en financer la restructuration[1]. »

Il est vital que le système de santé dispose d'un financement adéquat et prévisible de sorte que les fournisseurs de soins puissent planifier la prestation des services dont la population ontarienne a besoin et sur lesquels elle compte. Il importe aussi que le financement du système de santé soit analysé en fonction du besoin d'éliminer le déficit.

Contribution-santé de l'Ontario

Les dépenses du ministère de la Santé et des Soins de longue durée augmenteront de 2,2 milliards de dollars en 2004-2005 par rapport à l'exercice précédent.

L'accroissement des dépenses de santé appuierait une série d'initiatives visant à améliorer et à transformer le système de santé, dont les suivantes :

- affecter 111 millions de dollars à des initiatives dans le domaine des soins primaires afin, en bout de ligne, d'assurer la création de 150 équipes de soins primaires chargées de fournir des services de santé 24 heures sur 24, sept jours sur sept;
- aider 21 400 Ontariennes et Ontariens de plus à recevoir des soins à domicile dans leur collectivité;
- acheter 12 000 soulève-lits pour améliorer les conditions de travail du personnel infirmier;
- améliorer les mesures de lutte contre les maladies infectieuses, ajouter trois nouveaux vaccins au programme de vaccination pour les enfants et mettre en oeuvre une stratégie globale antitabac;
- aménager 3 760 lits supplémentaires pour améliorer la sécurité des pensionnaires d'établissements de soins de longue durée et la qualité des soins qui leur sont dispensés;
- appuyer en milieu communautaire 13 650 personnes de plus ayant des problèmes de santé mentale.

De plus, les coûts rattachés à l'amélioration de la santé de la population ontarienne n'émergent pas seulement au budget du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Par exemple, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère des Services sociaux et communautaires fournissent eux aussi des services de santé et les dépenses servant à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau sont également liées à l'éventail complet des déterminants des soins de santé.

Le Document A, *Les finances de l'Ontario*, comprend une description complète des investissements supplémentaires de 2,4 milliards de dollars qui seront faits pendant l'exercice courant pour favoriser la santé de la population.

Le gouvernement déposera un projet de loi pour instaurer la Contribution-santé de l'Ontario. Le gouvernement a envisagé diverses solutions et conclu que l'imposition d'une contribution était la meilleure façon de générer des revenus supplémentaires pour appuyer les initiatives d'amélioration et de transformation des services de santé.

La contribution proposée augmenterait en fonction du revenu. Voici une comparaison du montant de la contribution et du coût de services de santé types :

- le coût moyen d'un séjour d'une nuit à l'hôpital s'élève à 851 $, soit environ 100 $ de plus que la contribution annuelle que devrait acquitter une personne gagnant 75 000 $ par année;
- un accouchement normal coûte environ 1 570 $, soit plus ou moins la contribution annuelle que devrait acquitter pendant cinq ans une personne gagnant 30 000 $ par année;
- le coût moyen d'un examen par imagerie par résonance magnétique s'élève à 290 $, soit juste un peu moins que la contribution annuelle que devrait payer une personne gagnant 25 000 $ par année;

- les traitements dispensés à une personne qui a eu une crise cardiaque équivalent aux contributions que devraient acquitter plus d'une dizaine de personnes gagnant 40 000 $ par année.

Le rapport Kirby reconnaît que les contributions pour la santé pourraient constituer un moyen visible et équitable de générer des revenus pour les fins du financement des soins de santé si elles étaient fonction du revenu[2]. Il précise aussi qu'il est judicieux de prélever les contributions par le truchement du système de l'impôt sur le revenu, plutôt qu'au moyen d'une procédure administrative distincte. La Contribution-santé proposée dans le présent budget est conforme à ce conseil.

En augmentant les revenus pour financer le système de santé, le gouvernement pourra aller de l'avant dans d'autres domaines que la population juge prioritaires comme l'éducation, l'aide aux plus vulnérables et l'élimination du déficit budgétaire.

Rôle important du gouvernement fédéral

Le gouvernement de l'Ontario est conscient que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans la prestation de services de santé à l'ensemble de la population du pays. Une aide financière supplémentaire de la part du gouvernement fédéral est nécessaire pour réformer le système et y apporter année après année les améliorations auxquelles s'attend la population d'ici et de l'ensemble du pays.

Le rapport Kirby précise que « les Canadiens veulent que les provinces et les territoires ainsi que le gouvernement fédéral travaillent en collaboration comme partenaires afin de faciliter le renouvellement des soins de santé. Les Canadiens estiment que le temps n'est plus aux reproches; ils veulent une coopération intergouvernementale et des résultats concrets[3]. » Dans son rapport, M. Romanow a lui aussi signalé le besoin d'une « conception réellement nationale d'un régime d'assurance-santé[3a]. »

Le gouvernement ne continuera pas de jeter le blâme sur quelqu'un d'autre comme il l'a fait par le passé ou de laisser entendre que tous les défis financiers auxquels l'Ontario fait face sont imputables d'une façon ou d'une autre au gouvernement fédéral. En fait, le gouvernement provincial est conscient des améliorations très importantes que le gouvernement fédéral a apportées ces dernières années à son programme de Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.

Cependant, le gouvernement fédéral peut et doit prendre d'autres mesures pour assurer la soutenabilité de notre système de santé.

La Constitution du pays précise que la santé est un domaine qui relève de la compétence des provinces. Cependant, les services de santé au Canada sont plus qu'un autre programme de dépenses provinciales. Le premier ministre du pays, M. Paul Martin, avait raison quand il a déclaré qu'« aucun autre enjeu ne revêt une importance aussi vitale, aussi viscérale, pour les Canadiens. Dans aucun autre domaine, l'interaction entre le gouvernement et la population n'est-elle plus lourde de sens et de conséquences[4]. »

Le gouvernement fédéral a un rôle crucial à jouer dans l'avenir du système de santé du pays. Diverses études ont conclu qu'il existe un déséquilibre fondamental entre la capacité d'accroissement des revenus et la responsabilité en matière de dépenses au Canada. Dans son budget de 2004, le gouvernement fédéral prévoit un excédent budgétaire de 4 milliards de dollars cette année. Une étude

récente du Conference Board du Canada révèle que les excédents fédéraux devraient augmenter régulièrement au cours des 17 prochaines années pour atteindre 78 milliards de dollars d'ici 2019-2020. Par contre, les provinces et les territoires accumuleront des déficits pendant la même période de prévisions. Leurs déficits cumulatifs devraient atteindre 11 milliards de dollars en tout d'ici 2019-2020[5].

Les accords financiers intervenus entre le gouvernement fédéral et les provinces n'ont tout simplement pas suivi le rythme des changements. Comme le dit M. Romanow dans son rapport, « [il] est temps qu'Ottawa assume à nouveau une part plus importante du risque financier dans le domaine de l'assurance-santé[6] ». La soutenabilité du système de santé dans les années à venir se fondera sur une injection de capitaux fédéraux supplémentaires, et le gouvernement fédéral dispose des fonds nécessaires à cette fin.

Le gouvernement de l'Ontario ne demande pas simplement au gouvernement fédéral de lui donner de l'argent. Il ne s'attend pas non plus à ce que le gouvernement fédéral augmente son financement sans savoir de quelle façon l'aide financière ainsi accordée sera utilisée, les buts qu'elle favorisera ou les résultats qu'elle appuiera. L'Ontario a mis au point un programme d'investissements dans le domaine des services de santé qui permettra d'arriver à des résultats concrets et améliorés dont bénéficiera la population. La participation financière accrue du gouvernement fédéral est nécessaire pour faire en sorte que des investissements adéquats soient faits au sein de l'éventail complet des déterminants de la santé en vue de la réalisation de l'objectif ultime de l'Ontario : améliorer la santé de la population.

Le gouvernement de l'Ontario considère le gouvernement fédéral comme un partenaire important pour ce qui est non seulement d'assurer la soutenabilité du système canadien de santé, mais aussi pour en faire notre fierté nationale et susciter l'envie à l'échelle internationale. L'Ontario est prêt à collaborer avec le gouvernement fédéral et les autres provinces à la mise sur pied d'un système de santé soutenable.

Partie 2 : Mesures de perception de revenus

Les sections suivantes renferment des renseignements sur les mesures de perception de revenus proposées dans le présent budget. Pour une description précise de ces mesures, il convient de consulter les lois modificatives pertinentes une fois qu'elles seront approuvées par l'Assemblée législative.

Contribution-santé de l'Ontario

Structure et application

Le présent budget propose l'instauration d'une Contribution-santé de l'Ontario. La contribution proposée dans le présent budget n'est pas rattachée à l'admissibilité aux soins de santé.

Contrairement à l'ancien programme mis sur pied dans le cadre du Régime d'assurance-santé de l'Ontario, la Contribution-santé de l'Ontario que nous proposons augmenterait en fonction du revenu. Une fois le régime de contribution entièrement mis en oeuvre, les personnes dont le revenu est inférieur à 20 000 $ ne paieraient rien. Celles qui touchent un revenu modeste devraient acquitter 300 $ par année. Enfin, les particuliers ayant un revenu plus élevé paieraient au plus 900 $ par année. La structure de contribution serait la suivante :

	Contribution proposée	
Revenu imposable	Année d'imposition 2004	Année d'imposition 2005 et années d'imposition subséquentes
jusqu'à 20 000 $	0 $	0 $
20 000 $ - 36 000 $	150 $	300 $
36 000 $ - 48 000 $	225 $	450 $
48 000 $ - 72 000 $	300 $	600 $
72 000 $ - 200 000 $	375 $	750 $
plus de 200 000 $	450 $	900 $

Le premier niveau de contribution serait introduit progressivement et correspondrait à 6 % du revenu imposable supérieur à 20 000 $. La contribution intégrale serait exigible dès que le revenu imposable atteint 25 000 $. Par exemple, la contribution d'une personne ayant un revenu imposable de 22 000 $ s'élèverait à 120 $ en 2005. Chaque augmentation subséquente du niveau de contribution serait instaurée progressivement sur la première tranche de 600 $ du revenu imposable de ce palier à un taux de 25 %. Les taux d'instauration progressive pour 2004 équivaudraient à la moitié des taux prévus pour 2005. En conséquence, la contribution pour 2004 d'une personne ayant un revenu imposable de 22 000 $ serait égale à 60 $.

Les personnes qui résident en Ontario le dernier jour de leur année d'imposition devraient acquitter la contribution. Les fiducies et les contribuables non résidents seraient exonérés.

Les personnes qui font faillite durant l'année devraient payer la contribution en fonction de leur revenu imposable pour toute l'année civile. La contribution des personnes qui décèdent ou qui émigrent du Canada durant l'année serait déterminée en fonction du revenu imposable établi dans leur dernière déclaration de revenus en Ontario.

Administration

Afin de simplifier le paiement de la contribution par les personnes tenues de l'acquitter et de réduire au minimum les frais administratifs, le gouvernement provincial collaborera avec l'Agence du revenu du Canada pour ce qui est de la perception et de l'administration, pour le compte de l'Ontario, de la contribution.

Étant donné qu'il est proposé que la contribution soit mise en oeuvre par le truchement de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et administrée aux termes de l'accord de perception fiscale conclu entre l'Ontario et le gouvernement fédéral, les règles applicables à la retenue fiscale et aux acomptes provisionnels s'appliqueraient.

Les retenues seront prélevées à partir du 1er juillet 2004. Afin d'éviter que les employeurs n'aient à engager des dépenses supplémentaires pour modifier leur système de rémunération, la contribution figurerait sur les talons de chèque de paye en tant que composante de l'impôt retenu. Les particuliers qui font des acomptes provisionnels auront la possibilité d'ajouter la contribution proposée aux derniers acomptes qu'ils ont à verser pour 2004 et aux deux premiers acomptes de 2005. Le montant réel de la contribution serait déterminé sur la déclaration de revenus annuelle des particuliers.

Révision par l'Assemblée législative

Nous proposons qu'un comité de l'Assemblée législative effectue un examen approfondi de la contribution d'ici 2009.

Mesures d'imposition des sociétés pour stimuler la croissance économique

Plan visant à éliminer l'impôt sur le capital

L'impôt sur le capital de l'Ontario est généralement perçu comme un obstacle à la mobilisation des investissements dont l'Ontario a besoin pour bâtir une économie novatrice, axée sur des emplois hautement spécialisés et très bien rémunérés. Le gouvernement propose de mettre en oeuvre un plan prudent pour éliminer progressivement l'impôt sur le capital d'ici 2012 :

- À partir du 1er janvier 2005, la déduction actuelle de 5 millions de dollars applicable au capital libéré imposable augmenterait de 2,5 millions de dollars par année jusqu'à ce qu'elle atteigne 15 millions de dollars le 1er janvier 2008. À cette date, outre les petites entreprises qui ne paient pas d'impôt sur le capital, plus de 13 000 entreprises de taille moyenne n'acquitteraient plus l'impôt sur le capital.
- À partir du 1er janvier 2009, les taux d'imposition du capital diminueraient chaque année jusqu'à ce que l'impôt sur le capital soit complètement éliminé le 1er janvier 2012.

Le tableau suivant décrit le plan que le gouvernement propose pour éliminer l'impôt sur le capital :

			Institutions financières		
				Capital imposable au-dessus de 400 millions de dollars	
	Déduction (en millions de dollars)	Personnes morales ordinaires (%)	1re tranche de 400 millions de dollars de capital imposable (%)	N'acceptant pas de dépôts (%)	Acceptant des dépôts (%)
actuellement	5	0,300	0,600	0,720	0,900
1er janvier 2005	7,5	0,300	0,600	0,720	0,900
1er janvier 2006	10,0	0,300	0,600	0,720	0,900
1er janvier 2007	12,5	0,300	0,600	0,720	0,900
1er janvier 2008	15	0,300	0,600	0,720	0,900
1er janvier 2009	15	0,225	0,450	0,540	0,675
1er janvier 2010	15	0,150	0,300	0,360	0,450
1er janvier 2011	15	0,075	0,150	0,180	0,225
1er janvier 2012			éliminé		

Les augmentations proposées de la déduction et les réductions proposées des taux d'imposition seraient calculées au prorata pour ce qui est des années d'imposition chevauchant les dates d'entrée en vigueur.

Améliorations à la déduction pour amortissement

Afin d'aider les entreprises ontariennes à mettre au point les outils appropriés pour créer une économie novatrice, axée sur des emplois hautement spécialisés et très bien rémunérés, le présent budget propose d'améliorer le régime de déduction pour amortissement dans le cas des ordinateurs et du matériel d'infrastructure pour réseaux de données nouvellement acquis.

L'Ontario propose d'adopter des mesures s'harmonisant avec les modifications à la déduction pour amortissement annoncées dans le budget fédéral de 2004. Sont comprises l'augmentation de 30 % à 45 % du taux de la déduction pour amortissement dans le cas des ordinateurs et l'augmentation de 20 à 30 % du taux pour ce qui est du matériel d'infrastructure pour réseaux de données relativement aux acquisitions faites après le 22 mars 2004.

Améliorations au crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne

L'industrie cinématographique et télévisuelle de l'Ontario contribue considérablement à la vie économique et culturelle de l'Ontario. En 2003, l'aide du gouvernement provincial à l'industrie cinématographique et télévisuelle a permis de générer plus de 500 millions de dollars en activités dans le cadre de 133 productions ontariennes[7]. Les secteurs ontariens de la production, de la distribution et de la présentation cinématographiques et télévisuelles emploient environ 20 000 personnes[8].

Le crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne est un crédit d'impôt remboursable de 20 % offert aux entreprises de production ontariennes sous contrôle canadien au titre des dépenses de main-d'oeuvre engagées en Ontario lors de la réalisation de productions cinématographiques et télévisuelles.

Afin d'encourager encore plus les activités de production en Ontario, le présent budget propose d'améliorer le crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne.

Pour les productions dont les principaux travaux de prise de vue ont commencé après le 27 mars 2003, les investissements d'organismes gouvernementaux canadiens intervenant dans le domaine du cinéma ne réduiraient pas les dépenses de main-d'oeuvre admissibles en Ontario.

Le crédit d'impôt serait aussi modifié pour s'harmoniser avec les modifications suivantes apportées au crédit d'impôt fédéral pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne qui ont été annoncées le 14 novembre 2003, y compris les dates d'entrée en vigueur :

- prolongation du délai, autorisé aux fins de l'admissibilité quant au début d'une production, de façon à permettre que les dépenses de main-d'oeuvre admissibles puissent être engagées jusqu'à deux ans avant le début des principaux travaux de prise de vue;
- disposition permettant à une personne autre que la société de production de détenir un droit dans une production cinématographique ou télévisuelle, sauf si la production ou l'un des investisseurs est rattaché à un abri fiscal.

Crédit d'impôt pour la formation en apprentissage

Dans le cadre de son processus d'établissement d'assises solides pour favoriser une nouvelle ère de croissance économique, le gouvernement propose d'instaurer un nouveau crédit d'impôt pour la formation en apprentissage. Ce crédit d'impôt, qui viserait à encourager l'embauche d'apprentis dans certains métiers spécialisés, se grefferait à d'autres mesures liées à des programmes d'apprentissage que nous annonçons dans le présent budget pour accroître le nombre de travailleurs qualifiés dans des secteurs clés de l'économie.

Incitatif fiscal

Les personnes morales et les entreprises non dotées de la personnalité morale auraient droit à un crédit d'impôt remboursable de 25 % sur les dépenses admissibles engagées à l'égard d'apprentis admissibles. Le taux du crédit d'impôt auquel auraient droit les entreprises dont les coûts salariaux totaux ne dépassent pas 400 000 $ passerait à 30 %.

L'employeur aurait droit à un crédit d'impôt d'au plus 5 000 $ par année et par apprenti admissible jusqu'à concurrence de 15 000 $ pendant les 36 premiers mois du programme de formation en apprentissage. Le crédit d'impôt annuel maximal de 5 000 $ serait proportionnel au nombre de jours de travail de l'apprenti auprès de l'employeur au cours de l'année en question.

Apprentis admissibles

Pour être admissibles, les apprentis devraient se trouver dans les 36 premiers mois d'un programme de formation en apprentissage dans un métier spécialisé admissible le ou après le 19 mai 2004 et commencer à travailler avant le 1er janvier 2008.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles incluraient les salaires versés après le 18 mai 2004 et avant le 1er janvier 2011 à un apprenti admissible.

Métiers spécialisés admissibles

Les métiers spécialisés admissibles incluraient les métiers désignés dans les secteurs industriel, de la construction et de la force motrice de même que les métiers rattachés aux services admissibles aux termes du volet actuel d'apprentissage du crédit d'impôt pour l'éducation coopérative.

Disposition de temporarisation

Le gouvernement consulterait les parties intéressées sur l'efficacité du crédit d'impôt pour la formation en apprentissage avant le 31 décembre 2007. Pour que ce crédit reste en vigueur, les parties intéressées devraient fournir des preuves de son efficacité.

Révision du crédit d'impôt pour l'éducation coopérative

Le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative est un crédit d'impôt remboursable de 10 % (15 % dans le cas des petites entreprises) offert aux employeurs à l'égard des salaires versés aux étudiants ou aux apprentis qui font un stage admissible.

Le gouvernement propose d'apporter les modifications suivantes au crédit d'impôt pour l'éducation coopérative :

- Le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative continuerait d'être offert à l'égard des stages d'éducation coopérative admissibles.
- Des règles transitoires sont proposées à l'égard des stages d'apprentissage pendant les 36 premiers mois qui chevauchent le 18 mai 2004. Les salaires versés avant le 19 mai 2004 ouvriraient droit au crédit d'impôt pour l'éducation coopérative et ceux versés après le 18 mai 2004 ouvriraient droit au crédit d'impôt pour la formation en apprentissage proposé.
- En ce qui concerne les apprentis qui ne se trouvent pas dans les 36 premiers mois de leur stage et les apprentis effectuant un stage dans des domaines d'étude autorisés à l'exception des programmes d'éducation coopérative, aucune déduction ne peut être demandée à l'égard des salaires versés après le 31 décembre 2004. Étant donné que la période d'emploi initiale doit être d'au moins dix semaines aux fins du crédit d'impôt pour l'éducation coopérative, les emplois commençant après le 25 octobre 2004 ne seraient pas admissibles. Les domaines d'étude en question sont énumérés à l'annexe 2 du Bulletin fiscal 96-2R2.

Crédit d'impôt pour la formation en apprentissage

Les métiers spécialisés ouvrant droit au crédit d'impôt pour la formation en apprentissage incluraient notamment les métiers suivants :

Métiers de la construction
Plombier
Tôlier
Électricien
Mécanicien de réfrigération et d'air climatisé
Briqueteur et maçon
Charpentier-menuisier général
Monteur de charpente métallique
Manoeuvre aux treuils
Monteur de lignes électriques et de câbles - Réseau électrique

Métiers industriels
Régleur-conducteur de machines-outils
Outilleur-ajusteur
Conception de machine-outil
Électricien industriel
Mécanicien-monteur industriel
Fabricant précisionniste
Ébéniste
Fabricant de moules

Métiers rattachés à la force motrice
Mécanicien de véhicules automobiles
Technicien de combustibles et de circuits électriques
Débosseleur et réparateur de carrosserie
Technicien - entretien des camions et de la carrosserie
Machiniste - force motrice
Technicien d'équipement agricole
Mécanicien de moteurs marins

Métiers rattachés aux services[9]
Technicien de services électroniques
Fabricant de microélectronique
Spécialiste en câblage des réseaux
Analyste au soutien technique de l'information

Déduction relative aux ressources

Le gouvernement fédéral a mis en oeuvre à l'égard des années d'imposition se terminant après le 31 décembre 2002, des dispositions législatives qui remplacent la déduction de 25 % relative aux ressources par une déduction applicable aux redevances à la Couronne et aux impôts miniers payés.

Afin d'appuyer les emplois que le secteur minier a créés dans les collectivités du Nord de même que les investissements qu'il y a faits, l'Ontario se propose de ne pas harmoniser sa mesure avec la mesure fédérale. Il conserverait la déduction relative aux ressources et la non-déductibilité des redevances à la Couronne et des impôts miniers. Cette mesure serait rétroactive à la date d'entrée en vigueur de la modification du gouvernement fédéral.

Valorisation du crédit d'impôt foncier

Le crédit d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario, instauré en 1992 et non modifié depuis, vise à offrir une aide supplémentaire aux personnes âgées ayant des revenus modestes. Le gouvernement provincial propose de l'améliorer pour la toute première fois depuis sa mise en oeuvre pour veiller à ce qu'il tienne davantage compte de la situation dans laquelle les personnes âgées de l'Ontario se retrouvent aujourd'hui.

Les personnes âgées à faible revenu propriétaires ou locataires d'un logement seraient admissibles à une aide supplémentaire par le truchement du crédit d'impôt foncier et de taxe sur les ventes à l'égard de l'année d'imposition 2004 et des années d'imposition ultérieures. Le crédit d'impôt foncier « de base » sous-jacent augmenterait de 125 $, soit 25 %, et passerait de 500 $ à 625 $. En outre, pour assurer que les personnes âgées qui bénéficient actuellement du crédit d'impôt foncier de base maximal profitent pleinement de la mesure de valorisation de 125 $ proposée, l'avantage maximal découlant du crédit d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées passerait de 1 000 $ à 1 125 $.

Cette amélioration permettrait d'accorder une somme estimative de 85 millions de dollars en avantages à environ 685 000 familles de personnes âgées, y compris environ 33 000 familles de personnes âgées qui n'ont pas actuellement droit à ce crédit.

Autres mesures de perception de revenus

Harmonisation avec la législation fédérale

Sous réserve des modifications nécessaires, l'Ontario propose d'adopter les mesures suivantes dans le domaine de l'impôt sur le revenu qui correspondent à celles que le gouvernement fédéral a annoncées dans son budget du 23 mars 2004 dans la mesure où elles s'appliquent aux personnes morales, ainsi que les dates d'entrée en vigueur de ces mesures :

- prolongation de sept à dix ans de la période de report de pertes commerciales;
- limites à la déductibilité des amendes et pénalités, aux ristournes payées à des personnes ayant un lien de dépendance et à la fraction inutilisée des déductions pour dons de bienfaisance;
- modifications à la règle générale anti-évitement et aux règles sur les personnes affiliées.

Le gouvernement propose aussi que l'assouplissement de la règle applicable aux sociétés ayant des liens aux fins du plafond de dépenses de 2 millions de dollars pour ce qui est de la fraction remboursable du crédit d'impôt pour recherche scientifique et développement expérimental du gouvernement fédéral s'applique au crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario.

Loi sur la taxe de vente au détail

Non-assujettissement des frais de marketing de destinations à la taxe de vente au détail pendant un an

Afin d'appuyer l'initiative du secteur hôtelier en vue du financement du marketing touristique et de la relance de l'industrie ontarienne du tourisme, le gouvernement propose que les frais de marketing de destinations ne soient pas assujettis à la taxe de vente au détail pendant un an.

Cette exonération temporaire à la taxe de 5 % sur l'hébergement s'appliquerait aux frais de marketing de destinations facturés après le 18 mai 2004 et avant le 19 mai 2005.

Remise de la taxe de vente au détail applicable aux éoliennes, aux microcentrales hydroélectriques et aux systèmes d'énergie géothermique utilisés pour les locaux d'habitation

Le gouvernement proposera des mesures législatives pour que la remise de la taxe de vente au détail visant les systèmes d'énergie solaire s'applique aussi aux éoliennes, aux microcentrales hydroélectriques et aux systèmes de chauffage et de climatisation géothermiques utilisés pour les locaux d'habitation. Cette proposition tient compte du fait que ces systèmes permettent aux propriétaires d'accroître leur autonomie énergétique au moyen de sources d'énergie propre et renouvelable.

La remise s'appliquerait aux achats faits après le 27 mars 2003 et avant le 26 novembre 2007.

Loi de la taxe sur le tabac

Augmentation de la taxe sur le tabac

À l'appui de la Stratégie antitabac de l'Ontario, le gouvernement prend une deuxième série de mesures afin d'amener les taux d'imposition du tabac au niveau national moyen, conformément à son engagement.

À compter de 0 h 01 le 19 mai 2004, les taux d'imposition du tabac en Ontario s'établiraient comme suit :

- 11,1 cents par cigarette, bâtonnet de tabac ou gramme de tabac haché.

Des modifications seront apportées à la Loi pour conférer au ministre des Finances l'autorité réglementaire de prescrire les futurs taux d'imposition du tabac et d'établir des taux différents pour certains produits du tabac.

Resserrement des mesures d'application de la Loi

La contrebande et la distribution illégale du tabac ont des répercussions sur le marché du tabac de l'Ontario. Pour réduire au minimum ces activités frauduleuses, particulièrement à l'égard des jeunes, et pour protéger les revenus fiscaux tirés du tabac, un certain nombre d'initiatives seront proposées, notamment les suivantes :

- augmentation du niveau minimum des amendes imposées par les tribunaux pour le porter à 500 $ ou à 1 000 $, selon l'infraction;
- augmentation des sanctions imposées aux personnes se livrant à la distribution des produits du tabac sans autorisation, y compris les personnes reconnues coupables de récidive.

Revenus tirés des spiritueux, du vin et de la bière

Les changements suivants entreront en vigueur le 21 juin 2004.

- Les droits prélevés sur chaque litre de spiritueux augmenteront de 25 cents et passeront à 54 cents le litre.
- Les droits prélevés sur chaque litre de panaché de vin et de spiritueux augmenteront de 9 cents et passeront à 28 cents le litre.
- Les droits prélevés sur le vin augmenteront de 12 cents le litre et passeront à 1,62 $ le litre.
- Les droits de base imposés aux brasseurs augmenteront de 4,5 cents le litre.
  - Les nouveaux droits de base pour la bière expédiée dans des contenants d'une capacité inférieure à 18 litres (bière ordinaire) s'établiront à 55,55 cents le litre.
  - Les nouveaux droits de base pour la bière expédiée dans des contenants d'une capacité égale ou supérieure à 18 litres (bière pression) s'établiront à 40,55 cents le litre.

Même si la définition de microbrasserie ne change pas, les nouveaux droits de base touchant les microbrasseries varieront en fonction du barème suivant :

- 5,56 cents le litre pour la bière ordinaire et 4,06 cents le litre pour la bière pression sur la première tranche de 15 000 hectolitres de bière expédiés en Ontario le 21 juin 2004 ou après cette date;
- 13,89 cents le litre pour la bière ordinaire et 10,14 cents le litre pour la bière pression sur la tranche suivante de 15 000 hectolitres de bière expédiés en Ontario le 21 juin 2004 ou après cette date;
- 27,78 cents le litre pour la bière ordinaire et 20,28 cents le litre pour la bière pression sur la tranche suivante de 20 000 hectolitres de bière expédiés en Ontario le 21 juin 2004 ou après cette date;
- 41,66 cents le litre pour la bière ordinaire et 30,41 cents le litre pour la bière pression sur la tranche suivante de 25 000 hectolitres de bière expédiés en Ontario le 21 juin 2004 ou après cette date;
- 50,00 cents le litre pour la bière ordinaire et 36,50 cents le litre pour la bière pression sur la tranche suivante de 75 000 hectolitres, jusqu'à 150 000 hectolitres de bière expédiés en Ontario le 21 juin 2004 ou après cette date;
- 55,55 cents le litre pour la bière ordinaire et 40,55 cents le litre pour la bière pression sur un volume supérieur à 150 000 hectolitres de bière expédiés en Ontario le 21 juin 2004 ou après cette date.

Les droits de base imposés aux brasseurs touchant les brasseries-bars seront modifiés en conformité avec les modifications précédentes. Les nouveaux droits de base seront de 4,06 cents le litre. Les nouveaux droits touchant les titulaires d'un avenant « brasserie » s'établiront comme suit :

- 6,70 cents le litre pour la bière vendue là où elle est fabriquée;
- 24,30 cents le litre pour la bière vendue à d'autres points de vente autorisés.

Soutien à la Stratégie vinicole de l'Ontario et à la stratégie de la Ontario Small Brewers' Association

Pour aider l'industrie du vin et les microbrasseries de l'Ontario à prendre de l'expansion et à atteindre les objectifs de leur plan stratégique respectif, la province engagera de nouveaux fonds de soutien au marketing s'établissant à 2 millions de dollars par année sur cinq ans pour la Stratégie vinicole de l'Ontario et à 1 million de dollars par année sur cinq ans pour la stratégie de la Ontario Small Brewers' Association. Ces fonds seront disponibles à partir du 1er janvier 2005.

Droits touchant les permis de conduire

À compter du 1er septembre 2004, les droits touchant les permis de conduire passeront de 50 $ à 75 $ par période de cinq ans. La portion des droits touchant le permis de conduire réservée au Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles passera de 5 $ à 15 $ par période de cinq ans.

Autres droits

Lors des consultations publiques menées par le gouvernement, les Ontariennes et Ontariens ont fait savoir qu'ils désiraient que les personnes et entreprises ayant recours à un service public assument une part plus importante du coût de prestation de ce service au lieu que les contribuables subventionnent une partie de ce coût. Dans le cadre du processus de budgétisation axée sur les résultats que le gouvernement commence à mettre en oeuvre cette année, les ministères ont mis de l'avant des propositions qui établissent un lien plus étroit entre, d'une part, le coût de prestation d'un service et les avantages connexes que reçoivent les personnes ou entreprises et, d'autre part, les droits perçus.

Le tableau ci-dessous énumère les principales modifications aux droits que le gouvernement mettra en oeuvre plus tard cette année ou au début de l'année prochaine.

PRINCIPAUX DROITS PERÇUS AUX FINS DU RECOUVREMENT DES COÛTS

Droits	Modification (de/à)	Augmentation des revenus (en millions de dollars) 2004-2005	Augmentation des revenus (en millions de dollars) Mise en oeuvre intégrale
▸ Augmentation du recouvrement des coûts de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail au titre de l'étoffement du programme de santé et sécurité au travail	Recouvrement des coûts de 84 % à 100 %	18	37
▸ Droits liés aux tribunaux civils* – Droits de dépôt de diverses plaintes devant les tribunaux civils, y compris :		3	6
a. la délivrance d'une déclaration	157 $ à 181 $		
b. le dépôt d'une défense	125 $ à 144 $		
▸ Rétablissement d'un permis de conduire suspendu	100 $ à 150 $	1	5
▸ Droits liés aux cours de petites créances*, y compris :		2	5
a. la délivrance d'une assignation à un témoin	10 $ à 19 $		
b. le dépôt d'une défense	25 $ à 40 $		
▸ Location de biens-fonds réservés aux couloirs de transport de l'électricité	Recouvrement des coûts plus important	3	4

* Le ministère du Procureur général étudie diverses options relativement à la suppression des droits que doivent acquitter les plaideurs défavorisés.

Même si les revenus additionnels qui découlent de ces modifications aux droits sont faibles par rapport au budget général de la province, ils correspondent au désir de la population ontarienne de voir le gouvernement adopter une approche axée sur le principe de l'utilisateur-payeur en ce qui concerne nombre des services qu'il offre. Des précisions supplémentaires sur les principales modifications aux droits énoncées précédemment et sur d'autres modifications mineures seront communiquées par les ministères responsables une fois que l'ensemble des détails et des précisions aura été mis au point.

Modifications de forme et mesures administratives

Loi sur l'imposition des corporations

Le gouvernement propose de modifier la définition de « comptes fournisseurs à court terme » aux fins de l'impôt sur le capital. Ces modifications font suite à la décision du tribunal dans l'affaire *QEW 427 Dodge Chrysler (1991) Inc.* selon laquelle un compte fournisseur à court terme comprend les sommes dues aux créanciers, pas seulement aux fournisseurs.

- Pour les années d'imposition se terminant après le 18 mai 2004, la définition de « comptes fournisseurs à court terme » serait modifiée pour confirmer qu'elle s'applique uniquement aux montants à payer à un fournisseur pour l'achat de biens et de services.
- Les modifications proposées préciseraient également que les passifs découlant de l'achat ou de l'échange d'actions, d'obligations ou d'autres valeurs mobilières ne sont pas considérés comme des comptes fournisseurs à court terme à partir des années d'imposition se terminant après le 19 mai 1993.

Loi sur l'impôt-santé des employeurs

Faire coïncider les versements avec l'impôt exigible

À l'heure actuelle, les employeurs doivent verser le 15 de chaque mois l'impôt-santé des employeurs, calculé d'après des estimations fondées sur la masse salariale du mois précédent. Afin de simplifier le processus de versement, les paiements seront assis sur la masse salariale réelle de chaque mois et exigibles le 15 du mois suivant.

Le nouveau système proposé simplifiera également la préparation de la déclaration annuelle de l'impôt-santé des employeurs en éliminant pratiquement tous les versements excédentaires ou insuffisants pendant l'année parce que les paiements et l'impôt exigible reposeront tous sur les mêmes données concernant la masse salariale.

Cette initiative entrera en vigueur le 1er janvier 2005. En vue du passage au nouveau système, les employeurs ne seront pas tenus de faire un paiement en janvier 2005. Leur premier versement sera exigible le 15 février 2005 et sera fondé sur la rémunération versée en janvier 2005.

Établissements permanents

Tous les employeurs de l'Ontario doivent acquitter l'impôt-santé des employeurs, y compris les sociétés fermées, les écoles, les hôpitaux, les organismes sans but lucratif, les municipalités, le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Canada.

Le 27 avril 2004, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a statué que les équipes sportives professionnelles de l'Ontario ne devraient pas avoir à payer l'impôt-santé des employeurs à l'égard des salaires versés aux joueurs et à d'autres personnes lors de parties jouées à l'extérieur de la province.

À des fins de clarification, le gouvernement propose que la loi actuelle relative à l'impôt-santé des employeurs soit modifiée pour préciser qu'aussi longtemps qu'une personne travaille dans un établissement permanent en Ontario, la totalité de sa rémunération est assujettie à l'impôt-santé des employeurs. Le jugement rendu le 27 avril 2004 sera porté en appel.

Cette mesure serait rétroactive au 1er janvier 1990.

Avantages imposables

L'impôt-santé des employeurs est calculé d'après la rémunération versée aux employés. On entend par rémunération l'ensemble des paiements, avantages et allocations qu'une personne reçoit ou est réputée avoir reçus en vertu des articles 5, 6 ou 7 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et qui doivent être inclus dans son revenu aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu. Depuis l'instauration de l'impôt-santé des employeurs, les montants qui sont assujettis à l'impôt sur le revenu aux termes des dispositions précitées constituent une rémunération aux fins de l'impôt-santé des employeurs.

Afin d'assurer l'intégrité de la base de l'impôt-santé des employeurs, le gouvernement proposera un projet de loi visant à préciser que les montants compris dans le revenu d'un employé aux termes de l'article 5, 6 ou 7 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada continuent d'être imposables aux fins de l'impôt-santé des employeurs. Ces montants incluraient les remboursements de frais de déplacement automobile, les prêts à faible taux d'intérêt consentis aux employés et les assurances-vie collectives temporaires.

Cette mesure serait rétroactive au 1er janvier 1990.

Augmentation des pénalités pour production tardive

Des modifications seraient proposées à la *Loi sur l'impôt-santé des employeurs* afin d'augmenter les pénalités pour production tardive et de les harmoniser avec celles imposées en vertu de la *Loi sur l'imposition des corporations* de façon à assurer une plus grande observation de la loi. Lorsqu'un employeur doit de l'impôt, les pénalités pour production tardive pourraient équivaloir à 17 % des impôts exigibles et pourraient atteindre 50 % dans le cas des récidivistes. Cette mesure s'appliquerait aux années d'imposition se terminant après le 18 mai 2004.

Loi de 1998 sur l'électricité

Pour améliorer l'efficacité des politiques et l'efficience administrative de l'impôt sur le transfert et des paiements tenant lieu d'impôts de sociétés, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la *Loi de 1998 sur l'électricité*.

- La Loi serait modifiée pour confirmer que les sociétés de portefeuille qui acquièrent ou détiennent des actions d'une personne morale constituée conformément à l'article 142 de la loi susmentionnée, qui en disposent ou prennent d'autres dispositions à l'égard de celles-ci sont considérées comme des services municipaux d'électricité. Les modifications proposées s'appliqueraient à :
  - une société de portefeuille constituée par une ou plusieurs municipalités après le 6 novembre 1998 et avant le 2 mai 2003;

- une société de portefeuille constituée par une municipalité après le 1er mai 2003 aux termes de la *Loi de 2001 sur les municipalités*.

- À l'heure actuelle, un moins-payé ou le non-paiement de l'impôt sur le transfert annule la vente de biens relatifs à l'électricité. Le gouvernement propose que le ministre des Finances ait le pouvoir de prescrire des exceptions à cette règle sur paiement de l'impôt, des intérêts et des sanctions prévues, par exemple lorsqu'un impôt sur le transfert est payé de bonne foi mais qu'un moins-payé survient en raison d'une évaluation.
- L'impôt sur le transfert devait être un impôt unique sur le transfert de biens relatifs à l'électricité. Cependant, lorsque les contribuables réinvestissent les produits après impôt d'un transfert dans d'autres biens relatifs à l'électricité et que ces autres biens sont également transférés, un impôt peut alors être prélevé sur le second transfert. On parle alors d'un effet en cascade de l'impôt sur le transfert sur le produit réinvesti. Le gouvernement propose d'autoriser le ministre des Finances à établir des règles pour supprimer cet effet en cascade de l'impôt sur le transfert.
- L'impôt sur le transfert exigible peut être réduit par l'impôt fédéral sur les gains en capital imputé sur le transfert de biens relatifs à l'électricité. Le budget propose d'élargir la compensation de l'impôt sur le transfert pour qu'elle inclue également l'impôt fédéral payable sur les gains découlant du transfert d'immobilisations admissibles. Cette modification serait rétroactive au 7 novembre 1998.

Code de la route

Des modifications au *Code de la route* seront proposées afin que des intérêts simples plutôt que composés soient payables sur les droits et les taxes que les titulaires d'un certificat d'immatriculation du programme international d'immatriculation doivent à l'Ontario et à d'autres autorités législatives et pour exiger que les titulaires d'un tel certificat conservent les documents relatifs à leur immatriculation pendant au moins cinq ans.

Loi de l'impôt sur le revenu

Pour rectifier le calcul de la réduction de l'impôt ontarien pour que seules les personnes qui en ont le plus besoin en profitent, le gouvernement propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour que les particuliers aient à calculer la réduction d'impôt avant de réclamer le crédit pour impôt étranger. Cette modification serait en vigueur à compter de l'année d'imposition 2004.

Le taux d'imposition des fiducies pour l'environnement admissibles serait augmenté et porté à 14 %. Cette modification proposée fait suite à la modification des taux d'imposition des sociétés qui a été approuvée aux termes de la *Loi de 2003 sur la gestion responsable des finances*. Le nouveau taux d'imposition serait en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2004.

Loi sur les droits de cession immobilière

Il est proposé de modifier la *Loi sur les droits de cession immobilière* pour améliorer la perception des droits de cession immobilière dans le cas des enregistrements électroniques, notamment en établissant des obligations régissant les percepteurs comme celles que l'on trouve dans d'autres lois.

Loi sur la taxe de vente au détail

Cession d'actifs entre sociétés liées et règles régissant les sociétés en nom collectif

Des propositions visant à moderniser les règles régissant la taxe de vente au détail concernant la cession de biens exempte de taxe entre sociétés liées ont été élaborées. En outre, la cession de biens entre les sociétés en nom collectif et leurs mandants serait régie par des règles conformes à celles qui régissent les cessions entre sociétés liées. Un projet de règlement contenant les règles proposées sera affiché sur le site Web du ministère des Finances pour que l'industrie fasse ses commentaires en vue de finaliser les propositions à l'automne 2004. La date d'entrée en vigueur proposée serait la date de publication des projets de règlements.

Impôt foncier

Mesures visant la stabilité, la souplesse et l'équité

Au cours des derniers mois, les municipalités et les contribuables ont donné à notre gouvernement une multitude d'idées sur les façons d'améliorer la stabilité, l'équité, la souplesse et la simplicité du système d'imposition foncière. Ce processus consultatif a donné lieu à l'élaboration des initiatives décrites ci-après et qui seraient mises en oeuvre au cours de l'année d'imposition 2005.

Cycle d'évaluation

Depuis l'entrée en vigueur dans la province de l'évaluation selon la valeur actuelle (EVA) en 1998, il y a eu quatre réévaluations :

- la réévaluation de 1998, fondée sur la valeur des biens-fonds au 30 juin 1996;
- la réévaluation de 2001, fondée sur la valeur des biens-fonds au 30 juin 1999;
- la réévaluation de 2003, fondée sur la valeur des biens-fonds au 30 juin 2001;
- la réévaluation de 2004, fondée sur la valeur des biens-fonds au 30 juin 2003.

L'année 2004 constitue la première année du cycle complet d'évaluation qui devait s'appliquer à toutes les années d'imposition successives, les réévaluations annuelles reposant sur la valeur des biens-fonds au 30 juin de l'année précédente. Toutefois, à la fin de la première année d'application, les intervenants du processus d'évaluation ont indiqué que le cycle d'évaluation ne laissait pas suffisamment de temps. Ainsi :

- La Société d'évaluation foncière des municipalités (MPAC) doit préparer des évaluations exactes pour plus de 4,3 millions de biens-fonds en Ontario et le cycle actuel ne lui laisse pas assez de temps pour ce faire.
- Les contribuables n'ont pas assez de temps pour revoir leur nouvelle évaluation foncière et faire rectifier les erreurs commises avant que le rôle ne soit fixé, ce qui accroît le nombre d'appels déposés.
- Le cycle actuel ne laisse pas assez de temps aux municipalités pour analyser l'incidence de la réévaluation et discuter des politiques fiscales avant de préparer la version finale de leur budget et de déterminer les taux d'imposition pour l'année.

Pour relever tous ces défis, le gouvernement entend déposer un projet de loi visant à modifier le calendrier du cycle d'évaluation.

Selon le cycle proposé, qui serait en vigueur pour l'année d'imposition 2006, les réévaluations seraient fondées sur la valeur des biens-fonds au 1er janvier de l'année précédant l'année d'imposition, soit six mois avant la date d'évaluation actuelle (30 juin). Par exemple, pour l'année d'imposition 2006, les évaluations reposeraient sur la valeur des biens-fonds au 1er janvier 2005.

Pour faciliter le passage du cycle actuel, fondé sur la date du 30 juin, au nouveau cycle, qui reposerait sur la date du 1er janvier, le gouvernement propose d'annuler la réévaluation qui se serait appliquée à l'année d'imposition 2005. Les évaluations foncières de l'année d'imposition 2005 seraient fondées sur les mêmes données d'évaluation que celles utilisées pour les évaluations de 2004, soit les données en date du 30 juin 2003.

Par la suite, les réévaluations auraient lieu tous les ans.

Établissement de la valeur foncière moyenne

La réforme législative de l'imposition foncière, qui est entrée en vigueur en 1997, prévoyait que les évaluations seraient fondées sur la valeur foncière moyenne à compter de l'année d'imposition 2005. Plus précisément :

- en 2005, l'impôt perçu sur chaque bien-fonds serait basé sur la moyenne des valeurs actuelles du bien-fonds sur deux ans (2004 et 2005);
- à compter de 2006, l'impôt perçu sur chaque bien-fonds serait basé sur la moyenne des valeurs actuelles de trois années successives (l'année en cours et les deux années précédentes).

Lors des consultations récentes, les intervenants ont conseillé au gouvernement de reporter ou d'annuler l'établissement de la valeur foncière moyenne. On pense généralement que cette initiative rendrait le régime d'imposition foncière plus complexe, ne le rendrait pas plus équitable pour les contribuables et ferait double emploi avec les mesures actuelles d'atténuation de l'impôt foncier.

Compte tenu des défis associés à la mise en oeuvre de l'établissement de la valeur foncière moyenne en 2005, le gouvernement entend déposer un projet de loi visant à retarder la mise en oeuvre de l'établissement de la valeur foncière moyenne.

Le gouvernement prévoit analyser des mesures de rechange visant à stabiliser le système d'évaluation des biens-fonds résidentiels et commerciaux utilisé à compter de l'année d'évaluation 2006 et tenir des consultations à ce sujet. Les analyses viseront à élaborer des mesures :

- qui dissiperont les inquiétudes des contribuables concernant la volatilité du système d'évaluation pour les biens-fonds individuels;
- qui rendent le système équitable pour tous les propriétaires fonciers, qu'ils aient à composer avec un hausse ou une baisse de la valeur de leur bien-fonds;
- qui peuvent être administrées par les municipalités et la MPAC.

Plafonnement des augmentations d'impôt découlant des réévaluations

Lorsque l'EVA est entrée en vigueur à l'échelle de la province en 1998, on a également adopté un programme obligatoire limitant l'augmentation des impôts de sorte que l'incidence de l'EVA se ferait sentir de façon graduelle pour les biens-fonds commerciaux et industriels et les immeubles à logements multiples.

En vertu de ce programme, les municipalités doivent limiter à 5 % des impôts de l'année précédente l'augmentation annuelle des impôts fonciers perçus sur ces biens-fonds. (Une augmentation des impôts municipaux peut s'ajouter à ce 5 % si le budget prévoit une hausse des impôts à percevoir.)

Pour contrebalancer la perte de revenu attribuable au plafonnement des impôts perçus sur les biens-fonds faisant face à une hausse des impôts, les municipalités peuvent restreindre le nombre de biens-fonds dont les impôts fonciers diminuent en raison de l'EVA.

Les municipalités et les contribuables ont soulevé plusieurs préoccupations quant au plafonnement des augmentations d'impôt, notamment les iniquités fiscales historiques inhérentes, la très grande lenteur de la transition vers l'EVA et la complexité du système qui se traduit par un manque de transparence pour les propriétaires fonciers et des coûts administratifs pour les municipalités. On juge également que le traitement préférentiel appliqué aux biens-fonds nouvellement aménagés complique ces problèmes.

Pour régler ces problèmes, le gouvernement propose de déposer un projet de loi visant à fournir aux municipalités un éventail d'options pour modifier le programme de plafonnement des augmentations d'impôt afin d'accélérer les progrès vers l'EVA. En vertu des options proposées, dont on pourrait se prévaloir à compter de l'année d'imposition 2005, les municipalités pourraient :

- porter le plafond annuel de 5 % à 10 % des impôts de l'année précédente;
- mettre en oeuvre une augmentation annuelle minimale pouvant atteindre 5 % des impôts établis selon l'EVA pour les biens-fonds visés par le mécanisme de plafonnement;
- assujettir à l'EVA les biens-fonds visés par le mécanisme de plafonnement ou de restriction si la différence entre leurs impôts et les impôts établis selon l'EVA est de 250 $ ou moins;
- éliminer graduellement le « traitement préférentiel » des biens-fonds nouvellement aménagés en établissant un plancher correspondant à un pourcentage minimum de l'EVA afin que les biens-fonds admissibles soient imposés comme suit :
  - jusqu'à 70 % des impôts établis selon l'EVA en 2005;
  - jusqu'à 80 % des impôts établis selon l'EVA en 2006;
  - jusqu'à 90 % des impôts établis selon l'EVA en 2007;
  - jusqu'à 100 % des impôts établis selon l'EVA à partir de 2008.

Les améliorations qu'on propose d'apporter au mécanisme de plafonnement contribueraient à accélérer la transition vers l'EVA tout en maintenant un rythme de changement raisonnable pour les propriétaires fonciers. En laissant aux municipalités le soin de prendre les décisions pertinentes à ce sujet, celles-ci pourraient prendre des mesures adaptées à leur situation.

Le gouvernement continuera d'analyser les progrès réalisés en vertu du programme de plafonnement et de mener des consultations sur les mesures supplémentaires de stabilisation de l'évaluation qui pourraient être prises à mesure que les biens d'entreprise seront assujettis à l'EVA.

Petites entreprises

Des discussions ont eu lieu avec les intéressés concernant la marge de manoeuvre accrue dont les municipalités devraient disposer pour répondre aux besoins des petites entreprises se trouvant sur leur territoire.

À l'heure actuelle, les municipalités ont deux possibilités pour réduire les impôts dans le cas des petits biens-fonds et de ceux dont l'évaluation est plus basse :

- Des taux d'imposition progressifs peuvent être appliqués aux biens-fonds des catégories commerciales ou industrielles afin d'assujettir la portion inférieure des évaluations foncières à des taux d'imposition inférieurs.
- Des catégories de biens facultatives pourraient être utilisées pour rajuster le fardeau fiscal de certains types de biens-fonds des catégories commerciales et industrielles.

Le gouvernement a l'intention de déposer un projet de loi pour améliorer ces mécanismes en permettant aux municipalités de combiner ces mesures et d'appliquer les taux d'imposition progressifs à la catégorie de biens facultative.

Le gouvernement continuera de consulter les représentants du secteur municipal et du monde des affaires pour discuter d'autres options permettant de réduire les impôts fonciers des petites entreprises.

Gestion et remise en état de l'environnement

Terres protégées

En 1998, un programme d'exonération de l'impôt foncier a été établi relativement aux terres protégées afin de reconnaître, de favoriser et de soutenir la bonne gestion à long terme des terres écosensibles. Cette exonération s'applique actuellement aux catégories de terres suivantes :

- les terres que le ministre des Richesses naturelles désigne *terres humides d'importance provinciale*;
- les terres que le ministre des Richesses naturelles désigne *zones d'intérêt naturel et scientifique d'importance provinciale*;
- les terres que le ministre des Richesses naturelles désigne *habitats d'espèces en voie de disparition*;
- les terres désignées zones naturelles de l'escarpement dans le plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara en vertu de la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara*.

Même si ces catégories de terres sont globales, elles ne rendent pas compte de tout l'éventail et de toute la diversité des terres, cours d'eau et habitats de l'Ontario qui sont importants et sensibles sur le plan environnemental. Par conséquent, le gouvernement a l'intention d'étendre l'admissibilité au programme d'exonération de l'impôt foncier pour les terres protégées aux terres qui ont une importance du point de vue naturel et environnemental et appartiennent aux offices de protection de la nature et aux fiducies de protection des terres.

Ces modifications seront mises en oeuvre par l'entremise d'un règlement pour l'année d'imposition 2005, après consultation des intéressés sur les définitions appropriées de biens-fonds admissibles et les procédures administratives permettant de déterminer l'admissibilité.

L'inclusion de catégories de terres supplémentaires dans ce programme augmentera la capacité des offices de protection de la nature et des fiducies de protection des terres de l'Ontario à préserver les terres qui ont une importance du point de vue naturel et environnemental d'une manière qui tienne mieux compte des objectifs régionaux de conservation et des priorités locales.

Friches contaminées

Le nettoyage des friches contaminées représente une importante solution de rechange à l'aménagement des terres incultes et permet d'utiliser de manière efficace l'infrastructure existante. Après promulgation des mesures législatives pertinentes, un nouvel instrument de financement sera disponible pour aider les municipalités à verser un soutien financier pour le nettoyage des friches contaminées. Ce nouvel instrument de financement permettra aux municipalités de geler ou d'annuler les impôts fonciers municipaux pour les biens-fonds admissibles et le ministre des Finances pourra faire de même pour l'impôt foncier scolaire.

Impôt foncier provincial

Afin de rendre le système d'imposition foncière plus équitable dans les régions du Nord, le gouvernement a l'intention de mettre à jour l'impôt foncier provincial. En 2004-2005, le ministère des Finances consultera les représentants des collectivités du Nord pour déterminer la meilleure façon d'améliorer l'impôt foncier provincial.

Dépenses fiscales

Les dépenses fiscales doivent être revues régulièrement parce qu'elles se font par l'entremise du régime fiscal. Les examens réguliers jouent un rôle clé dans la réalisation des objectifs de transparence et de responsabilité financières que s'est fixés le gouvernement. Les Ontariennes et Ontariens demandent des politiques publiques responsables et veulent avoir la preuve d'une saine gestion budgétaire et financière.

Le gouvernement a terminé la première étape de son examen global des dépenses fiscales de l'Ontario. Plusieurs de ces dépenses ont été évaluées afin de déterminer si elles atteignent leurs objectifs efficacement et si elles correspondent aux priorités actuelles. On a constaté que certaines étaient inefficaces ou peu utilisées. Certaines dépenses pourraient être engagées plus efficacement par l'entremise d'autres programmes. D'autres ne cadrent tout simplement pas avec les priorités actuelles.

Le gouvernement propose de modifier ou d'éliminer plusieurs dépenses fiscales.

Modification des dépenses fiscales

Remise de la taxe de vente au détail (TVD) accordée pour les véhicules achetés pour transporter des personnes ayant un handicap physique permanent

À l'heure actuelle, l'aide financière que constitue la remise de la TVD accordée pour les véhicules achetés pour transporter des personnes ayant un handicap physique permanent repose davantage sur la capacité d'acheter des véhicules que sur le besoin d'aide à la mobilité.

Pour mieux aider les personnes ayant un handicap physique, un financement supplémentaire sera affecté au Programme d'adaptation des habitations et des véhicules (PAHV) financé par l'entremise du ministère des Services sociaux et communautaires.

À compter du 19 mai 2004, l'Ontario ne verserait plus de remise de la TVD payée sur les véhicules automobiles servant au transport des personnes ayant un handicap physique permanent. Les remises continueraient d'être versées aux personnes admissibles qui, avant le 19 mai 2004, avaient acheté ou loué en vertu d'un contrat à long terme un véhicule pourvu que la livraison se fasse au plus tard le 31 juillet 2004.

Le financement du PAHV sera accru de 10 millions de dollars par année, ce qui dépassera les économies annuelles de 8 millions qu'on prévoit réaliser par l'annulation du programme de remise de la TVD.

L'exonération actuelle de la TVD pour le matériel conçu à l'usage exclusif des invalides chroniques ou des personnes ayant un handicap physique sera maintenue. En vertu de cette mesure, sont exemptés de la taxe de vente des accessoires tels que des commandes manuelles pour aider les conducteurs ayant un handicap physique ou des appareils tels que des appareils de levage, des rampes ou du matériel d'arrimage installés dans un véhicule pour qu'il puisse recevoir un fauteuil roulant.

Élimination de dépenses fiscales

Incitatif fiscal pour l'adaptation du milieu de travail; incitatif fiscal pour les garderies en milieu de travail; crédit d'impôt pour l'insertion professionnelle des diplômés

- Ces incitatifs fiscaux et ce crédit d'impôt prendraient fin relativement aux dépenses admissibles engagées après le 31 décembre 2004.
- Les dépenses sont actuellement admissibles au crédit d'impôt pour l'insertion professionnelle des diplômés uniquement dans le cas des emplois d'une durée minimale de six mois consécutifs. Les emplois débutant après le 5 juillet 2004 ne seraient donc plus admissibles au crédit d'impôt.

Incitatif fiscal pour la technologie éducative

- Après le 31 décembre 2004, les dons, les ventes ou les licences ne seraient plus admissibles à cet incitatif. Dans le cas des licences accordées avant le 1er janvier 2005, aucun montant ne serait déductible relativement aux licences après le 31 décembre 2004.

Régime d'épargne-logement de l'Ontario

- Le gouvernement propose qu'aucun nouveau régime ne soit enregistré et qu'aucune nouvelle contribution aux régimes existants ne soit admissible après le 18 mai 2004.
- Les régimes actuels continueraient d'être disponibles pour l'achat de logements jusqu'à la fin de 2005.
- Le retrait de fonds des régimes existants effectué après 2005 ne serait pas assujetti à un recouvrement fiscal ni à des pénalités.

Crédit d'impôt de l'Ontario relatif aux options d'achat d'actions accordées aux employés pour le développement de la recherche

- Après la fin de l'année d'imposition 2004, les particuliers ne pourraient plus demander de crédit d'impôt pour les avantages accordés sous forme d'options d'achat d'actions ni déduire de gains en capital découlant d'options d'achat admissibles.

Exonération, de l'impôt-santé des employeurs (ISE), des avantages sous forme d'options d'achat d'actions accordés aux employés d'entreprises à fort coefficient de recherche

- À compter du 18 mai 2004, tous les avantages versés sous forme d'options d'achat d'actions seraient assujettis à l'ISE.

Incitatifs fiscaux pour l'approvisionnement en électricité et la conservation

Au cours des derniers mois, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour s'assurer que l'Ontario bénéficie d'un approvisionnement en électricité suffisant et fiable, notamment le plan proposé par le ministre de l'Énergie le 15 avril 2004 pour encourager le développement de nouvelles sources d'approvisionnement en électricité par le secteur privé et favoriser la conservation de l'électricité.

Dans la foulée de ces mesures, le gouvernement compte annuler certains incitatifs fiscaux pour l'approvisionnement en électricité et la conservation destinés aux entreprises, qui n'ont pas été entièrement mis en oeuvre. Ainsi :

- Un projet de loi sera déposé pour annuler le congé fiscal de dix ans applicable à l'impôt sur les sociétés et le congé fiscal de dix ans applicable à l'impôt foncier rétroactivement au 26 novembre 2002.
- Le gouvernement ne mettra pas en oeuvre la déduction fiscale accordée aux sociétés qui produisent de l'électricité à leurs propres fins annoncée dans le *Budget de l'Ontario 2003* ni la déduction fiscale immédiate de 100 % pour l'équipement électrique économe d'énergie annoncée en novembre 2002.

Révision des nouvelles dépenses fiscales

Les dépenses fiscales peuvent être un moyen efficace d'atteindre les objectifs stratégiques. Cependant, il faut adopter une nouvelle approche à cet égard. Le gouvernement propose que, règle générale, les nouvelles dépenses fiscales soient d'une durée limitée pour que leur efficacité puisse être évaluée. Les intéressés et les bénéficiaires prévus de ces dépenses devraient participer activement à cette évaluation.

Autres modifications de forme

Pour améliorer l'efficacité administrative, mieux appliquer la loi, maintenir l'intégrité et l'équité du régime fiscal et rendre les lois plus claires, on proposera différentes modifications aux lois suivantes :

- *Loi sur l'évaluation foncière*
- *Loi de 2003 sur la stabilisation des taux d'assurance-automobile*
- *Loi sur les sociétés par actions*
- *Loi sur les personnes morales*
- *Loi sur l'imposition des corporations*
- *Loi sur l'éducation*
- *Loi de 1998 sur l'électricité*
- *Loi sur l'impôt-santé des employeurs*
- *Loi sur le droit de la famille*
- *Loi sur l'administration financière*
- *Loi de la taxe sur les carburants*
- *Loi de la taxe sur l'essence*
- *Code de la route*
- *Loi de l'impôt sur le revenu*
- *Loi sur les droits de cession immobilière*
- *Loi sur le ministère du Revenu*
- *Loi de 2001 sur les municipalités*
- *Loi de 1997 sur la Société d'évaluation foncière des municipalités*
- *Loi sur le régime d'épargne-logement de l'Ontario*
- *Loi sur l'impôt foncier provincial*
- *Loi sur les courtiers d'assurance inscrits*
- *Loi de la taxe de vente au détail*
- *Loi de la taxe sur le tabac*

Partie 3 : Accord de perception fiscale

Depuis 1962, l'Ontario autorise le gouvernement fédéral à percevoir et à administrer l'impôt provincial sur le revenu par le truchement d'un accord de perception fiscale.

Même si l'accord a été modifié plusieurs fois depuis sa signature, les deux parties ont reconnu le besoin de le mettre à jour en fonction des pratiques actuelles, de la technologie moderne et de l'évolution du partenariat fédéral-provincial.

Ce besoin s'est fait particulièrement sentir en 2000 lorsque l'Ontario et de nombreuses autres provinces ont modifié la façon dont ils calculent l'impôt sur le revenu des particuliers. Au lieu d'exprimer l'impôt provincial sur le revenu en tant que pourcentage unique de l'impôt fédéral sur le revenu, les provinces ont commencé à appliquer leurs taux d'imposition directement au revenu imposable.

Depuis octobre 2003, des progrès importants ont été réalisés afin de régler les questions encore en litige avec le gouvernement fédéral. Ce dernier s'est révélé un partenaire raisonnable, désireux de trouver des solutions. Le gouvernement de l'Ontario apprécie la collaboration du gouvernement fédéral à cet égard et l'en remercie.

L'Ontario est maintenant prêt à signer un accord renouvelé avec le gouvernement fédéral aux fins de la perception et de l'administration de l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers. Le nouvel accord :

- accroît considérablement la latitude sur le plan des politiques afin de tenir compte des besoins particuliers des contribuables ontariens;
- comprend des lignes directrices claires qu'appliquera le gouvernement fédéral lorsqu'il décidera d'administrer les mesures fiscales mises de l'avant par le gouvernement provincial;
- fait suite aux recommandations que le vérificateur provincial a faites ces dernières années en vue de l'amélioration de l'échéancier des paiements et de l'échange des renseignements;
- permet de s'assurer que les revenus provenant de notre source de revenus la plus importante sont calculés correctement et versés à la province en temps utile.

Afin de veiller à ce que le nouvel accord suive l'évolution des besoins, il fera l'objet d'un examen obligatoire tous les six ans.

Partie 4 : Accès au capital

L'Ontario soutient l'investissement de capital de risque par l'entremise de mesures fiscales et de son régime de réglementation des valeurs mobilières. Le gouvernement prévoit faciliter encore plus cette forme d'investissement en collaborant avec le gouvernement fédéral. Dans le budget de 2004, ce dernier s'est engagé à faire de nouveaux investissements dans le marché du capital de risque par l'entremise de la Banque de développement du Canada. L'Ontario discutera avec le gouvernement fédéral de mesures qui permettraient de maximiser l'effet de levier possible du programme fédéral en Ontario.

Améliorer l'accès au capital pour les entreprises qui font de la recherche nouvelle et novatrice

L'Ontario s'engage à soutenir l'investissement de capital de risque dans la commercialisation lorsque le capital de risque disponible est insuffisant, ce qui se produit souvent aux premiers stades des entreprises de technologie à risque élevé, en particulier celles qui découlent de la recherche menée dans les universités et les hôpitaux.

L'Ontario offre un généreux soutien pour la recherche-développement aux instituts de recherche financés par les deniers publics. Pour récolter les fruits de la recherche-développement, le gouvernement a l'intention d'encourager l'investissement de capitaux qui soutiendraient la croissance et le développement des entreprises technologiques créées par ces instituts.

Cadre régissant les Fonds de développement de la commercialisation en Ontario (FDCO)

Comme il en est question dans le Document B, *L'économie de l'Ontario*, le gouvernement propose le cadre suivant pour financer les coûts nécessaires à la commercialisation de l'innovation.

Aperçu du programme

- Un FDCO réunirait des capitaux auprès d'investisseurs accrédités et d'investisseurs des institutions et des sociétés. Les capitaux seraient accessibles aux instituts de recherche admissibles financés par les deniers publics pour la commercialisation de la propriété intellectuelle découlant de la recherche scientifique.
- La mise de fonds minimum exigée de chaque investisseur s'établirait à 25 000 $.
- Une subvention serait fournie au FDCO après qu'il aurait investi dans des entreprises naissantes dont l'actif principal est la propriété intellectuelle.

Parrains

- Un FDCO doit être parrainé par un institut de recherche admissible au crédit d'impôt de l'Ontario pour les entreprises parrainant les instituts de recherche.
- Ces institutions comprennent les universités, les collèges d'arts appliqués et de technologie, les centres d'excellence et les instituts de recherche hospitaliers de l'Ontario.
- Chaque institut ne pourrait parrainer qu'un seul FDCO.

Gestion

- La saine gestion nécessiterait une participation active et visible des parrains qui seraient bien représentés aux conseils d'administration.
- Les investisseurs seraient également représentés aux conseils.

Investissements admissibles

- On exigerait que les investissements admissibles soient étroitement liés à la propriété intellectuelle des parrains. Celle-ci doit être le fruit des travaux du corps professoral, du personnel ou des étudiantes et des étudiants d'un parrain.
- Pour être admissible, un investissement doit se faire sous forme de capital de risque.
- Au moment de l'investissement initial, les actifs de la société bénéficiaire des investissements ou de l'entreprise potentielle doivent être inférieurs à 1 million de dollars.
- Le FDCO serait tenue de diversifier ses investissements.

Entreprises admissibles

- Les entreprises n'auraient pas commencé à se livrer à des activités commerciales et auraient besoin de financement pour la recherche et le développement de produits.
- Elles doivent être constituées en personne morale et faire des affaires en Ontario.

Décision et versement de la subvention

- La subvention représenterait 30 % des investissements admissibles faits dans une année, dans la mesure où ces investissements sont soutenus par de nouveaux capitaux réunis grâce au FDCO.
- La subvention serait payable une fois par année sur réception d'une demande du FDCO.
- Il serait interdit aux fonds d'investissement des travailleurs et aux Fonds communautaires d'investissement dans les petites entreprises d'investir dans les FDCO.

Plafond

- Les subventions soutiendraient du capital pouvant atteindre 30 millions de dollars amassé par les FDCO chaque année, si ce capital était entièrement investi dans des entités admissibles, ce qui représenterait un soutien maximal possible de 9 millions de dollars par année pour le programme.
- Pour mettre en oeuvre ce plafond, une limite serait imposée quant au nombre de FDCO capitalisés inscrits chaque année et au montant annuel de la subvention mise à la disposition de chaque FDCO.

Obligation de rendre compte

- Afin de permettre un examen du programme pour en mesurer le succès, l'inscription des FDCO serait permise jusqu'à la fin de 2006. Aucune subvention ne serait disponible après 2008.
- Pendant la durée du programme, le gouvernement collaborerait avec les FDCO pour en évaluer l'efficacité.

Restrictions quant au versement de dividendes et au rachat d'actions

- Un FDCO ne pourrait verser de dividendes ni racheter d'actions avant quatre ans suivant l'émission des actions par le FDCO.

Prochaines étapes

L'Ontario encouragera également le gouvernement fédéral à participer à son programme de Fonds de développement de la commercialisation en Ontario afin de maximiser l'effet de levier possible des investissements publics.

Le gouvernement déposera un projet de loi visant à créer le programme des Fonds de développement de la commercialisation en Ontario après avoir consulté le gouvernement fédéral et d'autres intéressés.

Fonds d'investissement des travailleurs

Les fonds d'investissement des travailleurs (FIT) sont les plus importants bailleurs de fonds et investisseurs dans le domaine du capital de risque de l'Ontario. En 2003, ils ont investi plus de 220 millions de dollars dans des entreprises ontariennes, représentant 34 % du capital de risque investi dans la province en 2003. Ce capital est investi dans des petites et moyennes entreprises nouvelles et en émergence qui sont essentielles à l'économie de la province.

Le Programme des fonds d'investissement des travailleurs de l'Ontario existe depuis 1991 et il est maintenant un élément important du régime fiscal. Comme pour toutes les dépenses fiscales, il est important que le gouvernement revoie ce programme pour vérifier si ce mécanisme permet encore d'accroître l'investissement de capital de risque et si la province et les actionnaires en ont pour leur argent. La province fera participer les intéressés à cet examen.

Au cours des dernières périodes de ventes, un certain nombre de FIT nouvellement inscrits ont été incapables de réunir suffisamment de capitaux pour être des sociétés d'investissement viables à long terme. Les capitaux sont répartis entre trop de FIT et bon nombre des FIT existants sont trop petits pour être des investisseurs viables à long terme.

- Pour assurer la stabilité et la santé du fonds de capitaux de risque mis à la disposition des entreprises ontariennes, la province propose un moratoire sur l'inscription de nouveaux FIT à compter du 18 mai 2004. Les demandes d'inscription qui auront été reçues le 18 mai 2004 ou avant cette date seront traitées. Les FIT existants seront donc maintenus et pourront continuer d'amasser des capitaux pendant que la province travaille de concert avec le gouvernement fédéral et l'industrie du capital de risque pour déterminer les modifications qu'il conviendrait d'apporter au Programme des FIT.

On proposera d'apporter un certain nombre de modifications à la *Loi sur les fonds communautaires d'investissement dans les petites entreprises* afin d'assurer le bon fonctionnement du programme pendant qu'il fait l'objet d'un examen. Ces modifications sont décrites dans les pages qui suivent.

Le calcul des investissements à faire a causé des problèmes à deux égards par le passé. Premièrement, les règles actuelles concernant le traitement des pertes et des gains réalisés ont été instaurées lorsque le programme était nouveau et n'envisageait pas de FIT de longue date ayant d'importants antécédents d'investissement. Pour plusieurs FIT, les investissements à faire sont plus élevés, même s'ils ont atteint leur limite et qu'ils n'ont plus de capital à investir.

Deuxièmement, la détermination des investissements à faire pour un FIT issu de la fusion de deux FIT donne souvent des résultats défavorables, ce qui a découragé la fusion de FIT et fait en sorte que les petits FIT et les FIT moins fructueux aient été incapables de prendre de l'expansion ou aient quitté le programme en fusionnant avec d'autres FIT.

Pour remédier à cette situation, les modifications suivantes sont proposées :

- établissement de règles permettant la fusion de FIT par l'achat d'actifs;
- modification des exigences touchant les investissements à faire de manière que les FIT soient tenus de compenser 70 % des pertes qu'ils ont essuyées, en déduisant de ces pertes leurs investissements à faire, par au plus 70 % des gains réalisés.

Les FIT peuvent effectuer des investissements limités dans les entreprises ouvertes. On propose d'apporter les modifications suivantes pour que les petites entreprises ouvertes puissent réunir des capitaux :

- les restrictions quant aux investissements que les FIT peuvent faire dans des sociétés cotées seraient assouplies pour qu'un FIT puisse effectuer jusqu'à 25 % de ses investissements dans des sociétés cotées dans une année;
- pour donner aux FIT une certaine certitude quant à leur limite supérieure d'investissement, les FIT pourraient déterminer cette limite en prenant le plus élevé de leurs investissements de l'année en cours ou des années antérieures.

D'autres modifications de forme seront proposées dans le cadre de l'évaluation de la *Loi sur les fonds communautaires d'investissement dans les petites entreprises*, notamment les modifications mineures suivantes :

- permettre aux FIT de contrôler les entreprises bénéficiaires des investissements;
- donner aux fonds d'investissement orientés vers la recherche plus de souplesse lorsqu'il s'agit de déterminer les investissements à faire en leur permettant de choisir entre le 31 août ou le 31 décembre pour prendre cette décision;

- modifier le calcul du crédit d'impôt auquel donnent droit les FIT pour qu'il se conforme à la pratique fédérale, ce qui donnerait aux investisseurs plus de certitude quant au montant de leur crédit d'impôt;
- ne plus permettre aux FIT de compter les investissements dans des sociétés de portefeuille dans les investissements à faire;
- préciser que les investissements qui ont été radiés sans être cédés seraient réputés avoir été cédés;
- modifier différentes dispositions pour respecter les pratiques administratives.

Partie 5 : Équité et efficacité sur le plan administratif

Simplification de l'administration de l'impôt

Simplification du certificat d'exemption de taxe - taxe de vente au détail de l'Ontario

Le gouvernement propose de donner suite à la modification du système du certificat d'exemption de taxe délivré aux fins de la taxe de vente au détail de l'Ontario. Les modifications proposées réduiront les formalités administratives et les coûts d'observation auxquels sont assujettis les fournisseurs et les contribuables lorsqu'ils demandent une exonération de la taxe de vente au détail sur leurs achats. Les certificats d'exemption de taxe ne seraient plus subordonnés à une signature, une liste d'articles exonérés ou une date d'expiration. De plus, les exploitants agricoles seraient autorisés à utiliser une carte d'identité délivrée par une association agricole au lieu du certificat d'exemption de taxe.

Dispositions de renonciation aux termes de la *Loi de la taxe sur les carburants*, de la *Loi de la taxe sur l'essence*, de la *Loi sur les droits de cession immobilière*, de la *Loi sur la taxe de vente au détail* et de la *Loi de la taxe sur le tabac*

Les renonciations donnent aux contribuables du temps pour recueillir les renseignements supplémentaires dont ils ont besoin pour étayer leur position sans avoir à s'inquiéter d'une éventuelle évaluation estimative. Il s'agit là d'une pratique acceptée dans l'administration des impôts et taxes de l'Ontario. La *Loi sur l'imposition des corporations* et la *Loi sur l'impôt-santé des employeurs* autorisent ces renonciations. Par souci d'uniformité législative, il est proposé de modifier la *Loi de la taxe sur les carburants*, la *Loi de la taxe sur l'essence*, la *Loi sur les droits de cession immobilière*, la *Loi sur la taxe de vente au détail* et la *Loi de la taxe sur le tabac* afin de codifier la politique du ministre des Finances qui consiste à accepter les renonciations des contribuables dans les cas où la période applicable aux impôts exigibles devient frappée de prescription.

Assurance de l'intégrité du régime fiscal

Révocation de la charte des sociétés en raison de dettes fiscales

Afin de garantir les dettes fiscales, des modifications à la *Loi sur les sociétés par actions* seront proposées pour autoriser la dissolution de la personne morale et la retenue des certificats pour les renouvellements, la cession des avoirs ou la dissolution si des dettes fiscales sont dues au ministre des Finances aux termes de la *Loi sur l'impôt-santé des employeurs*, de la *Loi sur la taxe de vente au détail*, de la *Loi sur les droits de cession immobilière*, de la *Loi de la taxe sur les carburants*, de la *Loi de la taxe sur l'essence* et de la *Loi de la taxe sur le tabac*.

Amélioration de l'administration des impôts

Recours à d'autres moyens pour présenter les déclarations et faire les paiements

Pour mieux répondre aux besoins des contribuables et mettre à profit les avantages des moyens électroniques et autres que les contribuables peuvent utiliser pour produire leurs déclarations, faire leurs remises et faire affaire avec le ministère et que le ministère peut utiliser pour faire des paiements et des remboursements, des modifications seront proposées pour faire en sorte que toutes les lois prévoient la possibilité de recourir aux services électroniques. En outre, le ministère des Finances mettra en place un système de services en ligne pour accélérer le remboursement de la taxe sur l'essence aux détaillants d'essence des réserves aux fins des ventes exemptées d'impôt faites aux membres des Premières nations.

Tenir les règlements à jour

Loi sur les sociétés de prêts et de fiducie

Le gouvernement entend déposer un projet de loi visant à mettre à jour la définition de « société de prêt » dans la *Loi sur les sociétés de prêts et de fiducie*. Cette loi tiendrait compte des modifications apportées à la loi fédérale en excluant de la définition de « société de prêt » les associations de détail au sens de la *Loi sur les associations coopératives de crédit* fédérale.

Loi de 2003 sur la responsabilité des bénéficiaires d'une fiducie

Pour donner suite à une demande du président du Conseil de gestion, le gouvernement proposera une modification de forme à la Loi précisant que les investisseurs d'une fiducie cotée en bourse ne seront pas responsables des activités de la fiducie.

Partie 6 : Plan des revenus

Résumé des incidences du budget 2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	(en millions de dollars) 2007-2008
Contribution-santé de l'Ontario	1 635	2 350	2 470	2 600
Impôt sur les sociétés				
Plan visant à éliminer l'impôt sur le capital	(1)	(40)	(80)	(110)
Bonification de la déduction pour amortissements	(26)	(61)	(61)	(61)
Amélioration du crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne	(8)	(8)	(8)	(8)
Crédit d'impôt pour la formation en apprentissage[10]	(80)	(95)	(95)	(95)
Impôt sur le revenu des particuliers				
Bonification du crédit d'impôt foncier	(85)	(85)	(85)	(85)
Taxe de vente au détail				
Exemption sur un an de la taxe de vente au détail sur les droits de marketing des destinations	(2)	(1)	0	0
Remise pour les systèmes d'énergie propre utilisés pour les locaux d'habitation	(3)	(3)	(3)	(3)
Prolongation du programme de remise de la taxe pour les appareils ENERGY STAR[11]	(8)	0	0	0
Taxe sur le tabac	90	110	110	110
Revenus tirés de la vente de spiritueux, de vins et de bières	45	60	61	62
Droits rattachés aux permis de conduire	3	9	14	19
Mesures administratives	0	1	1	1
Impôts fonciers				
Friches contaminées	(5)	(5)	(5)	(5)
Exemption fiscale relative aux terres protégées	(1)	(1)	(1)	(1)
Examen des dépenses fiscales				
Fin de l'exonération de l'ISE et du crédit d'impôt de l'Ontario relatif aux options d'achat d'actions accordées aux employés pour le développement de la recherche	13	15	15	15
Fin du Régime d'épargne-logement de l'Ontario	5	6	6	6
Fin de divers incitatifs fiscaux destinés aux sociétés	1	1	1	1
Modification de la remise de la taxe de vente au détail sur les véhicules achetés pour transporter des personnes ayant un handicap physique[12]	-	-	-	-
Mesures d'équité et d'efficacité sur le plan administratif (voir Document A)	70	240	465	465
Total des modifications des revenus	**1 643**	**2 493**	**2 805**	**2 911**

Notes

1. KIRBY, Michael J.L. *La santé des Canadiens - Le rôle du gouvernement fédéral. Volume six : Recommandations en vue d'une réforme*, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 2002.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

3a. ROMANOW, Roy J. *Guidé par nos valeurs - L'Avenir des soins de santé au Canada*, Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada, 2002.

4. Allocution du premier ministre Paul Martin devant l'Empire Club et le Canadian Club, 16 avril 2004.

5. CONFERENCE BOARD DU CANADA. *Projection des équilibres financiers des gouvernements du Canada et des provinces et territoires*, février 2004. Les projections du Conference Board sont fondées sur le statu quo concernant les taux d'imposition et les dépenses de programmes.

6. ROMANOW, Roy J. *Guidé par nos valeurs - L'Avenir des soins de santé au Canada*, Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada, 2002.

7. SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS DE L'ONTARIO. Communiqué de presse, 22 mars 2004.

8. STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la population active 2003*.

9. Comme il s'agit des seuls métiers du secteur des services qui sont admissibles en vertu du volet apprentissage du CIEC, seuls ces métiers seraient admissibles au crédit d'impôt pour la formation en apprentissage.

10. Il est proposé que les nouvelles embauches dans le cadre du crédit d'impôt pour la formation en apprentissage prennent fin après le 31 décembre 2007.

11. Comme le gouvernement l'a annoncé le 29 mars 2004, le programme de remise de la taxe de vente au détail sur certains appareils répondant aux normes EnergyStar® serait prolongé jusqu'au 31 juillet 2004.

12. Le financement du PAHV sera accru de 10 millions de dollars par année, ce qui dépassera les économies annuelles de 8 millions de dollars qu'on prévoit réaliser par l'annulation du programme de remise de la TVD.

DOCUMENT D

Le rapport sur les initiatives d'emprunt
et de gestion de la dette

Faits saillants

Les activités efficientes d'emprunt et de gestion de la dette réduisent au minimum les frais d'intérêt sur la dette, ce qui libère des ressources pour les programmes essentiels comme les services de santé et l'éducation.

On prévoit que les emprunts à long terme de la province et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) sur les marchés publics s'élèveront à 23,8 milliards de dollars en 2004-2005. De ce montant, 3,5 milliards de dollars ont été mobilisés. On prévoit que, à moyen terme, les emprunts à long terme sur les marchés publics atteindront 23,9 milliards de dollars en 2005-2006 et baisseront d'ici 2007-2008 pour se chiffrer à 18,8 milliards de dollars. Le refinancement de la dette arrivant à échéance demeurera l'élément le plus important du programme d'emprunt au cours des prochaines années. On proposera d'adopter des mesures législatives afin de conférer au gouvernement le pouvoir de contracter des emprunts supérieurs à la dette arrivant à échéance.

Pour l'exercice 2003-2004, la province et la SFIEO ont emprunté 25,4 milliards de dollars en capitaux à long terme.

Programme d'emprunt à long terme sur les marchés publics

Au total, la province et la SFIEO ont emprunté à long terme 25,4 milliards de dollars sur les marchés publics en 2003-2004. Ce montant comprend 14,9 milliards de dollars au titre de la dette arrivant à échéance et du rachat de titres de créance et 6,2 milliards de dollars au titre du déficit. Ces montants ont été en partie contrebalancés par des redressements pour les éléments sans effet sur la trésorerie et l'amortissement compris dans le déficit. Les besoins d'emprunt à long terme de la SFIEO sur les marchés publics ont atteint 5,5 milliards de dollars.

Les obligations émises par l'Ontario sont bien accueillies par les épargnants et les grands investisseurs à l'échelle internationale. Les investisseurs canadiens sont de loin les principaux acheteurs des obligations de l'Ontario, suivis des investisseurs américains, européens et asiatiques.

En 2003-2004, près des trois quarts des emprunts à long terme de la province sur les marchés publics, soit un montant de 18,7 milliards de dollars, ont été contractés sur le marché canadien. La province a utilisé diverses méthodes pour diversifier son programme d'emprunt sur le marché intérieur, notamment les suivantes :

- Quatorze obligations s'adressant aux investisseurs nationaux ont généré au total 7,1 milliards de dollars.
- Des obligations à taux variable d'une valeur de plus de 4,5 milliards de dollars ont été émises à des taux avantageux.
- Deux obligations ont été émises pour le compte de la SFIEO. Ces émissions ont permis de mobiliser au total 1,0 milliard de dollars à des taux compétitifs.
- La province a recueilli 900 millions de dollars en émettant sa première obligation avec amortissement.
- Diverses obligations ayant des échéances et des structures différentes ont été émises en réponse aux préférences des investisseurs.

Bien que la majorité des emprunts aient été contractés sur le marché intérieur, l'Ontario a diversifié ses sources de financement en mobilisant l'équivalent de 4,6 milliards de dollars en devises étrangères. Ainsi, ses coûts de financement ont été inférieurs à ceux qu'il aurait payés sur les marchés canadiens :

- La province a émis sa première obligation en euros et trois obligations en dollars américains, toutes sur le marché mondial.

Emprunts à long terme sur les marchés publics en 2003-2004

Emprunts à long terme de 25,4 milliards de dollars sur les marchés publics*

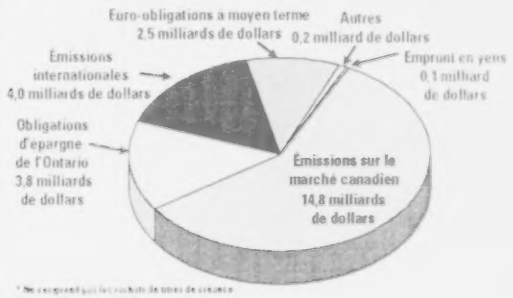

* Ne comprend pas les rachats de titres de créance

Source : Office ontarien de financement

Programme d'emprunt à long terme sur les marchés publics

Au total, la province et la SFIEO ont emprunté à long terme 25,4 milliards de dollars sur les marchés publics en 2003-2004. Ce montant comprend 14,9 milliards de dollars au titre de la dette arrivant à échéance et du rachat de titres de créance et 6,2 milliards de dollars au titre du déficit. Ces montants ont été en partie contrebalancés par des redressements pour les éléments sans effet sur la trésorerie et l'amortissement compris dans le déficit. Les besoins d'emprunt à long terme de la SFIEO sur les marchés publics ont atteint 5,5 milliards de dollars.

Les obligations émises par l'Ontario sont bien accueillies par les épargnants et les grands investisseurs à l'échelle internationale. Les investisseurs canadiens sont de loin les principaux acheteurs des obligations de l'Ontario, suivis des investisseurs américains, européens et asiatiques.

En 2003-2004, près des trois quarts des emprunts à long terme de la province sur les marchés publics, soit un montant de 18,7 milliards de dollars, ont été contractés sur le marché canadien. La province a utilisé diverses méthodes pour diversifier son programme d'emprunt sur le marché intérieur, notamment les suivantes :

- Quatorze obligations s'adressant aux investisseurs nationaux ont généré au total 7,1 milliards de dollars.
- Des obligations à taux variable d'une valeur de plus de 4,5 milliards de dollars ont été émises à des taux avantageux.
- Deux obligations ont été émises pour le compte de la SFIEO. Ces émissions ont permis de mobiliser au total 1,0 milliard de dollars à des taux compétitifs.
- La province a recueilli 900 millions de dollars en émettant sa première obligation avec amortissement.
- Diverses obligations ayant des échéances et des structures différentes ont été émises en réponse aux préférences des investisseurs.

Bien que la majorité des emprunts aient été contractés sur le marché intérieur, l'Ontario a diversifié ses sources de financement en mobilisant l'équivalent de 4,6 milliards de dollars en devises étrangères. Ainsi, ses coûts de financement ont été inférieurs à ceux qu'il aurait payés sur les marchés canadiens :

- La province a émis sa première obligation en euros et trois obligations en dollars américains, toutes sur le marché mondial.

Emprunts à long terme sur les marchés publics en 2003-2004

* Ne comprend pas les rachats de titres de créance.
Source : Office ontarien de financement.

- Des euro-obligations à moyen terme en dollars canadiens, en dollars australiens, en francs suisses et en yens japonais ainsi que la première obligation de la province en dollars de Hong Kong ont été émises. En outre, l'Ontario a contracté un prêt en yens japonais.

Programme consolidé d'emprunt de la province

(en milliards de dollars)	2003-2004			Plan 2004-2005
	Perspectives d'automne*	Chiffres provisoires	Variation	
Déficit/(Excédent)	5,6	6,2	0,6	2,2
Redressements pour :				
les éléments sans effet sur la trésorerie compris dans le déficit	0,9	(1,3)	(2,2)	3,2
l'amortissement des immobilisations corporelles importantes	(0,8)	(0,8)	-	(0,8)
Acquisition d'immobilisations corporelles importantes	1,5	1,3	(0,2)	1,6
Dette arrivant à échéance	13,3	13,3	-	16,1
Rachats de titres de créance	1,1	1,6	0,5	1,0
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(0,2)	(0,1)	0,1	(1,1)
Augmentation/(Diminution) des espèces et des quasi-espèces	(2,0)	0,9	2,9	0,0
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(0,3)	1,3	1,6	0,2
Autres utilisations/(sources) des espèces	3,6	3,0	(0,6)	1,4
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	**22,7**	**25,4**	**2,7**	**23,8**

* Tel que présenté dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2003*.

Nota : Conformément au traitement comptable des *Comptes publics de 2002-2003*, le programme d'emprunt de la SFIEO et celui de la province ont été consolidés.

Outre les emprunts et les rachats effectués en 2003-2004 qui sont indiqués dans le tableau, la province a racheté des titres de créance d'une valeur de 0,5 milliard de dollars et financé ce rachat en contractant des emprunts d'un montant semblable à des taux plus favorables.

La province a emprunté 25,4 milliards de dollars à long terme sur les marchés publics en 2003-2004, soit 2,7 milliards de dollars de plus que le montant prévu dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2003*. Elle a profité des taux d'intérêt à long terme, qui n'ont jamais été aussi bas, pour accroître les espèces et les quasi-espèces tout en réduisant les emprunts à court terme. L'augmentation de 0,6 milliard de dollars du déficit a entraîné une hausse des emprunts. Cette hausse a été en partie contrebalancée par une baisse des éléments sans effet sur la trésorerie compris dans le déficit.

L'augmentation de 2,7 milliards de dollars des emprunts requis en 2003-2004 comprend une hausse de 1,0 milliard de dollars des emprunts à long terme de la SFIEO sur les marchés publics. Cette hausse s'explique par la décision de reporter l'échéance d'une partie de la dette de la SFIEO afin de profiter de possibilités de financement à long terme plus attrayantes.

La province entend contracter des emprunts à long terme de 23,8 milliards de dollars sur les marchés publics en 2004-2005, une diminution de 1,6 milliard de dollars par rapport à 2003-2004. Jusqu'à maintenant en 2004-2005, la province a mobilisé 3,5 milliards de dollars. Elle devra donc contracter des emprunts de 20,3 milliards de dollars d'ici la fin de l'exercice.

Perspectives d'emprunt à moyen terme

Perspectives à moyen terme : programme consolidé d'emprunt de la province				
(en milliards de dollars)	**2004-2005**	**2005-2006**	**2006-2007**	**2007-2008**
Déficit/(Excédent)	2,2	2,1	1,5	0,0
Redressements estimatifs pour les éléments sans effet sur la trésorerie compris dans le déficit	2,4	1,2	1,1	1,1
Acquisition d'immobilisations corporelles importantes	1,6	1,7	1,9	1,7
Dette arrivant à échéance				
Dette active	16,1	18,9	11,8	9,5
Impact différentiel du refinancement futur	0,0	0,0	2,1	5,8
Total partiel	16,1	18,9	13,9	15,3
Rachats de titres de créance	1,0	1,0	1,0	1,0
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(1,1)	(1,2)	(0,4)	(0,4)
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	0,2	0,0	0,0	0,0
Autres utilisations/(sources) des fonds	1,4	0,2	0,0	0,1
Emprunts à long terme qu'on prévoit contracter sur les marchés publics	**23,8**	**23,9**	**19,0**	**18,8**

La province estime qu'elle devra contracter des emprunts en raison des déficits prévus à moyen terme. Toutefois, l'élément le plus important du programme d'emprunt sera le refinancement de la dette arrivant à échéance. On estime que la dette de la province et de la SFIEO arrivant à échéance sera de 16,1 milliards de dollars en 2004-2005, de 18,9 milliards de dollars en 2005-2006, de 13,9 milliards de dollars en 2006-2007 et de 15,3 milliards de dollars en 2007-2008.

Les stratégies d'emprunt efficientes et la gestion prudente de la dette demeureront des objectifs clés. Ceux-ci consistent à atténuer les risques associés à l'accès aux marchés financiers et à réduire au minimum l'incidence potentielle des fluctuations des taux d'intérêt et de change sur la situation financière. La province visera à équilibrer son profil des échéances de la dette en tirant parti des occasions lui permettant de répartir les échéances selon les années où le nombre de titres de créance arrivant à échéance est moins élevé.

De plus, la province continuera de suivre une démarche souple en matière d'emprunt en surveillant les marchés financiers nationaux et internationaux afin de saisir les occasions de diversification lui permettant de réduire au minimum les coûts de service de la dette tout en appuyant le plan financier du gouvernement.

Obligations de développement du Nord de l'Ontario

Un projet pilote d'Obligations de développement du Nord de l'Ontario permettrait aux résidents du Nord d'investir dans leur collectivité. Le produit de ces obligations, qui seraient garanties par la province, serait prêté aux petites et moyennes entreprises admissibles du Nord afin de renforcer et de diversifier l'économie locale.

Les Obligations de développement du Nord de l'Ontario s'inscrivent dans le cadre du plan du gouvernement visant à favoriser la prospérité du Nord. On trouvera plus de détails sur ce plan dans le Document B, *L'économie de l'Ontario*.

Gestion de la dette

La province atténue les risques financiers, notamment les risques du marché et de crédit associés à ses activités sur les marchés financiers, en suivant des politiques de gestion prudente des risques et en limitant les risques d'exposition. On a recours à des instruments financiers comme des contrats d'échange et d'options pour limiter l'exposition de la province et de la SFIEO aux risques de change, de taux d'intérêt et de crédit.

De plus, la province limite son exposition aux risques de change à 5 % de la dette contractée aux fins de la province. Au 31 mars 2004, l'exposition de la province aux risques de change était de 1,2 % de la dette contractée.

La province limite son exposition aux risques associés aux changements des taux d'intérêt à 25 % de la dette contractée aux fins de la province. Au 31 mars 2004, le taux d'exposition aux changements des taux d'intérêt était de 11,4 % de la dette contractée.

Lorsque la SFIEO a été créée en 1999, son taux d'exposition aux risques de change équivalait à 14,5 % de sa dette totale. Au 31 mars 2003, ce taux avait été ramené à 6,3 %. Au 31 mars 2004, il était de 0 % grâce aux mesures ayant permis de profiter de la hausse du dollar canadien.

Au 31 mars 2004, le taux d'exposition aux changements des taux d'intérêt équivalait à 8,0 % de la dette non remboursée, ce qui se situe dans les limites de 20 % de la SFIEO.

On gère l'exposition de la province aux risques de crédit attribuables aux activités des marchés financiers en limitant les opérations aux contreparties jouissant d'une cote de solvabilité élevée et en maintenant l'exposition aux risques de crédit dans les limites fixées par les politiques.

Annexe du DOCUMENT D : Tableaux financiers consolidés

Tableau I (A) : Dette nette et déficit accumulé

Tableau I (B) : Calendrier des échéances de la dette

Tableau I (C) : Perspectives à moyen terme – Dette nette et déficit accumulé

Tableau I (D) : Valeur nominale du portefeuille des instruments financiers dérivés

DETTE NETTE ET DÉFICIT ACCUMULÉ — **TABLEAU I (A)**

Chiffres provisoires pour 2004 — **(en millions de dollars)**

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	Chiffres provisoires 2003-2004	Plan 2004-2005
Dette[1]						
Dette contractée sur les marchés non publics						
Ministre des Finances du Canada :						
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	13 117	12 709	11 944	10 746	10 233	10 233
Caisse de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	12 252	11 535	11 043	10 387	9 487	8 666
Société canadienne d'hypothèque et de logement	1 181	1 147	1 116	1 078	1 040	1 006
Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	3 535	3 446	3 331	3 200	3 052	2 886
Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO)	1 679	1 637	1 582	1 520	1 450	1 371
Autre[2]	716	657	581	356	1 081	1 063
	32 480	31 131	29 597	27 287	26 343	25 225
Dette contractée sur les marchés publics						
Débentures et obligations[3]	97 694	99 008	99 990	102 958	116 733	125 568
Bons du Trésor	5 663	4 814	5 108	6 274	3 359	3 209
Effets de commerce américains[3]	1 133	959	1 560	1 515	1 134	1 134
Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario[4]	2 812	2 482	2 438	-	-	-
Autre	458	447	447	438	745	1 611
	107 760	107 710	109 549	111 185	121 971	131 522
Dette totale	**140 240**	**138 841**	**139 146**	**138 472**	**148 314**	**156 747**
Espèces et placements temporaires	(6 884)	(6 319)	(5 773)	(7 252)	(8 417)	(8 417)
Autres (actifs)/passifs nets[5]	1 042	(26)	(1 252)	1 427	(492)	(5 918)
Dette nette	**134 398**	**132 496**	**132 121**	**132 647**	**139 405**	**142 412**
Immobilisations corporelles[6]	-	-	-	(13 942)	(14 478)	(15 246)
Déficit accumulé[7]	**134 398**	**132 496**	**132 121**	**118 705**	**124 927**	**127 166**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

(1) Y compris la dette contractée par la province et les organismes du gouvernement, notamment la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario et l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités (OOFIEM)/l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OOFIS).

(2) L'autre dette contractée sur les marchés non publics comprend la Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario, le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie, le régime de retraite de Ryerson, la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants et la dette indirecte des conseils scolaires (la dette indirecte des conseils scolaires, d'un montant de 891 millions de dollars, a été contractée en 2004 pour refinancer la dette de 55 conseils scolaires qui n'était pas financée de façon permanente. Un montant équivalent est inclus dans les actifs nets sous forme de paiements anticipés aux conseils scolaires).

(3) Tous les chiffres sont exprimés en dollars canadiens et tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes.

(4) La province a terminé la vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario à Desjardins Credit Union. Cette vente a pris effet le 31 mars 2003. L'acheteur a pris en charge les obligations de la Caisse à l'égard des déposants.

(5) Les autres (actifs)/passifs comprennent les débiteurs, les prêts en cours (notamment les prêts consentis aux municipalités par l'OOFIEM/l'OOFIS), les avances et les investissements dans les entreprises publiques, les créditeurs, les charges à payer, les régimes de retraite et l'élimination du passif associé aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés d'électricité.

(6) À compter de l'exercice 2002-2003, les immobilisations corporelles sont capitalisées et amorties au cours de leur durée de vie utile estimative. En 2001-2002 et auparavant, le coût des immobilisations corporelles était inscrit au poste des dépenses.

(7) Le déficit accumulé représente la dette nette redressée pour tenir compte des immobilisations corporelles.

CALENDRIER DES ÉCHÉANCES DE LA DETTE
Chiffres provisoires pour 2004

TABLEAU I (B)
(en millions de dollars)

Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Yen japonais	Euro[1]	Autres devises[2]	Total des chiffres prov. pour 2003-2004	Total pour 2002-2003
Exercice exigible							
2003-2004							17 662
2004-2005	15 884	2 539	614	310	536	19 883	14 449
2005-2006	12 014	6 747	676	46	-	19 483	18 508
2006-2007	9 257	2 437	460	-	-	12 154	7 909
2007-2008	6 040	3 007	320	-	299	9 666	9 768
2008-2009	14 399	3 790	-	795	207	19 191	-
1-5 ans	57 594	18 520	2 070	1 151	1 042	80 377	68 286
6-10 ans	23 644	3 291	938	2 749	483	31 105	36 732
11-15 ans	1 655	-	63	-	-	1 718	2 022
16-20 ans	10 181	-	-	-	-	10 181	7 376
21-25 ans	14 368	-	-	-	-	14 368	12 057
26-50 ans[3]	10 565	-	-	-	-	10 565	11 989
Total[4]	**118 007**	**21 811**	**3 071**	**3 900**	**1 525**	**148 314[5]**	**138 472**
Dette contr. aux fins de la province	94 952	17 621	3 071	3 900	1 218	120 762	112 340
Dette de la SFIEO	23 055	4 190	-	-	307	27 552	26 132
Total[5]	**118 007**	**21 811**	**3 071**	**3 900**	**1 525**	**148 314[5]**	**138 472**

(1) Les emprunts en euros comprennent les emprunts contractés dans les devises antérieures, c.-à-d. le mark allemand, le franc français et le florin néerlandais.

(2) Les autres devises comprennent le dollar australien, la couronne norvégienne, le dollar néo-zélandais, la livre sterling, le franc suisse et le dollar de Hong Kong.

(3) L'échéance la plus longue prend fin le 1er mars 2045.

(4) Au 31 mars 2004, la dette contractée en devises étrangères totalisait 30,3 milliards de dollars (28,4 milliards de dollars en 2003). De ce montant, 27,5 milliards de dollars, soit 90,8 % (25,0 milliards de dollars en 2003, soit 88,1 %), étaient entièrement couverts par un montant équivalent en dollars canadiens.

(5) La dette totale comprend des obligations totalisant 2,9 milliards de dollars (3,4 milliards de dollars en 2003) auxquelles sont intégrées des options dont la province ou le détenteur peuvent se prévaloir dans des conditions précises.

PERSPECTIVES À MOYEN TERME
DETTE NETTE ET DÉFICIT ACCUMULÉ

TABLEAU I (C)
(en milliards de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Dette totale	**163,8**	**171**	**177,2**
Espèces et placements temporaires	(8,4)	(8,4)	(8,4)
Autres (actifs)/passifs nets	(10,0)	(14,7)	(20,1)
Dette nette	**145,4**	**147,9**	**148,7**
Immobilisations corporelles	(16,2)	(17,2)	(18,0)
Déficit accumulé	**129,2**	**130,7**	**130,7**

DESCRIPTION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau ci-dessous donne un calendrier préliminaire des échéances des instruments financiers dérivés de la province et de la SFIEO, par type, fondé sur le montant nominal des contrats. Les montants nominaux représentent le volume des contrats dérivés en cours; ils ne sont pas indicatifs du risque de crédit ou du marché ni des flux de trésorerie.

La province a des besoins considérables de financement, principalement pour refinancer les dettes échues, qui comprennent celles de la SFIEO. Pour satisfaire à ces besoins de la manière la plus économique possible, la province a émis une variété d'instruments d'emprunt sur les marchés nationaux et internationaux. Pour profiter de taux d'intérêt avantageux, la province émet des instruments d'emprunt remboursables dans des devises autres que le dollar canadien.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. La province a recours aux instruments financiers dérivés pour minimiser les frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges, qui sont des ententes légales dans le cadre desquelles la province et une autre partie conviennent d'échanger des flux de trésorerie pendant une période déterminée selon une ou plusieurs valeurs nominales en se servant de taux d'intérêt de référence. Les échanges permettent à la province de compenser ou en fait, de convertir, ses obligations actuelles en obligations ayant des caractéristiques plus intéressantes. Parmi les autres instruments financiers dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés, les contrats d'options, les actions privilégiées convertibles et à taux variable (APCTV) et les garanties de taux plancher.

VALEUR NOMINALE DU PORTEFEUILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS — **TABLEAU I (D)**
Chiffres provisoires pour 2004 — **(en millions de dollars)**

Échéance durant l'exercice	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Dans 5 à 10 ans	Dans plus de 10 ans	Total des chiffres prov. pour 2003-2004	Total pour 2002-2003
Échanges :									
Taux d'intérêt	4 814	12 890	5 374	7 090	10 106	11 370	3 419	55 063	49 043
Crédit croisé	6 437	8 255	3 165	2 934	3 986	6 041	-	30 818	28 699
Contrats de change à terme	2 755	-	-	-	-	-	-	2 755	2 081
Contrats à terme normalisés	62	-	-	-	-	-	-	62	100
Contrats d'options	40	-	-	-	-	-	-	40	-
APCTV et garanties de taux plancher	50	225	205	-	-	-	-	480	50
TOTAL	14 158	21 370	8 744	10 024	14 092	17 411	3 419	89 218	79 973

Définitions :
Valeur nominale : représente le volume des contrats en cours et non les flux de trésorerie.
Échange : entente légale selon laquelle chacune des parties (la contrepartie) assume la responsabilité d'une obligation financière contractée par l'autre. Un échange de taux d'intérêt échange des paiements d'intérêt flottant contre des paiements d'intérêt fixe et vice versa. Un crédit croisé échange les paiements de capital et d'intérêt dans une devise contre des flux monétaires dans une autre devise.
Contrat de change à terme : entente entre deux parties qui fixe d'avance les taux de change.
Contrat à terme normalisé : contrat qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés.
Contrat d'options : contrat en vertu duquel l'acheteur a le droit d'acheter ou de vendre un instrument désigné à un prix déterminé au cours d'une période donnée.
Action privilégiée convertible et à taux variable : contrat qui permet à l'acheteur de plafonner le taux d'intérêt contractuel d'un passif.
Garantie de taux plancher : contrat qui permet à l'acheteur de protéger le rendement total d'un actif.

La province limite son risque de crédit sur les instruments dérivés en concluant avec presque toutes ses contreparties des accords de compensation (accords-cadres) prévoyant une compensation par résiliation et, si nécessaire, par règlement unique.

DOCUMENT E

Un budget plus transparent et plus responsable

Introduction

« Nous sommes coincés dans un cycle de déficits, de compressions et de dépenses. Je veux mettre fin à cela. »
—Dalton McGuinty, premier ministre

Le présent document décrit l'ambition du gouvernement de procéder à une réforme budgétaire en Ontario. Cette réforme visera à améliorer la manière dont le budget et les processus budgétaires permettent de rendre des comptes à la population de l'Ontario. Le gouvernement veut répondre aux priorités des Ontariennes et des Ontariens et obtenir les résultats escomptés. Pour ce faire, il doit modifier ses processus de planification et de budgétisation. Ce document décrit deux initiatives de réforme budgétaire complémentaires, soit la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* (LTRF) que le gouvernement propose, et le cadre pour la budgétisation axée sur les résultats. En outre, le gouvernement annonce une nouvelle initiative importante, soit la gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui vise à appuyer la réforme budgétaire et à favoriser l'efficience dans le secteur parapublic.

La budgétisation ne se limite pas à la perception et à l'affectation de l'argent. Il s'agit d'un processus complexe permanent dans le cadre duquel des Ontariennes et des Ontariens, des groupes d'intérêts et des organismes de toute la province présentent des arguments opposés et légitimes quant à l'utilisation des ressources publiques. Point culminant de ce processus, le budget est un instrument de changement efficace qui peut nous permettre de réaliser nos objectifs économiques et sociaux. La manière dont les budgets sont préparés et dont les décisions sont prises et communiquées détermine principalement comment le gouvernement rend des comptes aux citoyens. L'obligation redditionnelle revêt une grande importance étant donné que les Ontariennes et Ontariens veulent savoir que leur argent est utilisé judicieusement. Ils désirent qu'une approche responsable préside à l'élaboration des politiques publiques et qu'on leur fasse la preuve d'une saine gestion budgétaire et financière. Ils ont besoin de connaître la véritable situation financière de la province lorsqu'ils se rendent aux urnes.

L'encadré qui suit donne un bref aperçu du système de processus traditionnels de budgétisation, de planification et de présentation de rapports. Tout système de budgétisation remplit essentiellement trois principales fonctions[1] :

- assurer la soutenabilité financière générale;
- affecter les ressources selon les priorités du gouvernement;
- promouvoir une prestation efficiente des services publics.

À l'instar d'autres gouvernements ailleurs dans le monde, l'Ontario s'est doté au fil des ans d'un processus de budgétisation qui présente certes des points forts, mais aussi de graves lacunes. Cette réforme vise à combler ces lacunes. Les initiatives décrites ici sont conçues pour rendre la budgétisation provinciale plus efficace en ce qui a trait à la réalisation de ses fonctions centrales. La transformation du processus budgétaire de l'Ontario modifiera en profondeur la manière d'effectuer la planification, de prendre des décisions et de les communiquer. Il faudra pour ce faire miser sur la collaboration dans tout le secteur public afin d'apporter des changements réels et positifs tout en administrant la province dans les limites de nos moyens.

Aperçu de la planification et de la budgétisation en Ontario

Établissement des priorités :

Les priorités et les engagements du gouvernement sont les principaux éléments qui régissent la planification et la budgétisation. En Ontario, ces priorités et engagements sont traditionnellement précisés dans les programmes électoraux, le budget ou le discours du Trône.

Planification :

En tenant compte des dépenses que la province peut se permettre, les ministères planifient des stratégies et des activités en vue de répondre aux priorités et de maintenir les services publics cruciaux pour les années à venir. Les ministères soumettent ensuite ces plans au gouvernement pour les faire approuver.

Budgétisation :

Le processus d'approbation mène au dépôt du budget, qui expose également des décisions en matière de politiques fiscales. Le budget fournit des renseignements détaillés sur les revenus et les dépenses, habituellement pour le prochain exercice seulement.

Affectations :

Les prévisions de dépenses détaillées, fondées sur les montants totaux établis dans le budget, sont présentées aux membres de l'Assemblée législative, ce qui permet au gouvernement d'obtenir l'autorité législative nécessaire au moyen d'un vote aux termes de la *Loi sur les subsides à la Couronne*.

Présentation de rapports et vérification :

La situation financière de la province est présentée dans le document trimestriel Finances de l'Ontario et dans le document Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario, préparé vers le milieu de l'exercice. Les résultats provisoires pour l'exercice qui vient de se terminer sont inclus dans le budget suivant.

Les chiffres définitifs sont présentés dans le Rapport annuel de l'Ontario et les Comptes publics, ce qui, peut-on considérer, termine le cycle pour un exercice particulier. Les états financiers de la province sont vérifiés par le vérificateur provincial et présentés à l'automne, après la fin de l'exercice, avec les états financiers détaillés des ministères, ainsi que des sociétés de la Couronne, conseils et commissions d'importance.

Source : ministère des Finances de l'Ontario[2].

Le présent document est structuré de la façon suivante :

- La section I, **Objectifs de soutenabilité financière,** donne un aperçu de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* que le gouvernement propose.
- La section II, **Début de la budgétisation axée sur les résultats**, décrit de quelle manière la nouvelle approche visant la planification, la budgétisation et la présentation de rapports qui est en voie d'élaboration permettra d'allouer efficacement les ressources selon les priorités.
- La section III, **Promotion de l'efficience**, annonce une nouvelle initiative, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui pourrait modifier la prestation des principaux services publics en Ontario.

Section I : Objectifs de soutenabilité financière

Dans chaque gouvernement, les décisions liées à la soutenabilité financière à long terme ont souvent tendance à concurrencer les considérations à court terme, et la tension qui en résulte peut s'aggraver en raison du cycle budgétaire annuel et du cycle électoral de quatre ans. En outre, de par leur nature même, les gouvernements comportent de nombreux ministères responsables d'engager des dépenses, mais peu de ministères chargés de contrôler ces dépenses. Il en découle une tendance à régler les questions de politiques publiques en dépensant davantage[3]. Si on ajoute ces tendances à l'incertitude habituelle entourant les revenus de l'État et les demandes de services publics dans l'avenir, il est facile de comprendre que la soutenabilité peut représenter un défi.

Dans de nombreux territoires de compétence, les gouvernements tentent de résoudre ces questions en adoptant par voie législative des règles sur la planification financière et la présentation de rapports[4]. En 1999, l'Ontario a adopté la *Loi sur l'équilibre budgétaire* (LEB), qui exige que le gouvernement équilibre son budget annuel. Si un gouvernement n'y réussit pas, les ministres subissent une réduction de leur traitement de 25 % la première année et de 50 % les années subséquentes de déficit budgétaire. La LEB prévoit des exceptions pour des circonstances extraordinaires comme une guerre ou une catastrophe économique, et une dispense des sanctions pour le premier exercice pendant lequel un nouveau gouvernement prend le pouvoir[5].

La LEB n'établit pas de normes de transparence pour l'élaboration et le dépôt des documents budgétaires. Il s'agit d'une omission importante. D'autres gouvernements, des organismes internationaux et des universitaires dans le domaine des finances publiques ont souligné l'importance de la transparence pour la reddition de comptes et une politique financière soutenable[6]. L'ancien vérificateur provincial, Erik Peters, l'a indiqué dans son rapport d'octobre 2003 sur les finances de l'Ontario. Les observations de M. Peters font également ressortir le problème potentiel que peuvent créer des règles rigides en matière d'équilibre budgétaire, si ces règles limitent la souplesse dont le gouvernement a besoin; ce problème a aussi fait l'objet d'une recherche universitaire[7]. Le gouvernement de la province estime que des budgets non équilibrés ne sont pas soutenables, mais il comprend aussi que de forcer l'équilibre au détriment de toute autre considération n'est ni responsable, ni compatible avec la soutenabilité à long terme. Équilibrer le budget de force maintenant, en sabrant aveuglément dans les dépenses, entraînerait des dépenses futures encore plus élevées.

« [...] j'encourage vivement le nouveau gouvernement à envisager l'adoption d'une loi sur la responsabilité financière dans le but d'améliorer la transparence et la qualité des budgets et des mises à jour telles que les Finances de l'Ontario, *publiées tous les trimestres, ce qui se traduirait par une meilleure reddition de comptes. Cette démarche serait plus efficace sur le plan de la responsabilité financière qu'une loi qui limite la souplesse dont le gouvernement a besoin pour relever les défis sur le plan financier. »*

—Erik Peters, ancien vérificateur provincial,
Rapport sur l'examen des perspectives financières de 2003-2004, *29 octobre 2003*

En vue d'accroître la responsabilisation, le gouvernement propose la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* qui remplacerait la LEB actuelle. Si la loi proposée était adoptée par l'Assemblée législative, elle comporterait trois principaux éléments :

- Elle fournirait un cadre responsable et souple pour la mise en oeuvre des politiques financières.
- Elle établirait des exigences claires et exhaustives en matière de transparence du budget et des documents connexes, conformément aux meilleures pratiques internationales.
- Si un rapport n'était pas publié, contrairement aux exigences de la loi, le ministre des Finances déposerait à l'Assemblée une déclaration de non-divulgation et il encouragerait la tenue de débats sur cette question.

Le gouvernement acceptera les sanctions salariales prévues dans la LEB pour l'exercice 2004-2005. Au cours des années futures, les sanctions salariales ne s'appliqueraient pas.

Principales dispositions de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* que le gouvernement propose

Principes et objectifs financiers :

- Adopter les principes directeurs suivants : responsabilité, souplesse, équité et transparence.
- Maintenir un rapport dette-PIB prudent. On définit la dette comme étant le déficit accumulé de la province.
- Effectuer une planification visant l'équilibre budgétaire annuel. Si, dans des circonstances exceptionnelles, le gouvernement décide qu'un déficit à court terme est nécessaire, il doit produire un plan de redressement soutenable.

Mécanismes visant à assurer la transparence :

- Déposer à l'Assemblée législative un budget qui comprend :
  - un cadre financier pluriannuel;
  - des renseignements exhaustifs sur les risques;
  - des renseignements sur les priorités et les résultats.
- Publier le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario* au milieu de l'exercice.
- Publier un rapport à long terme.
- Faire correspondre la publication trimestrielle des *Finances de l'Ontario* et des *Comptes économiques de l'Ontario*.
- Publier un rapport préélectoral.

Sanctions :

- Si un rapport n'était pas publié, contrairement aux termes de la loi, le ministre des Finances déposerait à l'Assemblée une déclaration de non-divulgation et il encouragerait la tenue de débats sur cette question.

L'encadré précédent résume les diverses dispositions de la loi que le gouvernement propose. Cette loi établirait un ensemble clair de principes directeurs pour les politiques financières : responsabilité, souplesse, équité et transparence. Des principes semblables ont été établis au Royaume-Uni. L'encadré qui suit donne des détails sur la réforme budgétaire au R.-U. En faisant fond sur les principes énoncés, la LTRF établirait ensuite deux objectifs financiers clairs :

- **Le gouvernement doit maintenir un rapport dette-PIB prudent.** Bien que les gouvernements puissent enregistrer des déficits, et qu'ils soient obligés de le faire dans certains cas, la soutenabilité de la dette à long terme représente une véritable contrainte pour l'activité gouvernementale[8]. Il importe d'établir cet objectif global afin de replacer les objectifs à court terme dans leur contexte. Comme c'est le cas dans d'autres territoires de compétence, le sens attribué au terme *prudent* est laissé à l'interprétation de chaque gouvernement en place[9]. La LTRF définirait la dette comme étant le déficit accumulé de la province.

- **Le gouvernement doit effectuer une planification visant l'équilibre budgétaire annuel.** Il s'agit toujours d'un objectif à court terme légitime pour les gouvernements[10]. Toutefois, cet objectif ne limiterait pas la marge de manoeuvre d'un gouvernement si, dans des circonstances extraordinaires, celui-ci déterminait que des déficits sont nécessaires. Dans un tel cas, le gouvernement aurait l'obligation d'indiquer de quelle manière il prévoit rétablir l'équilibre budgétaire et en quoi le plan demeure compatible avec la soutenabilité à long terme.

Royaume-Uni

En 1997, un nouveau gouvernement s'est trouvé aux prises avec un déficit structurel important, des investissements nets peu élevés, une dette publique à la hausse et une valeur nette du secteur public à la baisse. Il est apparu que ce problème s'expliquait en partie par un manque de mécanismes de présentation de rapports et d'objectifs financiers transparents. Cette situation a donné lieu à l'adoption du *Code of Fiscal Stability, 1998* (intégré à la *Finance Act, 1998*), fondé sur les principes de la transparence, de la stabilité, de la responsabilité, de l'équité et de l'efficience.

Le gouvernement a précisé deux règles pour orienter les politiques, en accord avec ces principes :

- Règle d'or : Au cours du cycle économique, le gouvernement n'empruntera de nouveaux fonds qu'à des fins d'investissement et non pour financer des dépenses courantes.
- Règle des investissements soutenables : La dette nette du secteur public en proportion du PIB sera maintenue à un niveau prudent et stable pendant la durée du cycle économique.

Le Code exige les analyses et documents précis suivants :

- Un rapport prébudgétaire visant à encourager un débat sur les propositions envisagées pour le budget.
- Un rapport sur la stratégie économique et financière décrivant les perspectives du gouvernement pour des agrégats budgétaires clés pendant au moins dix ans, sa stratégie pour l'avenir ainsi que des renseignements sur les répercussions intergénérationnelles et la soutenabilité des politiques financières.

Source : HM Treasury[11].

Pour ce qui est des mécanismes de transparence, la LTRF exigerait une divulgation beaucoup plus précise qu'à l'heure actuelle. Cette loi exigerait que le budget soit déposé à l'Assemblée législative. Elle exigerait aussi que le budget fasse état d'une perspective pluriannuelle. L'adoption d'une planification et de la présentation de l'information financière sur plusieurs exercices est une meilleure pratique internationale qui a constitué un élément clé de la réforme budgétaire dans d'autres territoires de compétence[12]. En outre, le budget renfermerait obligatoirement des renseignements exhaustifs sur les risques ainsi que de l'information sur le rendement ou les résultats non financiers. Les commissions ontariennes de révision des pratiques financières (CORPF) de 1995 et de 2000 ont souligné la nécessité de telles réformes[13].

Résumé des recommandations clés faites par la Commission ontarienne de révision des pratiques financières au gouvernement[13]

- Adopter un cadre de planification prudent qui encourage des prévisions prudentes et une meilleure planification des dépenses.
- Présenter, dans le cadre du budget annuel, un plan d'activités triennal qui comprendrait entre autres :
  - les objectifs et les priorités;
  - les objectifs de mesure du progrès;
  - les changements subis par les plans;
  - un aperçu des revenus;
  - les prévisions économiques et relatives aux dépenses pour l'exercice à venir et les deux exercices suivants.
- Publier le budget avant le début de l'exercice.

La loi proposée irait plus loin puisqu'elle préciserait le moment de la publication et le contenu de plusieurs rapports clés, de manière à établir un cycle cohérent de présentation des rapports. Il serait obligatoire de publier le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario* au plus tard 45 jours après la fin du deuxième trimestre de l'exercice, afin de mettre à jour les données fournies dans le budget et de créer un contexte approprié pour les consultations prébudgétaires. Un rapport à long terme obligatoire évaluerait la soutenabilité à long terme des politiques financières en fonction des tendances économiques et démographiques[14]. Cela est important puisque de nombreuses questions de politiques publiques portent sur une longue période, par exemple les investissements dans l'infrastructure publique, la nature évolutive de la prestation des services et les changements sectoriels. De plus, les dates de publication des documents trimestriels *Finances de l'Ontario* et *Comptes économiques* seraient précisées dans la loi proposée, ce qui enchâsserait dans la loi un cycle de divulgation du plan financier[15].

Le gouvernement prendra des mesures dans le but de déposer le budget avant le début de l'exercice. Lorsque les processus de planification et de présentation de rapports décrits dans la prochaine section se seront affinés, le gouvernement envisagera d'inclure la date de publication du budget dans la LTRF.

Enfin, la LTRF exigerait que le ministère des Finances prépare un rapport préélectoral. Ce rapport serait examiné par le vérificateur provincial et publié bien avant les élections, ce qui éviterait que les gouvernements trompent la population sur l'état des finances provinciales.

Section II : Début de la budgétisation axée sur les résultats

« Nous voulons nous assurer que l'argent est concentré sur les priorités que nous partageons et les résultats dont nous avons besoin. » —*Dalton McGuinty, premier ministre*

Les Ontariennes et Ontariens font face à des choix difficiles. Le gouvernement est déterminé à communiquer ces choix et à les rattacher à des résultats clairs et mesurables. Un peu partout dans le monde, les gouvernements adoptent progressivement une approche visant à définir les résultats de l'activité du secteur public et à présenter des rapports en fonction de ceux-ci[16]. Ils ont en effet besoin d'apprécier la valeur de ce que l'argent dépensé permet d'obtenir plutôt que de simplement savoir combien d'argent a été dépensé. Ce virage n'est pas chose facile pour des gouvernements qui se trouvent inévitablement aux prises avec des objectifs de large portée et concurrents. On peut facilement calculer des montants d'argent, mais sans autre information, il est difficile d'en comprendre la signification. Sans une telle compréhension, comment le public peut-il demander des comptes au gouvernement? Le public a besoin de connaître les résultats de l'activité gouvernementale[17].

Toutefois, la divulgation d'information sur les résultats constitue une tâche complexe. Cela provient du fait que le lien entre les causes et les effets n'apparaît pas toujours clairement. De nombreuses variables peuvent influer sur les résultats. Par exemple, quelle proportion de l'évolution de la situation économique peut-on attribuer à l'activité du gouvernement? Quelle proportion est liée aux tendances économiques mondiales? Bien qu'il incombe clairement au gouvernement de travailler afin d'obtenir de meilleurs résultats et qu'il soit en mesure de le faire, il ne peut exercer d'influence sur tous les facteurs en jeu, pas plus qu'il ne doit tenter d'exercer une telle influence. Dans de nombreux cas, le gouvernement joue principalement le rôle d'agent catalyseur du changement. Il existe un risque que l'information sur les résultats soit mal interprétée et que les gouvernements soient tenus responsables de résultats qui sont indépendants de leur volonté.

Il peut aussi être difficile de mettre l'accent sur les résultats en raison d'un manque de mesures claires et quantifiables permettant d'évaluer le succès et de l'insuffisance des systèmes de gestion de l'information nécessaires au suivi de ces mesures. L'étape suivante, qui consiste à comprendre de quelle manière l'activité gouvernementale mise sur les résultats, se complique en raison de la méthode traditionnelle d'établissement du budget par reconduction, qui met l'accent sur les éléments nouveaux ou changeants plutôt que sur l'ensemble des éléments d'un budget[18]. Partout dans le monde, les gouvernements ont reconnu ces problèmes et ont mis au point de nombreux outils pour s'y attaquer[19]. L'encadré suivant donne un aperçu des réformes entreprises par l'État de Washington et l'Australie.

État de Washington

Le gouvernement a adopté un processus budgétaire axé sur les résultats pour le budget biannuel de 2003-2005 en tant que solution de rechange aux compressions générales. Voici les étapes de ce processus : détermination des priorités, affectation des ressources en fonction des priorités et élaboration de stratégies pour chaque résultat visé.

Australie

En 1999, l'Australie a adopté un cadre pour la budgétisation et la présentation de rapports afin de fournir aux contribuables plus de renseignements sur les coûts et la performance du gouvernement. Le cadre de travail exige que le gouvernement mette davantage l'accent sur les produits, notamment : des affectations alignées sur les résultats; des présentations budgétaires structurées en fonction des résultats (prix, qualité, quantité); des critères d'élaboration des mesures de la performance. Les résultats sont communiqués dans le rapport annuel du gouvernement.

Sources : État de Washington, OCDE[19]

Chaque territoire de compétence doit définir une approche compatible avec ses propres processus. C'est pourquoi une nouvelle approche de planification et de budgétisation est en cours d'élaboration pour l'Ontario. Elle permettra de rehausser l'imputabilité du gouvernement de trois façons importantes :

- on établira des priorités claires et des résultats mesurables;
- on intégrera ces résultats à un processus de planification qui englobe toutes les dépenses du gouvernement;
- on fera régulièrement rapport des progrès accomplis.

Établissement des priorités

Immédiatement après l'élection, le gouvernement a commencé la mise en oeuvre de son programme de transformation. Il a initialement lancé une campagne pour recueillir les idées et commentaires des membres de la fonction publique de l'Ontario. Cette campagne a permis de recueillir 11 000 idées susceptibles d'améliorer l'efficacité et l'efficience des services en Ontario.

Au début de 2004, le gouvernement a demandé aux Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques de mener une série de dialogues avec les citoyens[20]. Le gouvernement a également dirigé un processus de consultation sans précédent, le Forum sur le budget 2004. Le ministre des Finances s'est rendu dans dix localités, dans le cadre de 14 discussions prébudgétaires distinctes.

Ces consultations avaient pour but de renforcer la focalisation du gouvernement sur les priorités et les résultats souhaités par la population de l'Ontario au moment de l'élaboration du budget. Elles constituent donc la pierre angulaire de l'instauration de la budgétisation axée sur les résultats.

La mesure des résultats permet au public de comprendre les progrès réalisés à l'égard des priorités. Voici certains exemples initiaux : on peut apprécier la réussite des élèves lorsqu'ils obtiennent de meilleures notes en littératie et en mathématiques; on associe une population en meilleure santé à des périodes d'attente réduites pour des services clés; un meilleur rendement scolaire et le taux de création d'emplois permettent de mesurer la prospérité; le dynamisme des collectivités peut s'évaluer en tenant compte de la qualité de vie qu'elles offrent; une démocratie est plus vigoureuse lorsqu'un nombre accru de personnes contribuent activement à la vie de leur collectivité.

Comme on l'indique plus loin, le gouvernement s'emploie à rédiger un rapport sur les résultats, qui sera publié plus tard cette année.

Planification axée sur les résultats

Une fois les priorités déterminées, l'étape suivante consiste à établir le lien entre la planification et ces priorités. On y parvient lorsque les résultats que l'on souhaite voir découler des activités gouvernementales sont définis, et que les méthodes d'évaluation des progrès sont mises en place. Les résultats sont essentiellement une façon de mesurer le rendement des investissements publics dans les principales priorités.

Le gouvernement a préparé le terrain en vue d'adopter une approche axée sur les résultats pour la planification et la budgétisation. Cette nouvelle approche intègre les résultats souhaités des activités gouvernementales dans les processus de planification et d'approbation. Cela fait en sorte d'aligner les décisions concernant l'affectation des ressources sur les priorités et les résultats.

Étant donné qu'il est vital de comprendre les répercussions des résultats escomptés relativement à chaque priorité et d'adopter les bonnes méthodes pour mesurer les progrès accomplis en vue d'obtenir ces résultats, la planification pour 2004-2005 a constitué la phase initiale de cette nouvelle approche. Elle sera peaufinée à mesure que les décideurs recueilleront davantage de renseignements sur les programmes existants et préciseront les résultats souhaités ainsi que les méthodes d'évaluation et les stratégies les plus efficaces pour obtenir ces résultats. Il s'agira d'un processus itératif qui devrait évoluer dans le cadre des deux prochains budgets.

Voici les éléments fondamentaux de la nouvelle approche, comme l'illustre le graphique ci-contre :

- Les consultations fournissent des données clés tout au cours de ce processus.

Aperçu de la planification axée sur les résultats

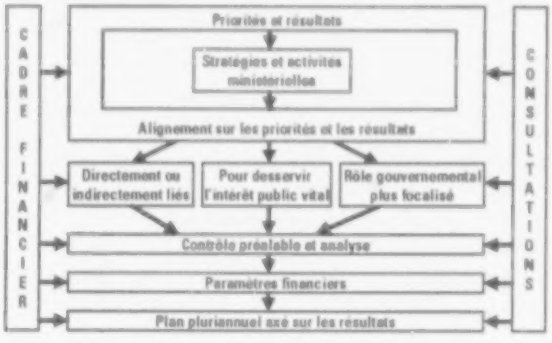

- Compte tenu des priorités du gouvernement et des résultats visés ainsi que du cadre financier, les ministères passent en revue toutes leurs stratégies et activités.
- Les stratégies et activités qui sont directement liées aux priorités font l'objet d'une attention particulière en vue d'améliorer les résultats. Cela peut exiger le réalignement des ressources du gouvernement afin de faire des investissements dans ces domaines s'il est démontré qu'une injection de fonds aura pour effet d'améliorer considérablement des résultats particuliers, ainsi que l'efficience et l'efficacité.
- Les stratégies et activités qui ne contribuent pas directement à la réalisation des priorités mais servent un intérêt public vital font l'objet d'améliorations afin d'en accroître l'efficience et l'efficacité.
- Les activités qui sont jugées ne pas contribuer aux résultats souhaités ni servir un intérêt public vital seront assujetties à un examen afin de déterminer s'il convient de réorienter les ressources qui y sont consacrées.
- Toutes les stratégies et activités sont ensuite soumises à un contrôle préalable. Cela comporte une analyse de leur pertinence par rapport aux résultats souhaités ainsi que des méthodes d'évaluation et de gestion des risques dans le cadre du plan.
- Comme il a été mentionné précédemment, la LTRF exigerait que le budget établisse des limites que les ministères devraient respecter au moment de la planification. Bien que l'on prévoie toujours une certaine marge de manoeuvre pour relever les défis qui se posent du point de vue financier, la dernière étape du processus de planification consiste à s'assurer que les plans sont conformes à la situation financière globale.

Les répercussions financières sont importantes dans le cadre du processus de planification. Le gouvernement doit établir les stratégies appropriées au moment de faire de nouveaux investissements dans les secteurs prioritaires de manière à dépenser dans les limites de ses moyens. Il n'est plus convenable d'équilibrer le budget au moyen de compressions générales en ne tenant compte ni des priorités ni de la situation financière pluriannuelle.

Rapports sur les résultats obtenus

Le premier ministre publiera plus tard cette année le premier rapport du gouvernement sur les résultats. Ce rapport présentera les progrès accomplis dans l'élaboration de mesures des résultats attendus, la définition des objectifs liés à ces mesures ainsi que les plans qui indiqueront la manière de les réaliser. Il s'agira d'une étape marquante dans l'adoption par le gouvernement d'une approche plus transparente en matière de présentation des résultats. Le rapport sera présenté chaque année.

Pour faire en sorte qu'il y ait un lien entre le rapport du premier ministre et la présentation de l'information financière, la LTRF exigerait que le gouvernement intègre les renseignements sur les résultats au budget annuel et au document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario* présenté au milieu de l'exercice. Cette intégration correspond aux recommandations du vérificateur

provincial, de la Commission ontarienne de révision des pratiques financières et de la Fondation canadienne pour la vérification intégrée[21] (FCVI) ainsi qu'aux meilleures pratiques internationales.

Principes de la FCVI en matière de rapports de performance[21]

- se focaliser sur les quelques aspects essentiels de la performance;
- considérer autant l'avenir que le passé;
- expliquer les risques clés;
- expliquer les principales considérations relatives à la capacité;
- expliquer tout autre facteur essentiel lié à la performance;
- intégrer l'information financière et non financière;
- présenter une information comparative;
- présenter une information crédible, interprétée fidèlement;
- préciser les fondements des jugements posés.

Ce qui nous attend

La budgétisation axée sur les résultats offre un cadre solide permettant d'assurer l'utilisation optimale des deniers publics pour répondre aux besoins de la population. Avec l'accent mis sur la détermination des bonnes priorités et des résultats auxquels s'attendent les citoyens dans les secteurs prioritaires, la budgétisation axée sur les résultats constitue un élément important de l'orientation du gouvernement lorsqu'il élabore et met en oeuvre ses plans financiers.

Il faut noter que les documents budgétaires commenceront aussi à intégrer de meilleures données sur les risques. Un ensemble amélioré de données sur les ressources, les résultats et les risques est essentiel à un budget plus transparent et responsable.

Cette approche finira par favoriser les relations entre les partenaires du secteur public, ce qui permettra de dégager des résultats clairs que tous les organismes pourront atteindre en travaillant de concert.

Section III : Promotion de l'efficience

Tous les gouvernements tentent de promouvoir l'efficience dans le secteur public. La population s'attend à une saine gestion des finances publiques. Dans plusieurs territoires de compétence, les gouvernements tentent de rendre la prestation des services publics beaucoup plus efficiente en adoptant les meilleures pratiques de gestion de la chaîne d'approvisionnement (GCA).

Les citoyens s'attendent à ce que les services publics fonctionnent de façon efficiente, efficace et intégrée. Il importe que le gouvernement et ses partenaires veillent à ce que cela se produise. Si des fonds publics vitaux sont dépensés inutilement en processus administratifs, il en reste moins pour les salles de classe, les hôpitaux et l'enseignement supérieur.

Par conséquent, s'il existe de meilleures méthodes pour planifier et déplacer les biens et services, trouver des sources d'approvisionnement et payer les coûts d'achat, il est logique d'examiner et d'adopter ces méthodes.

La gestion de la chaîne d'approvisionnement est une des solutions envisagées. Elle fait référence à l'éventail des processus qui relient les clients aux fournisseurs. Elle ne vise pas simplement à bénéficier de réductions sur les prix d'achat, mais aussi à tirer davantage parti des améliorations apportées à la façon dont le secteur public s'approvisionne en biens et en services et gère le flux de ceux-ci à l'aide d'un système intégré. En mettant en oeuvre un système complet et rigoureux de gestion de la chaîne d'approvisionnement en Ontario, on pourra réaffecter des centaines de millions de dollars aux principaux services publics de première ligne.

Les économies pourraient être substantielles. Selon une étude réalisée en 2001 par un groupe de travail de l'Ontario Hospital Association, l'amélioration de la GCA pourrait permettre au secteur hospitalier de la province d'économiser plus de 300 millions de dollars[22]. Une partie de ces économies ont été réalisées, mais on peut et on doit faire mieux.

Cadre de travail sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement

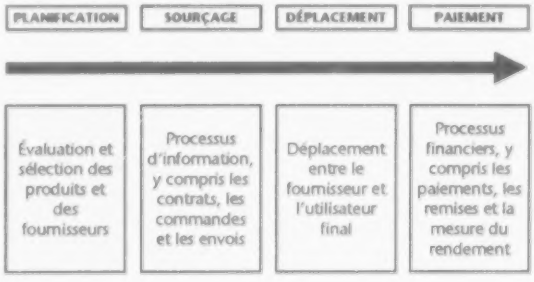

En adoptant les meilleures pratiques en matière de GCA, le secteur privé a économisé des milliards de dollars tout en améliorant la qualité de ses services, notamment le service à la clientèle. Partout dans le monde, des administrations publiques adoptent également la GCA. C'est le cas de Voluntary Hospitals of America Inc. (VHA), une coopérative hospitalière à but non lucratif des États-Unis qui compte 2 200 membres. VHA estime que ses membres ont économisé 813,5 millions de dollars américains sur des achats de 17,7 milliards de dollars américains en 2003[23]. Au Royaume-Uni, le

National Health Service (NHS) a aussi adopté la GCA, ce qui lui a permis d'améliorer considérablement la satisfaction de la clientèle. L'encadré qui suit donne un aperçu d'une initiative clé de gestion de la chaîne d'approvisionnement au Royaume-Uni.

Le National Health Service (NHS) du R.-U. : l'excellence en gestion de la chaîne d'approvisionnement

Le NHS de l'Angleterre dépense annuellement 15 milliards de livres pour l'achat de biens et de services. Il a été établi que les organismes du NHS pouvaient réaliser des économies en s'approvisionnant de façon efficace. La Purchasing and Supply Agency (PASA) du NHS a donc vu le jour en 2000 et a constitué un élément important de l'initiative du gouvernement visant à moderniser les activités d'approvisionnement du NHS. La PASA avait pour mandat de donner des conseils stratégiques au NHS pour tout ce qui touchait les questions d'approvisionnement. Son but premier est d'améliorer le rendement du système d'achats et d'approvisionnement du NHS et de devenir un centre d'expertise, de connaissances et d'excellence sur le sujet pour le bénéfice des patients et du public.

Voici quelques-unes des réalisations de la PASA :

- Économies de 580 millions de livres au cours de la période de trois ans entre avril 2000 et avril 2003.
- Mise en oeuvre d'un projet pilote de « confédérations » d'approvisionnement, suivant les recommandations formulées dans le document de politique intitulé *Modernising Supply in the NHS* de mai 2002, dans le but de créer un palier intermédiaire entre l'approvisionnement à l'échelle nationale (PASA) et locale (groupe individuel du NHS).
- Mise en oeuvre d'une stratégie de commerce électronique pour le NHS dans le cadre de la conception d'une boîte à outils pour l'approvisionnement en ligne. Cette stratégie fournit un cadre permettant aux groupes et confédérations du NHS de comprendre les avantages de l'approvisionnement en ligne et de planifier sa mise en oeuvre de façon structurée.
- Établissement de mesures nationales de la gestion du rendement quant aux achats et à l'approvisionnement pour mieux évaluer le rendement des groupes du NHS sur ce plan. Pour ce faire, on effectue une analyse comparative et une évaluation stratégique des dépenses des groupes et confédérations.

Source : National Health Service, U.K.[24]

Groupe de travail AchatsOntario

En Ontario, mises à part quelques exceptions notables, les pratiques de gestion de la chaîne d'approvisionnement du secteur public sont souvent inefficaces, non coordonnées et insuffisamment appuyées. Pour éliminer ces obstacles, il faut miser sur les résultats positifs obtenus en Ontario, notamment par Healthcare Materials Management Services à London, et par les conseils scolaires de Toronto avant la fusion, et adopter les meilleures pratiques à l'échelle du secteur parapublic.

À cette fin, le gouvernement de l'Ontario met sur pied le groupe de travail AchatsOntario, formé d'experts de divers secteurs et de représentants d'institutions qui s'engageront à adopter les meilleures pratiques.

Dans le cadre de la première phase de ce projet, le groupe de travail s'attachera à mettre en oeuvre la GCA dans les conseils scolaires, les collèges, les universités et les hôpitaux. Il examinera aussi les possibilités de maillage avec d'autres secteurs, si cela est indiqué. Le gouvernement demandera au groupe de travail de discuter des aspects suivants et de formuler des recommandations à leur propos :

- une structure appropriée desservant les organismes du secteur parapublic;
- une entité centrale qui coordonnerait les services, évaluerait le rendement du secteur en fonction des meilleures pratiques et servirait de point central pour l'échange de renseignements sur la chaîne d'approvisionnement;
- un guide de mise en oeuvre des meilleures pratiques, qui fournirait des renseignements détaillés aux fins de la mise en oeuvre de la gestion de la chaîne d'approvisionnement en Ontario.

Le groupe de travail terminera ses activités d'ici décembre 2004. En partenariat avec le secteur parapublic, le gouvernement mettra rapidement en oeuvre la gestion de la chaîne d'approvisionnement afin d'améliorer l'efficience et l'efficacité. Cependant, il faut du temps pour apporter des changements réels, et le travail que nous entreprenons maintenant est nécessaire si nous voulons nous assurer que l'administration du secteur public de l'Ontario continue d'être caractérisée par une saine gestion.

Conclusion

L'Ontario est à un tournant décisif. Il fait face à un déficit structurel et à de nombreux besoins urgents en matière d'investissement des deniers publics. La réforme budgétaire décrite dans ce document permettra de faire en sorte que la province vive selon ses moyens tout en créant et en améliorant les services publics dont auront besoin les générations futures. Les Ontariennes et Ontariens verront clairement les résultats obtenus grâce aux investissements dans le secteur public. La LTRF proposée, la budgétisation axée sur les résultats et la gestion de la chaîne d'approvisionnement constituent des éléments importants de la transformation du gouvernement. Cette transformation ne se fera pas du jour au lendemain. Il s'agit d'un processus continu, mais le gouvernement est bien déterminé à la réaliser.

Le gouvernement continuera à s'intéresser aux investissements dans des programmes susceptibles d'améliorer le service à la clientèle, d'accroître l'efficience et de faire des économies. Voici des exemples d'initiatives déjà prises en vue de la transformation :

- **Connexion Emploi :** Plus de 80 % des chômeurs qui ont recours à ce service trouvent un emploi ou poursuivent leurs études ou leur formation.
- **Accès à la fiche pharmaceutique des patients :** Les salles d'urgence auront accès à la fiche pharmaceutique de plus de 2 millions de patients bénéficiaires du régime de médicaments de la province. Il en résultera de meilleurs soins car les patients feront l'objet d'un diagnostic plus rapide et ils recevront les ordonnances appropriées. En même temps, cette initiative contribuera à réduire le nombre de consultations à l'urgence à cause d'effets indésirables des médicaments.
- **Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) :** Les demandes en ligne et le traitement de celles-ci se font immédiatement au lieu de prendre dix semaines. Plus de 90 % des étudiants présentent leur demande au RAFEO et en suivent l'évolution en ligne.
- **Dossiers médicaux électroniques :** Grâce à la mise en oeuvre de la première phase d'un système électronique de tenue de dossiers médicaux dans le Sud-Ouest de l'Ontario, les fournisseurs de soins de deux centres hospitaliers universitaires pourront partager les dossiers médicaux électroniques, tout en protégeant la vie privée des patients. Il en résultera une qualité des soins accrue, car il se produira moins d'erreurs et on diminuera le nombre de tests de diagnostic répétés. On estime qu'une gestion plus efficace des dossiers médicaux se traduira par des économies d'environ 5 millions de dollars par année.

Il ne s'agit là que d'un aperçu des changements à venir. Pour que l'initiative de transformation soit couronnée de succès, il faudra élaborer des politiques, des mesures et des objectifs appropriés, soutenir des systèmes d'information et former le personnel. Par exemple, le ministère des Finances élaborera une politique qui limitera les dépenses ministérielles conformément à l'évolution de la planification axée sur les résultats[25]. Il obtiendra ainsi un lien clé entre le cadre financier pluriannuel de la province et le financement pluriannuel de ses partenaires du secteur parapublic.

Le gouvernement tirera profit des structures en place et optimisera les connaissances et l'expérience des fonctionnaires ontariens. On élaborera et mettra en oeuvre une stratégie de changement de la culture pour favoriser la réussite du processus. Il faudra apporter des améliorations continues. En fin de compte, le processus se traduira par une meilleure reddition de comptes tant pour les citoyens qui dépendent de services publics de qualité que pour les contribuables qui exigent que les deniers publics soient utilisés de la façon la plus efficace et la plus efficiente possible.

Notes

1. Les universitaires dans le domaine des finances publiques ont fait ressortir ces rôles ainsi que les réformes qu'il faudra apporter aux méthodes de gestion de manière à améliorer l'efficacité de la budgétisation. Les documents ci-dessous donnent un aperçu des enjeux et s'inspirent des initiatives mises de l'avant par d'autres compétences.
   - SCHICK, Allen. « L'évolution du rôle des services centraux du budget », *Revue de l'OCDE sur la gestion financière*, vol. 1, n° 1, 2001.
   - PREMCHAND, A. *Public Expenditure Management*, Fonds monétaire international, Washington, D.C., 1993.
   - POTTER, Barry, et Jack DIAMOND. *Guidelines for Public Expenditure Management*, Fonds monétaire international, 1er juillet 1999.

2. Pour obtenir d'autres renseignements et des précisions, se reporter au document suivant :
   - ONTARIO. BUREAU DU CONTRÔLEUR PROVINCIAL, DIVISION DES POLITIQUES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES. *Guide des politiques et pratiques de gestion financière de l'Ontario*, janvier 2004.

3. Les documents suivants donnent un aperçu des distorsions possibles existant dans les systèmes démocratiques ainsi que de la réforme entreprise en Suède afin de les redresser.
   - MOLANDER, Per. « Budgeting Procedures and Democratic Ideals », *Journal of Public Policy 2001*, vol. 21, n° 1, p. 7.
   - MOLANDER, Per. « Reforming Budgetary Institutions: Swedish Experiences », *Institutions, Politics and Fiscal Policy*, vol. 2, Strauch, Rolf R. et J. von Hagen (éd.). ZEI Studies in European Economics and Law, 2000.

4. Bien qu'il ne soit pas nécessaire que ces règles soient établies par voie législative, de nombreux territoires de compétence ont choisi de procéder ainsi.
   - COLOMBIE-BRITANNIQUE
     - *Balanced Budget and Ministerial Accountability Act* (2001)
     - *Budget Transparency and Accountability Act* (2000)
   - ROYAUME-UNI
     - *Code for Fiscal Stability* (1998) exigé en vertu de la *Finance Act* (1998)
   - NOUVELLE-ZÉLANDE
     - *Fiscal Responsability Act* (1994)
   - AUSTRALIE
     - *Charter of Budget Honesty Act* (1998)

5. Les sanctions prévues dans l'actuelle *Loi sur l'équilibre budgétaire* ne s'appliquent qu'au premier ministre et aux membres du Conseil des ministres (Conseil exécutif).

6. Il existe une documentation considérable sur le lien entre la transparence budgétaire et le rendement budgétaire. Ces concepts sont décrits dans les documents suivants :
   - VON HAGEN, Jurgen. « Budgeting Procedures and Fiscal Performance in the EC », *Economic Papers 96*, DG - II, Commission européenne, Bruxelles, 1992.
   - ALT, James E., et David D. LASSEN. « Fiscal Transparency and Fiscal Policy Outcomes in OECD Countries », pour un exposé à l'Economic Policy Research Unit - Network conference on Danish and International Economic Policy, Université de Copenhague, 23-24 mai 2002.

7. Bien que des règles sur l'équilibre budgétaire puissent exercer un effet constructif pour la maîtrise des dépenses, des objectifs rigides peuvent causer des problèmes. Des études sur les expériences vécues dans d'autres territoires de compétence donnent à penser que des règles rigides entraînent des conséquences problématiques comme des prévisions optimistes, des omissions ou des mesures malavisées ainsi que le report de décisions difficiles. Prière de consulter :
   - ALESINA, Alberto, et Roberto PEROTTI. « Fiscal Discipline and the Budget Process », *AEA Papers and Proceedings, May 1996 - Balanced Budget Rules*, Département d'économie, Université Harvard, et Département d'économie, Université Columbia, vol. 86, n° 2.

8. La gestion de la dette peut considérablement limiter le financement des programmes continus et nouveaux. L'article suivant traite de l'interaction entre les marchés financiers et la discipline financière.
   - MILLAR, Jonathan. « The Effects of Budget Rules on Fiscal Performance and Macroeconomic Stabilization », document de travail 97-15, département des Marchés financiers, Banque du Canada, juin 1997, p. 8.

9. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont légiféré des règles qui exigent que la dette demeure à un niveau prudent. Les documents suivants donnent un aperçu de cette question.
   - AUSTRALIE. TREASURY OF AUSTRALIA. *Maintaining Sustainable Government Finances*, 2002-2003.
     - http://www.budget.gov.au/2002-03/bp5/download/03_BP5Part1.pdf
   - JANSSEN, John. « New Zealand's Fiscal Policy Framework: Experience and Evolution », *Treasury Working Paper 01/25*, p. 7-9.

   Le Royaume-Uni s'est également doté d'une règle semblable, par voie législative.
   - HM TREASURY. *Analysing UK Fiscal Policy*, novembre 1999.
     - http://www.hm-treasury.gov.uk/media/89A63/90.pdf

Le rapport entre la dette accumulée et le PIB de l'Ontario se situe à 25 % en 2004-2005. Bien que ce rapport soit élevé comparativement au rapport moyen dans les années 1980, il s'agit d'un rapport moindre que celui d'autres territoires de compétence au Canada, par exemple le Québec (les Services économiques TD ont fourni une comparaison interprovinciale en mars 2004). Le plan budgétaire pluriannuel de l'Ontario permettra une réduction future du rapport dette-PIB. Il est prévu que le rapport entre la dette accumulée et le PIB de l'Ontario sera abaissé à 22 % en 2007-2008.

10. Selon l'expérience de certains territoires de compétence, les règles sur l'équilibre budgétaire peuvent contribuer à la discipline financière. Les articles suivants traitent de leur efficacité.
    - OCDE. « Soutenabilité budgétaire : le rôle des règles », *Perspectives économiques*, 2002, chapitre 4, n° 72.
    - KENNEDY, Suzanne, et Janine ROBBINS. « The Role of Fiscal Rules in Determining Fiscal Performance », *Department of Finance Working Paper* 2001-6.

    Cependant, l'expérience d'autres territoires de compétence indique aussi que la conception des règles fiscales doit être souple et transparente. Les articles suivants traitent des problèmes que peut entraîner une adhérence stricte à des objectifs numériques étroits.
    - PENNER, Rudolf G. « Dealing with Uncertain Budget Forecasts », *Public Budgeting & Finance*, printemps 2002, p. 14.
    - KOPITS, George, et Steven SYMANSKY. « Fiscal Policy Rules », *Occasional Paper 162*, Fonds monétaire international, Washington D.C., 1998, p. 22-23.
    - LOXLEY, John. « Balanced Budget Legislation or Bad Budget Legislation », *Canadian Dimension*, vol. 29, n° 6, décembre 1995/janvier 1996.

11. HM TREASURY. *Analysing UK Fiscal Policy*, novembre 1999.
    - http://www.hm-treasury.gov.uk/media/89A63/90.pdf

12. L'élaboration d'une perspective budgétaire pluriannuelle est un élément clé des meilleures pratiques définies par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Fonds monétaire international.
    - OCDE. *Transparence budgétaire - les meilleures pratiques de l'OCDE*, mai 2001.
        - http://www.olis.oecd.org/olis/2000doc.nsf/0/c125692700623b74c1256a4d005c23be/$FILE/JT00107731.DOC
    - FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL. Code révisé de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques, 28 février 2001.
        - http://www.imf.org/external/np/fad/trans/fre/codef.pdf

Nombre de territoires de compétence ont adopté une planification et une budgétisation pluriannuelles afin d'améliorer la transparence budgétaire et les résultats des politiques budgétaires. Le document suivant donne un aperçu des pratiques de certains territoires de compétence.

- BOEX, Jameson, Jorge MARTINEZ et Robert MCNAB. « Multi-Year Budgeting: A Review of International Practices and Lessons for Developing and Transitional Economies », *Public Budgeting and Finance*, été 2000.

13. • Commission ontarienne de révision des pratiques financières. *Élever la barre : Responsabilisation accrue envers la population de l'Ontario*, 2001.

14. Voici des exemples de rapports à long terme :
    - AUSTRALIE. TREASURY OF THE COMMONWEALTH OF AUSTRALIA. *Intergenerational Report 2002-2003*, Canberra, Canprint Communications Party Ltd., 2002.
        - http://www.budget.gov.au/2002-03/bp5/html/index.html
    - NOUVELLE-ZÉLANDE. MINISTRE DES FINANCES. *Budget 2003: Budget Policy Statement*, 19 décembre 2002.
        - http://www.treasury.govt.nz/budgetpolicy/2003/annexes.asp
    - ROYAUME-UNI. HM TREASURY. « Illustrative Long-Term Fiscal Projections », *The Economic and Fiscal Strategy Report, 2003*, annexe A.
        - http://www.hm-treasury.gov.uk/media//CED06/bud04_annexa_241.pdf
    - ÉTATS-UNIS. CONGRESSIONAL BUDGET OFFICE. *The Budget and Economic Outlook: Fiscal Year 2005-2014*, The Congress of the United States, janvier 2004.
        - ftp://ftb.cbo.gov/49xx/doc4985/01-26-BudgetOutlook-EntireReport.pdf

15. L'OCDE recommande les types suivants de rapports et les moments suivants de publication pour la création d'un cycle budgétaire transparent : rapport prébudgétaire, rapports mensuels, rapport de mi-exercice, rapport de fin d'exercice, rapport préélectoral et rapport à long terme.
    - OCDE. *Transparence budgétaire - les meilleures pratiques de l'OCDE*, mai 2001.

16. L'étude suivante réalisée par le gouvernement fédéral donne un aperçu de la question :
    - CANADA. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA, SECTEUR DE LA PLANIFICATION, DU RENDEMENT ET DES RAPPORTS. *Analyse comparative des stratégies gouvernementales de mesure du rendement*, 2 novembre 2000.

17. L'OCDE définit ainsi les termes suivants qui sont liés à la notion de résultat :
Intrants : ressources dont dispose une organisation ou un gestionnaire pour élaborer un produit ou obtenir un résultat (p. ex., argent, personnel).
Produits : biens ou services que les organismes gouvernementaux procurent aux citoyens, aux entreprises et aux autres organismes gouvernementaux (p. ex., nombre de certificats de naissance, nombre d'interventions chirurgicales).
Résultats : incidences sur la collectivité ou conséquences pour elle des produits ou des activités du gouvernement (p. ex., meilleur rendement des élèves).
    - « L'élaboration et la gestion des budgets centrées sur les résultats », *Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire*, vol. 1, n° 4.

    Il est préférable de percevoir les résultats comme des produits ou des résultats. Au cours des deux dernières décennies, de nombreux pays ont délaissé les processus axés sur les intrants en faveur des méthodes axées sur les produits et les résultats. Il leur a donc fallu modifier leurs pratiques de gestion, qu'il s'agisse de contrôler les coûts ou de déterminer les réalisations attendues ainsi que les conséquences qui en découleront. Des résultats clairs et mesurables peuvent accroître la responsabilité des partenaires du secteur public au moyen d'ententes sur le rendement. Les documents suivants en donnent un aperçu.
    - ROYAUME-UNI. HM TREASURY. *Outcome Focussed Management in the United Kingdom*, General Expenditure Policy.
        - http://www.hm-treasury.gov.uk/media/1BE78/GEP_outcome%20focused%20management.pdf
    - ROYAUME-UNI. HM TREASURY. *Departmental Performance Table, Spending Reviews.*
        - http://www.hm-treasury.gov.uk/documents/public_spending_and_services/publicservice_performance/pps_perf_table.cfm
    - COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTRY OF HEALTH SERVICES, MINISTRY OF HEALTH PLANNING. *Report on Health Authority Performance Agreements, 2002/03.*
        - http://www.healthservices.gov.bc.ca/socsec/pdf/haagreement0203.pdf
    - ONTARIO HOSPITAL ASSOCIATION. *Advancing Accountability Through Hospital Funding Reform, A Policy Framework to Promote Greater Access, Efficiency and Quality of Care*, avril 2004.

18. Dans le cadre du processus habituel, les ministères font leur présentation au bureau de budgétisation pour le nouvel exercice. Selon l'ouvrage suivant, ces présentations ne fournissent normalement aucune analyse de la pertinence ou du rendement des activités approuvées dans le passé.
    - OSBORNE, David, et Peter HUTCHINSON. *The Price of Government, Getting the Results We Need in an Age of Permanent Fiscal Crisis*, Basic Books, 2004.

19. AUSTRALIE
    - CHAN, Matthew, Mark NIZETTE, Lisa LA RANCE, Charles BROUGHTON et Derek RUSSELL. *Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire,* Australie, vol. 1, n° 4, 2002.

    ÉTAT DE WASHINGTON
    - ÉTAT DE WASHINGTON. OFFICE OF FINANCIAL MANAGEMENT. *The Priorities of Government – Overview and History.*
        - http://www.ofm.wa.gov
    - Remarques du gouverneur Gary Locke, allocution sur la situation de l'État, 14 janvier 2003.
        - http://www.governor.wa.gov/speeches/speech-view.asp?SpeechSeq=378%20

20. NOLTÉ, Judith, Judith Maxwell et Mary Pat MACKINNON. *Confiance et équilibre, Dialogue avec les citoyens sur la stratégie budgétaire de l'Ontario, 2004-2008*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, avril 2004.
    - http://www.townhallontario.gov.on.ca

21. • FONDATION CANADIENNE POUR LA VÉRIFICATION INTÉGRÉE. *Information sur la performance – Principes visant le passage à un nouveau stade*, 2002.

    Dans son dernier rapport, le vérificateur provincial recommande au gouvernement d'adopter les principes de rapport de la FCVI.
    - ONTARIO. BUREAU DU VÉRIFICATEUR PROVINCIAL, « Vers une plus grande obligation de rendre compte », *Rapport annuel 2003 du Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario*, chapitre 2, 2003.

22. • *Improving Supply Chain Management for Better Health Care*, Task Force Report on Supply Chain Management, initiative conjointe de l'Ontario Hospital Association et de l'Efficient Healthcare Consumer Response, novembre 2001.

23. • VOLUNTARY HOSPITALS OF AMERICA, INC. *VHA Delivers $1.13 Billion in Value for Members in 2003*, 29 avril 2004.
        - https://www.vha.com/news/releases/public/040429b.asp?DisplayPrintHeader=true

24. Il incombe au PASA du NHS de moderniser et d'améliorer la gestion de l'approvisionnement à l'échelle du NSH au Royaume-Uni, en vue de contribuer à faire en sorte que l'argent soit dépensé le plus judicieusement possible, car il a été reconnu qu'il y avait des incohérences dans le rendement relatif aux achats. Le NHS a constaté que jusqu'à la moitié de ses dépenses non salariales n'étaient pas soumises à un processus d'achat professionnel rigoureux et axé sur l'optimisation des ressources. Ces questions sont décrites dans les documents suivants :

- NHS PURCHASING AND SUPPLY AGENCY. *The Agency's Role in Delivering eProcurement in the NHS*, février 2004, p. 2-4.
- NHS PURCHASING AND SUPPLY AGENCY. *Modernising Supply in the NHS*, avril 2002, p. 3-18.
- NHS PURCHASING AND SUPPLY AGENCY. *Corporate Plan 2003/06*, mai 2003, p. 2-9.
- NHS PURCHASING AND SUPPLY AGENCY. *Framework Document*, janvier 2001, Introduction, p. 1.

25. Le concept et les utilisations des limites de dépenses sont décrits dans les documents suivants :
    - BLÖNDAL, Jón. *Le processus budgétaire en Suède*, OCDE, 2001.
        - http://www1.oecd.org/puma/budget/pubs/Journalvol1no1.pdf
    - ROYAUME-UNI. HM TREASURY. *Spending and Planning Control.*
        - http://www.hm-treasury.gov.uk/spending_review/spend_plancontrol.cfm